

U of OTTAWA




39003001106797

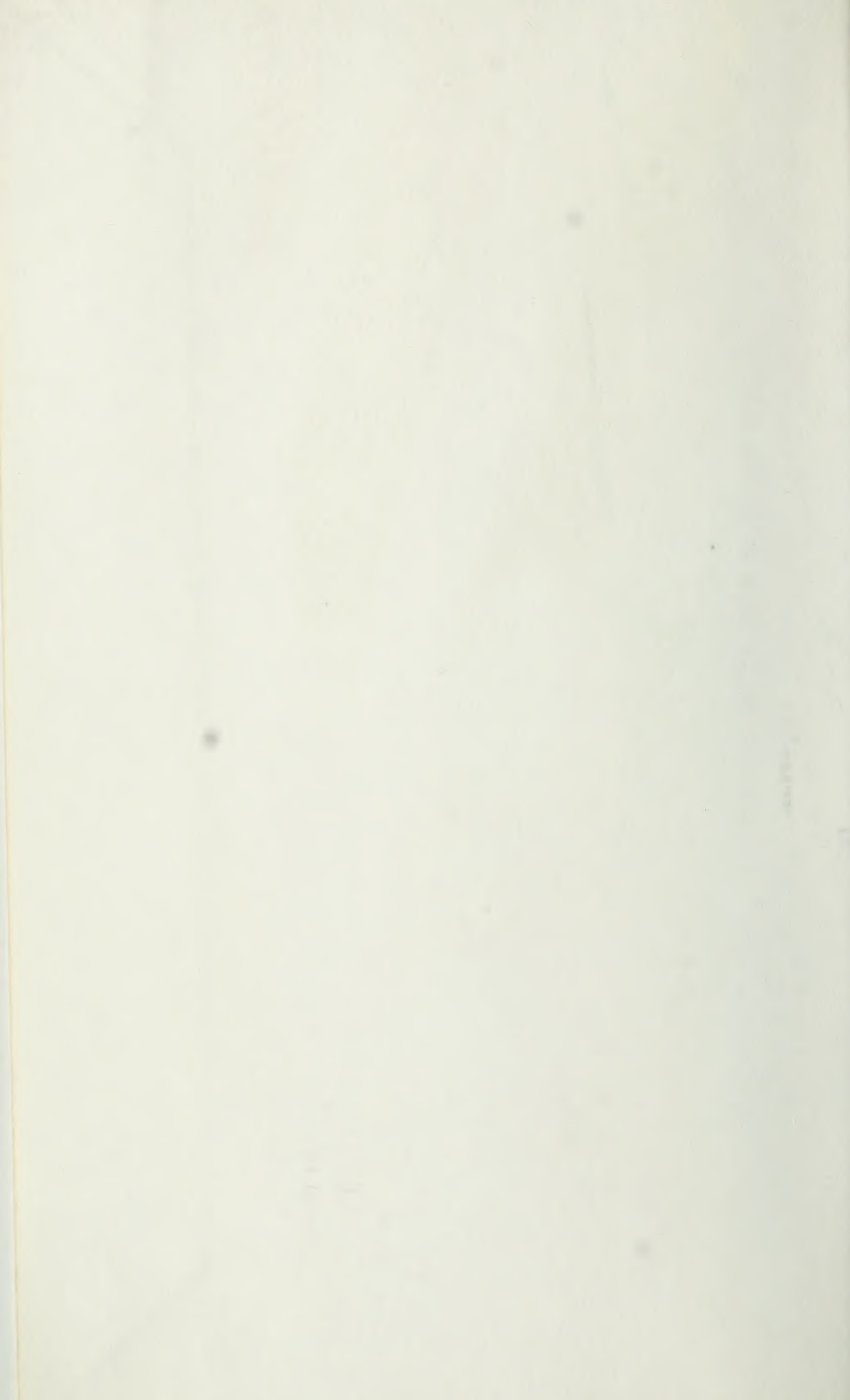


17-9-69





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



CE

DE LOUIS XIII

LETRES

DE LA MAIN

DE LOUIS XIII

LÉTIERS

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

---

DE LOUIS XIII



LETTRES  
DE LA MAIN  
DE LOUIS XIII

ÉDITÉES

PAR

EUGÈNE GRISELLE

---

2<sup>e</sup> PARTIE



A PARIS  
POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS  
CHEZ ÉD. RAHIB, 55, PASSAGE DES PANORAMAS

---

1914

LETTERS

OF THE

DE LOUIS XIII

ROYAUME

DE

FRANCE

PARIS



DC

123.8

.A 15

1914

n. 2

## CCCXXIII

*Au Comte de Soissons* <sup>1</sup>.

Mon Cousin,

Si les occasions de vous rendre des preuves de ma bonne volonté se formoient sur mon désir, le sujet <sup>2</sup> de vous la faire paroître ne seroit jamais accompagné d'aucune douleur ni tristesse. Les événements étant en la disposition de Dieu, il les faut prendre comme il lui plaît les envoyer. C'est pourquoi, bien que cet écrit puisse <sup>3</sup> renouveler vos ennuis de la perte qu'avez faite de ma Cousine votre sœur <sup>4</sup>, que je sais vous être d'autant plus grande que vous l'aimiez parfaite-

1. Louis de Bourbon, comte de Soissons. Cf. plus haut, p. 158, note 1. Louis XIII avait été son parrain avec Marie de Médicis, le dimanche 9 décembre 1612; le jeune comte avait alors sept ans (Héroard, t. I, 113). Le néophyte avait prêté le lendemain le serment de grand maître de la garde-robe (cf. *État*, n° 398) et le 18, pour le gouvernement de Dauphiné (Héroard, *ibid.*).

2. B : ce sujet...

3. B : cet escrit pourra renouveler...

4. Mademoiselle de Soissons était morte dans les premiers jours de novembre 1623. Arnauld d'Andilly écrit dans son *journal* « Nov. 1623. Au commencement de novembre M<sup>lle</sup> de Soissons meurt » (fol. 54 v°). Une autre sœur de Louis de Bourbon, Louise, mariée au duc de Longueville, le 30 avril 1617, mourut le 9 septembre 1637. Voir Héroard, t. II, 209, Arnauld d'Andilly, t. I, p. 298, Pontchartrain, t. II, p. 233.

ment, je ne laisse de vous faire savoir le regret que j'en ai, m'assurant que vous serez consolé par cette connoissance de l'estime que je fais de votre maison et de vous, que je prie Dieu avoir, etc.

Janvier 1624 <sup>1</sup>.

### CCCXXIV

*A Monsieur le Connétable* <sup>2</sup>.

Mon Cousin,

J'ai reconnu, par votre lettre et par ce que m'a dit de votre part le sieur de Montifaut <sup>3</sup>, le soin que vous avez eu de conserver en son entier mon édit fait contre les duels <sup>4</sup>, dont je suis très content; et comme il importe au bien de mon service qu'il soit observé inviolablement, les premiers qui ont contrevenu doivent servir d'exemple. Je mande à cette fin ma volonté à Monsieur le Chancelier par ledit sieur de Montifaut, qui vous la fera entendre plus particulièrement, auquel me remettant, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa garde.

Au Plessis-du-Bois, ce 11 janvier 1624 <sup>5</sup>.

Il est étrange qu'entre le mois de janvier et le mois de mars, les intrigues de Cour et les efforts faits pour écarter Puisieux et

1. A, p. 16 sous la rubrique : *Perte de frère ou sœur*. B, fol. 73 v<sup>o</sup>.

2. Lesdiguières. Cf. plus haut, p. 98, note 1.

3. Peut-être François de Montifault, ancien page de la petite écurie, d'après acte du 27 juin 1615. Cf. Appendice IV, n<sup>o</sup> 2, p. 529.

4. Cf. Avenel, t. II, p. 4, note 2.

5. B, fol. 174 v<sup>o</sup>.

son fils, qui aboutirent le dimanche 4 février, n'aient point laissé de traces dans les lettres de la main du roi. Le *Journal* inédit d'Arnauld d'Andilly descend à de très amples détails. On y décrit aussi l'incident de la disgrâce définitive de Leseq<sup>1</sup>, auquel succéda Nicolas Le Gras<sup>2</sup>. Il faut y renvoyer, mais en extraire cependant un court billet de Louis XIII porté par Tronson, comme lettre de créance, lorsqu'il fut chargé de signifier leur congé au Chancelier et au Garde des Sceaux, quand les sceaux furent confiés à M. d'Aligre<sup>3</sup>.

« Mardi 2 janvier. M. de Pisieux reporte les sceaux au Roy... (Suit le récit des intrigues de La Vieuville essayant en vain de les faire confier « au Président Le Jay, parent de sa femme ».) Le 6, les sceaux sont donnés à M. d'Aligre. Au dimanche 4 février, on lit au long la commission dont fut chargé Tronson : « M. le Chancelier le mène dans son cabinet. Là M. Tronson lui dit qu'il avoit à parler à luy et à M. de Pisieux de la part du roy. » Puisieux, en conférence avec Lesdiguières, est mandé pour un instant. Alors « M. Tronson baille à M. le Chancelier un billet de deux ou trois lignes escript par le roy », portant :

### CCCXXV

Monsieur le Chancelier,

J'ai donné charge à Tronson de vous faire entendre

1. Cf. plus haut, pp. 176, note 2 et 274.

2. *État*, nos 3743 et 4241. « Le Roy donne à M<sup>r</sup> le Gras, tresorier de France à Paris, le charge de secretaire de la Reyne. M<sup>r</sup> le Secq, dont la Reyne avoit fort affectionné le restablisement... ayant appris ceste nouvelle, va trouver M<sup>r</sup> de La Vieville (qu'il menace) le roy ayant sceu cela... entra en telle cholere que le menton luy en trembloit, et allant trouver la Reyne luy dit merveilles contre Le Secq, et puis l'envoya prendre prisonnier par le chevalier du Guet et mettre dans le fort Levesque, où il demeura trois jours, aprez lesquelz on luy deffendit de la part du Roy de se trouver jamais à la Cour ny à Paris quand le Roy y seroit. » *Ibid.*, p. 9.

3. Étienne Aligre, né en 1560, garde des sceaux jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1626, mort le 11 décembre 1635. (Talleyrand des Réaux, t. II, p. 5.)

et à Pizieux, votre fils, mon intention, à laquelle vous ne manquerez d'obéir.

Après cela M. Tronson exposa sa créance qui étoit que le roi, ayant reconnu les abus, injustices et malversations qu'ils commettoient en leurs charges, leur commendoit de se retirer (dès ce jour même) en l'une de leurs maisons <sup>1</sup> ».

## CCCXXVI

*Au Prince de Piémont.*

Mon Frère,

Ayant reçu vos lettres par Salenove <sup>2</sup>, je ne veux pas qu'il retourne sans vous y faire réponse, et bien que son séjour ait été long de deçà, je n'ai laissé d'avoir le souvenir des témoignages de votre affection contenus en vos lettres, que je vous prie me continuer <sup>3</sup> et croire que vous aurez toujours sujet de le faire. Mon désir étant de vous faire paroître, en toutes les occasions qui s'offriront, que je suis (,etc.).

12 mars 1624 <sup>4</sup>.

1. Arnauld, p. 8-9. La Vieuville essaya de faire renvoyer le P. Seguiran et Richelieu, puis, ayant échoué, leur fit bonne mine (*ibid.*, 1<sup>er</sup> mars, p. 12).

2. Robert de Salenove figure parmi les maîtres d'hôtel du roi en 1634 (*État*, n° 637). Cf. *Écurie de Louis XIII*, n° 808, où Robert Salvanne, gentilhomme de vénerie est une faute d'imprimerie faite en 1640 pour *Salnauve* (le manuscrit devait porter *Salnauwe*). D'après une communication de M. de Marolles, capitaine au 32<sup>e</sup> Dragons à Chartres, Robert, écuyer de Christine de France en 1619 fut « lieutenant de la venerie du loup » de Louis XIII, de 1637 à 1647.

3. B : de la continuer.

4. A, p. 127 : *Tesmoignages d'affection et soins*. B, fol. 42 v°.

## CCCXXVII

(*A la Princesse de Piémont.*)

Ma Sœur,

Puisque vous aviez chargé Salenove de vos lettres <sup>1</sup> lorsqu'il est venu de deçà, vous aurez à son retour cette réponse pour témoignage du contentement que j'ai d'apprendre de vos nouvelles. Vous ne pouvez me faire <sup>2</sup> plus grand plaisir que de m'en donner souvent part, ayant de la joie d'entendre vos bonnes inclinations. Elles me tiennent assuré que vous ne changerez pas les affections que vous avez pour moi. Je vous prie de me croire, ainsi que je serai toute ma vie (,etc.) <sup>3</sup>.

## CCCXXVIII

*A la Reine d'Espagne* <sup>4</sup>.

Madame ma Sœur,

Vos lettres ne me sont point nécessaires pour vous rafraîchir en mon souvenir, mais elles servent beau-

1. B : vous avez chargé de vos lettres Salenove lors...

2. B : me donner plus grand...

3. A, p. 131. B, fol. 54 v<sup>o</sup>.

4. La lettre est copiée deux fois dans le registre A : 1<sup>o</sup> p. 122, sous le titre : *A la Reine d'Espagne* et 2<sup>o</sup>, p. 132, parmi les lettres à la princesse de Piémont. Les variantes y sont insignifiantes. La lettre soi-disant destinée à la Savoie porte seulement : « Ma sœur, vos lettres ne

coup à mon contentement. L'affection que je vous porte vous doit tenir assurée d'être toujours présente en ma pensée, et que vous en recevrez les témoignages s'il s'en présente occasion. La satisfaction que vous me mandez avoir du sieur du Fargis<sup>1</sup>, mon ambassadeur, lui tiendra lieu de mérite près de moi, et me fera l'avoir en plus particulière recommandation [même sur le sujet pour lequel vous me le recommandez, vous priant croire que je veux avoir un soin continuel de vous témoigner que je suis, etc.

A Paris, ce 19 mars 1624]<sup>2</sup>.

### CCCXIX

*Au Grand Maître de Malte*<sup>3</sup>.

*Le Roy demande une commanderie  
pour le chevalier de la Valette*<sup>4</sup>.

Mon Cousin,

Sur l'avis qui m'est donné que vous n'avez encore disposé de la Commanderie de Grâce, du Prieuré

sont pas nécessaires pour vous conserver en... et que vous en recevrez des preuves s'il s'en présente occasion. La satisfaction que vous me témoignés avoir... » — La finale ajoutée entre crochets, commune à B, ne se rencontre qu'à la page 132.

1. Charles d'Angennes de Rochepot, comte du Fargis, mort en 1640 Cf. plus haut, pp. 50, 62, note 1, Tallemant des Réaux, t. II, p. 121 et 126, et *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 209-18, 340 et 342.

2. A, p. 122 et 132. B, fol. 50 v<sup>o</sup>.

3. Antoine de Paula (1623-1636). Voir plus haut, p. 121, n. 3.

4. Jean-Louis, dit le chevalier de La Valette, commanda la flotte de Venise en 1645 (Cf. *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 11). Il était le fils naturel du duc d'Épernon et mourut en 1650.



de Toulouse<sup>1</sup>, j'envoie ce gentilhomme vous réitérer la prière que j'avois ci-devant faite à défunt mon Cousin le Grand Maître votre prédécesseur<sup>2</sup>, de vouloir gratifier le Chevalier de la Valette de cette commanderie. Cette prière vous est faite avec tant de grandes et bonnes considérations que je la favorise de la présente de ma main, afin que, outre la connoissance que vous avez du courage et de la générosité dudit Chevalier de la Valette qui le rendent digne de telles grâces, vous soyez encore plus disposé à les lui départir, voyant l'estime que je fais de sa personne qui ne cède en valeur à nul autre, ainsi qu'il a fait paroître dans mes armées<sup>3</sup> en toutes les occasions qui s'en sont offertes et qu'il fera toujours voir au bien, honneur et service de votre Ordre, la considération duquel me sera d'autant plus recommandée que vous me témoignerez en cela votre bonne affection. En attendant de ses effets<sup>4</sup>, je prie Dieu qu'il [vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde.

A Paris, ce 20 mars] 1624<sup>5</sup>.

1. A : Tholose. B : Thoulouse.

2. Louis Mendes de Vasconcelos. Voir plus haut, p. 121, note 3.

3. B : paroistre en mes armées...

4. B : en attendant les effets...

5. A, p. 227-8 sous la rubrique : *Recommandations, etc., Pour Chevaliers de Malthe, au grand Maistre*, et le titre : *Le Roy demande une commanderie pour le ch[evali]er de La Valette*. B. fol. 90 et v<sup>o</sup>.

CCCXXX

*A Monsieur.**Sur chevaux que le Roi lui avoit donnés.*

(Fin mars.)

Mon frère,

Le sieur de Masargues <sup>1</sup> m'a dit comme vous avez été réjoui des chevaux que je vous ai donnés. Je suis bien aise de vous avoir baillé chose que vous aimez et qui peut aider à votre contentement et à votre plaisir. Vous apprendrez par lui ce que vous désirez savoir de ma santé et verrez ici des assurances de mon affection vous promettant qu'il n'y aura occasion de vous le faire paroître que je ne témoigne être (,etc.) <sup>2</sup>.

CCCXXXI

*A M. d'Ornano.*

Monsieur d'Ornano,

Ce m'est toujours du contentement d'apprendre des nouvelles de mon frère, et de connoître qu'il aime les choses que je le voudrois prier d'aimer. L'entretenant en

1. C'était l'un des frères du colonel d'Ornano. Cf. plus bas, pp. 516 et 521. Arnauld d'Andilly, t. I, p. 472.

2. A, p. 190, sous le titre : *Présens envoyés ou receus*. B, fol. 57.

cette bonne disposition d'esprit, ce m'est rendre tout le meilleur service que je puis désirer de vous. Continuez-y vos soins, ainsi que je demeure assuré de votre affection et fidélité<sup>1</sup>. Je serai bien aise que les coureurs que je lui ai donnés lui servent à passer son temps avec plus de plaisir. Je le prie que ce soit avec soin de sa santé, laquelle je vous recommande de toute mon affection et prie Dieu [qu'il vous ait, Monsieur d'Ornano]<sup>2</sup>.

## CCCXXXII

*Au Pape (Urbain VIII).*

*Sur M. de Béthune*<sup>3</sup>.

Très Saint-Père,

Par le choix que je fais du sieur de Béthune pour l'envoyer extraordinairement mon ambassadeur près Votre Sainteté, Elle peut connoître ma dévotion au Saint-Siège et affection particulière vers elle. J'emploie en cette charge la personne que j'ai cru lui être la plus agréable et qui a donné des preuves remarquables de son zèle au bien commun de toute la

1. La disgrâce n'était pas loin pourtant. Arnauld d'Andilly la raconte longuement au lundi 20 mai. Cf. t. I, p. 461-468.

2. A, p. 153, sous le titre : *Satisfaction et bonne volonté, A M. d'Ornane sur la conduite de Monsieur*. B, fol. 96.

3. Cf. plus haut, p. 209 et *Doc. d'Hist.* 1911, p. 379.

Chrétienté pendant le séjour qu'il a fait de delà. Comme il l'assurera d'une parfaite obéissance filiale que je rendrai à Votre Sainteté, je la supplie que son bon plaisir soit de me faire ressentir les effets de sa bienveillance paternelle, selon les occurrences et la réquisition qu'en fera de ma part à Votre Béatitude ledit sieur de Béthune, auquel me remettant, je prie Dieu la vouloir conserver longues années au gouvernement de son Église avec le bonheur et les prospérités que lui souhaite (,etc.).

A Compiègne <sup>1</sup>, le 16 avril 1624 <sup>2</sup>.

### CCCXXXIII

*A la Princesse de Piémont.*

Ma sœur,

Envoyant le sieur de Béthune extraordinairement mon ambassadeur près notre Saint-Père le Pape, j'ai désiré qu'il vous portât de mes nouvelles et les assurances de ma bonne volonté telles qu'il vous les donnera de ma part. Je vous prie les recevoir avec une entière croyance qu'aux occasions qui s'offriront je vous ferai paroître que je suis (,etc.) <sup>3</sup>.

1. Le roi avait quitté Paris pour ce séjour le vendredi 22 mars. Cf. Arnould, p. 13.

2. A, p. 297, sous le titre : *Lettres de créance...* B, fol. 4.

3. A, p. 490. *Tesmoignages d'affection, etc.*, à la Princesse du Piémont, sœur du Roy. B, fol. 54 v°, sur l'insuccès de ce passage en Piémont, voir *Doc. d'Hist.* 1910, p. 401, note 4.

## CCCXXXIV

*Au Pape (Urbain VIII),  
Pour l'Archevêque de Tours* <sup>1</sup>.

Très Saint-Père,

J'ai donné charge au sieur de Béthune, que j'envoie extraordinairement mon ambassadeur près Votre Sainteté, de faire instance de ma part à ce que son [bon] plaisir soit vouloir, à la première promotion qu'elle fera, appeler à la dignité de Cardinal l'archevêque de Tours, mon premier aumônier <sup>2</sup>. La crainte qu'il ne puisse arriver si tôt près d'elle, et désirant que ledit archevêque ait le premier lieu et soit préféré à tous autres que Votre Sainteté voudroit à ma recommandation, honorer de cette dignité, me fait, outre les autres dépêches qu'elle recevra de moi sur ce sujet, lui donner la présente de ma main afin que, par ce témoignage plus particulier de ma bonne volonté vers ledit archevêque et du désir que j'ai de reconnoître, par une marque d'honneur la plus éminente qu'il puisse recevoir à ma réquisition, la fidélité

1. Bertrand d'Eschaux, transféré de Bayonne le 14 octobre 1618, mourut en 1641 sans être cardinal, sa promotion officiellement sollicitée étant sous main contremandée par le roi, comme plusieurs autres qu'on verra. L'aventure de Richelieu, traversé ainsi dans son cardinalat, n'est donc pas un fait isolé. Cf. Tallemant, t. I, p. 404, note 1 et Avenel, t. II, p. 16, note 1.

2. Voir *Etat de la maison de Louis XIII*, nos 4 et 5.

des longs services qu'il a rendus au défunt Roi mon seigneur et père et à moi, Votre Sainteté soit plus disposée à lui départir ses faveurs et grâces, ainsi que je l'en supplie de rechef, assurant Votre Béatitudo qu'elles m'exciteront toujours davantage à témoigner au Saint-Siège combien je suis [votre] (,etc.)

A Compiègne, ce 16 avril 1624 <sup>1</sup>.

CCCXXXV

*A Monsieur d'Ornano.*

Monsieur d'Ornano,

Ayant avisé, pour le contentement de mon frère, de le faire venir ici, j'envoie le sieur Desplan <sup>2</sup> lui faire savoir et à vous aussi l'ordre que j'ai donné pour ce regard, sur lequel je vous ai voulu encore fait savoir plus particulièrement ma volonté par cette présente, que je finis, priant Dieu, etc.

Du 18 avril 1624 <sup>3</sup>.

1. A, p. 201, sous le titre : *Recommandations faites*, etc. B, fol. 4 et v<sup>o</sup>, sous le titre : *Le Roy demande que l'archevesque de Tours son premier aumosnier soit Cardinal à la premiere promotion.*

2. Esprit d'Allart, s<sup>r</sup> d'Esplan, marquis de Grimault, premier maréchal des logis du roi de 1622 à 1631. *Etat*, etc., n<sup>o</sup> 1987. Cf. Tallemant des Réaux, t. I, p. 401 et 413, t. II, p. 260.

3. A, p. 88, sous le titre : *A Monsieur, à son gouverneur*. B, fol. 175 v<sup>o</sup>. Après la lettre on lit dans B : « A esté escrit les 15 et 18 à la Reyne mere » (fol. 175 v<sup>o</sup>).

## CCCXXXVI

*Pour l'Archevêque de Tours.**Au Cardinal Barberin* <sup>1</sup>.

Mon Cousin,

Quoique les témoignages <sup>2</sup> que j'ai reçus de la bienveillance de Sa Sainteté vers moi me tiennent comme assuré qu'Elle inclinera à la supplication que je lui fais de vouloir, à la première promotion des cardinaux qu'elle fera, appeler à cette dignité <sup>3</sup> l'archevêque de Tours, mon premier aumônier, l'accès que vous avez près d'elle plus favorable qu'aucun autre me fait, pour demeurer encore plus certain que cette demande aura l'effet que je désire, vous prier, par la présente de ma main, [vouloir] assister ledit archevêque de votre recommandation, que je me promets tout entière sur les assurances que vous m'avez données de vouloir embrasser avec affection ce qui sera de ma volonté. J'en attendrai les preuves en cette occasion <sup>4</sup> pareilles à celles que vous recevrez toujours de ma bonne volonté, dont vous serez en bref plus particulièrement assuré par le sieur de Béthune, que j'envoie mon ambassadeur extraordinaire près Sa Sainteté. Cepen-

1. Le cardinal neveu François Barberini, né à Florence en 1597. Richelieu lui écrivit le 30 octobre 1623 une lettre de félicitation sur sa promotion récente (Avenel, t. I, p. 778).

2. B : Combien que les tesmoignages...

3. B : à la dignité de Cardinal.

4. B : à cette occasion.

dant, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde.

28 avril 1624 <sup>1</sup>.

CCCXXXVII

*Au Cardinal de La Valette.*

Mon Cousin,

Désirant que la supplication que j'ai faite à notre Saint-Père le Pape en faveur de l'archevêque de Tours, mon premier aumônier soit appuyée des témoignages que vous pourrez rendre à Sa Sainteté de la satisfaction que je recevrai si son bon plaisir est de vouloir, à la première promotion qu'elle fera, l'appeler à la dignité de Cardinal et le préférer à tout autre recommandé de ma part, je vous écris la présente, afin qu'étant plus particulièrement informé de mes intentions, vous soyez plus disposé à les suivre et que, par votre entremise que j'ai reconnue utile au bien de mes affaires, les prières que je fais à Sa Sainteté soient maintenues avec la réputation que vous savez être de mon service, lequel je ne vous recommande pas davantage, ayant su le soin que vous en avez, mais je prie Dieu [qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

A Compiègne, ce] 28 avril 1624 <sup>2</sup>.

1. A. p. 203-4. B, fol. 19.

2. A, p. 205. B, fol. 23.



## CCCXXXVIII

*Au Cardinal de Savoie.*

Mon Cousin,

Ayant supplié notre Saint-Père le Pape de vouloir, à la première promotion des cardinaux que fera Sa Sainteté, appeler à la dignité de cardinal l'archevêque de Tours que je désire être préféré à tous autres qu'elle voudra faire à ma recommandation, je vous écris la présente pour vous prier de faire instance en mon nom et vous employer à ce que la supplication que je fais à Sa Sainteté ait l'effet que j'ai dû espérer de sa bonté paternelle. Les offices que vous ferez pour ce regard me seront des témoignages de votre affection dont je fais bien état. Je vous prie de continuer, comme vous recevrez de moi toute sorte de preuves de ma bonne volonté et de l'estime que je fais de vous, que je prie Dieu, mon Cousin, avoir en sa sainte garde.

[A Compiègne, ce] 28 avril 1624 <sup>1</sup>.

## CCCXXXIX

*Au Prince d'Orange* <sup>2</sup>.

Mon Cousin, \*

J'ai reçu par le sieur Hauterive <sup>3</sup> le présent que

1. A, p. 202-3. B, fol. 20.

2. Maurice de Nassau. Cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, p. 159.

3. François de l'Aubespine, M<sup>is</sup> d'Hauterive et de Châteauneuf, frère de Charles, abbé de Préaux, garde des sceaux, servait en Hollande. Il fut, en 1629, gouverneur de Breda et mourut en 1670. Voir

vous m'avez envoyé, dont je vous remercie. Je l'estime, venant de vous et pour être beau, rare et si curieux. Les témoignages de votre affection qui l'ont accompagné me rendent plus désireux à vous départir des effets de ma bonne volonté : où les occasions s'en offriront de le faire [paroître plus particulièrement] <sup>1</sup> vous connoîtrez l'état que je fais de votre personne, laquelle je prie Dieu <sup>2</sup> avoir, mon Cousin, en sa sainte garde et protection.

A Compiègne, ce 28 avril 1624 <sup>3</sup>.

CCCXL

*Pour chevaliers de Malte.*

*Au Pape (Urbain VIII) pour le fils  
du Marquis de la Vieuville.*

Très Saint-Père,

Le sieur de Béthune, mon ambassadeur, fera instance à Votre Sainteté en faveur du marquis de La Vieuville, surintendant de mes finances, pour un sien fils qu'il désire dédier à l'Ordre et Religion de Malte. Je la

sa lettre à Mangot, du 22 septembre 1646, datée de La Haye, que j'ai publiée dans *Doc. d'Hist.*, mars 1911, p. 23. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 313, n. 3; Arnauld d'Andilly, t. I, p. 354; Tallemant des Réaux, t. I, p. 492.

1. A : ou les occasions s'offriront de le faire, vous cognoisterés... B : de le faire je parostray (*sic*) plus particulièrement, vous cognoistrez...

2. B : laquelle je prie Dieu vous avoir...

3. A, p. 190, sous le titre : *Presens envoyés ou receus*. B, fol. 95. Il faut signaler, au lendemain de cette lettre, le recommencement de la fortune politique de Richelieu, ainsi noté dans le journal d'Arnauld d'Andilly : « Le Roy envoya quérir M. le Cardinal de Richelieu, luy commanda d'avoir soin de ses affaires, et luy dit qu'il vouloit qu'il fust de son Conseil (au lundi 29 avril 1624). » (P. 19.) Cf. Griffet, t. I, p. 415.

supplie lui vouloir donner sur ce sujet favorable audience et appuyer de son autorité un si louable dessein que je suis convié recommander à Votre Sainteté, tant pour être à la gloire de Dieu que sur la considération des bons et fidèles services que je reçois journellement dudit Marquis de la Vieuville, assurant votre Béatitute que je tiendrai à grand contentement si, par l'assistance qu'Elle lui voudra départir, ma recommandation a l'effet que désire, (etc).

[A Compiègne, le 30 avril] <sup>1</sup> 1624 <sup>2</sup>.

CCCXLI

A Monsieur.

Mon frère,

Tout ce que j'apprends de vous et de vos déportements me contente bien fort <sup>3</sup>. Je me promets que vous prendrez toujours peine de me plaire, comme je m'efforcerai de vous faire ressentir des effets de ma

1. B: le 30 août. La date fournie par ce second manuscrit était à corriger. Le 30 août le roi n'était pas à Compiègne et La Vieuville, disgracié et emprisonné à Amboise, n'eût plus obtenu cette recommandation. J'ai publié, à sa date, au 22 février 1624, une lettre à M. de Pasignan (fol. 173), et cette lettre, au destinataire obscur, est un type des recommandations adressées par le roi aux parents des officiers à son service. Cf. plus bas, p. 336, la lettre à M. de Mortemart, au 31 juillet 1624 et *Doc. d'Hist.* 1910, p. 506, n° 329, et 1911, p. 42, n° 450.

2. A, p. 225. B, fol. 3, sous le titre : *Recommandation en faveur du Marquis de La Vieuville pour un sien filz qu'il desiroit mettre à Malthe.*

3. Le jeune prince ne prenait pourtant pas si bien le départ de son gouverneur Ornano, qui lui avait été ôté le 20 mai (Arnauld, pp. 19 et 20) et fut mis à la bastille le 5 juin (*ibid.*, p. 43), et cette disgrâce fut cause de la chute de La Vieuville. Cf. plus bas, p. 346, note 1, au lundi 12 août et Tallemant des Réaux, t. III, p. 258.

bonne volonté. Si vous croyez le sieur de Préau (*sic*)<sup>1</sup>, vous ne sauriez que très bien faire et me donner sujet de vous aimer toujours davantage. Je suis bien aise du plaisir que vous prenez à la chasse et d'avoir vu de votre prise. Passez votre temps doucement avec soin de votre santé et me croyez (,etc.).

[A Compiègne, ce 1<sup>er</sup> juin 1624<sup>2</sup>.]

CCCXLII

[A M. de La Chapelle.]

*Pour favoriser le mariage de La Baujere.*

Monsieur de la Chapelle,

Le sieur de La Baujere de Minza s'étant embarqué de votre consentement à rechercher en mariage la Damoiselle de Lage de Chirat et trouvant du changement en la bonne volonté que lui avez témoignée, il m'a fait savoir son dessein et le désir qu'il a de votre alliance, en faveur duquel j'ai bien voulu vous faire connoître comme je le tiens au nombre de ceux

1. Il était sous-gouverneur, peu obéi du reste, à en juger par ce trait : « Monsieur voulant souper en un jardin, et M. de Préaux contredisant, il luy dit : M. de Préaux, je veux bien que vous sçachiez que l'on ne vous a pas mis auprez de moy affin que je fisse ce que vous voudriez, mais bien affin que vous faciez ce que je veux. » Arnauld d'Andilly, *Journal*, p. 29. Cf. au mercredi 26 juin : « A minuict le roy envoie quérir Monsieur et luy dit qu'il veut que M. de Br(èves) et de Préaux ayent la charge de premier gentilhomme de sa chambre. » (P. 49.) Cf. *Etat*, n° 2065.

2. A, p. 118, sous le titre : *Tesmoignages d'affection*, etc. B, fol. 57.

qui m'ont bien servi et qui ont part à ma bienveillance, m'assurant que vous y ferez considération, et que si vous vous êtes diverti de vos premières intentions, cette reconnoissance les fera revivre pour me rendre le service que j'attends de vous en cette occasion, favorisant un dessein que j'ai bien agréable. Quand même vous n'auriez point eu de bonne volonté pour ce sujet, celle que je porte audit sieur de la Baujere vous la feroit naître, ainsi que je dois croire de votre affection. C'est pourquoi je le rends porteur de la présente, afin qu'il soit mieux reçu de vous et que vous demeuriez assuré que je veux faire pour lui, aux occasions qui s'offriront. Ce qu'attendant, je prie Dieu, etc.

[A Compiègne, ce 20 juin] 1624 <sup>1</sup>.

### CCCXLIII

*A M. de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon* <sup>2</sup>.

Monsieur de Béthune,

Cette lettre vous sera une preuve de la confiance que j'ai en vous et de l'assurance que je prends de votre bonne conduite pour faire entendre à notre Saint-

1. A, p. 252, sous le titre : *Recommandations pour Mariages*. Cf. plus haut, p. 292. B, fol. 176.

2. Denis de Marquemont. Cf. *supra*, p. 302, n. 2.

Père le Pape le motif de celle que je lui ai écrite sur ce que j'ai appris que Sa Sainteté ne favorisoit pas volontiers la préférence donnée par ma recommandation à l'archevêque de Tours, et qu'inclinant plutôt à celui de Lyon, pour l'ancienne connoissance qu'il en a et la bonne volonté que lui porte, Elle sera plus prompte à faire celui-ci cardinal que l'autre, dont la nomination ainsi conditionnée me pourroit empêcher d'avoir part à la première promotion qu'elle fera des cardinaux. Ce que désirant éviter, vous ferez entendre à Sa Sainteté, outre ce que je lui en écris, l'ordre que je vous donne de l'assurer que je n'aurai point désagréable qu'elle préfère ledit Archevêque de Lyon, la suppliant de ma part ne s'en vouloir déclarer qu'à vous, qui saurez tenir cette négociation secrète, ainsi que je n'en ai voulu donner connoissance à qui que ce soit. Le temps donnera lieu de mettre en telle considération près Sa Sainteté ledit Archevêque de Tours qu'Elle sera plus disposée à le gratifier. Cependant si vous avez quelque réponse à me faire sur le sujet de la présente, adressez-la <sup>1</sup> à Tronson <sup>2</sup> par la même voie que celle-ci vous sera rendue, et croyez que j'aurai du souvenir des services que vous rendrez en cette occasion, ainsi que je vous le témoignerai en celles qui s'offriront de vous faire connoître ma bonne volonté, priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Béthune (, etc.).

A Compiègne, ce 12 juillet 1624 <sup>3</sup>.

1. Au manuscrit A, Tronson a écrit d'abord : adressez-vous à Tronson.

2. Cf. plus bas, p. 349, note 3.

3. A, p. 208-9. B, fol. 177.

## CCCXLIV

*Lettres de créance*  
à la Princesse de Piémont  
sur Messieurs de Lesdiguières et Créquy<sup>1</sup>.

Ma Sœur,

Encore que l'intérêt que vous avez à [l'entretien d']une bonne amitié et intelligence entre mon Oncle, le Duc de Savoie, mon frère le Prince de Piémont et moi me tient assuré que vous aurez bien agréable l'arrivée de mes cousins les connétable de Lesdiguières et Maréchal de Créquy, je ne laisse de vous prier de les voir encore d'un meilleur œil pour l'amour de moi. Je trouve bon le dessein qu'ils ont eu d'aller avec le sieur de Bullion<sup>2</sup> conférer avec mondit Oncle sur les affaires présentes. Comme ils ont reconnu l'affection que je vous porte, ils vous assureront aussi que je suis (,etc.).

[A Saint-Germain-en-Laye, ce 14] juillet 1624<sup>3</sup>.

1. Voir plus haut, p. 80. Charles de Blanchefort, sire de Créquy, maréchal de France. Il avait épousé le 14 mars 1595, Madeleine de Bonne, fille du connétable et de Marie Béranger (Talleyrand des Réaux, t. I, p. 141). Le 27 mai, Créquy était près du roi à Compiègne recevant ses instructions. Cf. Arnauld, p. 36. L'année suivante, il commanda avec son beau-père, le duc de Savoie et le prince de Piémont, les troupes destinées à l'expédition de Gênes (Griffet, t. I, p. 442) et en 1630, prit part à la guerre de Mantoue. Il fut tué devant Casal, le 15 mars 1638 (Talleyrand, p. 145 et *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 4 et suiv.).

2. Voir plus haut, pp. 87-89, 97-99, 114, 205-207.

3. A, p. 308-9. B, fol. 53 v<sup>o</sup>.

## CCCXLV

*Le Roi laisse le choix au Pape.*

Très Saint-Père,

L'espérance que j'ai que Votre Sainteté, continuant les effets de sa bienveillance vers moi, se souviendra, à la première promotion qu'elle fera des cardinaux, de mes supplications précédentes, m'oblige de lui témoigner l'affection que j'en reçois et combien aussi je désire lui complaire, la suppliant ne se point arrêter à l'ordre de ma nomination, mais de vouloir faire le choix entre ceux que je lui ai nommés, selon que sa bonté paternelle incline le plus. Je me suis laissé dire que Votre Sainteté, ayant connoissance plus particulière d'aucun d'eux, sera plus disposée à le gratifier et à me faire recevoir les faveurs que j'ai attendues de son pontificat. J'aurai fort agréable la préférence qu'il en voudra faire, ainsi que lui fera entendre mon ambassadeur et recevrai à contentement si Elle accepte cette résignation que je fais en cette occurrence de mes volontés aux siennes pour preuve que je suis<sup>1</sup> (, etc.)

[A Compiègne, ce 15 juillet] 1624<sup>2</sup>.

Pour entendre cette lettre et plus encore les suivantes<sup>3</sup> il faut savoir que l'intention du Roi étoit que l'archevêque de Lyon fût préféré et que, désirant le secret dans cette affaire, il fit tou-

1. A : pour preuve de je suis. B : pour preuves que je suis.

2. A, p. 205-6, sous le titre : *Recommandations faites, etc.* B, fol. 9 v°, sous le titre : *Le Roy laisse le choix de ceux que Sa Sainteté doit eslever au cardinalat. Il la prie qu'elle n'ayt point d'egard à l'ordre qu'ilz ont esté nommez.*

3. C'est-à-dire celles qu'on trouvera plus bas aux pages 349-351, 354-356, 358, 369-371 et 377.



jours écrire à M. de Béthune, son ambassadeur, pour l'archevêché de Tours par le secrétaire d'État auquel ce secret n'étoit point confié. M. de Béthune servit avec tant de fidélité que, bien que l'archevêque de Tours eût promis son archevêché à son fils <sup>1</sup>, l'autre fut promu à la dignité de cardinal et prit le nom de sa famille, Marquemont, sans que personne le sût avant l'arrivée du courrier qui lui apporta la nouvelle <sup>2</sup>.

## CCCXLVI

*A Monsieur d'Alincourt* <sup>3</sup>.

## Monsieur d'Alincourt,

J'avois donné trop d'occasion au Comte de Bury, votre fils <sup>4</sup>, de se maintenir au respect qu'il me doit pour ne se pas oublier de la sorte qu'il a fait, ayant

1. Ce fils, Henri de Béthune, qui mourut archevêque de Bordeaux, le 11 mai 1680, était né à Rome pendant la première ambassade de son père, sous Clément VIII. Nommé à Bayonne le 1<sup>er</sup> octobre 1626 (cf. plus bas, p. 522), puis à La Rochelle (Maillezais), il fut transféré à Bordeaux le 20 novembre 1646.

2. A, p. 207. La lettre qui précède cette note, note absente du ms. B, se trouve répétée plus loin (p. 218) avec la date complète : A Compiègne, ce 15 juillet et sous le titre : *Au pape pour choisir*, mais ce texte est barré et Tronson a ajouté : *est cy devant*. Le voici :

« Tres Saint-Pere, L'esperance que j'ay que vre Sainteté continuant les effects de vre bienveillance vers moy, se souviendra à la premiere promotion des Cardinaux qu'elle a promis octroier à mes supplications precedentes, m'oblige de luy tesmoigner l'affection que j'en reçois et combien aussy je desire luy complaire, la suppliant », etc., etc.

3. Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils de Villeroi et de Madeleine de l'Aubespine, envoyé à Rome en juin 1605 (Héroard, t. I, p. 134), gouverneur du Lyonnais, mort le 18 janvier 1642, avait reçu, le 10 décembre 1622, Louis XIII remettant à Richelieu la barrette cardinalice (cf. Héroard, t. II, p. 284. Tallemant des Réaux, t. I, p. 481 à 484).

4. Henri de Neufville, comte de Bury, né du second mariage de Charles avec Jacqueline de Harlay-Sancy, mort au siège de La Rochelle en 1628.

entrepris de faire battre en sa présence un nommé Orses qu'il a frappé lui-même, d'autant qu'il a dû révéler le lieu de mon séjour et la protection que je dois à ceux qui recourent à ma justice. Je suis indigné contre lui d'avoir outragé de la sorte une personne qui, m'ayant fait sa plainte, s'étoit plus particulièrement mis <sup>1</sup> en ma protection. Puisqu'il a fait la faute, je veux qu'il soit en mon pouvoir, pour en faire tel châtement que bon me semblera. C'est pourquoi vous lui commanderez de se rendre incontinent près de moi. Que s'il veut fuir ma justice plutôt que d'avoir recours à ma bonté, je lui ferai voir, en quelque endroit qu'il soit, que ma puissance ira encore au delà des lieux où il se pourra retirer ; ce que je vous ai voulu faire savoir avant de passer plus outre, afin que, par votre prudence, en m'obéissant comme vous devez, vous évitiez <sup>2</sup> un plus grand mal et une plus grande indignation de moi, qui prie Dieu, Monsieur d'Alincourt, vous avoir en sa sainte garde.

A Compiègne, ce 15 juillet 1624 <sup>3</sup>.

CCCXLVII

(Tronson) à *Monsieur de La Curée* <sup>4</sup>.

Monsieur,

Les affaires ne m'occupent point tant qu'il ne me

1. Sur le mot *personne* traité comme masculin ou plutôt en quelque façon neutre, voir plus haut, p. 253, note 1.

2. B : vous evitterez.

3. B, fol. 178.

4. Voir plus haut, p. 24, note 4 et p. 364. Le ton même de la lettre,

reste du temps pour donner à votre service, si vous me faisiez l'honneur de m'employer et, quand je serois le plus occupé de la Cour, les divertissements que je recevrais par vos lettres me seroient plus agréables qu'à aucun autre, puisqu'il n'y en a point qui vous honore plus parfaitement que moi, ni qui puisse faire plus d'état de l'honneur de votre amitié, en laquelle étant si heureux que d'y avoir acquis quelque part, je m'efforcerai par toutes sortes de soins que je pourrai apporter de la conserver. C'est ce que votre lettre du 22 passé m'oblige de vous dire, non que je vous croie l'écrivant avoir eu les considérations que vous me mandez, mais pour joindre à la prière que je vous fais de n'user d'aucune cérémonie pour mon regard, cette connoissance que vous avez tout pouvoir sur moi et que je désire être traité de vous comme me croyant (, etc.).

A Saint-Germain-en-Laye, ce 30 juillet 1624 <sup>1</sup>.

### CCCXLVIII

*A la Princesse de Piémont.  
Pour congé de Grinville.*

Ma Sœur,

Le respect que Grinville vous porte et doit à votre ser-

bien qu'aucun titre n'avertisse, indique bien qu'elle n'est pas du roi à un sujet, même avec qui Louis XIII aimait à badiner (cf. plus haut, p. 24-26, lettre XXIV). Elle est sans doute de Tronson (voir p. 380).

<sup>1</sup>. B, fol. 178 v°.

vice et à l'honneur qu'il a reçu de vous l'ayant retenu jusques ici de vous demander congé pour venir servir en une charge de Maître des eaux et forêts de Dourdan qui lui appartient, lui a fait désirer de moi cette lettre pour donner lieu à la supplication qu'il désire vous faire de trouver bon qu'il me rende de deçà les devoirs et les services auxquels ladite charge l'oblige, et dont je le dispenserois volontiers si vous le désiriez. Mais comme j'ai su que vous seriez bien aise de le voir de deçà en quelque emploi, je ne lui ai voulu dénier la grâce de vous écrire la présente, que je finirai vous priant de me croire (, etc.).

[Saint-Germain-en-Laye, le dernier juillet] 1624 <sup>1</sup>.

### CCCXLIX

*A Monsieur de Mortemart* <sup>2</sup>.

*Pour le Comte de Maure.*

Monsieur de Mortemart,

Bien que l'affection que vous portez à vos enfants soit assez grande et qu'il ne soit besoin d'aucune recommandation pour vous convier à les aimer davantage et à leur faire du bien, je ne laisserai de vous écrire la présente en faveur du comte de Maure, votre

1. A, p. 273, sous le titre : *Recommandations sur diverses affaires*. B, fol. 52.

2. Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, seigneur de Vivonne, prince de Tonnay-Charente, marié à Louise de Maure (Tallemant des Réaux, t. III, p. 470 ; *Annuaire-Bulletin de la Société d'Hist. de France*, 1873, p. 238). Cf. plus haut, p. 327, note 1, *Doc. d'Hist.*, décembre 1910, p. 506, n° 330 et *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 75.

filz, sur l'assurance que j'ai qu'il sera encore mieux reçu près de vous y arrivant avec ce témoignage de ma bienveillance. Il m'a donné tant de sujet de me louer de ses bons déportements que j'ai voulu vous le faire savoir et, comme j'en ai reçu une entière satisfaction, je me promets aussi que vous l'en aimerez davantage et que plus volontiers vous contribuerez à son avancement, lequel de ma part je favoriserai toujours, faisant état particulier de votre maison et de sa vertu. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Mortemart, en sa sainte garde.

[A Saint-Germain-en-Laye, le 31 juillet] 1624 <sup>1</sup>.

## CCCL

*Au Pape (Urbain VIII).*

*Il donne avis à Sa Sainteté des propositions faites pour le mariage de Madame sa sœur avec le prince de Galles <sup>2</sup> et demande ses avis.*

Très Saint-Père,

Désirant conformer mes actions au titre que je porte de Roi très chrétien, la gloire de Dieu, la dévotion aux saints, et le respect que j'ai voué à Votre Sainteté tiendront toujours le premier lieu en toutes

1. A, p. 293-4, sous le titre : *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*. B, fol. 179.

2. Raymond Phelypeaux d'Herbault écrivait à M. de Marquemont le 21 novembre : « Les articles du mariage furent hier signez au Louvre. Nous esperons cette affaire ne devoir estre retardée par la dispense » (Aubery, t. I, 85). Or le même jour, Arnauld d'Andilly note la nouvelle officielle et la joie qu'elle provoqua : « Jeudi 21, à

mes pensées. Maintenant qu'il se présente occasion de lui en donner des preuves sur la proposition qui m'a été faite du mariage du Prince de Galles avec ma sœur, et le désir que le Roi de la Grande Bretagne mon frère, m'a témoigné par ses ambassadeurs <sup>1</sup> avoir de mon alliance, je n'ai voulu passer plus avant au traité ni rien conclure sur les articles dressés pour l'exécution d'icelui, que premier Votre Sainteté n'eût été informée de tout ce qui s'est passé et ne fût bien avertie du zèle qui me porte à cette alliance ; ce que j'ai estimé lui devoir faire entendre par personne expresse qui eût les qualités requises pour lui bien exposer mes intentions, lui représenter l'importance d'une telle affaire et qui pût aussi, par sa bonne vie, ses mœurs et sa suffisance, donner pied aux raisons qu'il a à déduire sur ce sujet. N'ayant pu faire choix plus convenable à mon désir que du père Bérulle <sup>2</sup>, général de la congrégation de l'Oratoire, homme vraiment religieux et qui aura tous les respects à la vraie Église de Dieu qu'une bonne cons-

minuict, le roy ayant receu un courrier d'Angleterre portant que le mariage estoit resolu, il envoye esveiller les ministres pour leur en dire la nouvelle » (p. 64). « Le samedy 23, les articles furent signez et les feuz de joye faicts. » *Ibid.* Cf. Héroard, t. II, p. 301, au 17 novembre.

1. Les premières propositions sont signalées par Bassompierre (t. III, p. 188 et suiv.), portées par le comte de Carlisle (James Hay de Saulcy, vicomte de Duncaster ou Dunquaster) (cf. plus haut, p. 171) jusqu'en 1622, et le comte de Holland. Héroard les place au mardi 4 juin 1624 (t. II, p. 294). Cf. *Mercure françois*, 1624, t. X, p. 478 à 480.

2. Voir ses lettres dans *Doc. d'Hist.*, 1912, p. 407 et suiv. L'instruction remise à Bérulle le 21 juillet 1624 est dans Siri, t. V, p. 625. Il ne partit que le 13 août (Avenel, t. II, p. 18, n. 2).

science doit avoir, je l'envoie à ces fins près de Votre Sainteté, pour, avec le sieur de Béthune mon ambassadeur, après les avoir ouïs, recevoir les bons avis et conseils de votre Béatitudo, que je supplie me la vouloir départir selon sa bonté paternelle et qu'elle verra être plus utile pour le bien de toute la Chrétienté auquel principalement je désire diriger les moyens qui sont en ma puissance. Elle sait l'affection (*sic*) que les catholiques anglois ont reçue en leur terre depuis quelques jours <sup>1</sup>, et jugera, s'il lui plaît, le soulagement qu'il leur arrive par mon entremise. Je remets le tout à ses prudents et charitables avis, lesquels ayant reçu, je donnerai ordre au sieur de Béthune à ce qu'il en soit parlé à Votre Sainteté avec l'éclat et la réputation requise et qui se doit. Cependant, Elle aura, s'il lui plaît, entière croyance à ce que ledit père Bérulle fera entendre de ma part à Votre Sainteté. J'ai cru la devoir informer ainsi particulièrement et que par cette voie Elle me déclarera plus librement ses intentions, à l'obéissance desquelles je témoignerai être, etc. <sup>2</sup>.

1. Faut-il lire *affliction* et *quelque temps* ?

2. B, fol. 41 et v<sup>o</sup>. Bien que sans date, cette lettre doit être placée avant celle du 3 août, recommandant la même cause au cardinal neveu. Une série de lettres du roi, en date du 31 juillet 1624, sur ce même sujet, furent écrites à Béthune, à Marquemont, l'archevêque de Lyon, au cardinal de La Valette, au cardinal de Savoie, au cardinal Barberini, outre une autre lettre passe-partout à divers cardinaux. Je les publierai avec les *Mémoires* du comte de Tillières et la correspondance à lui adressée du 6 février 1624 au 26 juin de la même année, date de son rappel. Cf. plus bas, p. 403, note 3. Cf. Avenel, t. II, p. 48 ; Griffet, t. I, p. 419 et suiv.

## CCCLI

*Au Cardinal Barberin.*

*Il le prie favoriser la demande que le Roi d'Angleterre fait de Madame sa Sœur pour marier avec le prince de Galles son fils.*

Mon Cousin,

J'envoie le père Bérulle, Général de la congrégation de l'Oratoire, vers notre Saint-Père le pape, pour l'informer des propositions qui m'ont été faites par les ambassadeurs extraordinaires du Roi de la Grande-Bretagne, mon frère, sur le mariage du Prince de Galles, son fils, avec ma sœur, duquel je n'ai voulu passer outre à la résolution des articles dressés pour ce sujet, sans premier avoir les bons avis et conseils de Sa Sainteté. N'étoient les avantages que la Religion Catholique en peut recevoir, si considérables que ceux qui sont touchés comme vous d'un pur zèle à la gloire de Dieu n'ont besoin d'être sollicités pour favoriser une affaire de telle importance, je vous demanderois avec plus grande sollicitation une (*sic*) assistance <sup>1</sup> près de Sa Sainteté. Mais comme l'affection intérieure que j'ai à l'avancement du vrai culte divin ne souffre pas que je considère cette alliance par mes seuls intérêts, je dois croire aussi que,

1. Faudrait-il *votre* (*v̄re*) assistance ?



pour le bien universel de plusieurs âmes, vous contribuerez vos bons offices, ainsi que vous en serez requis par le sieur de Béthune, mon ambassadeur et par ledit père Bérulle, auquel j'ai commandé vous faire savoir le sujet de son voyage. Que si, pour l'amour de moi, vous protégez avec plus d'affection les demandes qu'ils feront de ma part, comme je vous en prie, il me demeurera toujours un particulier ressentiment, qui ne sera sans user de revanche, ainsi que j'espère que Dieu me donnera le moyen, lequel je prie cependant vous avoir, mon cousin, en sa garde.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 3 août 1624 <sup>1</sup>.

## CCCLII

*A M. de Béthune, ambassadeur à Rome.*

*Pour le Père de Bérulle.*

Monsieur de Béthune,

Vous avez déjà eu avis de la résolution que j'ai prise d'envoyer le Père de Bérulle vers notre Saint-Père le Pape et savez en général le sujet de son voyage qu'il vous dira plus particulièrement, ainsi que je lui ai commandé, sur lequel vous ferez les offices que jugerez nécessaires pour faire réussir toutes choses à mon contentement. Me remettant aux autres dépêches qu'avez de moi sur ce sujet et à ce que vous fera

1. B, fol. 20.

entendre ledit Père de Bérulle, je ferai fin priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Béthune [en sa garde].

A Saint-Germain-en-Laye, le 4 août 1624 <sup>1</sup>.

CCCLIII

*A la Princesse de Piémont  
en lui envoyant un diamant.*

Ma Sœur,

Vous aurez, par ce gentilhomme que je vous envoie, le diamant qu'il y a longtemps que je désirois vous donner. Sur l'espérance que j'avois de le recouvrer de jour à autre, j'ai été plus longtemps sans vous écrire que je ne pensois. Si ce temps vous a duré, je m'en décharge sur la Reine Madame ma Mère qui avoit voulu prendre le soin de le faire chercher, en quoi je sais qu'elle a fait son possible pour vous faire recevoir plus tôt ce témoignage de ma bonne volonté, que je vous prie conserver pour l'amour de moi et avec ce témoignage que je suis (,etc.).

A Saint-Germain [le 5 août] 1624 <sup>2</sup>.

1. A, p. 316, sous le titre : *Lettres de créance*. B, fol. 179.

2. A, p. 188-9, sous le titre : *Presens envoyés ou receus*. B, fol. 52 v°. Je l'ai publiée dans la *Revue du Monde catholique*, 15 janvier 1909, p. 182.

## CCCLIV

*A la même.**Pour le Comte de Verue <sup>1</sup>.*

Ma Sœur,

Encore qu'il n'y ait que deux jours que je vous ai écrit, je ne veux souffrir le retour du Comte de Verue sans lui donner la présente, me laissant telle satisfaction de ses portements et bonne conduite que vous n'aurez rien à désirer au delà du contentement qui m'en demeure. Si ce témoignage n'est assez puissant pour vous convier de lui départir favorablement votre assistance et votre protection aux occasions qui s'offriront, j'y ajoute ma recommandation, l'estimant digne d'en être gratifiée. Le choix qui a été fait de l'abbé Scaglia <sup>2</sup>, son frère, pour succéder en sa charge ne peut qu'il ne me soit bien agréable, puisqu'outre ses bonnes qualités qui le rendent digne de succéder en la créance que sondit frère avoit acquise près de moi, il y vient assisté de votre recommandation. Elle aura toujours la force de tirer de moi des preuves que je suis (,etc.).

[A Saint-Germain-en-Laye, ce 8 août] 1624 <sup>3</sup>.

1. A : *Urene*. B : *Ureue*. Des lettres sur son voyage à Paris en juillet 1622 figurent dans le manuscrit déjà cité, fr. 17364, p. 468, et d'autres sur une avanie qui lui fut faite au Collège des Lombards en juin 1623 par un prédicateur dominicain, le P. Barretti (pp. 621 et 625), pour laquelle il obtint réparation. Cf. Cinq cents Colbert, t. V, fol. 134. Un de ses descendants, Jérôme de Scaglia, C<sup>te</sup> de Verrue, tué en 1707, avait épousé Jeanne-Baptiste-Geneviève, fille du duc de Luynes et d'Anne de Rohan, qui mourut en 1736 (Talle-mant des Réaux, t. I, p. 420).

2. B : Scalia. Cf. Talle-mant des Réaux, t. II, p. 385. Ambassadeur en Angleterre, en 1626, il nous suscita tous les embarras qu'il put (d'Avrigny, *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, Nîmes, 1783), t. I, p. 191; C. Hippeau, *Mémoires du C<sup>te</sup> de Tillières*, p. 116; Avenel, t. II, p. 105).

3. A, p. 286-7, sous la rubrique : *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*. B, fol. 53 et v<sup>o</sup>.

## CCCLV

*A Monsieur le Marquis de Mosny* <sup>1</sup>.

Monsieur le Marquis de Mosny,

L'ordre que vous donnez à l'exécution de mes volontés est si exact que je ne puis que louer votre soin. Je désire néanmoins qu'en le continuant vous laissiez quelque liberté plus grande au sieur d'Ornano que vous n'avez fait ci-devant. Vous le pouvez régler en sorte que donnant plus d'air à sa chambre et lui permettant se promener parfois dans le château, vous serez toujours assuré de sa personne. Je serai bien aise qu'il ait sujet de se louer de ma bonté, laquelle vous lui pourrez témoigner en cette occasion et sans qu'autres que lui sache ce que je vous en écrit. S'il n'a les personnes qu'il convient pour la nécessité de son service, vous verrez à lui en bailler, avec les autres considérations requises de la prévoyance que vous y saurez apporter, à laquelle me remettant, je prie Dieu, etc. <sup>2</sup>.

Le 10 août 1624.

1. Louis de Mauny, fils de Charles-Robert, comte de La Marck (*Maison militaire de Louis XIII*, n° 4826 et plus haut, p. 230, n. 4), premier écuyer d'Anne d'Autriche jusqu'en 1627 (cf. *infra*, p. 520 et *État*, etc., n° 3791), gouverneur de Caen depuis 1620, fut geôlier du colonel d'Ornano, transféré de la Bastille le 29 juin (Arnauld, p. 50). L'adoucissement du sort du prisonnier coïncide avec la défaveur croissante de La Vieuville. Arnauld a écrit au long l'histoire de cette lettre secrète. Cf. *ibid.*, p. 57 : « Quelques jours auparavant et mesmes devant l'esloignement de M. de la Vieuville, le roy avoit escript de sa main au Marquis de Mosny, etc. » Cf. plus bas, p. 347.

2. B, fol. 480.

## CCCLVI

*A Monsieur d'Ambleville* <sup>1</sup>.

Monsieur d'Ambleville,

Désirant aider à la volonté que vous témoignez avoir de me rendre un bon service, je donne au sieur Testu la présente de ma main, afin que vous ayez plus de confiance pour lui communiquer ce que dites savoir important à mon service. Vous lui pouvez parler à moi-même, vous assurant que si par votre moyen je reçois quelque avis qui soit de considération et important comme vous l'avez dit, que j'ordonnerai incontinent de votre liberté et userai de telle reconnoissance que vous aurez sujet d'être content. Vous n'eussiez pu me venir parler en l'état où vous êtes sans beaucoup d'éclat ; c'est pourquoi j'ai pris cette voie comme la plus secrète et facile à faire entendre ce que vous désirez me faire savoir, me remettant du surplus à ce que vous dira ledit sieur Testu de ma part, je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

Du 10 août 1624 <sup>2</sup>.

1. B : Dambleville. « Ce ne peut être Jean de Mornay, Sr d'Ambleville, conseiller au Parlement. Est-ce son fils, capitaine lieutenant des gendarmes du duc d'Angoulême ? » (*Annuaire-Bulletin*, etc., 1873, p. 241.) Il avait été arrêté le lundi 11 mars 1624, pour avoir provoqué en duel M. de Gordes, capitaine des Gardes (Arnauld d'Andilly, *Journal*, p. 13). Il avait eu un autre duel, en Normandie, après un procès perdu contre Villarceau, et une affaire à Argenteuil, que raconte Arnauld au 5 juin 1624 (p. 48).

2. B, fol. 180 et v<sup>o</sup>.

## CCCLVII

*A Monsieur de Schomberg* <sup>1</sup>.

Monsieur le Comte de Schomberg,

Je vous fais ces trois lignes afin qu'incontinent que vous les aurez reçues vous ne manquiez de me venir trouver pour recevoir de moi des témoignages de la confiance que j'ai de votre affection à mon service. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Comte de Schomberg, en sa sainte grâce.

A Saint-Germain-[en-Laye], le 13 août 1624 <sup>2</sup>.

1. Schomberg, disgracié et retiré à Duretal, fut rappelé le jour même de la chute de La Vieuville, ainsi racontée dans le journal inédit d'Arnauld d'Andilly : « Le soir (du 12 août) Monsieur fit faire un sy grand charivary dans le logis de M. de La Vieville par grande quantité d'officiers de cuisine, marmitons, volontaires et autres, qu'il pensoit que l'on l'alloit assassiner, fit tuer toutes les chandelles, se mit à pleurer et envoya quérir M. le Cardinal de Richelieu de le venir voir » (p. 32)... Le 13, il reçoit l'ordre de se retirer : « Le mesme jour le roy envoya M. de Brouilly (cf. plus bas, p. 399, note 1) quérir M. de Schonberg (auquel il escrivit) et luy baille luy mesme pour son voyage 31 pistolles et luy recommande la dilligence, Sa Majesté tesmoignant un tel désir de le revoir et une sy grande impatience jusqu'à ce qu'il fust arrivé, que cela n'est quasy pas croyable. M. de Brouilly fit telle diligence qu'il arriva à Duretal le lendemain au soir mecredy et fut de retour le vendredy à minuict, et Sa Majesté tesmoigna tant de joye de sçavoir des nouvelles de M. de Schonberg qu'elle faisoit embrasser M. de Brouilly à tout le monde. » (*Ibid.*, p. 53. Cf. Griffet, t. I, p. 427.)

2. A, p. 94, sous la rubrique : *Le Roy mande qu'on le vienne trouver*. B, fol. 180 v<sup>o</sup>.

## CCCLVIII

*A Monsieur le Marquis de Mosny.*

Monsieur le Marquis de Mosny,

Je vous fais la présente afin qu'incontinent après l'avoir reçue, vous mettiez en liberté le sieur d'Ornano. Je lui écris qu'il me vienne trouver, ne désirant pas qu'il soit plus longtemps retenu. La présente vous servira de décharge, vous assurant que je demeure content du service que vous m'avez rendu en cette occasion <sup>1</sup>, et prie Dieu, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, le 18 août 1624 <sup>2</sup>.

## CCCLIX

*A Monsieur d'Ornano.*

Monsieur d'Ornano,

Me contentant du temps que vous avez été au château de Caen pour peine du délai que vous apportiez d'obéir au commandement que je vous avois fait

1. Mosny avait reçu son prisonnier un mois et demi auparavant. « Il (Ornano) y arriva (à Caen) le mecredi 3<sup>e</sup> juillet et y fut receu par le marquis de Mosny qui le mit dans le dongeon dans une fort petite chambre, et luy ayant osté le page et le lacquais qu'il avoit à la Bastille » (Arnauld, p. 50. Cf. Griffet, t. I, p. 428 et plus haut, p. 344).

2. B, fol. 181.

d'aller au Pont-Saint-Esprit, j'ai commandé au Marquis de Mosny de vous mettre en liberté, afin que vous me veniez trouver pour recevoir les témoignages qu'un bon serviteur doit avoir d'un bon maître tel que je vous serai toujours, priant Dieu qu'il vous ait, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, le 18 août 1624 <sup>1</sup>.

CCCLX

*Lettre de la main du Roi à la Reine d'Espagne,  
résolue par Sa Majesté le 20 août 1624.*

*Il témoigne désirer la continuation de la bonne intelligence entre les deux couronnes, mais demande que celle d'Espagne n'y contrevienne pas.*

Ma Sœur,

Je loue votre bon naturel de désirer l'union des deux couronnes. Je l'ai recherchée et entretenue jusques à présent avec toutes sortes d'offices. Je continuerai encore, ayant tant plus d'inclination à conserver et maintenir la bonne amitié et fraternelle alliance qui doit être entre le Roi d'Espagne, mon beau-frère et moi, que je sais qu'elle importe au bien de la chrétienté. Ces considérations vous serviront d'assurance que je n'entends pas y contrevénir, mais aussi je veux me promettre que ledit Roi, mon beau-frère, de

1. B, fol. 181.



sa part, y rendra les effets que je dois attendre de lui et qu'il fera accomplir de bonne foi les choses qu'il a si solennellement promises pour le bien de mes alliés et le repos public, à quoi je vous prie et (*sic*) contribuer ce qui est de vos bons sentiments et vous assurer toujours de l'affection de, etc. <sup>1</sup>.

## CCCLXI

*A Monsieur de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon.*

Monsieur de Béthune,

Vous reconnoîtrez, en toutes les occasions qui s'offriront, une confiance pareille à celle que je vous ai témoignée au sujet de la promotion de l'archevêque de Lyon <sup>2</sup>, que j'ai désiré être négociée dans le secret avec prudence et fidélité. Comme je me suis promis tout cela de vous, je demeure aussi fort content des offices que vous avez faits de ma part près Sa Sainteté et des avis contenus en votre lettre du 10<sup>e</sup> de ce mois, qui m'a été présentée par la même voie que j'avois ordonnée <sup>3</sup>. Votre prévoyance à maintenir l'autorité de mon nom et la demande que j'ai faite à Sa Sainteté [en la réputation qu'il convient] est bonne et digne de votre jugement et expérience ; aussi ai-je voulu vous rendre promptement réponse afin que

1. B, fol. 32.

2. Voir plus haut, p. 332.

3. Probablement par l'intermédiaire de Tronson, comme il est dit plus haut, p. 330.

l'archevêque de Lyon venant à être préféré, vous soyez certain de ce que vous avez à dire et à faire. Il ne faudra pas laisser prendre cette opinion que la préférence soit du choix de Sa Sainteté. Vous la pourrez prévenir en semant <sup>1</sup> que, lors de votre parlement, je vous avois témoigné un désir si grand d'avoir part à la première promotion, que je vous avois donné charge de faire toutes sortes d'instances, même où vous connoîtriez l'esprit de Sa Sainteté plus enclin à un sujet qu'en l'autre, comme j'avois aucunement prévu qu'il pouvoit être plus affectionné audit archevêque, de faire instance pour lui en témoigner que j'aurai agréable qu'il le préfère, mais que l'ordre je vous avois donné étoit avec charge expresse de ne vous en déclarer à qui que ce soit et de réserver cette réquisition pour la dernière, le plus tard qu'il vous seroit possible et à l'heure seulement que Sa Sainteté voudroit procéder à la promotion des cardinaux, de laquelle me donnant avis ainsi que vous avez fait au passé en pareilles occurrences, vous me manderez avoir fait cette négociation en la forme ci-dessus <sup>2</sup>, suivant ce que le marquis de la Vieuville, qui avoit ordre de vous faire entendre mes intentions, vous avoit dit de ma part. A quoi, comme en tout le contenu de la présente, vous ajouterez ce que jugerez [nécessaire] pour ne tomber aux inconvénients que vous m'avez représentés. Si Sa Sainteté eût eu quelque disposition favorable pour l'Archevêque de Tours, je vous aurois ordonné de

1. B : en suppliant... leçon évidemment fautive.

2. B : en la sorte cy dessus...

continuer vos instances pour lui conserver le premier lieu. Mais comme j'ai appris que persistant <sup>1</sup> en cette recommandation, je n'aurois aucune part à la première promotion, j'ai mieux aimé mettre en avant un sujet agréable et obtenir ce que je désire que d'insister en vain au désavantage de mes affaires et de ma réputation. Continuez à me rendre vos services en cette occasion en la même sorte qu'avez déjà fait et, vous assurant que je les reçois avec volonté de les reconnoître, je prie Dieu, qu'il vous ait, Monsieur de Béthune, [en sa garde.

A Saint-Germain-en-Laye, le] 24 août 1624 <sup>2</sup>.

## CCCLXII

*A Monsieur de Verdun.*

Monsieur de Verdun,

Il ne se présentera point d'occasion de vous gratifier que vous ne receviez les grâces et bienfaits qu'un bon serviteur peut attendre d'un bon maître. Je suis bien aise que vous m'avez donné le moyen de vous faire ressentir les effets de ma bienveillance. Comme vous m'avez bien servi, je veux aussi le reconnoître et vous accorder la permission que vous me demandez de disposer de la charge de Chancelier et <sup>3</sup> chef du

1. Les deux manuscrits portent : *paroissant*.

2. A, p. 209-11, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13*. B, fol. 181 v<sup>o</sup> et 182.

3. Le ms. porte : *chancelier en chef*.

Conseil de mon frère ; ce que je ferai lorsque vous me présenterez une personne qui me soit agréable et digne de vous succéder en cette place <sup>1</sup>, comme je sais que vous en ferez le choix, n'ayant considération plus forte que celle de mon service et contentement. Les témoignages *que mondit frere* <sup>2</sup> vous a rendu d'ailleurs de ma bonne volonté sur les recherches que vous faites sont avec estime que je fais de vous d'avoir mis votre affection en un si bon lieu : la vertu qui se rencontre me fait encore vous assurer que j'ai agréé votre recherche et vous désirant en cela tout bonheur, ainsi que vos services m'y convient, je prie Dieu, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1624 <sup>3</sup>.

## CCCLXIII

(A la Princesse de Piémont.)

Ma Sœur,

Envoyant le sieur de Saint-Gery <sup>4</sup> pour témoigner à

1. C'est Jacques Le Coigneux qui occupe cette fonction dans l'état de 1627. Cf. *Maison de la Grande Mademoiselle*, n° 363. Cf. *Mémoires inédits* d'Arnauld d'Andilly, pp. 32, 35, 43-45.

2. Les mots en italiques sont une conjecture. Le manuscrit donne cette leçon inintelligible : « les tesmoignages qui montreroient vous a... »

3. B, fol. 183. Se placerait ici la série des brevets et lettres dont j'ai publié le texte dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 412 et suiv. pour les sieurs de la Charce, des Adrets, Champoleon, Montmorin, Montbrun et Montauban. A ces gentilshommes convertis par l'entremise de Visconte, Louis XIII, outre les brevets du 5 septembre, écrit, le 18 et le 24, des lettres de sa main qui figurent au ms. B, fol. 183 à 184 v°. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1911, p. 43, n° 465 et suiv.

4. V. plus haut, p. 258 et 259. Joseph de Saint-Géry, baron de Magnas, était cousin du duc d'Épernon. Cf. Avenel, t. II, p. 352, note 2.

mon Oncle le Duc de Savoie l'ennui que j'ai reçu de la perte de mon Cousin le Prince Philbert <sup>1</sup>, son fils, je lui ai commandé vous porter ces mêmes témoignages et vous assurer que sa maison m'est en telle recommandation que je prends part aux choses qui peuvent y apporter du deuil et de la tristesse, comme pareillement je vous prie de croire que j'aurai à plaisir sa prospérité et de le favoriser pour le bien et avancement de mes Cousins ses enfants, aux occasions qui s'offriront, même sur celle des mariages qui ont été proposés et en votre particulier vous connoîtrez toujours que je suis (, etc.).

[A Saint-Germain-en-Laye, ce 19 septembre 1624 <sup>2</sup>.]

## CCCLXIV

*A la Reine d'Espagne (Elisabeth).*

*Sur sa grossesse* <sup>3</sup>.

Ma Sœur,

La nouvelle que j'ai reçue de votre grossesse me donnant occasion de vous faire voir des témoignages

1. Emmanuel-Philibert, troisième fils de Charles-Emmanuel, mourut à Palerme, âgé de 38 ans, grand amiral d'Espagne. Il était frère du Prince de Piémont. Quelques semaines plus tard, Arnauld d'Andilly notait dans son *Journal* : « Environ 8 ou 9 octobre. Le Roy signe les articles du mariage d'entre M. le Prince Thomas (cf. *supra*, pp. 30, 33 et 405) et M<sup>lle</sup> de Soissons » (p. 65). Voir *Maison militaire de Louis XIII*, n° 1952.

2. A, p. 430, sous le titre : *Tesmoignages d'affection et soins*. B, fol. 53 v° et 54. Le remerciement à cette lettre est daté de Turin, 11 octobre 1624.

3. La naissance qui avait précédé, celle de l'infante Marguerite-

de mon affection, je n'ai voulu différer à vous assurer qu'il ne vous peut arriver aucun bien qui ne m'apporte du contentement et qu'à présent je participe à celui que vous recevez des grâces et bénédictions qu'il plaît à Dieu vous départir, ainsi que plus amplement vous dira mon ambassadeur. Je ne puis finir sans vous remercier du souvenir que vous avez fait paroître avoir de moi par le présent que m'a apporté Drapier <sup>1</sup>, dont je vous rends grâces et vous prie de continuer à m'aimer et de croire qu'en toute occasion vous connoîtrez que je suis (, etc.).

A Saint-Germain-en-Laye, ce 24 septembre 1624 <sup>2</sup>.

## CCCLXV

*A Monsieur de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon.*

Monsieur de Béthune,

Le contenu en votre lettre du 23 septembre que vous m'avez écrite en réponse de la mienne du 24 août, me fait juger que mes intentions ne vous ont pas été suffi-

Marie-Catherine, seconde fille d'Élisabeth, est du 25 novembre 1623 (*Mercuré françois*, t. IX, p. 714).

1. Sur Nicolas Drapier, valet de chambre par semestre de la maison de M<sup>me</sup> Henriette, voir *État*, n° 3204 (Cf. plus haut, p. 175, note 1). J'ai cité la lettre écrite par Louis XIII en sa faveur pour lui conserver, malgré l'absence, sa charge de valet de chambre de sa sœur. Voir *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 507, n° 332, à M<sup>me</sup> de Monglat, s. d.

2. A, p. 40, sous la rubrique : *Complimens pour cause de joye*. B, fol. 32.

samment déclarées par madite lettre, en ce que vous me suppliez, l'occasion arrivant que vous me fissiez une dépêche sur le sujet de la promotion de l'archevêque de Tours, de trouver bon que, pour donner lieu au choix qu'en auroit fait Sa Sainteté, vous m'écriviez conformément au contenu de madite dépêche, à la réserve de ce qui est porté que le marquis de la Vieuville, qui avoit ordre de vous faire entendre mes intentions, vous auroit dit de ma part. Sur quoi je vous dirai que je n'ai point pensé le faire auteur du pouvoir qu'avez de consentir à telle préférence que voudroit faire Sa Sainteté, mais seulement interprète plus particulier en quelque partie de mes intentions, comme il étoit pour lors porteur de mes volontés en plusieurs occurrences, ce que vous pourrez connoître en prenant la vôtre en toute son étendue et non en cette portion seule. Car peu au-dessus, je déclare assez le pouvoir que vous avez de moi, puisque je [vous mande]<sup>1</sup>, où il arriveroit que l'archevêque de Lyon fût préféré, de publier, pour prévenir l'opinion que l'on pourroit prendre que le choix fût de Sa Sainteté au préjudice de l'ordre de ma nomination, que je vous avois donné charge, lors de votre partement, de ne rien omettre aux sollicitations que vous ferez près d'elle, afin que j'eusse part à la première promotion, même où vous la trouveriez, entre les sujets par moi proposés, plus disposée à favoriser l'un que l'autre, d'acquiescer à son désir plutôt qu'en lui résistant perdre l'effet de sa bonne volonté, mais que c'étoit avec charge de ne

1. A : je demande...

vous en déclarer à personne et de ne donner ce consentement que lorsqu'il ne vous resteroit que ce seul moyen pour me faire recevoir quelque fruit de vos sollicitations. Ce discours fait bien voir que je n'ai pas entendu fonder votre négociation sur la parole du Marquis de la Vieuville et que je trouverai bon, ayant fait mander la nouvelle de la promotion que vous aurez faite en la sorte ci-dessus, suivant ce qu'il vous avoit dit de ma part, vous y ajoûtiez que vous n'auriez eu croyance en ses paroles si je ne vous les avois confirmées moi-même. Il me reste encore à vous faire savoir que l'archevêque de Tours ayant fait de grandes instances pour obtenir encore des lettres de ma main en sa faveur, j'ai écrit à Sa Sainteté, dont vous la tiendrez avertie à ce qu'elle n'en soit surprise et assurerez qu'elles ne sont [pas] qu'à la sollicitation et prière dudit archevêque. J'attends de votre affection et longue expérience la conduite qui y sera nécessaire et dont je demeure fort assuré. Aussi pouvez-vous croire que je serai soigneux de vous maintenir en la croyance et bonne réputation qu'avez acquise <sup>1</sup> [qu'icelles recommandations n'empêcheront que je n'aie le contentement du choix qu'elle voudra faire que je lui ai déclaré par ma précédente <sup>2</sup>. Je finis en cet endroit, priant Dieu, etc.

Du 18 octobre 1624 <sup>3</sup>].

1. A, p. 211-3, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13*. Le reste est tiré de B, qui seul contient la finale remplacée dans A par etc.

2. Voir plus haut, p. 332. Cf. pp. 349 à 351, au 24 août 1624.

3. B, fol. 185 et 186.



## CCCLXVI

*Pour l'Archevêque de Tours.*

*Au Cardinal [            ]<sup>1</sup>.*

Mon Cousin,

Me promettant toujours que notre Saint-Père le Pape aura égard, à la première promotion qu'il fera des cardinaux, aux supplications que je lui ai faites et que vous contribuerez de votre part la bonne assistance et affection que vous m'avez fait espérer, je vous réitérerai ici les recommandations contenues en mes précédentes lettres en faveur de l'archevêque de Tours, que je vous prie vouloir assister de votre protection en sa poursuite, comme une personne que les longs et fidèles services me font avoir en particulière recommandation, ainsi que vous fera de rechef entendre le sieur de Béthune, mon ambassadeur, auquel me remettant, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

[Ecrit à Saint-Germain-en-Laye], le 18 octobre 1624<sup>2</sup>.

1. Aucun destinataire n'est précisé dans l'un ni l'autre manuscrit. Cette lettre envoyée sans doute aux trois mêmes cardinaux qui en avaient déjà reçu sur même sujet, le cardinal neveu, le cardinal de Savoie et le cardinal de La Valette (*supra*, p. 323-325), faisait partie du système de double jeu par lequel on faisait croire à Bertrand d'Eschaux, informé de ces démarches, qu'on avait tenté l'impossible pour faire aboutir sa candidature.

2. A, p. 204. B, fol. 22.

## CCCLXVII

*A Monsieur Dagnonville* <sup>1</sup>.

Monsieur Dagnonville,

Vous recevrez la présente par l'un de mes valets de pied que j'envoie exprès pour vous faire savoir ma volonté, qui est que vous me veniez trouver incontinent. C'est pour affaire dont je vous veux parler et en laquelle vous ne recevrez que des témoignages de ma bienveillance. M'assurant que vous n'y ferez faute, je prie Dieu [qu'il vous ait, Monsieur d'Agnonville, en sa sainte garde.

A Saint-Germain-en-Laye le 19 octobre 1624] <sup>2</sup>.

## CCCLXVIII

*A Monsieur de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon.*

Monsieur de Béthune,

L'archevêque de Tours ayant désiré de moi une seconde lettre de recommandation en sa faveur à Sa Sainteté, je lui écris et vous en donne avis afin que

1. *Alias* d'Agnonville et Dagonville. Cf. plus bas, p. 360, au 18 novembre 1624 et, p. 367, au 27 décembre, Aignonville.

2. A, p. 96, sous la rubrique : *Le Roy mande qu'on le vienne trouver*. B, fol. 184 v<sup>o</sup>.

vous fassiez les offices que jugerez nécessaires pour accompagner les témoignages de ma bienveillance vers ledit archevêque. Vous avez telle connoissance de ce qu'il convient faire en semblables occurrences que je n'ai rien à vous prescrire <sup>1</sup>. Me remettant donc à votre bonne conduite, je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

[A Saint-Germain-en-Laye, le] 19 octobre 1624 <sup>2</sup>.

## CCCLXIX

*Au Pape (Urbain VIII).  
Pour l'Archevêque de Tours.*

Très Saint-Père,

Puisque Votre Sainteté a trouvé bon de différer la promotion des cardinaux qu'elle veut admettre au Saint Collège, Elle aura bien agréable que je lui réitère la supplication que je lui ai ci-devant faite pour l'archevêque de Tours. Ayant déjà représenté à votre Béatitute les bonnes considérations qui m'ont mû à le porter à cette dignité; je n'ai, pour l'heure, qu'à la supplier de rechef d'agréer ma demande et, me continuant sa bienveillance paternelle, en (*sic*) départir ses grâces ainsi que les attend votre très dévot fils.

[A Saint-Germain-en-Laye, ce] 20 octobre 1624 <sup>3</sup>.

1. Béthune avait à comprendre, et il le fit, que ces instances n'étaient que pour « la galerie ».

2. A, p. 213-4 : *Recommandations faictes, etc.* B, fol. 187.

3. A, p. 202. B, fol. 12 v<sup>o</sup>.

## CCCLXX

*A la Reine d'Espagne.*

Madame ma Sœur,

Ayant eu quelque avis que vous étiez indisposée, j'ai aussitôt dépêché au sieur du Fargis, mon ambassadeur, pour avoir de vos nouvelles et vous rendre ce témoignage de mon souvenir. Où j'aurai moyen de vous rendre d'autres preuves de l'affection que je vous porte, vous la connoîtrez bien véritable. Cependant je prie Dieu vous donner la santé que vous souhaitez <sup>1</sup> (,etc.).

[A Saint-Germain-en-Laye, ce 28 octobre 1624 <sup>2</sup>.]

## CCCLXXI

*A Monsieur Dagonville* <sup>3</sup>.

Monsieur Dagonville,

Ne m'ayant donné réponse sur ce que je vous ai proposé, comme je pensois que vous feriez avant votre retour, j'envoie le sieur Dupresque, présent porteur, pour savoir quelle résolution vous avez prise et si

1. B : que je souhaite.

2. A, p. 122 : *Tesmoignages d'affection, etc.* B, fol. 32 v<sup>o</sup>.

3. Cf. *supra*, p. 358.

vous serez disposé à me faire recevoir le contentement que je me suis promis de votre affection à mon service. Si vous m'en donnez des preuves en cette occasion, j'aurai plus d'assurance en vous et de volonté de vous employer en celles qui s'offriront pour vous témoigner le gré que je vous saurai, prenant une alliance qui m'est agréable. Remettant le surplus que j'ai à vous faire entendre sur ce sujet audit Dupresque, je prie Dieu, etc.

A Paris, ce 18 novembre 1624 <sup>1</sup>.

## CCCLXXII

*A Monsieur de Béthune.*

*Pour sénateur (sic) de Boulogne.*

Monsieur de Béthune,

Le sieur Antoine Galiaso Malvasis, gentilhomme Boulonnois<sup>2</sup>, désire une grâce de Sa Sainteté. C'est que le sieur Cœsar, son père[, l'un des sénateurs de la ville,] décédant, lui encore jeune, le sieur Julio succéda (*sic*) à sa dignité de sénateur<sup>3</sup>, comme étant de la famille et son plus proche parent, Notre Saint-Père le Pape qui étoit lors<sup>4</sup>, conservant en sa personne l'ordre observé de tout temps en faveur des familles de la ville qui ont l'honneur d'être du Sénat. Il se rencontre main-

1. B, fol. 187 v°.

2. B : Galiaso... Bolognois...

3. B : succède à cette dignité comme...

4. Grégoire XV. Cf. plus haut, p. 302, note 3.

tenant que ledit sieur Julio est fort vieux et caduc, n'a que deux siens neveux plus proches parents que celui-ci, lesquels sont [bannis et par conséquent] incapables de succéder à cette dignité, laquelle ne peut être plus légitimement conservée en ladite famille après le décès dudit sieur Julio qu'en la personne dudit sieur Antoine, tant pour être de ses plus proches parents, que pour être fils de celui auquel a succédé ledit sieur Julio. Encore ne veut-il prétendre cette grâce qu'en cas que lesdits neveux ne soient lors rétablis et en état de pouvoir jouir des honneurs qui sont en la famille. J'écris l'incluse <sup>1</sup> à Sa Sainteté sur le même sujet que la présente, que je vous ai voulu faire plus ample, afin que, par la connoissance que vous avez de mes intentions et de la justice qui se rencontre aux supplications que je fais à Sa Sainteté, vous ayez plus de volonté et de moyens pour en obtenir l'effet. Ledit sieur Antoine a eu des recommandations si considérables que je serai bien aise qu'il reçoive quelque fruit des miennes et que, par mon entremise, l'occasion arrivant, Sa Sainteté lui fasse cette grâce de le restituer à l'honneur possédé par feu son père. Vous verrez le temps qui sera propre pour en faire instance, auquel vous agirez selon la connoissance plus particulière que vous en donnera ledit sieur Antoine.

Me confiant aux preuves que j'ai reçues de votre

1. B : en la famille, l'incluse que j'écris à Sa...

prudence et bonne conduite, j'y remets les offices qu'il conviendra faire et prie Dieu (, etc.).

[Écrit ce 22 novembre] 1624 <sup>1</sup>.

## CCCLXXIII

*Au Pape (Urbain VIII).*

Très Saint-Père,

Le respect que je dois à Votre Sainteté et l'équité que je regarde d'observer en mes actions me rend fort considéré aux supplications que je lui fais <sup>2</sup>, désirant qu'il ne paroisse rien de moi à Votre Béatitude qui ne soit trouvé juste, comme j'estime qu'elle jugera être la recommandation qui lui sera faite de ma part par le sieur de Béthune, mon ambassadeur. C'est en faveur du sieur Antoine Galease <sup>3</sup> Malvasie, gentilhomme Boulonnois, fils du sieur Césard <sup>4</sup>, [vivant] l'un des sénateurs de la ville de Bologne, porté d'une louable affection de servir le public au même lieu que feu son père a fait. Il ne prétend nullement d'être favorisé en ce dessein au préjudice des deux neveux qui sont plus proches parents du sieur Julio sénateur qu'il n'est pas, s'il arrive que, lors du décès dudit Julio, ils se trouvent

1. A, p. 230-1, sous la rubrique : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13. Pour eslever à quelque charge*. B, fol. 187 v<sup>o</sup>.

2. B : en mes supplications que je luy faicts, desirant...

3. B : Galeaze...

4. B : Cesar...

en état de lui pouvoir succéder et en estime près Votre Sainteté pour espérer la grâce d'être nommé à cette dignité. Ce que vous représentera plus amplement le[dit] sieur de Béthune, mon ambassadeur <sup>1</sup>, ne désirant pas ennuyer Votre Sainteté d'un plus long discours <sup>2</sup>, mais seulement la supplier que son bon plaisir soit de s'y rendre favorable en considération de [Votre (, etc.)...]

A Paris, ce 22 novembre 1624] <sup>3</sup>.

#### CCCLXXIV

*A Monsieur de Valencay* <sup>4</sup>.

Monsieur de Valencay,

Les mêmes avis que j'ai reçus par vos lettres et que vous m'avez fait savoir diverses fois par votre secrétaire des pratiques que fait le Duc de Rohan tendantes à une prise d'armes par mes sujets de la Religion Prétendue et à faire révolter ma ville de Castres et plusieurs autres, m'ont été donnés d'ailleurs, sans que je me sois beaucoup arrêté à tels discours, ne pouvant croire qu'il fût ennemi du bien

1. B : ledit sieur de Béthune, ne desirant...

2. B : votre Sainteté du discours...

3. A, p. 229. B, fol. 2 v<sup>o</sup> et 3. Le titre analytique complet a été publié dans *Doc. d'Hist.*, 1911, p. 196, n<sup>o</sup> 4. Une lettre au duc de Guise du 24 novembre sur le capitaine Baudin, impliqué dans la conspiration de Drevet (B, fol. 83 v<sup>o</sup>), a été publiée dans *Doc. d'Hist.*, juin 1910, p. 218.

4. Ms. : Vallencé. Voir plus haut, p. 156, n. 1 et plus bas, p. 375. Cf. *Maison militaire de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 1672 ; Tallemant des Réaux, t. II, p. 465 et Griffet, t. I, p. 449, *Mercur françois*, t. IX, p. 432. Il était gouverneur de Montpellier.



public jusques à ce point de pratiquer un soulèvement d'armes pour favoriser les desseins des étrangers et divertir celles qu'il voit destinées au repos commun de toute la Chrétienté. La confiance en laquelle je suis que vous me servez avec affection et que vous savez considérer les avis qui vous sont donnés en affaire importante avec la prudence requise, donne lieu à la croyance que je prends maintenant des mauvaises intentions dudit Duc de Rohan et aux ouvertures que vous me faites pour prévenir les maux qui en peuvent arriver. C'est pourquoi, si vous pouvez vous assurer de sa personne et de la ville de Castres aussi facilement que vous m'avez mandé et que vous ayez preuves certaines de ses mauvais desseins<sup>1</sup>, même que pour les fortifier lui ait été donné de l'argent par les étrangers, je serai bien aise que vous affectiez<sup>2</sup> votre entreprise. Mais avant que rien faire, soyez, je vous prie, bien assuré du crime et me faites savoir particulièrement la connoissance que vous en avez. Je vous envoie votre secrétaire avec la présente de ma main pour vous donner toute assurance que j'aurai agréable le service que vous me rendez en cette occasion et que j'en reconnoîtrai le mérite.

A Paris, ce 30 novembre 1624<sup>3</sup>.

1. Une arrestation du duc de Rohan, trop peu motivée et pour cela désavouée par la cour, avait eu lieu en février 1623 (*Mercure françois*, t. IX, pp. 432-435). Le gouverneur de Montpellier, ayant dû relâcher son illustre prisonnier, voulait sa revanche, mais le roi craignait une nouvelle déconvenue.

2. Au sens d'essayer.

3. B, fol. 188 v<sup>o</sup> et 189.

## CCCLXXV

*A Monsieur de Béthune.  
Pour commutation de vœu  
du sieur de Saveuse <sup>1</sup>.*

Monsieur de Béthune,

Le sieur de Saveuse, fils du sieur de Bouquainville aura besoin de votre assistance pour obtenir de notre Saint-Père le Pape la commutation <sup>2</sup> de vœu qu'il va requérir de Sa Sainteté. Étant d'une maison que j'affectionne et beau-frère du sieur de Buhy <sup>3</sup>, enseigne de ma compagnie de gens d'armes, je serai bien aise que vous favorisiez ses poursuites de ma recommandation et qu'il reçoive de vous la protection que méritent ceux qui m'ont toujours et bien dignement servi. C'est ce que je vous recommande bien particulièrement et prie Dieu qu'il vous ait, M. [etc.

A Paris, ce 30 novembre] 1624 <sup>4</sup>.

1. Probablement André, chevalier de Malte, un des cinq fils de Louis de Saveuse, chevalier, seigneur de Bouquainville, gouverneur d'Étapes, capitaine de cent hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la Chambre, et de Anne de Helin. Cf. Appendice IV, n° 3, p. 530, et *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 338.

2. B : comation de (*sic*)... A : continuation...

3. A : du Ruys. B : de Rays. Cf. plus haut, p. 273, note 4. Catherine, une des filles de Louis de Saveuse avait épousé Pierre de Mornay, chevalier, s<sup>r</sup> de Buhy, lieutenant des gendarmes de la garde (*Maison militaire de Louis XIII*, nos 1493-1494 et, plus bas, p. 517).

4. A, p. 223. B, fol. 136 v°.

## CCCLXXVI

*A Monsieur de Nanneville.  
Pour faire cesser une poursuite.*

Monsieur de Nanneville,

Comme l'on m'a dit que vous recherchez d'épouser la demoiselle d'Aignonville <sup>1</sup>, j'ai cru que vous n'aviez pas su la recommandation que j'ai faite à son père en faveur du sieur de la Fontaine, qui s'étoit premier que vous embarqué à cette même poursuite, laquelle [l']on ne me fera pas plaisir de traverser. C'est pourquoy je vous ai voulu envoyer ce porteur avec la présente de ma main, afin qu'ayant connoissance de ce qui s'est passé, ainsi qu'il vous dira plus particulièrement, vous ne soyez surpris continuant une poursuite qui me seroit désagréable. J'attends de vous tout respect et obéissance. Aussi pouvez-vous être assuré de recevoir pareils témoignages de ma bienveillance où l'occasion s'en offrira. Ce qu'attendant, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Nanneville, en sa sainte garde.

[A Paris, le 27 décembre] 1624 <sup>2</sup>.

1. Cf. pp. 358 et 360.

2. A, p. 254 : *Recommandations pour mariages*. B, fol. 212. Une

lettre à M. le Prince (B, fol. 64 v<sup>o</sup>), postérieure au 10 novembre 1624, date de la signature des articles d'Angleterre (Griffet, t. I, p. 429) a été publiée dans *Documents d'Histoire*, 1910, p. 333, n<sup>o</sup> 179. M. de Boislisle qui l'attribue à décembre 1624 et renvoie à Avenel, t. II, p. 54, c'est-à-dire à une lettre de Richelieu à Condé, du 10 décembre, relative aux « lettres d'état » sollicitées par le Prince, ajoute ce commentaire aux mots : « *J'ai commandé à Monsieur le Chancelier des lettres d'estat que vous demandez* » : « C'est-à-dire des lettres qui lui assurent un répit contre ses créanciers ou ses adversaires en justice. Depuis le traité de Montpellier, M. le Prince qui s'était opposé à la pacification et qui avait perdu ses deux meilleurs appuis dans le conseil, le cardinal de Retz et le garde des sceaux de Vic, avait demandé la permission de voyager à l'étranger (cf. *supra*, p. 277, note 1) ou de se tenir loin de la cour (octobre 1622) *Annuaire-Bulletin*, etc., 1873, p. 243). » Le même auteur attribue aussi à l'année 1624, peu affirmativement d'ailleurs, la lettre à M. de Metz qu'on lira plus bas p. 479 (*ibid.*, p. 244). Comme elle peut appartenir aussi à l'année 1625, je l'ai laissée parmi les lettres non datées. Le duc d'Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé* (t. III, p. 171 et 172) signale des lettres autographes de Louis XIII à M. le Prince des 17 février et 13 juin 1623, 1<sup>er</sup>, 8, 26 février, 30 avril, 1<sup>er</sup> novembre et 12 décembre 1624.

---

ANNÉE 1625.

---

CCCLXXVII

*A Monsieur de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon.*

Monsieur de Béthune,

Vos lettres du 3 et 17 du passé m'ont été rendues presque en même temps : [n']étant [que] sur un même sujet, je n'ai [aussi], pour répondre à toutes les deux, qu'à vous dire que je n'ai point changé de résolution pour ce qui concerne la préférence de l'archevêque de Lyon en faveur duquel je vous ai ci-devant écrit. Les autres lettres que vous avez eues de moi contraires à cette préférence ont été plutôt écrites pour me délivrer des sollicitations qui me sont faites que par aucun dessein de changer l'ordre que je vous ai donné, ainsi que vous avez pu connoître<sup>1</sup> par la précédente de ma main du 18 octobre<sup>2</sup>. Toutefois, puisque vous trouvez que les raisons qui avoient été projetées sont [encore] moins valables à présent à cause de la déclaration qu'a faite Sa Sainteté de vouloir donner sans difficulté part aux Princes à la première promotion, je veux que

1. B : peu reconnoistre...

2. Voir plus haut, p. 334.

vous ayez recours à d'autres <sup>1</sup>, comme vous en pouvez prendre des affaires de la Valteline <sup>2</sup> et dire que Sa Sainteté ayant reçu quelque mécontentement de la prise des forts [de la Valteline] qu'il prétendoit lui être déposés, vous dit, la veille de la promotion <sup>3</sup>, ne vouloir point faire de cardinaux pour la France et que, nonobstant toutes les raisons que vous aurez pu alléguer pour lui faire entendre qu'il n'en devoit point venir à cette extrémité, Sa Sainteté n'a laissé de persister en sa résolution <sup>4</sup> et de faire paroître son indignation en vous témoignant qu'il n'avoit aucun dessein d'en faire cette fois à ma nomination et quand bien il s'y disposeroit que ce ne seroit que pour l'archevêque de Lyon qu'il avoit inclination particulière de favoriser <sup>5</sup> de son chef, vu même que les autres par moi nommés sont pour demeurer perpétuellement à Paris

1. B : recours aux autres. . .

2. Mss. Valtoline. Cf. plus haut, p. 406, n. 4. La Valteline était tombée entre les mains du maréchal de Cœuvres entré en campagne le 23 novembre 1624 et Arnauld d'Andilly le marque, sans date plus précise, en décembre 1624 (*Journal*, p. 64; Griffet, t. I, pp. 431-434). Cf. la lettre du 9 janvier, p. 372 et 373, note 1.

3. A : la viele. . . — B (dans la première rédaction, fol. 190), porte ici : « des affaires de la Valteline, et tesmoigner que Sa Saincteté ne ayant receu quelque mescontentement, elle l'auroit voulu faire paroistre par cette action que je ne trouve pas qu'il y eut aucun mal de dire que son inclination à favoriser l'archevesque de Lion vous avoit faict relacher d'y consentir et me semble, etc., etc. » J'ai publié le texte de la finale d'après B, nous fournissant l'indication *janvier* et j'ai indiqué les transpositions du ms. B dans *Doc. d'Hist.*, mars 1911, p. 45, n° 488.

4. B : percister à sa resolution. . .

5. B : se disposeroit d'en faire, que ce ne seroit l'archevesque (*sic*) de Lion auquel il avoit quelque inclination particuliere de le favoriser de son chef. . .

à passer leur vie selon leurs désirs <sup>1</sup>, au lieu de venir à Rome pour servir l'Église et le Roi. Après avoir reconnu ne pouvoir divertir Sa Sainteté de cette pensée, tant par les instances faites près d'elle que près mon Cousin le Cardinal son neveu, qui vous fut voir dans cet instant <sup>2</sup>, appréhendant qu'il ne se passât quelque chose en cela qui donnât de l'avantage aux Espagnols s'ils pensoient que Sa Sainteté eût fait un cardinal françois sans mon consentement, vous auriez consenti à toute extrémité la promotion dudit archevêque. C'est un expédient que vous saurez fortifier des raisons qui vous viendront sur ce sujet. M'assurant <sup>3</sup> que ce sera à mon contentement, je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

Depuis avoir fini la présente j'ai voulu ajouter ce mot pour vous dire que je juge que Sa Sainteté embrassera volontiers cet expédient et qu'elle sera bien aise d'avoir une occasion si propre et favorable pour témoigner du ressentiment des choses passées <sup>4</sup>.

[Janvier] 1625 <sup>5</sup>.

1. B : à passer la vie à leur desir, au lieu...

2. B : de cette pensée j'avois par les instances faictes près d'elle qu'il prist mon cousin le cardinal son nepveu qu'il vous fut veoir à l'instant...

3. B : sur ce subject et m'asseurant...

4. B : choses proposées...

5. A, p. 214-216. B, fol. 190 et 194 v<sup>o</sup> et suiv.

## CCCLXXVIII

*Au Prince de Condé.*

Mon Cousin,

Les avis que j'ai des pratiques et des menées qui se font en divers lieux contre le repos de mon état et pour divertir les armées destinées au recouvrement de la Valteline, m'ont donné sujet de commander aux gouverneurs de mes villes et provinces se rendre en leurs gouvernements et fait donner avis aux autres de veiller à la garde et sûreté des places ; ce que je vous ai voulu faire savoir et par même moyen vous prier de mettre tel ordre dans votre gouvernement que je me puisse reposer sur votre soin, duquel j'attends de recevoir des preuves de l'affection que vous devez au bien et grandeur de cette couronne et que m'avez assuré vouloir rendre aux occasions qui seront de mon service. Depuis ma dernière que je vous ai écrite, j'ai eu avis que la dispense du mariage de ma sœur étoit accordée. Le Père Bérulle s'étoit acheminé pour me venir rendre compte de sa négociation<sup>1</sup>. Du côté de la Valteline<sup>2</sup>, j'ai pareil avis que le Marquis de Cœuvres,

1. Cf. plus bas, p. 375, note 1. Il arriva le 10 février, précédant et annonçant le légat Barberini (Griffet, t. I, p. 440).

2. A. de Boislisle, publiant cette lettre (*Annuaire*, etc., p. 244) a ponctué ainsi : « de sa négociation du côté de la Valteline. J'ai pareil avis ». Le manuscrit ne porte ni point ni virgule, et le J majuscule ne prouve rien, étant employé par le copiste au cours des phrases, par exemple aux mots « dont J'auray encore... ».



depuis la prise de Tirano <sup>1</sup>, s'étoit ouvert le chemin à de plus grandes choses, dont j'aurai encore sujet, aux premières que je vous écrirai, de vous mander un plus grand progrès <sup>2</sup>. Je prie Dieu cependant qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde.

A Paris, ce 9 janvier 1625 <sup>3</sup>.

## CCCLXXIX

*A Monsieur de Villars* <sup>4</sup>.

Monsieur de Villars,

Vous avez toujours témoigné tant d'affection à mon service qu'ayant, par votre fidélité, acquis bonne part en ma bienveillance, je désire maintenant vous la faire paroître par le soin que je prends de vous donner quelque soulagement à l'affliction que vous cause la perte de votre fille, qui me donne aussi beaucoup de sujet de vous plaindre, ayant su combien elle étoit aimable par les dons et grâces que Dieu avoit mis en

1. B : Tirant. Assiégée le 3 décembre 1624, la ville fut prise le 7, et le château tint jusqu'au 11 (*Ibid.*, p. 434).

2. Le manuscrit 4724 de la Bibliothèque de l' Arsenal (cf. plus bas, p. 397, note 1), contient l'histoire complète des négociations jusqu'en 1631, rédigée par Ardier, que publia en 1677, Linage de Vauciennes, sous le titre : *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans*, 2 vol. in-12 de 380 et 447 pages (Bibl. nat. Lb<sup>37</sup>, 3688). Je dois cette indication à l'érudition si aimable de M. L. Delavaud.

3. B, fol. 67 v<sup>o</sup>. Cf. une autre lettre à Condé, sans date (B, fol. 64 v<sup>o</sup>) contenant également des détails sur le mariage et portée par Tronson, dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 333, n<sup>o</sup> 179.

4. Outre les divers personnages de ce nom dans l'*État de la Maison de Louis XIII*, p. 404 (cf. plus haut, p. 289), on rencontre Antoine de Villars de Minzac, sieur de La Barrière, aux rôles de la compagnie des cheveu-légers dressés en 1627 et 1640 (*Maison militaire de*

elle. Comme c'est de lui que tout bien procède <sup>1</sup>, il faut prendre de sa main ce qu'il lui plaît nous envoyer. C'est une connoissance qui vous est acquise, mais je n'ai voulu laisser de vous le dire, m'assurant que vous serez consolé quand de ma main je vous aurai représenté qu'il n'y a vertu plus grande que de vouloir ce qu'il plaît à Dieu <sup>2</sup>. Je le prie vous fortifier en cette bonne disposition et vous avoir, M. de Villars, en sa sainte garde, etc.

A Paris, ce 10 janvier 1625 <sup>3</sup>.

CCCLXXX

*A la Princesse de Piémont  
sur l'alliance d'Angleterre.*

Ma Sœur,

Je ne pouvois pas être surpris en la créance que j'avois du contentement que vous apporte le mariage de ma sœur, ayant pour fondement la connoissance de votre bon naturel, que j'ai beaucoup estimé comme il paroît aux témoignages contenus en la vôtre que m'a rendus de votre part le Marquis de Calusse <sup>4</sup>. Je pense

*Louis XIII*, nos 24 et 730). Voir aussi l'agent de ce nom envoyé pour les affaires du comte de Mansfeld avec des instructions du mois de décembre 1624 (Avenel, t. II, p. 58).

1. B : que tout bien vient...

2. C'est la pensée, banale d'ailleurs en matière de lettres de consolation, que les stances de Malherbe à Du Perrier ont consacrée :

Vouloir ce que Dieu veut est la seule science  
Qui nous met en repos.

3. A, p. 10-11, sous le titre : *Morts d'enfants*. B, fol. 189 v°.

4. Le marquis de Caluze avait déjà été envoyé de la part du duc de Savoie à Paris. Il fut alors chargé vers le mois de novembre 1618

aussi que vous verrez clairement, par l'alliance que je prends, le soin que j'ai de celles qu'il a plu à Dieu faire naître au degré de proximité que vous m'êtes, pour vivre assurée qu'aux occasions qui s'offriront vous me trouverez fort disposé à témoigner que je suis (,etc.).

[A Paris, ce 13 janvier <sup>1</sup> 1625 <sup>2</sup>.]

## CCCLXXXI

*A Monsieur de Valençay* <sup>3</sup>.

Monsieur de Valençay,

Je vous avois mandé par ma précédente de me donner avis, premier que d'exécuter votre dessein ; maintenant après avoir su ce qui s'est passé et considéré ce qu'avez écrit à Tronson, je ne vous prescis aucun temps : servez-moi selon votre affection, le moyen que vous en avez et la fidélité que j'attends de vous, que je prie Dieu avoir, etc.

Ce 14 janvier 1625 <sup>4</sup>.

d'une lettre à Charles-Emmanuel où il est question du Cardinal de Savoie et de Claudio Marini. Cf. plus haut, pp. 88, 105 et 273. Voir fr. 17364, p. 106. Il remit à Louis XIII le 24 mai 1625 vingt-trois drapeaux pris par son maître (*Mercure françois*, t. IX, p. 498).

1. Ce jour-là même, Marquemont mandait de Rome à d'Herbault : « Monsieur de Berulle est parti d'icy emportant la dispense. » Aubery, t. I, p. 91.

2. A, p. 42, sous le titre : *Complimens pour cause de joye*. B, fol. 53. La lettre de Christine de France à laquelle répond celle-ci est datée de Turin, le 30 décembre 1624.

3. Ms. : Vallancé. Cf. plus haut, p. 364.

4. B, fol. 191. Cf. une lettre de même date à M. du Fargis (B. fol. 191) dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 210.

## CCCLXXXII

*A Monsieur de Villars*<sup>1</sup>.

Monsieur de Villars,

Envoyant le sieur d'Esplan<sup>2</sup> pour les affaires importantes à mon service, ainsi que vous verrez par mon autre dépêche dont il est porteur, je lui ai encore voulu donner la présente de ma main, afin que vous ayez plus de confiance à ce qu'il vous dira sur le sujet de son voyage et aussi que vous soyez plus certain de la continuation de ma bienveillance en son endroit ; m'assurant qu'en cette connoissance qu'il sera mieux reçu de vous, dont je fais toute l'estime que pouviez désirer et que méritent les preuves que m'avez rendues de votre affection et fidélité à mon service. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Paris, ce 27 janvier<sup>3</sup> 1625<sup>4</sup>.

1. Une lettre au comte de Vaudemont, du 20 janvier, portée par Marcheville (A, p. 310 et B, fol. 60 v<sup>o</sup>) est publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 331, n<sup>o</sup> 165. Elle est à rapprocher d'un autographe de Louis XIII au duc de Lorraine actuellement gardé dans la collection Morrison, analysé au tome III, p. 206, n<sup>o</sup> 3.

2. B : Desplan. Voir plus haut, p. 322, note 2.

3. Le manuscrit porte 1627, mais il faut probablement corriger 1625, date de la lettre à Béthune qui suit immédiatement, du 29 janvier 1625.

4. B, fol. 191 v<sup>o</sup>.

## CCCLXXXIII

*A M. de Béthune.  
Pour l'Archevêque de Tours,  
donnée à son importunité.*

Monsieur de Béthune,

Vous pouvez connoître par les réitérées dépêches que je vous fais le soin que j'ai de [la promotion de] l'archevêque de Tours. J'en aurois encore à présent écrit à Sa Sainteté, n'étoit que les affaires de la Valte-line me rendent plus retenu à lui faire des demandes <sup>1</sup>. J'ai mieux aimé les remettre à votre conduite et à la disposition plus particulière en laquelle vous connoissez être Sa Sainteté pour les recommandations <sup>2</sup> qui viennent de ma part. Vous les continuerez en faveur dudit archevêque, ainsi que vous savez être de mes intentions <sup>3</sup>, desquelles, si je ne vous tenois bien instruit, je m'arrêteroïis ici davantage pour vous faire voir combien me sont agréables les services que vous me rendrez en cette occasion. Je recevrai toujours du contentement récompensant dignement ceux qui me

1. Cf. plus haut, p. 370.

2. B : et à la connoissance plus particulière que vous avez de la disposition en laquelle Sa Sainteté peut estre d'incliner aux recommandations...

3. Elles étoient, comme on l'a vu, de sacrifier Bertrand d'Eschaux aux préférences manifestées par le pape en faveur de Marquemont.

servent avec courage, affection et fidélité, ainsi qu'a toujours fait ledit sieur Archevêque de Tours, la promotion duquel vous recommandant de rechef, comme il a désiré, je prie Dieu qu'il vous ait (,etc.).

[A Paris], ce 29 janvier <sup>1</sup> 1625 <sup>2</sup>.

## CCCLXXXIV

*A Monsieur le Prince .*

Mon Cousin,

S'il y avoit une meilleure résolution à prendre que celle que j'ai toujours eue pour maintenir mes sujets en repos et soutenir mon autorité, soit en paix, soit en guerre, je serois aussi prompt à la mettre en exécution que je suis résolu d'user de sévérité contre les brouillons, ennemis de la grandeur de cet état. En quoi je suis bien aise d'avoir vu, par votre lettre du 28 du mois passé, ce que vous me mandez sur ce sujet et que vous m'avez proposé cela même que je veux faire. Continuant à me donner des preuves de votre affection à mon service, vous recevrez des témoignages de ma bonne volonté, ainsi que les occasions s'en offriront comme à présent. Sur ce que vous m'avez écrit[, sur ces bruits de mouvements,] n'avoir aucunes forces près de vous, j'ai donné[, comme ci-devant,] ordre que vous

1. A : ce 19 janvier.

2. A, p. 217. B, fol. 192.

ayez votre Compagnie de gens d'armes. [Sur ce], je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

A Paris, ce 6 février 1625 <sup>1</sup>.

## CCCLXXXV

*Au Pape (Urbain VIII).*

*Sur le Père Joseph* <sup>2</sup>.

Très Saint-Père,

Les saintes pensées ne peuvent être mieux confiées qu'à un saint, bon et dévot <sup>3</sup> religieux. J'ai fait connoître au Père Joseph, Capucin, l'affection particulière que j'ai à tout ce qui peut tourner à la gloire de Dieu et me suis voulu servir du voyage qu'il fait près votre Sainteté à l'occasion du chapitre général de cet Ordre, pour la confirmer en la croyance que je désire qu'elle ait de ma dévotion au Saint-Siège et l'assurer que je favoriserai avec soin et ardeur les pieux desseins de Votre Sainteté au bien de l'Église. Je la supplie que son bon plaisir soit de vouloir donner favorable audience à ce bon religieux, qui saura dignement profiter des grâces et bénédictions de Votre Sainteté si elles lui sont départies, étant un sujet très bien disposé

1. A, p. 177-8, sous le titre : *Demande et approbation d'avis*. B, fol. 66 v<sup>o</sup>.

2. L'abbé Richard dit dans *Le Veritable Pere Josef* (A S. Jean de Maurienne, 1704) : « Le Pere Josef, ayant demeuré quelques mois auprès du Cardinal de Richelieu pour prendre ses instructions, partit de Paris en mars 1625, arriva à Turin le 15 et à Rome, le 10 d'avril » (p. 160). Cette dernière date est inexacte. Ce fut le 24 mars. Cf. plus bas, p. 381, note 4.

3. B : qu'à un bon et devot...

à les recevoir. Me remettant du surplus à ce que le sieur de Béthune, mon ambassadeur, et lui vous diront de ma part, je finis, Très Saint-Père, avec ce souhait d'avoir autant de moyen de faire connoître à toute la terre le zèle que j'ai à l'avancement de l'Église de Dieu, que j'ai d'affection pour témoigner que je suis, Très Saint-Père, votre très dévot fils <sup>1</sup>.

## CCCXXXVI

*A Monsieur de Béthune,  
ambassadeur extraordinaire à Rome sur le même  
(Père Joseph).*

Monsieur de Béthune,

Cette occasion du voyage que fait le Père Joseph, Capucin, qui se doit trouver au chapitre général de son Ordre, me servira pour faire donner des assurances à Sa Sainteté de mon affection au bien et avancement de l'Église. L'estimant un sujet très propre pour ce faire, tant à cause de sa piété et bonne vie qui le rendent recommandable que pour les autres bonnes considérations qui sont en sa personne, je lui ai fait connoître mes intentions pour ce regard avec ordre de vous les communiquer. Vous aurez donc créance à ce qu'il vous dira; je serai bien aise aussi qu'il soit assisté de votre recommandation aux affaires qui touchent le

1. A, p. 297-8, sous le titre : *Lettres de créance*. B, fol. 13. *Lettres de créance au Père Joseph s'en allant à Rome pour le Chapitre général des Capucins*.



bien général de cet Ordre, et en quelques particuliers (*sic*)<sup>1</sup> qu'il doit poursuivre et vous fera entendre.

Sur ce, je prie Dieu [vous avoir, M. de Béthune, en sa sainte garde]<sup>2</sup>.

A Paris, ce 7 février 1625<sup>3</sup>.

### CCCLXXXVII

*A la Princesse de Piémont.*

*Pour le Père Joseph*<sup>4</sup>.

Ma Sœur,

Je n'ai pas voulu que le Père Joseph, Capucin s'en allât de delà sans vous porter de mes nouvelles et vous confirmer par lui les assurances de mon affection. Je vous promets que vous le verrez volontiers et l'aurez en toute bonne et favorable recommandation, ainsi que je vous prie, d'autant que c'est un religieux rempli de grande doctrine et de singulière piété<sup>5</sup>.

1. On sait que le mot *affaires* est fréquemment employé au masculin à cette époque.

2. A : prie Dieu qu'il, etc.

3. A, p. 299. B, fol. 135 v°.

4. Il arriva à Rome le 24 mars. Marquemont écrit à Richelieu ce jour-là : « Le Père Joseph Capucin est arrivé icy en assez bonne santé. » (Aubery, t. I, p. 100).

5. A, p. 290, sous le titre : *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers.*

## CCCLXXXVIII

*A Monsieur de la Croix*<sup>1</sup>.

Monsieur de la Croix,

Le prieur de Paix<sup>2</sup> m'ayant fait savoir par un homme envoyé exprès, que vous avez à me faire entendre des choses très importantes à mon service qui ne peuvent être dites que par vous-même, je vous fais la présente pour vous assurer que je les entendrai volontiers et serai bien aise que vous fassiez ici un voyage pour me donner pareille preuve de votre affection à mon service, laquelle je reconnoîtrai dignement. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de la Croix, qu'il vous ait, etc.

A Paris, ce 12 février 1625<sup>3</sup>.

## CCCLXXXIX

*A Monsieur de Frémigères*<sup>4</sup>.

Monsieur de Frémigères,

J'ai été bien aise de l'avis que vous m'avez donné

1. Ce gentilhomme avait cinq frères influents dans leur région en 1624. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1911, pp. 365, 366 et 368.

2. Sur le Prieur de Paix, voir *ibid.*, p. 397 à 413.

3. A, p. 95, sous le titre : *Le Roy mande qu'on le vienne trouver*. B, fol. 192 v°.

4. Frémigères ou Frémigères, commandeur de Malte, est fréquemment nommé dans les dépêches royales (fr. 17364, pp. 342,

par le sieur de La Grange-Bagnieux. Je désire que vous continuiez la même intelligence. Quand il sera temps d'en tirer quelque effet, je vous ferai savoir ma volonté. Cependant, je vous assurerai que j'ai fort agréable ce témoignage de votre affection à mon service et prie Dieu, etc.

A Paris, ce 14 février 1625<sup>1</sup>.

CCCXC

(*A la Princesse de Piémont*)  
*Sœur du Roy.*

Ma Sœur,

Le Père Monot<sup>2</sup>, votre confesseur, vous dira avec quel contentement j'ai accordé la demande que vous m'avez faite. Lorsqu'il s'offrira des occasions de vous faire paroître la bonne volonté que je vous porte, vous aurez sujet de m'aimer davantage et de croire que je suis (,etc.).

[A Paris, ce 15 février 1625<sup>3</sup>.]

502, 551). Il était de la famille de Beaune-Montaigu et fut Capitaine aux Gardes-Françaises. Cf. *Maison militaire de Louis XIII*, n° 337.

1. B, fol. 193.

2. Sur le Père Pierre Monod, jésuite (1586-1644), voir Gabriel de Mun, *Richelieu et la Maison de Savoie*. Paris, 1907, pp. 48 et suiv.

3. A, p. 133. *Tesmoignages d'affection*, etc. B, fol. 55 v°.

## CCCXCI

(A la même.)

Ma Sœur,

La Reine Madame ma mère vous faisant porter des témoignages de son souvenir, j'ai désiré aussi vous en donner de ma bonne volonté. Vous les recevrez par le sieur de la Mazure <sup>1</sup>, enseigne de la Compagnie de ses Gardes, et bien que je sache que vous n'en pouvez <sup>2</sup> douter, je crois néanmoins que vous en faire voir la continuation, c'est accroître votre contentement. Ainsi je suis bien aise de vous en renouveler les assurances le plus souvent qu'il m'est possible, vous faisant connaître que je vous aime et suis (,etc.).

A Paris, ce 17 février 1625 <sup>3</sup>.

1. Catherine Haston, dite la Mazure, est une des femmes de chambre de Marie de Médicis en 1630 (*État*, etc., n° 2408 et Pierre de Haton (*sic*), S<sup>r</sup> de La Mazure, est écuyer servant de Gaston (*ibid.*, n° 6227 et *Maisons de la Grande Mademoiselle*, etc., n° 476). Aux Ponts-de-Cé, La Mazure avait combattu pour la reine en 1620 (*Mém. de Richelieu*, t. III, p. 79) et il la suivit en exil.

2. B : n'en pouvez douter...

3. A, p. 131. B, fol. 55.

## CCCXCII

*A Monsieur de Béthune, ambassadeur à Rome.*

*Pour l'ancien Archevêque de Bourges.*

Monsieur de Béthune,

Encore que le sieur Frémyot <sup>1</sup>, ancien archevêque de Bourges, soit connu de vous et que les bonnes qualités <sup>2</sup> qui sont en lui et les services que vous savez qu'il m'a rendus et rend en mes Conseils vous le feront avoir en telle estime et considération qu'il aura sujet de s'en louer, je ne laisse, pour favoriser son voyage et les bonnes intentions qui l'ont mû à le faire, de vous le recommander, afin qu'il trouve encore la particulière protection et assistance que vous donnez à ceux qui l'ont mérité par leurs services et se sont acquis part en ma bienveillance, de la continuation de laquelle vous assurant, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Béthune, en sa sainte garde.

[A Paris, ce 27 février 1625 <sup>3</sup>.]

1. A et B : Fremiot. André Frémyot, abbé de Ferrare et de Saint-Étienne de Dijon, fils de Bénigne Frémyot, premier président au Parlement de Bourgogne, frère de sainte Jeanne de Chantal (*Sainte Chantal*, par Henri Brémond, Paris, 1912, pp. 4, 7 et 45). Nommé par Henri IV en 1602 et entré à Bourges en 1604, il se démit en faveur de Roland Hébert (1621) et fut appliqué à plusieurs négociations. Il mourut à Paris le 13 mai 1641.

2. B : les bonnes considérations.

3. A, p. 285, *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*. B, fol. 136.

## CCCXCIII

*A la Princesse de Piémont.  
Pour l'Archevêque de Bourges.*

Ma Sœur,

Le sieur Fremyot, ancien archevêque de Bourges, mû d'une dévotion particulière de rendre quelques vœux à Lorette et de passer à Rome, prenant son chemin par le Piémont, se donnera l'honneur de vous saluer ainsi que je lui ai dit qu'il pouvoit faire. Je l'ai assuré que vous auriez à gré de le voir, puisqu'il est du nombre de ceux qui m'ont toujours servi avec entière affection et fidélité. Comme le dessein de son voyage est louable, je le favorise volontiers. Vous me ferez plaisir qu'il le soit aussi en ce qui dépendra de vous. Je vous en prie et de me croire (, etc.)<sup>1</sup>.

## CCCXCIV

*Au Pape (Urbain VIII).  
En faveur de l'ancien Archevêque de Bourges.*

Très Saint-Père,

Les bonnes actions me sont en telle considération que l'ancien archevêque de Bourges étant porté d'une

1. A, p. 286. B, fol. 54 v°.

dévotion grande de visiter les lieux saints, durant cette sainte année et de se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, je l'ai voulu gratifier de la présente, afin que plus bénignement il soit vu de Votre Béatitude et reçoive les grâces et bénédictions que, par sa bonté paternelle, il lui plaît départir à ceux qui ont comme lui dignement servi [à] l'Église [et dans mes conseils]. Je supplie Votre Sainteté que son bon plaisir soit d'agréer la recommandation que je lui fais de la personne dudit ancien archevêque et les assurances qu'il donnera à Votre Sainteté de ma dévotion au Saint-Siège et ferme résolution de vivre (, etc.) <sup>1</sup>.

## CCCXCV

*Au Cardinal neveu (François Barberini).*

*Pour le même.*

Mon Cousin,

L'ancien archevêque de Bourges s'achemine aux lieux saints de Lorette et de Rome pour rendre des actions de grâces à Dieu d'une maladie dont il a été miraculeusement guéri. Sa dévotion et son devoir le portent aussi à s'aller prosterner aux pieds de Sa Sainteté et par même moyen vous faire offre de son ser-

1. A, p. 384. B, fol. 13 v°.

vice. Je vous prie le vouloir voir d'un bon œil. Les services qu'il m'a rendus depuis plusieurs années et nommément en mes Conseils, où il me sert avec beaucoup d'affection et de probité, m'ont convié à vous faire cette recommandation, de laquelle attendant les effets que je m'en suis promis, je prierai Dieu vous avoir, mon Cousin, en sa garde.

[A Paris, ce 27 février] 1625<sup>1</sup>.

### CCCXCVI

*A M. de Béthune.*

*Pour la préférence de l'Archevêque de Lyon.*

Monsieur de Béthune,

Puisque mes intentions vous sont bien connues et qu'il me paroît, par votre lettre du 11 du passé, que vous ne pouvez plus être surpris<sup>2</sup> au préjudice de l'Archevêque de Lyon, je n'ai rien à vous prescrire à présent sur le sujet de sa promotion, laissant à votre liberté<sup>3</sup> le choix des raisons que vous aurez à déduire lorsqu'il sera temps de s'en servir. Il pourra cependant arriver des choses non prévues qui vous fourni-

1. A, p. 284-5. B, fol. 17.

2. B : estre surpris qu'au préjudice.

3. B : *en* votre liberté.



ront aussi des moyens non prémédités pour servir selon mon dessein que vous avez bien judicieusement pénétré, ainsi que je connois par la teneur de votre lettre. C'est pourquoy je ne ferai la présente plus longue que pour vous assurer que j'ai entière confiance en votre affection, conduite et fidélité. Je prie Dieu qu'il vous ait <sup>1</sup>, Monsieur, (etc.) <sup>2</sup>.

## CCCXCVII

*A Monsieur le Marquis de Malvaise.*

Monsieur le Marquis de Malvaise,

M'ayant confirmé par votre lettre les assurances de la fidélité, affection et obéissance que le Marquis de Merville <sup>3</sup>, votre gendre, m'avoit apportée de votre part, j'ai fait satisfaire pareillement à ce qui vous avoit été promis et n'ai pas voulu laisser retourner ce gentilhomme que vous m'avez envoyé, qu'avec la présente, pour témoignage plus particulier du contentement que je reçois de la résolution en laquelle vous êtes de vouloir servir au bien et à l'avancement de mes affaires. Vous pouvez en cela avoir toute con-

1. B : fidélité et prie Dieu. (*sic*).

2. A, p. 246-7. B, fol. 194. Cette lettre, sans date, est placée dans le recueil B, après celle du 22 mars au M<sup>ls</sup> de Malvaise.

3. Foucault de Merville, capitaine du régiment de Navarre, entré aux Gardes en 1661, mourut à Paris en 1671 (*Maison militaire de Louis XIII*, n° 1508).

fiance au sieur de Valencay <sup>1</sup> qui commande dans ma ville de Montpellier et prendre aussi créance à ce qu'il vous dira de ma part. Il me sert avec tant de zèle et d'affection que je n'ai fait difficulté de lui donner connoissance de la volonté que vous avez de me servir. Les preuves que j'en recevrai seront suivies de reconnoissances si honorables et avantageuses pour votre maison, que vous aurez tout sujet de croire que je fais état de votre personne. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Paris, ce 22 mars 1625 <sup>2</sup>.

### CCCXCVIII

*A Monsieur de Montbazou.*

*Pour gentilhomme de la vénerie* <sup>3</sup>.

Mon Cousin,

J'ai su <sup>4</sup> que le sieur Vaugiraut <sup>5</sup>, ne voulant plus servir, a remis entre vos mains la charge de gentilhomme de ma vénerie. Vous me ferez bien plaisir, cela étant, de mettre en sa place Bonneuil, valet de limier, qui a servi assez longtemps et est de condition pour mériter cette charge <sup>6</sup>. Je vous ai fait la présente

1. B : Valencé. Voir plus haut, pp. 156, 364 et 375.

2. B, fol. 193 v° et 194.

3. Cf. plus haut, p. 216, n. 2.

4. A : J'ay creu...

5. Il est nommé plus bas Vaugiraud, p. 413, au 12 août 1625. Je ne rencontre dans l'*État de la maison de Louis XIII* qu'un M. de Vaugirault, aumônier sans gages jusqu'en 1621 (*État*, n° 288).

6. On le trouve dans l'état de la vénerie parmi les gentilshommes de vénerie (*Écurie*, etc., n° 825. Cf. plus bas, p. 413).

sur ce sujet, m'assurant que vous serez toujours bien disposé pour vous porter aux actions que vous connoîtrez m'être agréables [et] sur ce, je prie Dieu (, etc.).

[A Paris, ce 23 avril] 1625 <sup>1</sup>.

### CCCXCIX

*Au Duc de Lorraine* <sup>2</sup>.

*Pour Mathurine* <sup>3</sup>.

Mon frère,

La présente vous sera donnée par la pauvre Mathurine, qui s'achemine en vos quartiers avec espérance d'y trouver du soulagement à son mal et d'avoir l'honneur de vous voir en passant. Elle a désiré de moi cette lettre que je lui ai donnée très volontiers, afin qu'elle puisse avoir près de vous un plus favorable accès et que, par votre assistance, elle ressente

1. A, p. 236-7, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13 pour eslever à quelque charge*. B, fol. 195 v<sup>o</sup>.

2. Charles IV, gendre de Henri II, duc de Lorraine, mort le 20 juillet 1624 (*Mercure françois*, t. X, p. 419), après avoir été marié le 31 janvier 1599 à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, puis, le 29 avril 1606, à Marguerite de Gonzague, fille du duc de Mantoue (*Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 95, note 4). La fille de Henri II, Nicole, du second lit, avait épousé, en 1621, Charles de Vaudémont, son cousin germain, à qui elle apporte le duché. (*Ibid.*, t. I, p. 32, Avenel, t. II, p. 358.)

3. Folle de la reine Marie de Médicis (cf. plus haut, p. 25, note 2), dont Tallemant des Réaux a écrit : « Elle continua à faire la folle et avoit un chaperon, mais sous prétexte de folie, elle portoit des poulets. Elle gagna du bien » (t. I, p. 206; *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 70, n. 3). « Le 9 juin 1604, note Héroard dans son *Journal*, Mathurine lui demande (au dauphin, âgé de trois ans) : Viens çà : seras-tu aussi ribaud que ton père ? — Il répondit froidement, y ayant songé (*sic*) : non (Héroard, t. I, p. 69). »

les effets de l'amitié que vous me portez, laquelle je vous prie me continuer, ainsi que de ma part vous recevrez, aux occasions qui s'offriront, les preuves que je suis (, etc.).

[A Paris, ce 24 avril 1625 <sup>1</sup>.]

CD

*Au Grand Maître [de Malte] <sup>2</sup>.*

*Pour le second fils du sieur Tronson <sup>3</sup>.*

Mon Cousin,

Désirant gratifier mes bons serviteurs selon le mérite de leurs services, outre la lettre que je vous écris <sup>4</sup> en faveur du sieur Tronson, conseiller en mon Conseil d'état et secrétaire de mon Cabinet, qui désire donner à votre Ordre un sien fils, vous aurez encore la présente de ma main pour vous témoigner plus particulièrement le plaisir que vous me ferez d'accorder ladite dispense d'âge dont je vous ai prié pour Guillaume. Son extraction, sa vie et les mœurs de tous ses prédécesseurs le rendent digne de tel honneur. Je vous prie de rechef d'autant plus volontiers vouloir, par vos grâces et bonne assistance, donner lieu à l'affection du père qui voue et destine à votre Ordre ce qu'il a de plus cher. Me promettant

1. A, p. 219-1 : *Recommandations indéfinies*, etc. B, fol. 59 v° et 60.

2. Antoine de Paula. Cf. *supra*, p. 316, note 3.

3. *Ibid.*, p. 283.

4. B : que je vous ay escripte...

de ma recommandation toute favorable issue, je prierai Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

[A Fontainebleau, ce 5 mai] 1625<sup>1</sup>.

CDI

*A Monsieur le Prince.*

Mon Cousin,

Tout ce que j'ai vu en votre lettre du 8 de ce mois me contente bien fort. Votre voyage en Bourbonnois s'est bien passé de la sorte que vous me l'écrivez<sup>2</sup>. Les résolutions et bonnes intentions que vous avez témoigné avoir pour mon service vous tournent indubitablement à gloire et me donnent sujet de vous avoir en plus d'estime et de faire prendre un soin plus particulier de vos affaires. Comme je vous ai assuré au passé que pareils deportements vous conserveront toujours la part qu'avez désirée<sup>3</sup> en ma bienveillance, je vous prie croire qu'elle ne diminuera jamais, me donnant sujet de vous aimer comme je le désire faire. En cette volonté je prie Dieu qu'il vous ait, [mon Cousin, en sa sainte garde.

Écrit à Paris, ce 20 mai 1625]<sup>4</sup>.

1. A, p. 226-7, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13 pour Chevaliers de Malthe*. B, fol. 90.

2. Une autre lettre postérieure au voyage en Bourbonnois et sans date (A, p. 161 et B, fol. 64) est publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 332, n° 178.

3. B : qu'avez en ma bienveillance.

4. A, p. 146 sous le titre. *Satisfaction et bonne volonté*, B, fol. 67 v°.

## CDII

*Au Cardinal de Richelieu.  
Sur le marquis de Portes* <sup>1</sup>

Mon Cousin,

Le marquis de Portes s'en allant en ma province de Languedoc, j'ai désiré qu'il vous ait vu et fait entendre comme certaines cérémonies se sont passées au mariage de ma sœur la Reine d'Angleterre <sup>2</sup>. Je vous prie d'avoir créance au récit qu'il vous en fera. Il vous dira aussi l'état des affaires qui sont du temps présent, que je ne m'arrêterai point à vous déduire en particulier. Me remettant à l'ordre que je lui ai donné, je prie <sup>3</sup> Dieu (, etc.).

[A Paris, ce 26 mai <sup>4</sup> 1625 <sup>5</sup>.]

1. Antoine-Hercule de Budos, oncle du duc Henri II de Montmorency, marquis de Portes depuis 1613, vice-amiral de France, Guyenne et Bretagne, lieutenant-général du Gévaudan. Il mourut au siège de Privas, le 27 mai 1629. (Cf. Avenel, t. III, p. 324 ; V. Chareton, *La Réforme et les guerres civiles en Vivarais*, p. 289 ; Tallemant des Réaux, t. I, p. 166 ; t. II, pp. 310 et 466.) Héroard le signale le lundi 18 août 1622, à Béziers, comme partenaire du roi avec Montmorency, Carmain, Bassompierre et Toiras (t. II, p. 278). Sur son duel du mardi 28 janvier 1625 avec Valencay, voir Arnould (*Journal*, p. 6).

2. Voir le récit dans Arnould d'Andilly (p. 18 à 24). Les fiançailles sont du 8 mai et le mariage du 11.

3. B : ay donné et prie Dieu.

4. Le 26 mai, « on fit sur la rivière devant le Louvre, écrit Arnould d'Andilly, un feu de joye (pour le mariage d'Angleterre) qui cousta 16.000 l. : celuy de M. le Cardinal de Richelieu q̄i n'en cousta que 4.000 fut jugé plus beau » (p. 32).

5. A, p. 315. B, fol. 21.

## CDIII

*A Monsieur le Prince.*

Mon Cousin,

Vous trouverez véritable l'avis <sup>1</sup> sur lequel vous avez envoyé ce gentilhomme vers moi. Il vous dira que je suis en pleine santé, après toutefois un peu de mal qui m'étoit survenu <sup>2</sup>. Votre affection témoignée par son voyage ne m'est pas moins agréable que vous sera son retour, puisqu'il vous pourra assurer que je me porte très bien et que je vous sais très bon gré du soin que vous avez de moi, qui prie Dieu, etc.

29<sup>e</sup> mai 1625 <sup>3</sup>.

## CDIV

*A Monsieur d'Épernon.*

Mon Cousin,

Ma sœur de la Valette <sup>4</sup> m'a demandé la permission

1. B : vous trouverez véritablement (*sic*), ce qui est un *lapsus*.

2. Le roi était déjà indisposé dès le mercredi 24 mai. Héroard nous manque pour cette année 1625, mais Arnauld d'Andilly écrit ce jour-là, à propos de l'entrée du légat (cardinal Barberini) à Paris : « Sans la maladie du Roy, Sa Majesté fut allée le voir à la campagne en faisant semblant de chasser » (p. 27).

3. A, p. 138 : *Tesmoignages d'affection*, etc. B, fol. 68.

4. Gabrielle-Angélique, M<sup>lle</sup> de Verneuil, fille de Henri IV et de Henriette de Balzac d'Entragues, morte en 1627, qui avait épousé Bernard de La Valette. Cf. plus haut, p. 230 et suiv.

de vous aller voir. Je luy ai accordée, à la charge qu'elle vous assurera de la continuation de ma bonne volonté et qu'elle demeurera aussi en cette assurance que je l'aimerai toujours comme ma bonne sœur, que je témoignerai toujours par les effets affectionner bien fort. Je vous prie de l'aimer, étant ce qu'elle m'est. Je vous saurai bon gré des témoignages que vous lui donnez de votre affection et vous ferai paroître en avoir du ressentiment. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Paris, ce 1<sup>er</sup> juin 1625 <sup>1</sup>.

CDV

*A la Duchesse de Savoie* <sup>2</sup>.  
*Pour Branville* <sup>3</sup>.

Madame ma Sœur,

Le souvenir que j'ai de ceux qui m'ont servi vous paroîtra par cette recommandation que je vous fais en faveur de Branville. Vous l'avez vu faire plusieurs voyages en ces quartiers et maintenant qu'il s'arrête de delà, il peut avoir quelque emploi pour votre service.

1. A, p. 295 sous le titre : *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*. B, fol. 195 v<sup>o</sup>.

2. Cet intitulé est inexact. La princesse de Piémont ne devint que plus tard duchesse de Savoie. Pourtant les deux manuscrits portent ce titre et de plus : *Madame ma sœur*. Cf. plus haut, p. 115, note 3.

3. Serait-ce le même que Grinville signalait plus haut, p. 335 ?



Je serai bien aise que celui qu'il m'a rendu lui aide à y parvenir. Je vous en prie et de me croire (, etc.).

[A Fontainebleau <sup>1</sup>, ce 20 juin] 1625 <sup>2</sup>.

## CDVI

A l'Archiduc [Léopold <sup>3</sup>].

Mon Oncle,

Ayant vu <sup>4</sup> vos lettres qui m'ont été rendues par le sieur de Launay <sup>5</sup> et entendu ce qu'il m'a dit de votre part, j'ai trouvé bon de vous envoyer le sieur de Marcheville <sup>6</sup>, suivant ce que vous avez désiré. Il sait les propositions que m'a fait ledit sieur de Launay et mes intentions sur icelles. Je vous prie avoir pareille confiance en lui que mérite <sup>7</sup> le sujet de son voyage et

1. Le roi qui avait conduit sa sœur Henriette à Compiègne revint de là à Fontainebleau, où il arriva le 10 juin. Il y avait donné rendez-vous au légat François Barberini. Arrivé à Fontainebleau le 14 juin, le légat en repartit assez brusquement le 24 septembre. (Ms. de la bibl. de l' Arsenal 4724, fol. 79 à 94; Griffet, t. I, p. 467).

2. A, p. 289-90. Sous le titre : [*Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*], B, fol. 39 v<sup>o</sup>.

3. Archiduc d'Inspruck, mort en 1632, grand-oncle de l'archiduc Léopold, empereur en 1658.

4. B : Après avoir veu vos lettres...

5. Je n'ai pu identifier cet envoyé de l'archiduc. Je trouve parmi les gardes du corps Ludovic de Vieumont, sieur de Launay, lieutenant au rôle de 1631 (*Maison militaire*, n<sup>o</sup> 202), parmi les gendarmes du roi en juillet 1640 « Ludovic de Vieuvre (*sic*) demeurant à Abbeville » (*ibid.*, n<sup>o</sup> 525) et « Thomas Le Secq, sieur de Launay, demeurant à Bonnestables, bailliage de Chartres » (*ibid.*, n<sup>o</sup> 634).

6. Voir plus haut, pp. 7, note 1 et 376, note 1.

7. B : en luy qui meritte le subject...

d'ajouter foi à ce qu'il vous dira comme vous feriez à moi-même, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon Oncle, en sa très sainte garde.

A Fontainebleau, ce 20 juin 1625<sup>1</sup>.

## CDVII

*A la Reine d'Angleterre  
Sœur du Roi de France*<sup>2</sup>.

(3 juin au 9 juillet 1625).

Ma Sœur,

Voici un long voyage pour vous et qui vous durera beaucoup, étant éloignée de moi. Mais deux choses vous peuvent bien consoler : le lieu où vous êtes et l'assurance que je ne vous aime pas moins pour votre absence. Si je ne vous écris plus souvent, je ne laisse de penser à vous et d'être en désir de vous faire connoître mon affection par des témoignages de ma

1. A, p. 310-1. *Lettres de créance à l'archiduc sur ledit Sr de Marcheville*. B, fol. 196.

2. La lettre n'est point datée, mais elle est postérieure au lundi 2 juin, jour du départ d'Henriette (Arnauld, p. 35) et antérieure à la lettre du 9 juillet qui répond aux nouvelles d'heureuse arrivée. Peut-être la reine et la reine mère l'emportèrent-elles en quittant Paris le 3, pour accompagner la nouvelle reine. (*Ibid.*, p. 36.) Peut-être est-elle du 15 juin, jour des adieux et des instructions de Marie de Médicis à sa fille, écrites d'Amiens. C'est le dimanche 22 à Boulogne qu'Henriette s'embarqua « à dix heures du matin et passa en 9 heures en Angleterre [à Douvres] sur la roberge du feu prince de Galles ». (*Ibid.*, p. 37.) Le 29, « les reynes retournent à Paris, où le roy les vint voir le lendemain sans y coucher ». (*Ibid.*, Griffet, t. I, p. 445.)

bonne volonté. Vous saurez de mes nouvelles par le sieur de la Brosse <sup>1</sup> et que je demeure (, etc.) <sup>2</sup>.

## CDVIII

*A la Reine d'Angleterre.*

*Compliment à son arrivée en Angleterre.*

Madame ma sœur,

Votre lettre du mois passé, me confirmant l'avis qui m'avoit été donné de votre doux et favorable passage en Angleterre, renouvelle la joie très grande que j'en ai reçue. J'espère d'un si bon commencement toutes choses heureuses en leurs suites <sup>3</sup>. Si, de ma part, je puis contribuer à votre contentement, je vous prie de vivre autant assurée de ma bonne volonté comme je

1. Les sieurs de La Brosse sont nombreux parmi les officiers du roi et il est difficile de désigner sûrement le porteur du billet : Charles Jouvin, S<sup>r</sup> de la Brosse, maître d'hôtel (*État*, n<sup>os</sup> 600, 5007. Cf. n<sup>o</sup> 606) ; un autre, pannetier en 1636 (n<sup>o</sup> 773), Imbert de Brouilly (cf. plus haut, p. 346, note 1), S<sup>r</sup> de la Brosse, maître d'hôtel en 1643 (n<sup>o</sup> 732) ; François de la Brosse, un des secrétaires (n<sup>o</sup> 1227) ; Gervais de la Brosse, chapelain d'Anne d'Autriche (n<sup>o</sup> 3656), entré en 1633, sorti en 1648. Il faut ajouter Guy de la Brosse, médecin du roi, intendant du jardin royal en 1616, mort le 31 août 1641, absent des listes, mais signalé par Tallemant des Réaux, t. I, p. 449 ; t. II, pp. 146 et 152 et Guy Patin, lettre du 4 sept. 1641.

2. A, p. 136 : *Tesmoignages d'affection*, etc. B, fol. 36.

3. Le pronostic ne devait pas se réaliser et la « reine malheureuse » le fut presque aussitôt, comme le montrent les lettres adressées aux ambassadeurs pour lever les difficultés qui surgissent dans la constitution de sa maison. J'ai publié la longue lettre du 4 juillet pleine des complications politiques que l'attitude du duc de Savoie aggravait. Voir *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 499-500, n<sup>o</sup> 267.

prends de croyance aux assurances que vous me donnez de votre affection. Les soins que j'ai eus pour votre bien, dont vous me remerciez, ne finissent pas pour votre absence, mais vous considérant en autre condition me feront seulement changer de pensées pour vous rendre, en celle où vous êtes, des preuves qui vous fassent connoître que je suis toujours également

V(otre)

A Fontainebleau, ce 9 juillet 1625 <sup>1</sup>.

## CDIX

*A Madame de Senecey* <sup>2</sup>.

Madame la Marquise de Senecey,

Encore que ne soyez éloignée de ma cour, je ne laisse pas d'avoir, aux occasions qui s'offrent, le souvenir auquel votre vertu me convie, ce que vous reconnoîtrez plus particulièrement étant en ce lieu, où je vous prie vous acheminer incontinent la présente reçue, pour vous y rendre au plus tôt qu'il vous sera possible.

1. B, fol. 36 v<sup>o</sup> et 37.

2. Mss. : Senecé. Marguerite (ou Catherine) de La Rochefoucauld, marquise de Senecey, veuve de Henri de Beauffremont, l'ancien ambassadeur en Espagne qui faillit y avoir pour collègue Richelieu en 1617 (cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, pp. 111 et 217 et *Doc. d'Hist.*, 1911, p. 18 à 21), mort devant Montpellier (déc. 1622) (*Mém. de Richelieu*, t. I, p. 365, note 1 ; Tallemant des Réaux, t. II, p. 93). Elle succéda comme dame d'atour de la Reine Anne d'Autriche à Madame du Vernet en 1626, et, en octobre de la même année, comme dame d'honneur, à Charlotte de Villiers Saint-Pol, comtesse de Lannoy (cf. plus haut, p. 258, note 2). Elle mourut en 1677, à 89 ans (Avenel, t. II, p. 274, note 2).

A quoi m'assurant que vous ne ferez faute, je (, etc.) <sup>1</sup>.  
Fontainebleau, (16 juillet 1625) <sup>2</sup>.

## CDX

*Aux Ambassadeurs d'Angleterre.*

Mon Cousin <sup>3</sup>, et vous, Messieurs de La Ville-  
aux-Clercs et d'Effiat <sup>4</sup>,

Ayant appris que le Roi de la Grande-Bretagne, mon frère, a proposé à la Reine ma sœur de prendre pour dames du lit les comtesses et duchesses de

1. B s'arrête aux mots : « vous ne ferez faute. »

2. A, p. 95. B, fol. 197 v°. La lettre n'est datée dans aucun des deux recueils, mais le *Journal inédit* d'Arnauld d'Andilly corrige l'omission. On y lit au « mercredy 16 juillet : Le Roy envoie demander par le Pere Segueran à Madame du Vernet, (et non du Vernes) comme on a édité) de se retirer et de partir le mesme jour, ce qu'elle fit; et en mesme temps envoie un courrier à Madame la Marquise de Senecey pour la mettre en la charge de dame d'atour de la reyne. Cecy fut à Fontainebleau » (p. 37). Antoinette de Luynes, la sœur du connétable, épousa en 1605, Barthélemy de Monts, s<sup>r</sup> du Vernet. Son second mari fut Henri-Robert de la Mark, comte de Braine (*Mém. de Richelieu*, t. II, p. 296, n. 2 et t. III, p. 308; Tallemant des Réaux, t. II, p. 10). Elle fut nommée dame d'atour en 1619. « Madame Magdelaine de Silly, Dame de Fargis », l'ancienne « ambassadrice » à Madrid, lui succéda en octobre 1626 (Tallemant, *ibid.*, pp. 121-128), et eut aussi une disgrâce retentissante : convaincue d'avoir conspiré contre le cardinal, elle fut exécutée en effigie.

3. Le duc de Chevreuse qui, avec Lomenie de Brienne et d'Effiat, avait déjà reçu la lettre du 4 juillet signalée p. 399, note 3. Cf. pp. 265, n. 2 et 287, n. 2; Griffet, t. I, p. 472; Avenel, t. II, pp. 61-64.

4. Cf. p. 260, note 2. Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, qui avait ajouté à son nom celui de Rusé, comme héritier de son oncle Rusé de Beaulieu, avait succédé comme négociateur du mariage au comte de Tillières. Voir plus haut, p. 339, note 1 et Avenel, t. II, p. 55.

Buckingham<sup>1</sup> et la marquise d'Hamilton<sup>2</sup>, j'envoie le sieur de Baix<sup>3</sup>, afin que vous ayez, conformément à ce qu'il vous dira, à représenter que cette démarche concerne le traité qui est entre nous, que je désire maintenir de ma part avec une bonne et mutuelle correspondance, ainsi que j'estime que le Roi mon frère fera de la sienne, que par ce traité la Reine ma sœur n'étant point obligée de prendre autres Dames que celles qui ont été prises de deçà, je pourrais trouver de la difficulté de consentir qu'il y fut rien innové<sup>4</sup>, néanmoins, pour lui donner moyen de faire paroître le désir qu'il a (*sic*) de contenter le Roi mon frère et pour témoigner aussi au Duc de Buckingham<sup>5</sup> une bonne volonté en son endroit, je trouverai bon que lesdites Duchesses (*sic*) et Comtesse entrent au service de la Reine ma sœur, à condition que toutes autres en seront exclus à l'avenir. Je ne pense pas qu'en ce faisant l'on veuille en rien diminuer la charge que tient la Dame de Saint-Georges<sup>6</sup>, laquelle

1. B : Buquingham.

2. B : d'Amilton.

3. Les *Instructions diplomatiques* rédigées et conservées par Tronson renferment : 1<sup>o</sup> l'Instruction baillée par le commandement du Roy au sieur de Bais... sur le sujet du voyage qu'il va présentement faire en Angleterre ; 2<sup>o</sup> un Mémoire de Richelieu au même ; 3<sup>o</sup> des *Mémoires* envoyés d'Angleterre au Cardinal sur ces questions, par M. du Tremblay, frère du P. Joseph, se rapportant à la mission confiée à La Fontaine-Vernouillet. Voir, à l'*Appendice* I, pp. 499 à 512.

4. B : rien innové sont (*sic*) neantmoins, etc.

5. Georges de Villiers, le favori de Jacques I, qui supplanta le duc de Sommerset, fut le mauvais génie de Charles I<sup>er</sup> et mourut assassiné à Plymouth le 2 septembre 1628.

6. Jeanne de Harlay, fille de M<sup>me</sup> de Monglat, avait épousé en 1599,

la Reine, madame ma mère désire lui être conservée en son entier, comme je fais particulièrement. C'est pourquoi vous tiendrez la main à sa conservation et poursuivre (*sic*) aussi l'exécution des articles du mariage, avant laquelle je ne puis avoir agréable votre retour, ainsi que vous fera entendre plus au long ledit sieur de Baix, auquel me remettant, je vous prie avoir croyance à ce qu'il vous dira de ma part et le faire recevoir comme une personne dont je fais état et que j'ai (*sic*) voulu faire choix sur la confiance que j'ai en lui, priant Dieu (,etc.).

A Fontainebleau, ce 22 juillet 1625<sup>1</sup>.

## CDXI

*A Monsieur l'Évêque de Mende* <sup>2</sup>.

Monsieur l'Évêque de Mende et Comte de Tilliers <sup>3</sup>.

Ayant jugé nécessaire d'envoyer de delà pour témoi-

Hardouin de Clermont, seigneur de Saint-Georges. Cf. plus haut, p. 31 et 32. Elle avait le titre de dame du lit. Cf. *Mercurie françois*, t. XII, pp. 227 et 260-265 et Appendice IV, n° 4, p. 530.

1. B, fol. 196 v° et 197.

2. B : Mande. Daniel (ou François) de la Mothe du Plessis-Houdancourt, sacré le 18 février 1625, mort le 9 mars 1628. En qualité de premier aumônier d'Henriette, il l'avait accompagnée en Angleterre. Il mourut devant La Rochelle, sans avoir jamais vu son église, dont il avait pris possession par procureur le 29 avril 1626 (Talleyrand des Réaux, t. II, p. 138).

3. Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, avait épousé, en 1609, Catherine de Bassompierre, sœur du futur Maréchal (cf. Bassompierre, t. III, p. 188). La Bibliothèque Mazarine (ms. 2128 et 2129)

gner d'abondant l'intérêt que je prends en l'exécution des choses qui m'ont été promises, et voulant pourvoir à ce que le voyage du sieur de La Fontaine<sup>1</sup> auquel j'ai commandé de s'y acheminer pour cet effet ne soit<sup>2</sup> inutile, comme il arriveroit si mon Cousin le Duc de Chevreuse étoit parti et qu'il n'eût autre adresse qu'à lui seul, je vous fais la présente afin que, cet inconvénient se rencontrant, vous ayez à faire entendre au Roi de la Grande-Bretagne, mon frère ce qu'auroit pu et dû faire mondit Cousin sur les mémoires et instructions que j'ai fait donner audit sieur de la Fontaine par Tronson et suivant la teneur des lettres que je lui écris<sup>3</sup>, qui vous seront en son absence, mises en main pour en user ainsi qu'il sera de mon service. Vous ferez savoir au roi, mon frère, lui présentant les lettres en créance sur vous que je lui écris, cet ordre que j'ai donné audit sieur de la Fontaine, afin qu'il ne soit surpris recevant celles qui sont en créance sur mon cousin le Duc de Chevreuse, que je désire avoir la même force pour votre regard que si vous y étiez nommé, me promet-

possède deux volumes de lettres (copies) de ce négociateur du mariage anglais, fort intéressantes pour l'histoire de cette longue et difficile affaire, outre des *Mémoires*, différents du texte publié en 1861 par M. C. Hippeau sous le titre : *Mémoires inédits du Comte Leveneur de Tillières, ambassadeur en Angleterre, sur la Cour de Charles I<sup>er</sup>*, etc. Paris, Firmin-Didot, in-12 de XLIII-261 pp. Je me propose d'éditer prochainement ces *Mémoires* et ces lettres.

1. La Fontaine-Vernouillet, nommé dans la lettre suivante.
2. B : ne seroit inutile . . .
3. B : que je luy escript qui...



tant de votre prudence la conduite nécessaire de votre zèle, affection et fidélité, tous les bons succès que je pourrois espérer de qui que ce soit, ainsi que vous dira plus particulièrement ledit sieur de la Fontaine, auquel me remettant vous donnerez autant de foi à ce qu'il vous dirâ que vous feriez à moi-même, qui prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque de Mende <sup>1</sup> et Comte de Tilliers, en sa sainte garde.

A Fontainebleau, ce 31 juillet 1625 <sup>2</sup>.

## CDXII

*A la Reine d'Angleterre.*

*Compliment par M. de La Fontaine-Vernouillet.*

Madame ma sœur,

Diverses occasions, que je désire que vous sachiez, ayant donné sujet d'envoyer de delà le sieur de la Fontaine-Vernouillet <sup>3</sup>, je lui ai commandé, outre ce que mon Cousin le Duc de Chevreuse vous dira de son voyage, de vous faire entendre particulièrement la charge qu'il a de moi, qui veux toujours continuer les mêmes témoignages d'affection en votre endroit

1. Le Comte de Tillières dit de l'évêque de Mende qu'il était « parent du cardinal de Richelieu, homme de grand esprit, qui possédait des belles lettres et auquel il ne manquait que l'âge pour remplir dignement sa place » (*Mémoires*, p. 63).

2. B, fol. 198.

3. Voir sur son arrivée (Appendice IV, n° 5), les lettres de Charles I<sup>er</sup> à Louis XIII et du C<sup>te</sup> de Tillières à M. de La Ville-aux-clers.

que j'ai fait jusqu'à présent. J'ai donné audit de La Fontaine <sup>1</sup> quelques mémoires pour vous parler du sieur de Gourdon <sup>2</sup> et commandement de faire ce que je lui ordonnerai, s'il est encore temps de les aider à l'exclusion que lui voulez donner d'entrer à votre service. Je loue vos bonnes intentions, que je prie Dieu vouloir toujours fortifier pour vous rendre digne de ses grâces et de tout le bien que vous souhaite, etc.

31 juillet 1623 <sup>3</sup>.

### CDXIII

*A Monsieur de Chevreuse.*

Mon Cousin,

Désirant que l'amitié nouvellement contractée avec le Roi de la Grande-Bretagne, mon frère, reçoive

1. Une autre lettre portant le titre : *Compliment par M. de La Fontaine-Vernouillet*, titre que j'ai ajouté ici, figure au folio 37, parmi les lettres du roi à sa sœur, mais ne contient pas les renseignements qui terminent celle-ci. Elle s'achève en simple lettre de créance, comme il suit : « ... d'affection en vostre endroit que j'ay faict jusques à present, ainsy que vous sçaurez plus amplement dudit Sr de La Fontaine, auquel me remettant je prie Dieu vouloir fortiffier voz bonnes intentions pour vous rendre tousiours plus digne de ses graces et de tout le bien que vous souhaite vostre affectionné frere. »

2. Le manuscrit porte *Courden*. On lit dans le mémoire envoyé à Richelieu par Du Tremblay : « La Reyne de la Grande Bretagne prie que Gourdon n'aye aucune charge chez elle à cause de sa mauuaise réputation et aussi de sa Religion. » Cf. plus bas, pp. 503 et 510. (Avenel, t. II, p. 46. Cf. Tillières, pp. 105, 134, 141, 257, 258 et 260.)

3. B, fol. 200 v°. Le manuscrit porte : 31 (*sic*) juin. L'erreur est évidente, et la date est celle des autres dépêches confiées à la Fontaine-Vernouillet. La suivante, à Chevreuse, a été datée par A. de Boislisle :

maintenant un bon établissement, je suis bien aise d'éviter tout ce qui peut y apporter l'altération <sup>1</sup>, et comme j'apprends que le traité fait entre nous reçoit du retardement à l'exécution et se propose (*sic*) de faire des choses que je ne pourrais voir s'effectuer sans en dire mon ressentiment, j'envoie le sieur de la Fontaine-Vernouillet <sup>2</sup>, bien instruit de mes intentions sur les poursuites que je désire que vous fassiez incessamment, afin que, suivant ce qu'il vous dira de ma part, vous ayez une résolution de ce que j'en dois attendre. J'estime que le Roi mon frère n'en sera pas moins désireux que moi de rendre notre promesse digne de la réputation qu'elles peuvent (*sic*) acquérir et exempter de mécontentements qui s'y peuvent aussi rencontrer. C'est pourquoi, je veux croire qu'il ne souffrira les traverses que l'on y voudrait apporter, et (à) la bonne intelligence entre nous, à l'entretien de laquelle je me promets que le Duc de Buckingham contribuera tout ce qui dépend de lui. Aussi est-il à propos de lui en parler librement. Je ne vous écris ici (qu') en général, ayant fait donner audit sieur de la Fontaine par Tronson une instruction <sup>3</sup> plus particulière, à laquelle vous aurez croyance, et quant à ce

Juin 1625 (*Annuaire-Bulletin*, etc., 1873, p. 245-246). Elle doit être du 31 juillet, comme les autres.

1. B : apporter à l'altération.

2. Dans la partie des *Mémoires de Tillières* qui est une longue relation datée de Saint-Cloud, le 20 octobre 1626 (pp. 88 à 173), sur les incidents qui aboutirent au « bannissement des français hors d'Angleterre », l'auteur qui s'étend longuement sur l'ambassade de Blainville, ne dit rien de celles de La Fontaine et du sieur de Bais.

3. B : intension.

que j'ai appris que le Roi de la Grande-Bretagne, mon frère, a proposé à la Reine ma sœur, de prendre pour Dame du lit les Comtesses et Duchesse de Buckingham et la Marquise d'Hamilton, vous devrez <sup>1</sup> bien faire connoître comme ce seroit contrevenir aux articles du mariage d'introduire (en) sa maison des personnes d'autre religion que la sienne. Tout étant fait <sup>2</sup> de bonne foi, je ne puis douter qu'il ne soit observé inviolablement qu'elle n'étoit point obligée d'en prendre d'autres que celles qui lui ont été données de deçà. Elle peut avec raison faire difficulté d'en recevoir maintenant. Néanmoins, afin qu'elle puisse avoir moyen de faire connoître au Roi mon frère le désir qu'elle a de lui plaire, et pour témoigner aussi d'une bienveillance particulière au Duc de Buckingham, je trouverai bon qu'elle consente de recevoir la comtesse, mère dudit Duc, ce que je fais d'autant plus librement qu'étant catholique, ce sera moins contrevenir aux articles du mariage <sup>3</sup>. Je vous prie de tenir la main que cela se fasse sans en rien diminuer la charge que tient à présent la Dame de Saint-Georges, laquelle la Reine madame ma mère désire lui être confirmée en son entier, comme je fais pareillement. Le sieur de la Fontaine vous dira le surplus et suivra l'ordre que je lui prescriis pour présenter les lettres dont il est chargé <sup>4</sup>.

1. *Ibid.* : vous devois bien...

2. *Ibid.* : que la sienne qu'il a (*sic*) tout estant...

3. Le manuscrit porte : qu'estant entre luy. La correction proposée ci-dessus est tirée d'une autre lettre sur le même sujet.

4. B, fol. 199 et v°. Tillières écrit dans ses *Mémoires* « que la dame de Saint-Georges avait commandement de la reine mère de se conser-

## CDXIV

*A Monsieur de Chevreuse.*

Mon Cousin,

Sur l'avis qui m'avoit été donné de la proposition faite par le Roi de la Grande-Bretagne à la Reine ma sœur, de prendre pour dame du lit les Comtesses et Duchesse de Buckingham et Marquise d'Hamilton, je vous avois écrit que la Reine madite sœur pouvoit consentir de prendre ladite Comtesse, tant en considération qu'elle est catholique que pour être la mère du Duc de Buckingham, considération d'une force à l'endroit duquel je suis bien aise de rendre toutes sortes de témoignages de bienveillance <sup>1</sup>. Depuis, ayant su que sa belle-mère est aussi catholique <sup>2</sup>, et continuant en la même volonté de leur faire connoître l'estime que je fais pour l'amour de lui et de toute sa maison, je vous fais la présente afin qu'elle ait encore à donner un consentement et en faveur de sadite belle-mère, trouvant bon qu'elle et ladite comtesse entre(nt) au service de la Reine ma sœur, pourvu que toutes

ver en ce droit-là, qu'elle n'a jamais en rien aigri l'esprit de sa maîtresse, mais qu'au contraire elle a parlé et agi avec beaucoup de modération » (p. 91). Cf. dans Avenel, t. II, p. 129, le passage qui la concerne dans la première instruction de Blainville, du 4 septembre 1626.

1. Ms. rendre toujours soit de tesmoignages...

2. *Ibid.* : de bienveillance de paix ayant sceu que l'ordre qu'avoit ma belle mere qui est aussy...

autres en soient exclues à l'avenir. Ce que je vous prie de lui faire entendre et de se souvenir que ce soit sans rien innover en la charge de la Dame de Saint-Georges <sup>1</sup>, ainsi que contient ma précédente, priant Dieu qu'il vous ait, etc. <sup>2</sup>.

## CDXV

*Au Président Sanguin* <sup>3</sup>.

*Pour le sieur de Quinée* <sup>4</sup>.

Monsieur le Président Sanguin,

J'ai commandé au sieur de Préau (*sic*) <sup>5</sup>, qui vous

1. Le comte de Tillières, témoin sûr et informé, écrit « que le duc de Buckingham... ne regardait pas tant la chose en soi comme il voulait, par ce moyen et autres, faire haïr au roi d'Angleterre ladite dame de Saint-Georges ». Et il ajoute : « Considérant cependant qu'il était mal fondé dans cette prétention et à la poursuite de l'évêque de Mende, il s'en désista. Toutefois ce fut longtemps après » (*Mémoires*, p. 91).

2. B, fol. 200.

3. Christophe Sanguin, s<sup>r</sup> de Livry, conseiller au Parlement de Paris en 1613, mourut le 29 septembre 1641. (Cf. mes *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 34.) Sanguin, sieur de Livry, prévôt des marchands, avait reçu Louis XIII encore dauphin, à Paris, le 31 juillet 1607 (Héroard, t. I, p. 278) et le 1<sup>er</sup> janvier 1610 (*ibid.*, p. 419). Guillaume Sanguin fut secrétaire de Marie de Médicis, de 1611 à 1619 (*État*, etc., n<sup>o</sup> 2854); Pierre Sanguin « Conseiller de la Cour des Aydes », *du Conseil* de la maison d'Anne d'Autriche en 1630 (n<sup>o</sup> 3851); Jacques Sanguin, conseiller au Parlement de Paris, épousa Marie du Mesnil et eut pour fils Nicolas Sanguin, seigneur de Tréon, qui figure en 1621 au Conseil de Marie de Médicis (n<sup>o</sup> 2660) et fut sacré évêque de Senlis par Richelieu, le 12 février 1623; Charles Sanguin, maître d'hôtel du roi en 1630 (n<sup>os</sup> 595 et 5047). Cf. Avenel, t. III, p. 531, note 1.

4. Dans l'État des Gardes du corps de la Compagnie du Comte de Charost, dressé en 1641, figure parmi les archers, Achille Quinet. Voir *Maison militaire de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 1335.

5. Peut-être le sous-gouverneur de Louis XIII dauphin, déjà

rendra la présente, vous faire entendre les considérations qui me font désirer une bonne issue de l'affaire dont on doit plaider devant vous pour le sieur de Quinée. M'ayant toujours très bien servi, j'aurai à plaisir de le voir protégé en justice par ceux qui m'ont donné beaucoup de sujet de me reposer en leur probité, comme vous de qui j'attends tout fidèle service en cette occasion, ainsi que vous dira ledit sieur de Préaux, auquel me remettant, je prie Dieu vous avoir, Monsieur le Président Sanguin, en sa sainte garde.

[A Fontainebleau, ce 4 août] 1625<sup>1</sup>.

## CDXVI

*A l'Avocat général.*

*Pour le même.*

Monsieur Talon<sup>2</sup>,

Vous saurez par le sieur Préau<sup>3</sup>, qui vous rendra la présente, les considérations qui me portent à désirer que le sieur de Quinée ait un bon succès de son affaire, laquelle vous me ferez plaisir de protéger [dans la

signalé plus haut, p. 328, n. 4 (cf. *État de la Maison de Louis XIII*, n° 2065), à moins qu'il ne s'agisse du marquis de Châteauneuf, abbé de Préaux. (Cf. plus haut, p. 325, note 3.)

1. A, pp. 260 et 261 sous le titre de : *Recommandations pour procès*. B, fol. 201.

2. Il est curieux de voir Omer Talon, qualifié ici avocat général, alors que le titulaire de la charge depuis 1559, Louis Servin, frappé d'apoplexie en pleine séance le 6 mars 1626, remplissant cette fonction, est mort le 19 du même mois. Cf. plus haut, p. 22, note 5 (Avrigny, *Mémoires chronologiques... pour... l'histoire ecclésiastique*, t. I, p. 392).

3. B : le s<sup>r</sup> Préaux.

justice], ainsi que plus particulièrement vous fera entendre ledit sieur de Préau, auquel me remettant, je prie Dieu vous avoir, Monsieur Talon, en sa sainte garde.

[A Fontainebleau, ce 4 août 1625 <sup>1</sup>.]

## CDXVII

*Au Président Méliand* <sup>2</sup>.

*Pour le même.*

Monsieur le Président Méliand,

Le sieur de Préaux vous dira l'ordre que je lui ai donné de vous voir, sur ce que j'ai su qu'il se devoit plaider devant vous une cause pour le sieur de Quinée, qui lui importe de tout son bien. Ce n'est pas pour vous rien commander de ma part, mais comme j'aime la justice, pour vous témoigner que je désire qu'elle soit exactement observée en cette occasion, où j'estime, à ce que l'on m'a dit, que vous aurez lieu de me rendre service en protégeant le bien de ceux qui n'épargnent pas leurs vies selon les occurrences qui s'offrent de faire paroître leur affection et fidélité. Me remettant du surplus à ce que vous fera entendre ledit sieur de Préau, je prie Dieu [qu'il vous ait en sa garde.

A Fontainebleau], 4 août 1625 <sup>3</sup>.

1. A, p. 261-2. B, fol. 201.

2. Meliand, président des Enquêtes, fut fait procureur général par Richelieu. Tallemant des Réaux dit qu'il « avoit plus de réputation qu'il ne méritoit » (t. II, p. 9, note 2). Victor Meliand, aumônier d'Anne d'Autriche en 1661 (*État*, etc., n° 3612), serait un de ses fils ou neveux.

3. A, p. 261. B, fol. 201 v°.



## CDXVIII

*A Monsieur de Montbazon.*

Mon Cousin,

Sur ce que j'avois appris que le sieur Vaugiraud <sup>1</sup>, gentilhomme de ma vénerie vous avoit remis sa charge, je vous ai ci-devant écrit pour vous faire savoir, cela étant, que vous me feriez plaisir de mettre en sa place Bonneuil, valet de limier <sup>2</sup>, et comme je ne vous fis pas lors entendre entièrement mon intention pour ce regard, je vous fais la présente pour vous témoigner que je désire que Hannibal ait la charge de valet de limier <sup>3</sup> qu'avoit ledit Bonneuil et qu'il baille à Marais <sup>4</sup> celle qu'il tient de maître valet de chiens, moyennant quelque récompense que je ferai donner <sup>5</sup>. Mon service sera mieux fait quand vous tiendrez cet ordre, et le désirant comme je vous le témoigne, je m'assure que vous ne manquerez pas d'y apporter tout ce qui dépend de vous, ainsi que je vous en prie par cette

1. Cf. *supra*, pp. 216, note 2 et 390, lettre du 23 avril 1625.

2. Cf. plus haut, p. 390, note 6.

3. Sur Toussaint Hannibal, valet de limiers, cf. *Écurie*, etc., n° 845.

4. Il faut lire sans doute Marais, bien que les deux manuscrits portent *Masais*. On rencontre Pierre Marais, comme gentilhomme de vénerie, *ibid.*, n° 793. Cf. plus haut, pp. 25 et 89.

5. B : feray bailler.

lettre, que j'envoie exprès vous porter afin que plus tôt cela se puisse exécuter. Ce qu'attendant, je prie [Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

A Fontainebleau, ce 12 août 1625] <sup>1</sup>.

## CDXIX

*Au Cardinal de Richelieu.*

Mon Cousin,

La confiance que j'ai en vous me fait vous envoyer le sieur de Lisle <sup>2</sup> pour vous dire ce qu'il sait d'important à mon service. Je vous prie de l'entendre et, sur ce qu'il vous dira, me donner vos avis, auxquels je me repose, étant très assuré qu'ils me sont donnés sans autre intention ni considération que du bien de mes affaires. Je vous souhaite aussi la santé qui vous y est nécessaire pour y agir selon vos bonnes intentions, de laquelle je prie Dieu vous faire jouir bientôt et vous avoir, mon Cousin, en sa garde.

A Fontainebleau, ce 15 août 1625 <sup>3</sup>.

1. A, p. 237 sous le titre : *Recommandations, etc... à quelque charge. Encore pour gentilhomme.* B, fol. 202.

2. David Andry, seigneur de Tronchois et de Lisle, conseiller Bailly du comté de Tonnerre, conseiller d'Anne d'Autriche de 1655 à 1664 (*État*, n° 3887 et 4081); Jean de Brehant, Vicomte de Lisle, Écuyer ordinaire du roi jusqu'en 1616, auquel succéda son frère Louis, seigneur de La Roche (n° 1106) : Claude de Brehant, vicomtesse de Lisle, est une des Dames d'atour de Marie de Médicis (n° 2326). Cf. Avenel, t. III, pp. 236, 589 et 618 sur un négociateur en Italie, et *Doc. d'hist.*, 1912, p. 29; 1913, p. 4; Avenel, t. IV, p. 205, sur le médecin envoyé au Maroc dès 1602.

3. A, p. 177 sous le titre : *Demande et approbation d'avis.* Cette

## CDXX

*A Monsieur de Sincère.*

Monsieur de Sincère,

Ayant besoin de quelques chiens pour renforcer ma meute et appris que vous en avez de fort bons, j'envoie ce porteur avec la présente pour vous témoigner que vous me ferez un singulier plaisir de m'en envoyer trois ou quatre. Si je n'étois assuré de votre affection et du contentement que vous recevrez, ayant moyen de me faire un présent qui me contentera, je n'aurois pas voulu vous faire demande d'une chose que vous aimez particulièrement. Mais je sais que vous n'avez point de regret de vous en priver, puisque c'est pour moi qui vous en saura gré (*sic*). En cette confiance, je prie Dieu, etc.

A Fontainebleau, ce 29 août 1625<sup>1</sup>.

lettre à Richelieu, où déjà se rencontrent des allusions à sa mauvaise santé ne figure pas au ms. B. L'objet n'en peut facilement être conjecturé. Notons seulement que le jour même, vendredi 15 août, « M. le légat Barberiny dit sa première messe à Fontainebleau dans la chapelle de la Trinité, etc. » (Arnauld d'Andilly, p. 38-9). En vue des réceptions et entrevues des jours suivants, dans cette épineuse négociation sur la Valteline, le roi devait être bien aise de recourir à son conseiller, sans compter que des manœuvres, jalousies et rivalités parmi les membres de l'assemblée du clergé, notées au 19 et 21 août (cf. *Louis XIII et Richelieu*, p. 21 et 22) pouvaient inquiéter Louis XIII en peine de maintenir la paix.

1. B, fol. 203. Cf. plus haut, pp. 289 et 299 et plus bas, pp. 491 et 492.

## CDXXI

*Au Père Général des Capucins* <sup>1</sup>.

Mon Père,

Ayant su que vous aviez pris résolution en votre chapitre général, de faire la séparation des couvents de votre Ordre de la province de Paris, j'ai bien voulu vous faire savoir par la présente que j'estimerois être à propos, pour plusieurs raisons, que cette action vous fût réservée quand vous viendrez en France faire votre visite. C'est pourquoi je vous prie de ne bailler cette commission à aucun autre, et ayant su que vous ayez baillé cette commission (au provincial) <sup>2</sup> de Lyon, je lui ai mandé qu'il demeurât dans sa province et que je vous avois écrit sur ce sujet. Outre les considérations qui me portent à cela, je désire par ce moyen vous témoigner l'estime que je fais de votre personne et l'affection que je porte à votre Ordre.

Du 30 août 1625 <sup>3</sup>.

1. Le P. Marie de Noto, élu au chapitre précédent (*Le Vritable Pere Josef*, p. 161). Huit ans auparavant (cf. plus haut, p. 2, note 1), le général des Capucins, Paolo de Cesena, avait prêché en italien devant la reine mère et le jeune roi, à Saint-Germain, le 8 septembre 1617 (Héroard, t. II, p. 215. Cf. au 10 septembre, p. 216).

2. B : cette commission à aucun autre de Lyon. — Il y a là un lapsus évident du scribe.

3. B, fol. 203 v<sup>o</sup> et 204.

## CDXXII

*Au Provincial des Capucins.*

Père Archange,

Ayant su que vous aviez reçu ordre de votre Père Général de faire la séparation des monastères de votre Ordre de la province de Paris, j'ai bien voulu, par la présente, vous faire savoir que j'ai mandé à votre Père général que je voulois qu'il fit lui-même cette fonction lorsqu'il viendra en France, estimant cela plus convenable pour plusieurs raisons. C'est pourquoi vous demeurerez en votre province et prierez Dieu pour moi <sup>1</sup>.

## CDXXIII

*Au Père Gardien des Capucins.*

Père Léonard,

J'ai jugé à propos, pour quelques considérations importantes, que la division de votre province fût remise jusqu'à l'arrivée de votre Général. J'ai écrit à Rome sur ce sujet <sup>2</sup>; j'en attends réponse. Cependant je vous envoie cette lettre, que vous ne manquerez de

1. B, fol. 203 v<sup>o</sup>.

2. Voir pp. 418 et 419.

faire tenir sûrement au Père Archange, de Lyon, député pour faire cette division, à ce qu'il ne passe pas plus outre, m'assurant que vous me rendrez volontiers ce témoignage de l'estime que vous faites de mes volontés, etc. <sup>1</sup>.

## CDXXIV

*Au Cardinal Ludovisio* <sup>2</sup>.

*Il lui envoie une lettre pour le Général des Capucins* <sup>3</sup>  
*et le prie d'interposer son autorité à ce qu'il obtienne  
la satisfaction qu'il demande.*

Mon Cousin,

Sachant l'estime que vous faites de mes recommandations, j'ai bien voulu vous adresser une lettre que j'écris au Père Général des Capucins et que je vous envoie ouverte afin que vous la voyez, vous priant de donner ordre qu'elle lui soit rendue sûrement et de me faire ce plaisir d'y joindre votre autorité envers lui, afin qu'il me donne satisfaction en ce que je lui mande. Je serai bien aise que je puisse être assuré par vous d'obtenir l'effet que je désire <sup>4</sup>.

1. B, fol. 209 v<sup>o</sup>.

2. B : Ludovicio. Cf. *supra*, pp. 85 et 167.

3. Voir p. 416.

4. B, fol. 17.

## CDXXV

*Au même.*

*Il le prie que la division de la province des Capucins  
soit différée.*

Mon Cousin,

Il y a quelque temps que je vous ai écrit <sup>1</sup> pour vous prier de faire retarder la division de la province des Capucins jusqu'à la visite de leur Père Général ; mais sur le doute que ma lettre ne vous ait été rendue sûrement, j'y ajouterai la présente, afin de vous témoigner combien j'affectionne cette affaire pour des raisons importantes, qui me portent à vous prier de rechef de m'envoyer sans délai une permission de votre part, si le Père Général étoit absent ou pour autre considération ne le pouvoit <sup>2</sup> faire, en vertu de laquelle permission le supérieur de la province de Paris puisse faire célébrer au plus tôt le Chapitre provincial, avec révocation de la permission donnée par le Père Général au Père Archange, de Lyon, de faire la division de ladite province <sup>3</sup>. Je vous adresse cette lettre par la voie de l'agent que vous avez en cette cour, auquel vous ferez tenir, s'il vous plaît, le pouvoir que je vous

1. La date est donc postérieure au 30 août, qui doit être celle du n° CDXXIV.

2. B : ne le *pouvez* faire.

3. Cf. plus bas, p. 440.

demande, sur quoi je ne doute pas que vous ne me donniez la satisfaction que je me promets de votre bonne volonté envers moi, qui prie Dieu, etc. <sup>1</sup>.

## CDXXVI

*A la Coadjutrice de Fontevrault* <sup>2</sup>.

Ma Sœur naturelle <sup>3</sup>,

Vous serez assurée de ma bonne volonté par le sieur Desbrosses, auquel j'ai commandé, s'en allant à Saumur, de vous voir de ma part. Où il s'offrira occasion de la témoigner plus particulièrement, vous me trouverez autant favorable à tout ce qui sera de votre bien que jusques à présent vous m'avez vu le désirer. Je ne doute point aussi que vous n'en ayez en vos prières le ressentiment que je me promets de votre bon naturel et sur ce, je prie Dieu [vous avoir en sa protection et sainte garde].

Du 30 août 1625 <sup>4</sup>.

1. B, fol. 18.

2. A : Frontevaux. B : Frontevo.

3. Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV et de la comtesse de Romorantin, Charlotte des Essarts, était, depuis le 25 janvier 1625, coadjutrice de Louise de Bourbon, née en 1548, morte en 1637. Elle mourut le 16 janvier 1670 (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1328, p. 9-10).

4. A, p. 149, sous la rubrique : *Satisfaction et bonne volonté*; B, fol. 204.



## CDXXVII

*A la Reine d'Angleterre.  
Sur le sieur de Blainville* <sup>1</sup>.

Madame ma Sœur,

Le choix que j'ai fait <sup>2</sup> du sieur de Blainville pour l'envoyer mon ambassadeur extraordinaire près le Roi de la Grande-Bretagne, mon frère, vous fera non seulement connoître <sup>3</sup> le désir que j'ai d'entretenir une bonne intelligence avec lui, mais vous sera pareillement un témoignage du soin que j'ai pris de donner cette charge à une personne qui saura vous rendre ses devoirs et [les] services que je lui commande avec une très bonne conduite et une fidélité entière. Le connoissant comme vous faites, je ne doute point que vous n'[y] ayez toute créance à ce qu'il vous dira de ma part, et une entière confiance pour l'employer aux occasions où il y aura lieu de requérir et poursuivre quelque chose en mon nom pour votre contentement. Désirant néanmoins rendre son voyage le plus utile qu'il me sera possible, je vous prierai vous confier en lui comme vous feriez à moi-même, qui suis (,etc.).

A Fontainebleau, le 5 septembre 1625 <sup>4</sup>.

1. Voir plus haut, p. 121, note 1 ; Griffet, t. I, p. 421 ; Tallemant des Réaux, t. IV, p. 210. Cf. *Mémoires de Tillières*, pp. 101, 104, 105, 110, 114, 119-121, 123 et 129. Les instructions de Blainville, des 4 et 17 septembre, ont été publiées par Avenel (t. II, pp. 124 à 140). Cf. plus bas, p. 422, note 1 et 432.

2. B : que je fais. . .

3. B : recognoistre. . .

4. A, p. 137, sous le titre : *Lettres de créance*. B, fol. 37 et v<sup>o</sup>, sous le titre : *Il accompagne le S<sup>r</sup> de Blainville, son Ambassadeur*.

## CDXXVIII

*A la même.*

Madame ma Sœur,

Vous avez su de mes nouvelles par le sieur de Blainville <sup>1</sup> que j'ai envoyé mon ambassadeur extraordinaire et appris par ce qu'il vous aura dit de ma part comme je veux aider à votre contentement de tout mon cœur. Pour quoi ne l'accusez point qu'il ne s'en soit très bien acquitté selon mes intentions. Je n'ai à présent qu'à [vous] continuer les mêmes offres de mon affection et vous assurer que je suis (,etc.) <sup>2</sup>.

## CDXXIX

*A M. le duc de Candale* <sup>3</sup>.*Créance sur le sieur de Colisieux* <sup>4</sup>.

Mon Cousin,

Ayant envoyé depuis peu de jours en Italie le sieur

1. Nous n'avons pas la date exacte de cette seconde lettre, mais le voyage de Blainville fut court. Arnould d'Andilly écrit, au vendredi 5 septembre : « M. de Blainville part de Fontainebleau pour aller ambassadeur extraordinaire en Angleterre et incontinent après il y revient, M. de Berulle estant retourné » (p. 40. Cf. *Mém. de Tillières*, p. 104 et suiv.). Dès le 29 décembre il demanda son rappel.

2. A, p. 302 : *Tesmoignages d'affection et soings à la R<sup>ne</sup> d'Angleterre sœur du Roy de France*. B, fol. 37, sous le titre : *En faveur du S<sup>r</sup> de Blainville*.

3. A : Candalle; B : Candalles. Henri de Nogaret de la Valette, dit de Foix, comte de Candale, fils du duc d'Épernon et de Marguerite de Foix, s'était marié en 1612 avec Anne, duchesse d'Halluin, qui, son mariage annulé, épousa le fils de Schomberg. Il mourut le 11 février 1639. (Cf. Bassompierre, t. III, p. 180, n. 2; Tallemant des Réaux, t. III, p. 413). Il avait fait oublier son abjuration de l'année 1616 (voir plus haut, p. 154, note 2) et avait un commandement en Provence.

4. A : Collisieux. B : Collizieux. Sur le rôle de Colisieux et son

de Colisieux pour affaires particulières importantes à mon service, dont je n'ai voulu donner connoissance à personne de deçà, et fait donner une instruction laquelle je lui ai commandé, où il auroit besoin de votre assistance pour ce sujet, vous communiquer et vous voir de ma part. Il ne le fera pas s'il ne voit les affaires disposées; auquel cas je vous prie avoir créance à ce qu'il vous dira <sup>1</sup> pour me rendre le service que vous estimerez pouvoir faire aux occasions qu'il vous en offrira. Votre affection m'étant connue, je remets le tout à votre prudence et conduite. Je n'ai pas voulu rendre ledit sieur de Colisieux porteur de la présente, pour certaines considérations que vous saurez par lui-même s'il approche de vous, [que] je prie Dieu, etc.

[Ce] 8 septembre 1625 <sup>2</sup>.

CDXXX

*A la Reine Mère.*

Madame,

J'envoie encore ce gentilhomme vers vous et si <sup>3</sup> je ne crains pas que vous soyez importuné de mes lettres ni du soin que j'ai d'apprendre des nouvelles de votre santé. Je craindrois plutôt ne rendre assez souvent ce

contre-espionnage dans la conspiration de Drevet, cf. *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 209, 214, 217-8, 344 et 401, note 3 et Avenel, t. II, p. 313.

1. B (où le texte est très défectueux, sinon incompréhensible) : de deçà, de laquelle je luy commande, où il auroit besoing de vostre assistance pour ce subject qu'il vous communique et vous veoir de ma part. Il ne le fera pas s'il ne void les affaires disposées à *quelqu'un suivant* auquel cas je vous prie avoir *croiance* à ce qu'il...

2. A, p. 317-8 : *Lettres de créance*. B, fol. 205.

3. Au sens de *pourtant*.

devoir que vous désirez pour votre contentement. J'aurois regret s'il y manquoit chose quelconque dépendant de moi. Ce sont les assurances que je vous réitère souvent, ne pouvant rien dire qui me satisfasse davantage ni que je veuille effectuer plus soigneusement pour vivre comme je dois (,etc.).

Ce 15 septembre 1625<sup>1</sup>.

CDXXXI

*A Monsieur de Toiras*<sup>2</sup>.

*Sur la prise de l'île de Ré*<sup>3</sup>.

(22 septembre 1626<sup>4</sup>.)

Monsieur de Toiras<sup>5</sup>,

Étant très satisfait du bon service que vous m'avez rendu à la prise de l'île de Ré, j'ai voulu vous donner ce particulier témoignage du contentement que j'ai reçu de votre action, qui a été tel que je me suis tou-

1. A, p. 413 : *Témoignages d'affection et soings*.

2. A : Thoras. Jean du Caylar de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, (né en 1585, mort à Fontanella en Milanais le 14 juin 1636) fut maréchal de France en 1630. Cf. *Maison militaire de Louis XIII*, n° 338, et *supra*, pp. 41, 48 et 49. Il était gouverneur de Fort-Louis (Griffet, t. I, p. 463 ; Avenel, t. II, p. 140, note 3).

3. Arnauld d'Andilly dit, au dimanche 14 septembre : « M. de Soubize estant au preche dans S. Martin de Ré, on luy vint dire avec grand effroy que l'armée navalle du roy » approchait. Et en effet Toiras effectuait sa descente (p. 41) « avec 120 chaloupes et 1.500 hommes de pied »... Le lundi 15, le combat sur terre coûta de nombreux morts et blessés, le mardi, Razilly détruisait « la flotte des huguenots ». Cf. au *Journal*, p. 42 et p. 43-53 une relation du M<sup>is</sup> de Bressieux, sur la prise de l'île de Ré (Griffet, le 1<sup>er</sup> octobre, t. I, pp. 462-466).

4. La date de cette lettre est fixée par l'*Histoire du M<sup>al</sup> de Toiras* de Michel Baudier (Paris, 1644, in-fol.) qui la cite (p. 42) d'après l'original.

5. A : Thoras. B : Thoiras.

jours promis de vous, de qui je suis <sup>1</sup> fort assuré de la fidélité, du courage et de l'affection. C'est pourquoi je ne vous convie point à continuer, sachant que vous y êtes assez porté par le désir que vous avez de bien faire et de vous conserver la part que vous vous êtes acquise en ma bienveillance <sup>2</sup>, etc. <sup>3</sup>.

## CDXXXII

*Au Comte de Cramail* <sup>4</sup>.  
*Sur ses services.*

Monsieur le Comte de Carmain <sup>5</sup>,

Sur le rapport que Toiras m'a fait des bons services que vous m'avez rendus de delà, j'ai bien voulu vous témoigner la connoissance que j'en ai, qui m'est d'autant plus agréable qu'elle se trouve conforme à la bonne opinion que j'ai toujours eue de vous. Étant en cette considération près de moi, je serai bien aise que

1. Baudier : Estant tres satisfait du service que... contentement que j'ay receu des bonnes actions que vous y avez fait, qui sont telles que je... promis de vous, dont je suis...

2. *Ibid.* : porté pour le desir... la part que vous avez acquise en ma bienveillance. Elle ne peut que s'accroistre, en vous acquerrant de l'honneur comme vous faites et vous rendant tousjours plus digne de mes bonnes graces vous en pouvez estre asseuré. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Toiras, en sa garde. Escrit de Fontainebleau le vingtdeuxiesme jour de septembre mille six cent vingt-cinq. *Louis.*

3. A, p. 47-8 : *Compliments pour cause de joye.* B, fol. 240.

4. Adrien de Montluc-Montesquiou, maréchal de camp, chevalier des ordres, comte de Carmain ou Cramail par sa femme, Jeanne de Foix. Cf. plus haut, p. 394, n. 1). Il fut mis à la Bastille le 23 octobre 1635. (Tallemant des Réaux, t. I, p. 506 et 508).

5. Caramany, Carmain, aujourd'hui Caraman, dans l'arrondissement de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne). Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 238, note 4, et Tallemant, t. I, p. 196).

vous veniez ici. Continuez cependant à me bien servir et vous reconnoîtrez, aux occasions, que j'aime ceux qui font bien et que particulièrement je suis porté d'une très bonne volonté vers vous, que je prie Dieu vouloir tenir, etc. <sup>1</sup>.

## CDXXXIII

*Au Duc de Montmorency* <sup>2</sup>.  
*Défaite de Soubise.*

Mon Cousin,

La victoire que vous avez obtenue contre Soubise et les rebelles qui s'étoient joints à lui <sup>3</sup> m'apporte une joie si grande et me donne tant de satisfaction de vos déportements, que je ne puis assez vous témoigner le contentement que j'ai d'un succès si avantageux au bien de mes affaires. Je l'avois espéré de votre courage et de votre conduite, ainsi que vous avez reconnu par le soin que j'ai pris que ce combat ne fût fait sans vous. Ce m'est une double joie qu'ayant rendu ces preuves de la confiance que j'ai en votre affection, elle vous ait été un moyen de parvenir à l'honneur que vous avez acquis en cette occasion. Je conserverai le souvenir des services que vous m'y avez faits pour vous avoir en plus d'estime et vous faire ressentir les

1. A, p. 49. B, fol. 103 v<sup>o</sup>.

2. Henri II, duc de Montmorency et de Damville, né à Chantilly le 30 avril 1595, amiral de France, surnommé la *Gloire des braves*, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. Cf. plus haut, p. 394, n. 1. Le P. d'Avrigny dit que le pape Urbain VIII lui adressa un bref à ce sujet (*Mémoires. . . pour l'histoire universelle*, t. I, p. 182).

3. Sur les combats des 15 et 16 septembre et la fuite de Soubise en Angleterre, voir Griffet, t. I, p. 451.

effets de ma bienveillance. Ce qu'attendant <sup>1</sup>, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

Écrit à Fontainebleau, ce 22 septembre 1625 <sup>2</sup>.

## CDXXXIV

*A Monsieur de Villars sur M. d'Esplan* <sup>3</sup>.

Monsieur de Villars,

Envoyant le sieur d'Esplan pour affaires importantes à mon service, ainsi que vous verrez par mon autre dépêche dont il est porteur, je lui ai encore voulu donner la présente de ma main, afin que vous ayez plus de confiance à ce qu'il vous dira sur le sujet de son voyage et aussi que vous soyez plus certain de la continuation de ma bienveillance en son endroit, m'assurant qu'en cette connoissance il sera mieux reçu de vous, dont je fais toute l'estime que vous pouvez désirer et que méritent les preuves que vous m'avez rendues de votre affection et fidélité à mon service. Sur ce, je prie Dieu [qu'il vous ait, M. de Villars, en sa sainte garde].

Écrit à Paris, ce 27 septembre <sup>4</sup> 1625 <sup>5</sup>.

1. A : Ce que attendant...

2. A, p. 46. B, fol. 204 v<sup>o</sup>.

3. Mss. Desplan. — Esprit d'Allart, s<sup>r</sup> d'Esplan. *Ibid.*, p. 322, n. 2.

4. Dans B : A Paris ce 27 janvier 1627. Ce millésime et cette date sont probablement des *lapsus* ; le registre autographe de Tronson doit porter la vraie date. Cinq autres lettres en date du 4 octobre, sur une mission de Marillac en Lorraine en faveur de la duchesse douairière, Marguerite de Gonzague (B, fol. 205-208), ont été publiées avec l'instruction de Tronson y correspondant, dans *Doc. d'Hist.*, juin 1910, p. 187-193. Cf. plus haut, p. 391, note 2. Sur ces affaires de Lorraine, voir le tome 123 des mss. Brienne, fol. 130.

5. A, p. 316-7 : *Lettres de créance*. B, fol. 191 v<sup>o</sup>.

## CDXXXV

*Au Président Seguier.  
Pour la réception de M. de Laffemas*<sup>1</sup>.

Monsieur le Président Seguier<sup>2</sup>,

Les services que m'a rendus le sieur de Laffemas avec beaucoup d'affection et de fidélité m'ayant convié de le gratifier d'une charge de Maître des Requêtes de mon hôtel, pour le mettre en condition de me les

1. Isaac de Laffemas, avocat au Conseil, notaire et secrétaire du roi, grand-voyer de France en la généralité de Paris, eut ses lettres de maître des requêtes le 17 octobre 1625 (cf. Tallemant des Réaux, t. V, pp. 65-76 et 501-539). Voir les vers contre Richelieu, publiés par *Doc. d'Hist.*, mars 1910, p. 51 :

Mais quels insignes attentats  
N'ont fait Machaut et Laffemas !  
Quels juges sont aussi sévères  
Que ces deux cruels commissaires,  
Ces bourreaux de qui les souhaits  
Sont de peupler tous les gibets !...  
En décapitant ils se jouent,  
Ils sont encor plus gais s'ils rouent,  
Mais leur plus agréable jeu  
Est de brusler à petit feu.

Richelieu, dans ses *Mémoires*, explique comment furent envoyés « des Maitres des Requestes par les provinces pour châtier les plus rebelles, etc... (avec) commandement d'exécuter rigoureusement leur commission... ». Nommé, le 6 février 1633, intendant tant des armées que dans les villes et provinces de Champagne, Toul, Verdun et pays Messin, il en revint, dit la *Gazette de France* du 4 juin 1633, avec plusieurs prisonniers « entre lesquels est le sieur don Juan de Médicis, lequel fut arrêté par lui à Troyes, venant de Bruxelles en habit déguisé ».

2. Voir plus haut, p. 19, note 1. Tallemant des Réaux, t. III, p. 385 à 412.



pouvoir continuer et lui témoigner la satisfaction que j'en ai reçue, je serai bien aise qu'il jouisse pleinement de mes grâces et bienfaits. Comme vous pouvez sur tous autres aider à sa réception, vous me ferez bien plaisir de le favoriser. Je vous l'ai voulu témoigner en particulier, me promettant de votre affection les mêmes actions que vous avez toujours contribuées pour ce que vous avez cru être de mon contentement; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Président Seguier, [en sa garde.

A Saint-Germain-en-Laye, ce] 24 octobre 1625<sup>1</sup>.

## CDXXXVI

*Au Procureur général.*

*Pour le même.*

Monsieur Molé<sup>2</sup>,

Ayant reçu plusieurs bons et agréables services du sieur de Laffemas, je lui ai témoigné la satisfaction qui m'en restoit par le moyen de la charge de Maître des Requêtes de mon Hôtel, dont il est à présent pourvu et de laquelle désirant qu'il jouisse entièrement, vous me ferez un plaisir singulier de favoriser sa réception, autant que votre charge vous en donne

1. A, p. 277-8 : *Recommandations sur diverses affaires*. B, fol. 208 et v<sup>o</sup>.

2. Voir plus haut, p. 21, n. 4.

[le] moyen et vous y oblige, puisque c'est chose que je désire, ainsi que je vous ai voulu témoigner par la présente, que je finis, priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur Molé, en sa garde.

Écrit à Saint-Germain-en-Laye, (24 octobre 1625) <sup>1</sup>.

## CDXXXVII

*Pour Monsieur de Laffemas.*

Monsieur de Brye <sup>2</sup>,

J'ai su avec regret la mort du sieur de Chambrières, votre fils, dont je faisais état particulièrement, à cause de sa probité ; mais puisqu'il a plu à Dieu en disposer, je serai bien aise que sa charge de Maître des Requêtes soit remplie d'un homme dont l'affection me soit connue et qui ne me soit pas moins affectionné que lui. C'est pourquoi, ayant jeté les yeux sur le sieur de Laffemas, ci-devant mon avocat en la chambre de justice, qui m'a rendu témoignage de sa fidélité en plusieurs occasions, vous me ferez plaisir de lui accorder, à ma considération, la préférence de cet office, en convenant du prix avec vous et en vous en donnant

1. A, p. 278. B, fol. 208 v<sup>o</sup>.

2. Mss. : Bry. — Isaac Loysel, seigneur de Brye, Chambrières, etc., second président du Parlement de Rennes, fit partie de la seconde commission nommée le 10 août 1626 pour juger Chalais (Griffet, t. I, p. 541). Cette lettre, sans date, est antérieure sans doute de très peu aux deux précédentes.

ce que vous pourriez espérer d'un autre. Je n'entends en cela vous faire aucun préjudice, mais seulement que ledit sieur de Laffemas reçoive par cette préférence l'effet qu'il s'est promis de ma recommandation et qu'il la puisse avoir pour le même prix qu'en a donné le dernier qui a traité d'une semblable charge. Ne vous engagez donc à personne sans m'en avertir, si ce n'est que vous en traitiez avec lui, auquel cas vous me ferez chose très agréable. Sur ce, je prie Dieu (,etc.) <sup>1</sup>.

## CDXXXVIII

*A Madame de Romorantin* <sup>2</sup>.

Ma Sœur naturelle,

Le désir que j'ai de votre bien et contentement m'a convié de contribuer à la résolution où vous êtes de faire profession. Le temps que vous avez pris m'est bien agréable. Vous recevrez, en celui-là et en tous autres, pareils témoignages de ma bonne volonté que vous avez eus jusques ici, m'assurant que vous les saurez connoître par bonnes et affectionnées prières à Dieu et que je recevrai de vous la satisfaction que

1. A, p. 242-3, sous le titre : *Recommandations faites par le Roy Louis 13. Pour eslever à quelque charge*. B, fol. 212 v<sup>o</sup>.

2. Marie-Henriette de Bourbon, fille de Charlotte des Essarts et sœur de l'abbesse de Fontevault (cf. *supra*, p. 420, note 3), morte abbesse de Chelles en 1629.

sauroient donner les âmes portées au bien et à la piété, je prie Dieu vous faire la grâce d'y continuer toujours votre cœur et vos pensées, et vous avoir, ma sœur naturelle, en sa sainte garde.

A Saint-Germain-en-Laye, le 29 octobre 1625<sup>1</sup>.

## CDXXXIX

*A Monsieur de Blainville*<sup>2</sup>.

Monsieur de Blainville,

Vous verrez par le mémoire inclus<sup>3</sup> ce qui est de mon intention et comme je désire que vous acquiessez<sup>4</sup> sur le contenu en icelui, j'y joins cette lettre afin que vous y preniez croyance et soyez plus assuré que les services que vous me rendrez en cette occasion me seront très agréables. Je les attends de vous comme d'une personne en qui j'ai beaucoup de confiance, tant en l'affection qu'en la conduite et fidélité. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 13 novembre 1625.<sup>5</sup>

1. B, fol. 209.

2. Cf. *supra*, pp. 421 et 421.

3. B : *includ.* Le mémoire concernait évidemment la mission de Blainville en Angleterre, dont la solution provisoire fut le maintien de M<sup>me</sup> de Saint-Georges près de la reine Henriette-Marie, jusqu'à l'expulsion de tous les Français ordonnée par Charles I<sup>er</sup> le lundi 9 août 1626 (cf. Tillières, *Mémoires*, p. 153). Avenel (t. II, pp. 145 à 150) a publié une lettre du roi à cet ambassadeur, du 18 novembre 1625.

4. B : vous acquiessez.

5. B, fol. 209 v<sup>o</sup>.

*A Monsieur de Béthune.*

CDXL

Monsieur de Béthune,

Vous verrez par le mémoire ci-inclus <sup>1</sup> le désir que j'ai de faire quelque bien au sieur de Haucourt <sup>2</sup> qui me sert depuis longtemps avec grande affection et probité. La reine Madame ma mère s'est employée pour lui près mon cousin le cardinal Barbarin, auquel elle écrit encore à présent en faveur dudit de Haucourt <sup>3</sup>. Vous me ferez service agréable de faire les offices qu'il conviendra afin qu'il obtienne la dispense qu'il poursuit <sup>4</sup>. Je remets néanmoins les poursuites qu'il en voudra faire à votre jugement et bonne conduite.

Le 17 novembre 1625 <sup>5</sup>.

1. B : cy includ. Ce mémoire a été publié dans *Doc. d'Hist.* 1910, p. 193. Le bénéficiaire y est présenté comme un des officiers de la Maison du roi, ce qu'il était en effet.

2. C'est d'Hécourt qu'il faut lire, comme on voit au mémoire. Nicolas (al. Augustin) Evrard, s<sup>r</sup> d'Hécourt et de Jouy, fut écuyer tranchant de 1627 à 1631 (*État, etc.*, n° 3994).

3. Le mémoire porte que « Sa Majesté en fit parler à M. le Legat par la Royne sa mere lorsqu'il partit de Fontainebleau, lequel S<sup>r</sup> Legat luy promit estant de retour à Rome de faire obtenir les expéditions nécessaires audit S<sup>r</sup> d'Hecourt. La Reyne mere du Roy escript à cet effect audict S<sup>r</sup> Cardinal Barbarin auquel Mons<sup>r</sup> de Bethune rendra, s'il luy plaist, la lettre suivant ce que le Roy luy mande par celle qu'il escript audict s<sup>r</sup> de sa main. »

4. Il s'agissait pour « le S<sup>r</sup>d'Hecourt... en son nom Augustin Evrard, S<sup>r</sup> dudit lieu d'Hecourt, cleric du diocese de Beauvais » ayant « esté maryé à feu Dame<sup>lle</sup>... qui avoit eu un autre mary » d'obtenir « jusqu'à la concurrence de six mil livres de rentes en benefices ».

5. B, fol. 210.

## CDXLI

*Au Maréchal de Saint-Géran <sup>1</sup>  
pour place de gendarme <sup>2</sup>.*

Mon Cousin,

La Portière, l'un de mes valets de chambre ordinaires, m'a supplié avoir agréable qu'il entrât en ma compagnie de Gendarmes <sup>3</sup>, en la place du sieur des Quatres <sup>4</sup> décédé depuis peu, à laquelle estimant que vous n'aurez encore pourvu ainsi que l'on m'a fait entendre, j'ai bien voulu par la présente vous témoigner que j'aurai à plaisir que ledit sieur La Portière soit gratifié de cette place et de reconnoître que ceux qui servent près de ma personne vous sont en particulière recommandation, comme j'ai sujet de le croire. Je prie Dieu [qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

A Paris, ce 14 décembre] 1625 <sup>5</sup>.

1. Cf. *supra*, p. 293, note 2.

2. A : Gensdarme.

3. A : Gensdarmes.

4. B : Des Quartres. Absent de l'*État* de la maison du Roi, comme La Portière, ce qui est assez étrange, la fonction de valet de chambre ordinaire n'étant pas des moindres.

5. A, p. 239-40 : *Recommandations faictes, etc., pour eslever à quelque charge*. B, fol. 211.

## CDXLII

*A M. (le) Maréchal de Saint-Géran.  
Pour rétablir un commissaire des guerres.*

Mon Cousin,

Lafont, commissaire des guerres et contrôleur de ma maison <sup>1</sup>, a été ci-devant par vous départi pour faire les montres des garnisons de Vendôme et Orléans durant la présente année. Ne connoissant pas qu'il y ait malversé pour être révoqué, sur ce qu'il m'a fait entendre que vous auriez à son préjudice fait autre département en faveur du nommé <sup>2</sup> Beauregard [de Montefrance], portant révocation de celui qu'il avoit obtenu de vous, j'ai cru qu'il y pouvoit avoir eu quelque surprise, et comme je suis bien aise de protéger en justice mes domestiques, aussi n'ai-je pas voulu lui dénier la recommandation que je vous fais en sa faveur, afin que, n'ayant démérité, il soit maintenu en la fonction qui lui est attribuée par votre propre nomination : ce que me promettant que vous ferez, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

[A Paris], ce 14 décembre 1625 <sup>3</sup>.

1. On rencontre dans l'*État* de la maison du roi Élie de La Fons, 1621 à 1632, parmi les contrôleurs clercs d'offices (nos 1387 et 1388) et Nicolas, son fils. Étienne de La Fons figure parmi les mousquetaires en 1640 (*Maison militaire de Louis XIII*, n° 957).

2. B : d'un nommé...

3. A, p. 240 : sous la même rubrique. B, fol. 211.

## CDXLIII

*Au Pape (Urbain VIII).  
En faveur de l'abbé de Clermont  
nommé à l'Évêché de Noyon.*

Très Saint-Père,

L'Évêché de Noyon étant venu à vaquer par le décès de son dernier possesseur <sup>1</sup>, j'ai estimé ne pouvoir nommer à Votre Sainteté pour remplir cette place personne de plus grande piété et qui ait plus de zèle et d'ardeur pour la gloire de Dieu que l'abbé de Clermont, en faveur duquel je réitère à Votre Sainteté, par cette lettre de ma main, les supplications que je lui ai faites par autres dépêches, à ce que son bon plaisir soit de vouloir faire expédier les Bulles et provisions apostoliques dudit Évêché avec toute la gratification que je puis requérir de votre Béatitude. Le commandement que j'ai donné au sieur de Béthune, mon

1. B : *du* dernier possesseur... Ce dernier possesseur était Charles de Balsac, archidiacre de Rouen, installé le 2 juillet 1597, mort le 29 novembre 1623. Il eut pour successeur, en 1626, le frère de François de Baradat, premier écuyer de la petite écurie, et premier gentilhomme de la Chambre, alors en pleine faveur (Arnauld, p. 59 et 63. *État*, etc., nos 414 et 417), Henri de Baradat, fils de Guillaume, seigneur de Damery, Fleury et de Thou (mort le 2 juillet 1621) et de Suzanne de Romain, dame de Fontaine. Henri mourut en décembre 1659 (Talleyrand des Réaux, t. VII, p. 455). Il fut le prédécesseur de François de Clermont-Tonnerre, à la vanité fabuleuse (cf. mon *Carnet d'un fureteur*, p. 30, n° 70), nommé en 1661.



ambassadeur, de faire entendre à Votre Sainteté plus particulièrement le plaisir que je recevrai des grâces et faveurs qu'elle aura agréable de départir audit abbé de Clermont m'empêchera de lui en rendre ici de plus amples témoignages, me remettant à ce qu'il en dira à Votre Sainteté. Je la supplierai seulement vouloir favoriser les demandes et supplications qui en seront faites de la part de, Très Saint-Père, votre très dévot fils <sup>1</sup>.

## CDXLIV

*A M. de Béthune,  
Pour l'abbé de Clermont  
nommé à l'Évêché de Noyon.*

Monsieur de Béthune,

Vous aurez autre dépêche de moi sur ce même sujet <sup>2</sup>. C'est en faveur de l'abbé de Clermont par moi nommé à l'évêché de Noyon, duquel je désire qu'il obtienne les Bulles et provisions apostoliques avec toute la gratification qui s'y peut apporter. Pour y parvenir, j'écris encore la ci-jointe à Notre Saint-Père le Pape et ne me suis pas contenté de vous faire savoir mon intention par autres dépêches ;

1. A, p. 249, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13*. Pour *Bulles de Benefice*. B, fol. 47 avec titre analytique : *Il prie Sa Sainteté de vouloir*, etc. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 498, n° 24.

2. B : Sur le mesme subject que celle-cy...

j'ai voulu, par cette lettre de ma main, vous assurer que vous me rendrez service très agréable de vous employer à cette fin, tant près Sa Sainteté qu'ailleurs où il conviendra faire offices de ma part, lesquels remettant à la bonne connoissance que vous avez de ce qu'il faut observer en pareilles affaires et au désir que vous avez de me contenter en toutes vos négociations, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, etc.

[A Paris, ce] 19 décembre <sup>1</sup> 1625 <sup>2</sup>.

1. Arnould écrit dans son *Journal* au lundi 1<sup>er</sup> décembre : « L'évesque de Noyon estant mort, le frere de M. de Baradas eust l'evesché, et M. l'évesque d'Auxerre, pour le chevalier de Souveray (Souvré) [et non Souceray comme a lu l'éditeur], son frère, la tresorerie de la S<sup>te</sup> Chapelle qu'il emporta contre M. l'arch. de Tours qui en avoit la resignation » (p. 63). — Gilles de Souvré, l'évêque d'Auxerre, avait possédé, outre cette trésorerie, l'abbaye de Saint-Florent déjà rencontrée (plus haut, p. 187, n. 1). Il avait été sacré, à Ravenne, le 12 mars 1617, évêque de Cominges ; transféré à Auxerre en 1624, il mourut à Paris, le 29 septembre 1631 (Tallemant des Réaux, t. II, pp. 139 et 141, 243-245 ; t. III, p. 148). *Mémoires inédits d'Arnould d'Andilly*, pp. 90 et 93.

2. A, p. 220-1. B, fol. 211 v<sup>o</sup>.

ANNÉE 1626

---

CDXLV

*Au duc de Guise.*

Mon Cousin,

Le sieur de Valençay <sup>1</sup> m'ayant donné avis de quelques entreprises avantageuses au bien de mon service qui se pouvoient exécuter au Bas-Languedoc <sup>2</sup>, j'ai résolu de lui en donner la conduite et le faire assister des forces de mon armée que vous commandez, vous faisant cette lettre pour vous dire que vous ayez à bailler audit sieur de Valençay, qui communiquera ce dessein, les troupes de madite armée que vous et lui jugerez nécessaires pour l'exécution d'icelui, donnant ordres exprès à ceux qui en auront la conduite de se conformer entièrement à ce que leur fera entendre et leur commandera ledit sieur de Valençay pour l'effet de ma volonté, en quoi vous me ferez service très agréable de lui départir tout secours et

1. B : Vallançay. Cf. *supra*, pp. 156, note 1 et 364, note 4.

2. C'est la suite des plans combinés dès 1624, dont j'ai publié les éléments dans les *Notes de Tronson* (*Doc. d'Hist.*, juin 1911, pp. 194 et suiv.). Cf. plus haut, p. 390.

assistance, et m'assurant que vous y apporterez tout le soin et la diligence que j'y dois attendre de vous en une occasion si importante à mon service, je ne vous en ferai celle-ci <sup>1</sup> plus expresse, priant Dieu, mon Cousin, etc.

A Paris, ce 13 janvier 1626 <sup>2</sup>.

CDXLVI

*A Monsieur Grangier* <sup>3</sup>.

Monsieur Grangier,

J'ai ci-devant écrit au Père Archange, provincial des Capucins de ma province de Guyenne, pour lui faire connoître que je n'avois nullement agréable qu'il s'acheminât de deçà. J'apprends que nonobstant ce que je lui ai mandé, il est sur le point de partir de ma ville de Lyon pour s'en venir ici <sup>4</sup>. C'est pourquoi, incontinent la présente reçue, ne manquez à lui faire défense de ma part de s'y acheminer pour quelque sujet que ce soit ou ordre qu'il ait reçu du Père Général de son Ordre. Si vous trouvez de la résistance, ce que je ne crois pas, vous m'en donnerez avis. J'attends ce service de vous avec la diligence et le soin que je peux désirer, et prie Dieu, etc.

A Paris, ce 20 janvier 1626 <sup>5</sup>.

1. B : cette cy...

2. B, fol. 84.

3. Édouard Grangier, seigneur de Liverdis, reçu conseiller au Parlement, le 15 décembre 1623. (Cf. Avenel, t. II, p. 152, note 2.)

4. Cette lettre se rapporte à la division de provinces dont il a été question plus haut, au 30 août 1625, p. 416 et suiv.

5. B, fol. 213 et v<sup>o</sup>.

## CDXLVII

*A Monsieur de Marcillac* <sup>1</sup>.

Monsieur de Marcillac,

Sur ce que vous m'avez témoigné, par votre lettre du premier de ce mois, avoir besoin de mes commandements en quelque occasion qui s'offroit de me rendre service et fait dire qu'une lettre de ma main seroit nécessaire pour autoriser les offres que vous avez faites au Baron d'Anduze <sup>2</sup>, je lui écris et vous envoie la lettre que vous lui ferez rendre comme vous aviserez, vous assurant que l'on ne me peut faire service plus agréable que celui que vous proposez. S'il réussit, je le saurai dignement reconnoître, et cependant je vous dirai que les soins que vous témoignez avoir pour vous rendre utile à mon service me confirment <sup>3</sup> en la croyance que j'ai eue que vous saurez toujours vous bien acquitter des commandements que vous recevrez de moi, qui prie Dieu, etc.

A Paris, ce 25 janvier 1626 <sup>4</sup>.

1. B : Marcillac. Cf. plus haut, p. 278, note 3. Marsillac avait été enseigne de la compagnie d'ordonnance de Ventadour. Gentilhomme ordinaire du roi et gouverneur de Sommières, il fut disgracié en 1626 et enfermé à Ancenis (cf. *infra*, p. 526). Il devint en 1628 capitaine aux Gardes et mourut devant Privas le samedi 19 mai 1629 (Chareton, *La réforme en Vivarais*, pp. 253 et 276 ; *Maison militaire de Louis XIII*, n° 396). Il avait été employé aux négociations de 1624 avec les seigneurs protestants du midi, comme en témoignent les notes de Tronson (*Doc. d'Hist.*, 1911, p. 196 et 197) et avait défendu le château de Sommières contre Rohan le 6 juillet 1624 (Griffet, t. I, p. 449 ; *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 333 et t. II, p. 172).

2. Cf. plus bas, p. 443, et *Doc. d'Hist.*, 1911, pp. 193, 194 et 364 dans le mémoire du sieur de Sicotière et dans les *Divers avis*.

3. B : me confirmant. . .

4. B, fol. 214.

## CDXLVIII

*A Monsieur de Gouvernet* <sup>1</sup>.

*Pour son fils.*

Monsieur de Gouvernet,

Votre fils retournant près de vous, je l'ai voulu rendre porteur de la présente, afin de vous témoigner la satisfaction que j'ai de ses déportements pendant le séjour qu'il a fait près de moi. Je vous sais bon gré de me l'avoir envoyé et ne doute point que vous ne trouviez bon le désir qu'il a de revenir bientôt pour me servir en une charge de ma fauconnerie, dont il a traité, avec ma permission, qui lui a été accordée bien volontiers. Je crois aussi que vous aurez toute disposition pour lui aider à prendre cette condition qui ne sera qu'en attendant une meilleure, en quoi je le favoriserai toujours d'une même bonne volonté que j'ai maintenant pour son regard [et à prier <sup>2</sup> Dieu, etc.

A Paris, ce 26 janvier] 1626 <sup>3</sup>.

1. C'est le frère du M<sup>is</sup> de La Charce, dont il est question dans le mémoire envoyé à Louis XIII par le Prieur de Paix, pour le travail de conversions de l'an 1624 : « Pourra aussy ledit Visconte voir les sieurs de Gouvernet, Mirabel et Nyons, freres dudit Marquis de Charce... Il pourra offrir jusqu'à deux mil livres chacun, de laquelle sera envoyé brevet, aussitost qu'ils auront abjuré... » (*Doc. d'Hist.*, 1910, p. 398. Cf. p. 409 et, plus haut, p. 352, note 4.)

2. A : ... regard. Je prie etc.

3. A, p. 294-5 : *Recommandations indéfinies pour quelques particuliers*. B, fol. 214 v<sup>o</sup>.

## CDXLIX

*A Monsieur le Baron d'Anduze* <sup>1</sup>.

Monsieur le Baron d'Anduze,

Ayant su par le sieur de Marsillac <sup>2</sup> votre affection à mon service et vos bonnes intentions pour contribuer au bien de mes affaires, j'ai bien voulu vous témoigner par la présente de ma main le gré que je vous en ai, vous assurant que vous me trouverez toujours disposé à les reconnoître dignement. Vous pouvez pour ce regard avoir entière croyance à ce que ledit sieur de Marsillac vous dira de ma part, auquel me remettant je ne vous rends ici autres plus amples témoignages de ma bonne volonté et prie Dieu, etc.

A Paris, ce 27 janvier 1626 <sup>3</sup>.

## CDL

*A Monsieur de Béthune.*

*En faveur du sieur Picot pour le Prieuré  
de Saint-Maurice.*

Monsieur de Béthune,

J'ai ci-devant gratifié Picot, Maître de musique de ma chapelle <sup>4</sup>, du Prieuré de Saint-Maurice. Il se ren-

1. Cf. plus haut, p. 441, note 2.

2. B : Marillac. Mais on peut corriger d'après le texte de la lettre du 25 janvier à Marsillac, p. 441.

3. B, fol. 213 v<sup>o</sup>.

4. Il est cité dans les *Mémoires de Montchal* (Rotterdam, 1718, t. II, p. 457). Cf. Tallemant des Réaux, t. IV, pp. 49 et 52. Il n'est

contre des difficultés à lui expédier ses bulles en commande, vous me ferez plaisir de vous employer à les surmonter afin qu'il puisse jouir de ce bienfait, dont il s'est rendu digne par sa bonne vie et par ses services que je reconnois aussi volontiers qu'ils me sont agréables. C'est ce que vous jugerez par cet écrit. Servant comme il fait près de ma personne et à mon gré, je ne lui ai pas voulu dénier cette recommandation particulière que je vous fais en sa faveur, sur laquelle m'assurant que vous l'assisterez, je prierai Dieu qu'il vous ait, etc.

A Paris, ce 30<sup>e</sup> janvier 1626 <sup>1</sup>.

## CDLI

*A Monsieur de la Fare* <sup>2</sup>.

Monsieur de la Fare,

Ayant été de nouveau assuré par le sieur de Murmais, présent porteur, de l'affection que vous avez

pas nommé dans l'État de la maison du roi. Il est vrai que les musiciens et autres sont relégués avec les gens de métier et à peine énumérés. L'État signale Henri Picot, seigneur de Senteny, mort en 1623, parmi les secrétaires (n° 1201), Claude Picot parmi les porte-manteaux et valets de garde-robe (n° 1765, 5340) et dans cette dernière fonction Jean Picot, seigneur de Saint-Aubin, de 1638 à 1643 (n° 1781 et 5364).

1. A, p. 221, sous le titre : *Recommandations faictes par le Roy Louis 13 pour Bulles de Benefices*. B, fol. 214 v° et 215.

2. Un certain La Fares est nommé comme porteur d'une lettre de Louis XIII au duc de Guise, publiée dans *Doc. d'Hist.*, déc. 1910, p. 496, n° 227.



pour mon service et des preuves que vous désirez de m'en rendre, je lui donne cette lettre afin que vous ayez plus de croyance à ce qu'il vous témoignera du gré que je veux avoir de vos bonnes intentions, desquelles le sieur Vicomte <sup>1</sup> m'avoit ci-devant assuré. Vous pourrez donc m'en faire voir les effets par l'un ou par l'autre. Je les tiens tous deux bien affectionnés à mon service et saurai dignement reconnoître les preuves que vous me donnerez de votre fidélité. lesquelles attendant, je prie Dieu, etc.

A Paris, ce 6<sup>e</sup> février 1626 <sup>2</sup>.

## CDLII

*Au Président d'Oppède* <sup>3</sup>.

*Pour le Duc de Luxembourg* <sup>4</sup>.

Monsieur d'Oppède,

Mon Cousin le Duc de Luxembourg m'ayant

1. Sur le sieur Visconte, agent des conversions organisées en 1624, voir mes *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 402 à 415. (Cf. p. 771, et, plus haut, pp. 352, n. 4 et 440, n. 1). Sa curieuse silhouette a été tracée par M. Louis Batiffol dans ses deux articles *Louis XIII et la liberté de conscience*. Voir *Revue de Paris*, 15 juillet et 1<sup>er</sup> août 1907.

2. B, fol. 215 v<sup>o</sup>.

3. A et B : Dopède. — Jean (ou Vincent-Anne) Meynier, baron d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, avait reçu Louis XIII à Aix le 11 novembre 1622 et le roi avait été parrain de son fils. Cf. Héroard, t. II, p. 283. *Lettres de Peiresc*, t. VII, p. 47. Sur les Forbin d'Oppède, voir de nombreuses lettres originales dans les *Mélanges Colbert* et *Doc. d'hist.*, 1913, pp. 84 et suiv. Le président d'Oppède mourut en 1631 (*Mém. inédits d'Arnaud d'Andilly*, p. 21).

4. Cf. *supra*, p. 219, note 2.

demandé congé pour aller poursuivre le procès qu'il désire faire juger en mon Parlement de Provence, j'ai bien voulu vous faire ce mot pour vous prier de faire tenir la main à ce que la justice soit aussi exactement observée en cette occasion que vous avez de coutume de la rendre à tous mes autres sujets. Ce que me promettant du bon devoir que vous faites en votre charge, je prierai Dieu, etc. <sup>1</sup>.

[Paris, 16 février 1626.]

CDLIII

*A Monsieur de La Chayne* <sup>2</sup>.

*Pour le même.*

Monsieur le Président de La Chayne,

Ayant permis à mon Cousin le Duc de Luxembourg d'aller poursuivre le jugement du procès qu'il a en mon Parlement de Provence, j'ai bien voulu vous témoigner par la présente que j'aurai à plaisir d'apprendre qu'il soit rendu en cette affaire une bonne justice, comme je sais que vous la savez rendre en toutes occasions. Je prie Dieu, etc.

[A Paris, ce 16 février] 1626 <sup>3</sup>.

1. A, p. 266, sous le titre : *Recommandations pour procès*. B, fol. 215 v<sup>o</sup>.

2. B : A Monsieur le président de Chayne.

3. A, p. 266-7. B, fol. 216.

## CDLIV

*A Monsieur de Guise.*

Mon Cousin,

Si [, par l'obéissance qui m'est rendue du côté de la Rochelle <sup>1</sup> et que j'espère être suivie de toutes les provinces du royaume <sup>2</sup>,] les occasions de me rendre [du] service. qui étoient lors que vous m'avez écrit votre lettre du 10 février, étoient <sup>3</sup> à présent, vous recevriez pour réponse [à votredite lettre] un commandement qui vous feroit bien connoître que je n'ai <sup>4</sup> point changé le dessein [que j'ai eu] de vous employer à l'exécution des entreprises que vous savez avoir été proposées pour l'avancement de mes affaires <sup>5</sup>. Mais puisque les devoirs et les soumissions que je reçois (du côté de la Rochelle et que j'espère être suivies en

1. Arnauld d'Andilly écrit dans son *Journal* au jeudi 5 février : « Le Roy dit dans le Louvre aux députez de la Religion pretendue reformée qu'il leur donnoit la paix (p. 8). » Cf. Héroard, t. II, p. 303, n. 1. La lettre à Guise est donc la suite de cet édit de pacification, mais le roi, renonçant aux entreprises conçues, ne désarme pas encore.

2. L'incise entre crochets qui se rencontre seulement dans le texte B se retrouve, dans la rédaction du ms. autographe de Tronson, en plein centre de la lettre. Je l'y ai maintenue, au risque de la redondance, et marquée seulement par des parenthèses, afin qu'on juge de la teneur des deux textes.

3. B : *soient* à présent (lapsus évident).

4. B : cognoistre comme je n'ai.

5. Il s'agit des desseins dont parlent les lettres à Valencay. Cf. plus haut, pp. 364, 375, 338 et 439.

toutes les provinces de mon royaume) <sup>1</sup>, arrêtent le cours aussi bien que l'exécution de telles entreprises, la présente sera seulement pour vous assurer que j'ai toujours été en volonté de vous donner tout l'emploi qu'avez dû espérer en ces derniers mouvements. Quoique je les tienne terminés, je n'ai voulu, sans en avoir plus grande assurance, ordonner aucun licenciement en mes armées. Lorsque je voudrai qu'il soit fait, je vous en donnerai avis. Je prie Dieu vous avoir, mon Cousin, [en sa garde.

Écrit] à Paris, ce 12 mars 1626 <sup>2</sup>.

### CDLV

*A Monsieur de la Ville-aux-Clercs* <sup>3</sup>.

Monsieur de la Ville-aux-Clercs,

Ayant à vous parler avant que vous fassiez aucunes dépêches ni expéditions pour ce qui regarde la prévôté des marchands de ma bonne ville de Paris, je vous fais la présente afin que vous différiez le tout jusqu'à votre arrivée en ce lieu et que vous ayez su plus particulièrement ma volonté ; ce qu'attendant, je prie Dieu (, etc.).

A Fontainebleau <sup>4</sup>, ce 13 avril 1626 <sup>5</sup>.

1. La partie entre parenthèses est absente de B qui l'a utilisée au début de la lettre.

2. A, p. 158, sous le titre : *Promesses d'employ*. B, fol. 84 v<sup>o</sup>. J'ai publié (*Doc. d'Hist.*, sept. 1910, p. 334, n<sup>o</sup> 489), la lettre de Condé du 3 avril (B, fol. 69), sur le baptême du grand Condé, né à Paris le 8 septembre 1621, baptisé à Bourges le 5 mai 1626 (*Mercure françois*, t. XII, pp. 300-306).

3. Henri-Auguste de Loménie. Cf. *supra*, p. 287, note 2.

4. « Le roy part pour aller à Fontainebleau » (Arnauld, samedi 4 avril p. 15). Il écrit au lundi 6 : « Ce premier jour de la semaine sainte les reynes partent pour aller à Fontainebleau. » (*Ibid.*).

5. B, fol. 216.

## CDLVI

*A la Reine d'Angleterre.*

Madame ma Sœur,

Je n'ai pas si tôt appris que vous seriez bien aise d'avoir près de vous quelque temps Caroty<sup>1</sup>, porteur de cette lettre, que je lui ai commandé de s'y acheminer. Si vous l'employez au même exercice que j'ai fait parfois, ce vous sera un divertissement pour passer des heures inutiles et j'aurai à plaisir que ce moyen de vous divertir soit venu de moi, qui ne veux perdre aucune occasion de vous témoigner une bonne volonté et vous donner des preuves que je suis (,etc.).

A Paris, ce 3 mai 1626<sup>2</sup>.

## CDLVII

*A l'Abbesse de Fontevrault*<sup>3</sup>.

Ma Sœur naturelle,

Le soin que je veux avoir de votre personne me fait vous écrire cette lettre, sur ce que j'ai été averti qu'il y avoit de la maladie contagieuse au lieu où vous êtes, afin que vous ayez à changer d'air. J'ai appris que vous pouviez vous retirer commodément au lieu

1. B : Caraty.

2. A, p. 137, sous le titre : *Tesmoignages d'affection et soins*. B, fol. 38, sous le titre : *Il tasche de contribuer à son divertissement*. Aussitôt après vient ce début raturé d'une lettre inachevée : « Madame si vous m'avies fait sçavoir de vos nouvelles j'eusse enuoyé ce <gentilhōe> jourdhuy pour en apprendre. »

3. Jeanne-Baptiste de Bourbon. Cf. *supra*, p. 420, note 3.

de Glatigny, dépendant de Fontevrault <sup>1</sup>. Vous me ferez plaisir de prendre cette demeure, en attendant qu'il plaise à Dieu restituer à la vôtre ce que vous aurez à désirer pour le bien commun de vous et de vos religieuses. L'on m'a dit que vous faisiez difficulté de sortir de la maison ; c'est ce qui m'a convié de vous écrire la présente, m'assurant, après l'avoir reçue, que vous donnerez à ceux que vous aimez le contentement qu'ils désirent. Sur ce, je prie Dieu vous avoir et vous prendre en sa garde et protection.

A Fontainebleau, le 3<sup>e</sup> mai 1626 <sup>2</sup>.

CDLVIII

*Au Chevalier du guet.*

Chevalier du guet,

Aussitôt la présente reçue, assurez-vous des personnes de Modène <sup>3</sup> et Deageant <sup>4</sup> arrêtées et vous saisissez aussi de tous leurs papiers. Vous conduirez les-

1. B : de Frontevaux.

2. B, fol. 316 v<sup>o</sup>.

3. François Raymond de Mourmoiron, baron de Modène au Comtat Venaissin, gouverneur de Fougères en 1617, ambassadeur en Savoie (1618), conseiller d'état, et le 24 mars 1621, grand prévôt de France, mourut en 1632 (*Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 216, note 2, et t. III, p. 198, note 2. Cf. plus haut, pp. 8, 9 et 28).

4. Guichard de Deageant (des Hagens dans Tallemant des Réaux, t. I, p. 210 et 401) de Saint-Maximin (*Mém. de Richelieu*, t. II, p. 172, note 1). Arnauld d'Andilly écrit au mardi 5 mai : « Le Chevallier du Guet prend et mène à la Bastille M<sup>rs</sup> Deagean et de Modene, dont il saisit les papiers. M<sup>r</sup> de la Coste, enseigne des Gardes envoyé commander à la Bastille, et saint Jan, lieutenant de M<sup>r</sup> de Luxembourg, osté (p. 20. Cf. plus bas, p. 516, note 3). La Coste avait conduit à Amboise La Vieuville arrêté par M. de Tresmes le 13 août 1624 (Arnauld, p. 51). »

aits Modène et Deageant à la Bastille. Cela étant, vous irez faire le commandement de ma part à la Dame Maréchale d'Ornano <sup>1</sup> de sortir hors de Paris. Je veux par ailleurs que vous saisissiez ses papiers, mais ne touchiez à rien qui appartienne à mon frère. Servez-moi en cette occasion comme vous avez fait en d'autres, avec diligence et fidélité. Je le vous commande et je vous assure que je vous en saurai gré.

Écrit à Fontainebleau, le 4 mai 1626 <sup>2</sup>.

## CDLIX

*A M. d'Antomaire* <sup>3</sup>.

Monsieur d'Antomaire,

Le sieur de Gordes, capitaine de l'une des Compa-

1. B : Dornano « Madame la Maréchalle d'Ornano reçoit commandement de sortir de Paris et le lendemain va à Gentilly. » *Journal* du 5 mai, p. 20. Tout ce qui concerne l'arrestation du Maréchal d'Ornano du lundi 4 mai et sa disgrâce finale qui entraîna celle de Robert Arnauld d'Andilly (mardi 12 mai) a été relaté au long dans le journal de celui-ci. L'importance des faits éclairant les lettres de cette année et le pittoresque de ce récit, non moins que la rareté de la publication, autant dire inédite, m'oblige de publier (Appendice II, p. 513) de larges extraits de ce journal, où la dissimulation profonde de Louis XIII dans ces révolutions de palais et lorsqu'il est question d'arrêter des favoris disgraciés, éclate au vif. Cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, p. 261. Cf. plus bas, pp. 466, note 1 et 514. Une lettre à Condé sur cet emprisonnement (B, fol. 68 v<sup>o</sup>) a été publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 334, n<sup>o</sup> 188.

2. B, fol. 217. Voir Griffet (t. I, p. 491) et le *Mercur françois*, p. 270, où sont les procès-verbaux d'arrestation. La lettre à Testu fut portée par Bonnevaux, garde du cabinet des armes. Cf. Appendice IV, n<sup>o</sup> 6, p. 535 les lettres des 5 et 7 mai, avec leurs variantes.

3. Le *Mercur françois* qui cite cette lettre, porte *Anthomarie*. Antomari était maître de camp du régiment des Corses. Cf. Chareton, *La Réforme*, etc. en Vivarais, p. 173, note 4. Avant cette

gnies des gardes de mon corps <sup>1</sup>, vous fera le commandement <sup>2</sup> de ma part, tant en vertu du pouvoir que je lui ai fait expédier que de la présente, de lui remettre entre ses mains la place du Saint-Esprit avec les tours <sup>3</sup> et lieux que vous commandez en icelle. Ne faites faute d'obéir à ce qu'il vous ordonnera pour ce regard et de suivre <sup>4</sup> ma volonté, qui est que vous me veniez trouver incontinent après son arrivée et qu'il aura pourvu à la sûreté de ladite place, ne désirant pas que vos longs et anciens services demeurent sans récompense, mais bien les reconnoître en sorte que vous ayez sujet de me les continuer avec affection et fidélité <sup>5</sup> (,etc)

Du 11 mai 1626 <sup>6</sup>.

lettre on lit : « Il faut faire expédier un pouvoir scellé à M. de Gordes pour recevoir la place du Saint-Esprit et la garder pour le Roy, jusqu'à ce qu'autrement Sa Majesté en ayt ordonné. Fault luy donner une lettre au sieur Antomerie, qui luy commande de remettre la place au sieur de Gordes, et de venir trouver Sa Majesté qui recognoistra ses anciens services pour une bonne recompence (fol. 217 v<sup>o</sup>). Fault donner à M. de Gordes une autre lettre que le mareschal d'Orlant (*sic*) escrit au sieur Antomaire, qui portera qu'il peut mettre la garnison qui est audit Saint-Esprit au Chasteau de Saint-André (fol. 218). ». Cette lettre, qui est du 8 mai, a été publiée dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 343.

1. Guillaume, marquis de Gordes (*Maison militaire de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 1361. Chareton, *op. cit.*, p. 290 à 293). Cf. plus haut, p. 345, note 1.

2. *Merc. fr.* : capitaine d'une compagnie... vous fera commandement.

3. B : avec les *trais* et lieux.

4. *Merc. fr.* : en icelle. Vous ne ferez faute d'obeyr à... pour ce regard et suivre...

5. Le *Mercur*e ajoute cette finale : « fidélité, comme je m'asseure que vous ferez, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Anthomarie, en sa garde. Escrit à Fontainebleau le unziesme may 1626. Vous pourrez mettre la garnison qui est à présent dans le Saint-Esprit au chasteau Saint-André. Signé : Louys. » (P. 279.)

6. B, fol. 218.



## CDLX

*A M. de Montbazon*<sup>1</sup>.

Mon Cousin,

Je ne veux pas croire les avis que l'on m'a donnés que mon frère naturel, le duc de Vendôme<sup>2</sup> a de mauvais desseins contre votre personne et votre place. Mais je vous affectionne trop et suis assez soigneux du bien de mon service pour vous mander en diligence ce que j'en sais, afin que vous preniez garde à votre sûreté et au château de Nantes, dans lequel vous devez tenir votre garnison complète et les magasins fournis de vivres nécessaires pour un ou deux mois, parce que, sans cela, la meilleure place du monde ne vaut rien et ne se peut garder. Tenez cet avis fort secret et que personne n'en ait connoissance, mais ne le négligez pas.

A Fontainebleau, le 14 mai 1626<sup>3</sup>.

## CDLXI

*A M. d'Hécourt*<sup>4</sup>.

M. d'Hécourt,

Votre lettre du jour d'hier m'a été rendue, comme

1. Hercules de Rohan, né en 1567, mort le 16 octobre 1654, eut le gouvernement de Nantes jusqu'en 1626 (Tallemant des Réaux, t. IV, pp. 471 à 473).

2. César de Vendôme. Voir plus bas, p. 465.

3. B, fol. 218 v<sup>o</sup>.

4. B : Hocourt. Il était gouverneur de Vincennes, où d'Ornano

aussi celle que vous m'avez envoyée du colonel d'Ornano. Vous lui pouvez dire que j'ai vu la lettre que sa femme lui a écrite. Ne lui en parlez point ; c'est ce que vous avez à faire pour ce regard, et quant au coffre que vous me mandez lui avoir été envoyé plein d'habits et de linge, ne faites difficulté de les bailler après avoir bien vu et visité s'il n'y a autre chose que ce que l'on vous a dit. Vous pouvez aussi mettre Le Lièvre, concierge, hors du château. Il dépend de votre soin de n'y laisser aucun que ce soit pour vous donner de l'ombrage et pareillement d'y admettre personne dont vous puissiez avoir soupçon. Si celui que vous avez mis pour dire la messe est bon, conservez-le, en veillant sur ses actions, comme sur les autres, afin que vous ne soyez surpris. C'est ce que je m'assure que vous ferez soigneusement, ainsi que je me suis promis de vous, que je prie Dieu avoir en sa garde.

A Fontainebleau <sup>1</sup>, le 20 mai 1626 <sup>2</sup>.

## CDLXII

*Au même.*

M. d'Hécourt,

Voulant pourvoir à la sûreté du Pont de l'Arche,

avait été conduit le mercredi 6 mai. Griffet dit qu'on lui donna « quatre-vingt-dix soldats du régiment des Gardes pour la garde du château et quarante autres soldats du même régiment pour celle du donjon » (p. 491. Cf. p. 521).

1. B : A Fontaine.

2. B, fol. 217 et v<sup>o</sup>.

de Honfleur et de Saint-André, vous direz au colonel d'Ornano qu'il écrive à ceux qui y commandent à son absence de les remettre <sup>1</sup> entre les mains de ceux que j'y enverrai et qu'il vous baille des lettres qu'il a fait faire (pour) Pont-Saint-Esprit. J'envoie Du Mont <sup>2</sup>, présent porteur, pour me les apporter. Faites-les écrire au plus tôt et me sêrvez en cela, comme je sais que vous ferez en toutes occasions où je vous emploierai. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Fontainebleau, ce 20 mai 1626 <sup>3</sup>.

### CDLXIII

*A la reine d'Angleterre.*

*Il lui permet de renvoyer ses officiers inutiles.*

Madame ma Sœur,

Désirant que vous ayez contentement en tout ce qui peut dépendre de moi, j'ai dit à l'évêque de Mende <sup>4</sup>, qui s'en retourne près de vous, l'état que vous pouvez faire de mon amitié et que, pour ce qui concerne vos

1. B : à son absence et les remettez entre. . .

2. Outre les divers personnages de ce nom, inscrits dans l'*État de la maison de Louis XIII*, qu'il faut, semble-t-il, exclure, Arnaud Du Mont, archevêque d'Auch (n° 348), Nicolas, sommelier de chapelle (n° 2088), Thomas, assesseur à Chatelleraut (n° 3981) et un autre, clerc de chapelle jusqu'en 1620 (n° 379, 2087 et 4912), se rencontre Philippe Du Mont, écuyer tranchant en 1641 (n° 1082).

3. B, fol. 219.

4. Daniel Duplessis de la Mothe-Houdancourt. Voir plus haut, p. 403, note 2.

officiers, je trouverai bon que vous en usiez ainsi qu'il sera du bien de votre service. Retenez ceux que vous y jugerez propres et éloignez les autres qui ne vous seront pas agréables. Je vous prie d'avoir croyance en lui, tant sur ce sujet que sur ce qu'il vous dira de ma part encore, que je suis (,etc.).

A Paris <sup>1</sup>, ce 24 mai 1626 <sup>2</sup>.

#### CDLXIV

*A M. de Frontenac* <sup>3</sup>.

*Pour rétablir un garde cru fugitif.*

M. de Frontenac,

Sur le rapport que l'on m'a fait que Compiègne <sup>4</sup> étoit en fuite, convaincu de quelque crime, je vous avois écrit en faveur de Heré <sup>5</sup> pour être mis en sa charge de garde en la varenne de Vasmoy <sup>6</sup>. Cejour-d'hui, ledit Compiègne s'étant présenté devant moi et

1. «La Cour revint à Paris le 23 de mai » (Griffet, t. I, p. 495).

2. B, fol. 38.

3. Les deux recueils portent partout *Fronsac* (il est vrai qu'ils dépendent l'un de l'autre) : il semble y avoir lapsus. Frontenac, chargé du gouvernement du château de Fontainebleau (cf. pp. 218, note 1, 264, 265 et 280) doit être le destinataire et non *Fronsac*, tué au siège de Montpellier (voir plus haut, p. 247). Pourtant la lettre est écrite de Fontainebleau.

4. Cf. plus haut, p. 217.

5. B : Horé ou Hore.

6. B : Vastmay.

assuré du contraire, je le renvoie devant vous avec cette présente pour être rétabli où il n'aura delinqué <sup>1</sup> ; ce que remettant à votre connoissance, je prie Dieu [vous avoir, M. de Frontenac, en sa garde.

A Fontainebleau, ce 26 mai] <sup>2</sup> 1626 <sup>3</sup>.

1. B : deliqué... C'est-à-dire, dans le cas où il n'aurait pas été coupable.

2. J'ai publié la lettre à Condé du 28 mai, préparant sa réconciliation avec Richelieu (*Doc. d'Hist.*, 1910, p. 335, n° 191. B, fol. v° 99). Celle à Richelieu, du 30 mai (*ibid.*, p. 199, n° 36) avait été publiée par Marius Topin, *op. cit.*, p. 131. L'autographe en appartient à la collection Morrison, *Catalogue*, t. III, p. 206. Arnauld d'Andilly dit dans son *Journal*, au samedi 30 mai 1626. « Monseigneur arrive de Fontainebleau à 8 heures du matin, la reyne regnante le lendemain à 4 heures du matin, le roy à 6 heures du soir et la Reyne mere du Roy à 9 heures. On tient que l'instance que Monseigneur faisoit de revenir à Paris fust cause que le roy y revint aussy. Monseigneur va de Paris à Limours chez M<sup>r</sup> le Cardinal de Richelieu qui disna avec luy. Il luy parla fort et l'entretint aprez disner. Sur les 5 heures il part. Monseigneur le Prince venoit au mesme temps que Monseigneur y estoit. M. le Cardinal luy manda qu'il le supplioit d'attendre jusques à ce que Monseigneur fust party. Aussy tost que Monseigneur fust party, il arriva. Le lendemain, jour de la Pentecoste [31 mai] il alla de bon matin faire ses devotions en un convent proche du château, et revint à la messe qui fuct dicte par M. le Cardinal, lequel n'avoit point soupé avec luy, s'excusant sur ce qu'il se trouvoit mal. Le soir, au bout de 24 heures qu'il fut venu, il partit pour retourner à Dijon, d'où il estoit venu, (à cause du procez qu'il y avoit) tesmoignant très grande estime de M. le Cardinal et grande affection au service de son roy, auquel il escrivit une lettre fort soubzmise, et dont Sa Majesté fit paroistre recevoir grand contentement (p. 25 et ms. de l' Arsenal 5181, fol. 66 v°). » Cf. *Mercurie françois*, t. XII, p. 283 et plus bas, Appendice IV, n° 7, p. 538.

3. A, p. 240-1 : *Recommandations faictes... pour eslever à quelque charge*. B, fol. 96.

## CDLXV

(*Lettres à Monsieur le Prince.*)

Mon Cousin,

Il ne me paroît point<sup>1</sup> que vous ayez des ennemis près de moi, comme je vois, par votre lettre du quinzième [de ce mois], que vous le craignez. Si quelques-uns de ceux qui m'approchent ont cette inimitié, ils la tiennent bien cachée et couverte devant moi, n'ayant<sup>2</sup> point reconnu qu'aucun se soit efforcé de vous nuire, et quand ils l'auroient entrepris sous quelque prétexte que ce fût, j'aurois bien su<sup>3</sup> discerner le vrai du faux et faire un jugement convenable à vos déportements. L'on m'a bien dit, lors de votre voyage de Vallery, que vous vouliez me venir trouver, mais j'ai plutôt attribué ce discours à l'artifice de ceux qui vouloient voir ce que j'en dirois qu'à aucun dessein que vous eussiez de contrevenir au respect que vous me devez<sup>4</sup>, dans lequel vous m'avez protesté tant de fois vouloir vivre et assuré encore par votre dernière [lettre] y vouloir demeurer inséparablement. Ainsi vous ne devez craindre les calomnies<sup>5</sup>, car vous comportant de la sorte que vous me témoignez [vouloir faire], je saurai bien

1. B : Il ne me paroist nullement que...

2. B : ilz me la tiennent bien cachée et couverte, n'ayant...

3. B : il auroit bien sceu...

4. B : vous me debviez...

5. B : et m'asseurer encore par vostre derniere lettre que vous y demeurez inseparablement que vous ne devez craindre la calomnie...

donner à vos actions ce qu'elles méritent et punir les envieux du devoir et du respect que vous me rendrez, s'il arrive qu'il me soit parlé contre ce que je verrai que vous faites. Je vous prie donc de croire que la conservation de ma bienveillance en votre endroit dépend de vous seul et qu'il n'est au pouvoir d'autrui de faire diminuer la bonne volonté que j'ai pour vous, de laquelle vous assurant je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte<sup>1</sup> garde<sup>2</sup>.

## CDLXVI

Mon Cousin,

Je vous ai témoigné par mes précédentes, la

1. B : en sa garde.

2. A, p. 170-1 : *Faux bruits de mescontentement*, ainsi que les trois suivantes. B, fol. 65. Voir *Doc. d'hist.*, 1910, p. 332, n° 169 (fol. 61 v.), n° 171, (fol. 63), n° 177 (fol. 63 v°), n° 181 (fol. 65 v°) et 182 (fol. 66), ms. A, p. 145-6 et 169-173, n° 167, 178, 179, 188-191 (p. 334). Cf. plus haut, p. 451, note 1. *L'Annuaire-Bulletin...* en a publié six, y compris la lettre du 28 mai (cf. plus haut, p. 457, n. 1), p. 253 avec cette note : « Les lettres qui vont suivre ne sont pas datées, mais elles se rapportent toutes à une même période, celle des affaires de d'Ornano et de Chalais entre lesquelles M. le Prince put craindre d'être compromis par suite de son éloignement depuis le traité de Montpellier. Le 21 mars 1626, il adressa à Louis XIII une requête très humble, mais très pressante, dans laquelle il se disait assiégé d'ennemis et d'accusateurs, privé sans sujet de la présence du roi depuis trois ans et demandait la permission de l'aller trouver sans condition ni cérémonie « ou du moins de venir solliciter au Parlement de Paris les affaires qu'il y avait ». Cette supplique, de forme singulière, fit grand bruit, le Prince en ayant fait répandre des copies à la cour. On la retrouve dans le *Mercure françois*, t. XII, p. 285 à 287. » *L'Histoire des Princes de Condé* du duc d'Aumale mentionne (p. 175 et suiv.) des lettres des 28 mai, 8 et 13 juin 1626.

croyance <sup>1</sup> qui m'étoit demeurée de vos déportements et qu'il n'étoit au pouvoir à qui me voudroit mal parler de vous m'en faire prendre autre opinion que celle que j'en dois avoir <sup>2</sup>. Vous ne me verrez jamais surpris à votre préjudice ni éloigné du désir de vous départir aux occasions des effets de ma bonne volonté dont je vous ai assuré, et si quelque chose s'est passé en l'ordre que j'ai mis en mes affaires qui vous ait réjoui, je suis d'autant plus aise de l'avoir fait que j'aime votre contentement et connois votre bon esprit à juger des bonnes actions. Pour votre regard, demeurez, je vous prie, en l'assurance que je vous ai donnée qu'il n'y a que vous seul qui me puisse rien faire croire de vos intentions et qu'en continuant les témoignages de votre affection à mon service, vous aurez la part que vous désirez en mes bonnes grâces tout autant que vous m'en donnerez de sujet par la continuation de vos bonnes résolutions. Je prie Dieu [qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde <sup>3</sup>].

## CDLXVII

Mon Cousin,

Je reconnois, par les assurances contenues en votre lettre du        de ce mois, que les discours que vous a tenus mon Cousin le Duc de Montmorency ont

1. B : la créance...

2. B : que je dois avoir...

3. A, p. 172-3. B, fol. 63 v°.



été selon mes intentions, lesquelles vous étant bien connues, vous demeurerez en tout temps assuré de ma bonne volonté et de pouvoir prendre autant de part en mes bonnes grâces que vous pouvez attendre de ce qu'il vous a dit. Il est vrai que l'on m'avoit rapporté que vous aviez été en cette ville; mais je ne fais nul état de ces bruits, jugeant tout autrement du respect et du bien que vous m'avez toujours protesté vouloir, qui me fait croire que vous ne voudriez pas approcher si près de moi sans me voir. Les protestations contenues en votre lettre me confirment encore davantage en cette créance. Les recevant du même esprit que vous désirez, ne redoutez rien (,etc.) <sup>1</sup>.

## CDLXVIII

Mon Cousin,

L'état auquel je suis pour votre regard vous a été représenté au vrai par mon Cousin le Duc de Montmorency, à ce que je reconnois par votre lettre. Je suis bien aise que la croyance vous en soit demeurée. Elle vous sera toujours confirmée par toutes les occasions qui s'offriront de faire paroître que je vous aime. Si vous avez quelques ennemis comme vous me témoignez par votre discours <sup>2</sup> avoir défiance, ils

1. A, p. 169-70. B, fol. 65 v<sup>o</sup>.

2. B: vostre lettre...

n'auront le pouvoir d'empêcher les effets de ma bonne volonté, non plus que, jusques ici, ils ne l'ont divertie, ayant méprisé tout ce que l'on peut dire contre l'opinion que j'ai de vous et la confiance de votre affection à mon service, dont vous recevrez nouvelles preuves aussitôt que j'aurai quelque occasion de vous appeler près de moi. M'assurant cependant que vous persévérerez aux bonnes résolutions contenues en votre lettre [qui me sont très agréables], j'aurai soin de vous et prierai Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde <sup>1</sup>.

## CDLXIX

*A la Princesse de Piémont.*

*Sur M. de Châteauneuf* <sup>2</sup>.

Ma Sœur,

Cette lettre vous sera rendue par le sieur de Châteauneuf, conseiller en mon Conseil d'État, que j'envoie mon ambassadeur extraordinaire à Venise. Ayant à passer par les terres de mon Oncle le Duc de Savoie <sup>3</sup>,

1. A, p. 171-2. B, fol. 66.

2. Charles de l'Aubespine, abbé de Préaux. Cf. plus haut, pp. 325, note 3 et 410, note 5.

3. Nos ambassadeurs à Rome ou à Venise passaient souvent par la Savoie pour s'assurer de notre douteux allié Charles-Emmanuel. Cf. plus haut, p. 320, note 3. Le Sr de Préaux avait été envoyé en Flandre au mois de mars 1611 et en Allemagne avec Béthune et le comte d'Angoulême en mai 1620. Le 27 octobre 1614, M. de Léon avait reçu ses instructions pour Venise (*Doc. d'Hist.*, 1911, p. 545 et 546, nos 29, 32 et 44). Villiers lui avait succédé en mai 1620 (*Ibid.*, p. 546, n° 42, et plus haut, p. 275, note 4). La mission de Châteauneuf était de faire agréer à Venise le traité de Monçon (Griffet, t. I, p. 484).

j'ai désiré qu'il l'assurât et vous particulièrement de la continuation de ma bonne volonté. Je vous prie avoir créance en ce qu'il vous dira de ma part et vivre assurée que j'aurai toujours à grand contentement les occasions qui s'offriront de vous témoigner que je suis (,etc.).

[A Paris, ce 2 juin 1626 <sup>1</sup>.]

CDLXX

*A Monsieur de Champigny* <sup>2</sup>.

Monsieur de Champigny,

Étant nécessaire pour le bien de mon service que

1. A, p. 306-7 : *Lettres de créance*. B, fol. 51 : *Tesmoignages du souvenir par le sieur de Chasteauneuf partant pour l'ambassade extraordinaire de Venize*.

2. Champigny était aux finances depuis le mercredi 14 août 1624, où il était entré avec Marillac. « Le roy nomme M. de Marillac et de Champigny pour estre directeurs et comme superintendants des finances, et y voulant adjouster M. le Procureur Général Molé, il le refusa » (p. 56). Dès le 18 février 1626, les mutations dans les finances se préparaient, et on lit à cette date : « M. de Champigny estant allé voir M. le Cardinal de Richelieu à Chaliot, M. le Cardinal luy dit que le Roy desiroit qu'il servist dans le Conseil des depesches et qu'il quittast la surintendance des finances et receust cent mille livres de recompense du controlle... M. de Marillac demeure seul superintendant des finances » (p. 8-9). Cf., au 20 février, les lettres royales contresignées Loménie (*ibid.*, p. 10), et au 1<sup>er</sup> mars, Arnauld d'Andilly fournit des détails sur la succession du contrôleur général des finances donnée à M. le Président de Druy (M. Marion) « auquel le roy s'arresta ». Il y avoit, ajoute-t-il, jusques à 18 prétendans en ceste charge, et entr'autres M<sup>rs</sup> de Chevry, du Houssay, Tronson (c'est notre

le sieur d'Effiat <sup>1</sup>, commis par moi à la charge de surintendant de mes finances, ait une entière connoissance du fait de ladite charge, j'ai commandé (que) <sup>2</sup> les mémoires, états et papiers concernant icelle lui soient donnés, et vous fais la présente afin que vous ayez à lui bailler ceux qui furent trouvés au logis du Marquis de la Vieuville <sup>3</sup> et qui vous furent déposés après son éloignement, à quoi m'assurant que vous satisferez avec la diligence requise au bien de mes affaires, je ne ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu, etc.

A Blois, ce 11 (juin) <sup>4</sup> 1626 <sup>5</sup>.

secrétaire), Flexelles, Ollier (et non *Ollix* comme on a édité), de Castille, de Lauzon, Turgot » (p. 15). Sur Turgot de Saint-Clair, voir *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 86, note 4, et Tallemant des Réaux, t. VI, p. 262; sur Lauzon, *ibid.*, t. V, p. 506; sur Ollier, *Doc. D'Hist.*, 1912, p. 553 et *Louis XIII et Richelieu*, pp. 152, 192, 195 et 199; sur Pierre de Castille, *ibid.*, p. 277, 313-321 et 358. Jean de Flesselles, s<sup>r</sup> de Bregy et du Plessis-au-Bois fut président de la Cour des Comptes du 11 décembre 1626 à 1629 (Tallemant des Réaux, t. V, p. 421). C'est seulement au 1<sup>er</sup> juin que le marquis d'Effiat prêta serment, à Blois, pour la surintendance (Arnauld, *Journal*, p. 26) et il fut installé le mardi 9 (Griffet, t. I, p. 503).

1. Cf. *supra*, pp. 260, note 2 et 400.

2. B : commandé par les memoires.

3. B : Vieville. Cf. *supra*, pp. 289, note 2 et 346.

4. Le manuscrit porte *mai*. Mais il faut lire *juin*. Le 11 mai, la Cour était encore à Fontainebleau.

5. B, fol. 219.

## CDLXXI

*A Madame de Vendôme* <sup>1</sup>.  
*Sur l'emprisonnement de son mari.*

Ma Sœur naturelle,

Je me fusse volontiers dispensé de vous écrire sur le sujet que j'en ai, pour ne vous donner peine, ayant été contraint avec un grand déplaisir de faire arrêter mes frères naturels, le Duc de Vendôme, votre mari, et le grand prieur <sup>2</sup>. Mais l'estime que je fais de votre vertu et l'affection que je vous porte n'ont pu permettre que je laisse passer cette occasion sans vous en donner avis moi-même <sup>3</sup>, pour vous assurer que je ne l'ai fait que pour leur propre bien et celui de votre

1. Madame de Vendôme était Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur (Tallemant de Réaux, t. V, p. 415. Cf. plus haut, p. 284, n. 3.) Elle est donc appelée improprement *ma sœur naturelle*. Celle qui avait droit à ce titre, M<sup>lle</sup> de Vendôme, Catherine-Henriette de Beaufort, la sœur des deux captifs, avait épousé en 1619 le duc d'Elbeuf (cf. p. 301, n. 2). C'est la destinataire de la lettre CDLXXII.

2. Alexandre de Vendôme. Cf. plus haut, p. 32, note 2.

3. Je rejette en note le texte d'une lettre *Au Cardinal de Richelieu sur la détention de Messieurs de Vandosme*, publiée, d'après notre manuscrit (B, fol. 22 v<sup>o</sup>), par Marius Topin, p. 135. « Mon Cousin, Ayant trouué bon de faire arrester mes freres naturels, les Ducs de Vandosme et Grand Prieur, pour bonnes et grandes considerations importantes à mon estat et repos de mes subiects, j'ay bien voulu vous en donner aduis et vous prier de vous rendre pres de moy le plustost que vostre santé le pourra permettre. Je vous attends en ce lieu et prie Dieu vous auoir tousiours, mon Cousin, en sa sainte protection. A Blois, le 13 Juin 1626. » Richelieu n'avait pas suivi la Cour à Blois, pour cacher son rôle dans l'arrestation des Vendôme.

maison, allant au devant des maux et misères qui en eussent causé la ruine. Vous me connoîtrez en toutes occasions disposé à vous procurer tout le contentement qu'il me sera possible et tous les effets de l'amitié que j'ai pour vous, que je prie Dieu avoir en sa garde.

Écrit à Blois <sup>1</sup>, ce 13 juin 1626.

Le sieur Sanguin, présent porteur, vous dira comme

Il avait même écrit une seconde lettre pour demander au roi de quitter les affaires. Elle est datée de Romilly, du 13 juin (Avenel, t. II, pp. 214 à 215). Le P. Griffet a cité (p. 500), d'après l'autographe, une réponse du roi, du 9 juin, à la première demande de retraite de son ministre, qui finit par ces mots « quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second ». L'arrestation de César et Alexandre, fils de Gabrielle d'Estrées, morts le premier le 22 octobre 1665, le second le 8 février 1629, impliqués dans la conspiration de Chalais, a été racontée ainsi par Arnauld d'Andilly : « Au samedi 13 juin, à Blois, où ils étoient arrivés le 11, M. de Vendosme et M. de Grand Prieur estant logez dans la cour du chasteau de Blois en deux chambres, qui estoient l'une dans l'autre, M. du Hallier et M. le Marquis de Mosny, capitaines des Gardes, entrent à 2 heures 1/2 du matin. M. du Hallier va au lict de M. de Vendosme, et M. le Marquis de Mosny à celui de M. le Grand Prieur, et leur font commandement de la part du roy de s'habiller<sup>s</sup> et de les suivre ; et ainsy ils les menèrent par eau à Amboize sur les 7 heures et n'arrivèrent que le soir. Les gens d'armes, chevaux légers et mousquetaires les accompagnoient, 2 compagnies de Suisses et 2 du regiment des gardes dans des bateaux (p. 28). »

1. Le 1<sup>er</sup> juin avait eu lieu la disgrâce du chancelier Aligre remplacé par Marillac (cf. Héroard, t. II, p. 303). Arnauld, après avoir raconté la disgrâce, note un trait de la dissimulation de Louis XIII. (Cf. plus haut, p. 451, note 1.) « Le roy avoit dit le jour d'auparavans à M. le Chancellier qu'il seroit devant luy à Blois, et qu'il avoit donné ordre qu'il y soit bien logé » (p. 26). « Mard. 2. Le roy et les reynes partent pour aller à Blois » (*ibid.*). Louis XIII arriva d'Orléans à Blois le 6 juin (Héroard, t. I, p. 304; Griffet, t. I, p. 498; *Mercurie françois*, t. XII, p. 313).

vous pourrez prendre votre demeure à Anet <sup>1</sup>. J'ai jugé que ce lieu vous seroit plus agréable que tout autre <sup>2</sup>.

## CDLXXII

*A Madame d'Elbeuf* <sup>3</sup>, *au même sujet.*

Ma Sœur naturelle,

Ayant fait arrêter mes frères naturels, les ducs de Vendôme et Grand prieur, je ne doute point que la nouvelle ne vous en soit bientôt portée et reçue de vous avec beaucoup de déplaisir, si vous ne préféreriez l'affection que vous portez à mon service à vos propres sentiments. Mais comme je suis certain que vous désirez voir prospérer mes affaires, je me persuade aussi que vous serez bien aise que j'aie diverti les désordres qui pouvoient naître et garanti ceux que vous aimez des malheurs auxquels ils se fussent précipités si je n'y eusse pourvu. Ainsi la résolution que j'ai prise étoit nécessaire pour des raisons très importantes à mon État et pour leur bien propre. Je vous prie de le

1. B : Annet. Dans l'Eure-et-Loir, au château bâti par Henri II pour Diane de Poitiers. (Cf. Griffet, t. I, p. 502.) Henri IV en revenait le 1<sup>er</sup> avril 1609 quand il fit venir le dauphin de Saint-Germain à Fresnes, pour le dîner (Héroard, t. I, p. 389), et le jeudi 9 juin 1611, le duc de Vendôme quittait ce domaine pour visiter le jeune roi (*Ibid.*, t. II, p. 66).

2. A, p. 22. B, fol. 75 v<sup>o</sup>.

3. Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, morte en 1633. Cf. p. 463, note 1.

croire et que vous me trouverez en toutes occasions très favorable à ce que vous désirerez de moi et particulièrement à vous donner des preuves de mon amitié, etc.,

Le 13 juin 1626 <sup>1</sup>.

### CDLXXIII

*Dépêche générale tant pour les princes, gouverneurs de province et parlements.*

Ayant, pour bonnes et grandes considérations importantes au repos et sûreté de mon État, trouvé bon de faire arrêter mes frères naturels, les Ducs de Vendôme et grand prieur, j'ai bien voulu vous en donner cet avis pour vous assurer que je ne me suis porté à cette exécution vers des personnes qui me sont si proches, que pour leur bien propre et pour couper le fil aux désordres qui menaçoient mon Royaume, s'il n'y eût été pourvu <sup>2</sup>.

1. A, p. 23. B, fol. 220 et v<sup>o</sup>.

2. B, fol. 269 v<sup>o</sup>. Suivent ces additions :

« *Pour les gouverneurs est adjousté* : . . . dont vous interinerez mes plus speciaux serviteurs en vostre gouvernement et contraindrez un chacun dans son debvoir, ainsy que je me promets de votre fidelité et affection. Pareilles despesches que cy dessus a esté envoyées (*sic*) à Monsieur le Prince, Comte de Soissons, Ducs de Longueville et de Nevers, Monsieur de Metz, et cardinal de la Rochefoucault. Du 13 juin 1626. » Arnauld d'Andilly nous fournit pour les lettres au Comte et à la Comtesse de Soissons, ces détails complémentaires : « Dimanche, 14 juin : M. le Marquis de Ragny arrive à Paris et rend des lettres du roy à M. le Comte de Soissons et à M. de Longueville par lesquelles Sa Majesté leur donne adviz de l'arrest qu'elle avoit



## CDLXXIV

*A Madame de Guise Douairière* <sup>1</sup>.

Ma Tante,

J'ai commandé au sieur de Maruel <sup>2</sup>, sur la nouvelle que j'ai apprise de ma cousine l'Abbesse de Saint-Pierre votre fille <sup>3</sup>, de vous aller témoigner la part que je prends au déplaisir que cette perte vous peut causer. Je sais que la condition vous en doit modérer les ennuis et que, ne vivant plus au monde, elle étoit séparée de

fait faire de la personne de M. de Vendôme. M. le Comte et Madame la Comtesse tesmoignèrent un extrême déplaisir de la prise de M. le Grand Prieur, qu'ils aiment extrêmement » (p. 28). L'arrestation de Chalais à Nantes, le 9 juillet (Griffet, p. 505, dit le 8), son procès et sa cruelle exécution le 19 août, figurent à l'appendice III (pp. 524 à 527), d'après le *Journal inédit* d'Arnauld d'Andilly, à cause de leur relation avec la disgrâce de Tronson. Lui aussi en effet fut victime des soupçons conçus contre lui d'avoir aidé Gaston à résister au mariage avec M<sup>lle</sup> de Montpensier, et le 2 août, il recevait l'ordre de se retirer et perdait sa charge de secrétaire, remise à Lucas (Griffet, p. 509). Rien d'étonnant, par conséquent, que la dernière en date des lettres de son recueil soit du 30 juillet 1626 (cf. plus bas, p. 473, note 2).

1. Catherine de Clèves, veuve de Henri de Lorraine. Cf. *suprà*, p. 431.

2. B : Mareuil. Peut-être Alexandre Faucon, sieur de Marueil, né en 1608, mort en 1670, signalé par Tallemant des Réaux, t. IV, p. 493.

3. Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims depuis 1602, avec dispense d'âge, morte à quarante et un an le 24 juin 1626 (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 276).

vous pour attendre, en une vie religieuse, celle dont elle jouit maintenant avec gloire et récompense de ses travaux. Mais, comme mère, je ne doute point que ce qui est de la nature n'agisse sur vos inclinations à aimer les vôtres. C'est pourquoi j'ai voulu vous donner ce soulagement en vos ennuis de vous faire voir que vous n'êtes seule à les porter et que, par une bonne volonté que j'ai envers votre maison, j'y participe encore davantage pour votre consolation. Je prie Dieu, ma Tante, vous la donner entière et parfaite et vous avoir toujours en sa sainte garde, etc.

A Blois, ce 26 juin 1626 <sup>1</sup>.

### CDLXXV

*Pour M. d'Esplan* <sup>2</sup>.

*A M. Robelin, président à Dijon.*

Monsieur le Président Robelin,

J'ai dispensé de mon service le sieur d'Esplan, pour lui donner moyen d'aller poursuivre le jugement de l'instance qu'il a pendante en mon parlement de Dijon. Je serai bien aise qu'il en reçoive une prompte expédition, afin qu'il puisse revenir en bref pour me continuer le service auquel sa charge l'oblige. Vous me

1. A, p. 9-10, sous le titre : *Mort d'enfants*. B, fol. 86 v<sup>o</sup>

2. Mss. Desplan. Cf. *supra*, p. 322, note 2.

ferez service agréable d'y tenir la main et de protéger la justice de sa cause, en sorte qu'il reconnoisse que vous avez un souvenir particulier de ceux qui peuvent mériter près de moi par les devoirs et la sujétion qu'ils y rendent. Me promettant cet effet de votre affection à mon service, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, etc.

[A Nantes <sup>1</sup>, ce 7 juillet] 1626 <sup>2</sup>.

## CDLXXVI

A Monsieur Brûlart <sup>3</sup>

Pour le même.

Monsieur Brûlart,

Encore que le sieur d'Esplan soit occupé à présent pour mon service en sa charge de Grand Maréchal des logis, je n'ai pas voulu, ayant appris que le procès qu'il a pardevant vous devoit être incontinent jugé, l'arrêter près de moi, préférant en cela ce qui est de son intérêt au service qu'il me doit. Je lui ai donc permis d'aller faire les sollicitations qu'il jugera être néces-

1. Le samedi 27 juin, Louis XIII arrivait de Blois à Tours (Héroard, t. II, p. 304; Arnauld, p. 29; Griffet, p. 505); le 29, à N.-D. des Artiliers et à Saumur (*ibid.*, p. 305 et 29); le 1<sup>er</sup> juillet, aux Ponts-de-Cé, le 2, à Ingrande (*ibid.*). Dès le 3, il était à Nantes, d'où est datée, le 4, une lettre à Molé (Cinq cents Colbert, t. V, fol. 186). Cf. *Mercur françois*, t. XII, p. 339.

2. A, p. 268 : *Recommandations pour procès*. B, fol. 220 v<sup>o</sup>.

3. Mss. Bruslard. Conseiller au parlement de Dijon. Cf. *supra*, p. 173.

saires pour donner une entière connoissance de la justice de sa cause, afin que vous ayez plus de moyen de lui rendre celle que vous faites à un chacun de mes sujets et en laquelle vous savez plus particulièrement protéger ceux qui sont plus recommandables par leurs services. J'aurai à plaisir que vous preniez soin de cette affaire à ce qu'elle soit promptement jugée et avec la bonne justice que j'attends en toutes les occasions qui s'offriront de le faire paroître. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, M. Brûlard, en [sa garde.

A Nantes, ce 7<sup>e</sup> juillet 1626] <sup>1</sup>.

CDLXXVII

*A M. de Rosny*<sup>2</sup>.

*En faveur du sieur Du Bernay.*

Mon Cousin,

Lorsque je vous ai permis de faire récompenser la charge que le sieur de Bernet tient en mon artillerie, ce n'a pas été pour l'incommoder en ses affaires, mais seulement pour terminer les différends qui étoient entre vous et lui <sup>3</sup>. Il m'a néanmoins représenté que la

1. A, p. 267-8. B, fol. 221.

2. Le fils de Sully avait traité comme grand maître de l'artillerie, mais de même qu'il avait prolongé en 1622 le congé obtenu (cf. *supra* p. 139), il ne se pressait pas de liquider l'affaire.

3. B: terminer voz differens. Il m'a neantmoins representé que le retardement que l'on apportoit...

retardation que vous apportez à l'exécution du traité fait entre vous et lui étoit d'un grand préjudice et supplié que vous eussiez à y satisfaire, ou qu'il lui fut permis d'exercer sadite charge ou d'en disposer en faveur d'un autre <sup>1</sup> que j'aurois agréable, ce que je trouve si juste que j'ai voulu vous écrire la présente, afin que vous me donniez occasion de lui rendre la justice que je ne lui pourrois dénier s'il avoit lieu de me continuer ses mêmes plaintes. M'assurant que vous y apporterez les remèdes nécessaires, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde.

[A Nantes, ce 22 juillet] 1626 <sup>2</sup>.

1. B: en faveur de tel autre...

2. A, p. 274-5: *Recommandations pour diverses affaires*. B, fol. 222. et v°. J'ai cité (*Doc. d'Hist.*, mars 1911, p. 50, n° 549) une seconde rédaction de cette lettre, datée de Nantes, 30 juillet, qui semble répondre à une insistance du roi, rendue nécessaire par les lenteurs de Rosny.

---



## LETTRES NON DATÉES <sup>1</sup>

---

### I. Au Pape et aux Cardinaux.

CDLXXVIII

*Réponse à un bref du pape pour négocier la paix.*

Très Saint Pere,

Quand je ne serois porté au repos de la chrétienté par les lumieres qu'il a plu à Dieu me donner, j'y serois incité par les soins que Votre Sainteté prend pour faire vivre la paix entre toutes les nations qui reconnoissent sa puissance. Les témoignages tout récents que j'ai reçus de cette sienne bonté par le père Hyacinthe, Capucin <sup>2</sup> fortifient le zèle que j'ai toujours eu à un si bon et louable dessein et allument en mon

1. Je les ai divisées en catégories d'après la hiérarchie des destinataires. J'en ai réservé quelques unes, écrites par Louis XIII à son frère Gaston et à ses trois sœurs pour y joindre les réponses, dans une étude à part sur Louis XIII et sa famille.

2. Avenel (t. II, p. 85) le donne, dans le commentaire d'une lettre attribuée à la seconde quinzaine de mai 1625, comme chargé des affaires du duc de Bavière. Cf. p. 87, où Richelieu déclare avoir en lui toute confiance. C'est au retour de Rome qu'il dut rapporter au roi le bref auquel répond cette lettre.

cœur un ardent désir d'y employer les moyens qui sont en mon pouvoir, ainsi que plus particulièrement j'ai dit à ce bon père, que j'ai reconnu d'un esprit digne et capable d'une telle négociation et avoir les bonnes conditions et qualités contenues au bref de Votre Sainteté, qu'il m'a présenté, auquel j'ai voulu faire cette réponse de ma main, pour marque particulière de ma dévotion aux bonnes œuvres. Les gens de bien sont les meilleurs instruments que l'on y peut employer, et comme, par les bons Religieux, les peuples sont édifiés, aussi la vraie Religion reçoit accroissement. J'espère que sa personne, accompagnée de la bénédiction de Votre Sainteté, rendra son voyage heureux, ainsi que je prie Dieu le faire réussir au contentement de votre Béatitude et que je souhaite pour l'avancement de son Église <sup>1</sup>.

## CDLXXIX

*Au Cardinal de Sourdis* <sup>2</sup>.

*Pour les décimes de M. de Metz* <sup>3</sup>.

Mon Cousin,

Mon frère naturel l'Évêque de Metz me donne tant

1. B, fol. 12.

2. François d'Escoubleau de Sourdis, fils de François, Marquis d'Alluye, Seigneur de Sourdis et d'Isabelle de La Bourdaisière, tante de Gabrielle d'Estrées, fut créé cardinal le 3 mars 1598. Il prit possession du siège de Bordeaux le 8 janvier 1600 et mourut le 8 février 1628 (*Lettres de Peiresc*, t. VII, p. 54).

3. Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, cf. plus haut p. 163, note 1.



d'occasions de demeurer satisfait de ses déportements que, pour l'encourager à suivre la voie qu'il tient et lui donner sujet d'aimer toujours de plus en plus ce qui est de sa profession, je lui ai accordé, sur les bénéfices dont il jouit, la même exemption des décimes jusques à la somme de sept mille livres que j'avois octroyée à feu mon cousin le cardinal de Retz <sup>1</sup>, et comme je désire qu'il soit maintenu en ce témoignage de ma bienveillance en son endroit, je serai bien aise que, par un traitement favorable de toute l'assemblée <sup>2</sup>, [il soit plus obligé de s'unir d'affection au commun dessein qu'ils ont à la gloire de Dieu et à l'avancement de son Église. Outre la lettre que je leur ai écrite sur ce sujet, je vous fais encore celle-ci particulière pour vous prier d'appuyer de votre faveur sa poursuite en tout ce que vous estimerez y pouvoir contribuer. Ce faisant, vous me rendrez des preuves de votre affection, dont je vous saurai gré. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin <sup>3</sup>] (,etc.).

1. La lettre est donc postérieure au 13 août 1622, date du décès de Gondi (cf. *supra*, p. 244) mais de combien? Peut-être s'agit-il de l'assemblée du clergé de 1625.

2. Le manuscrit A s'arrête après ce mot, sans aucun *et cetera*, et par suite probablement d'une inadvertance de Tronson, qui aura interrompu ici sa transcription, puis repris la lettre suivante, oubliant que celle-ci était demeurée inachevée.

3. Dans A, p. 275, sous la rubrique : *Recommandations sur diverses aff[ai]res*. B, fol. 23 v<sup>o</sup>, avec le titre : *Il demande qu'il favorise dans l'assemblée du Clergé l'exemption des descimes accordez à Monsieur de Metz.*

## CDLXXX

*Au Cardinal de Richelieu.  
Sur le sieur des Hayes* <sup>1</sup>.

Mon Cousin,

C'est pour vous faire savoir le changement que j'apporte en mes affaires que j'envoie le sieur des Hayes vers vous. Il vous dira ce qui s'est passé. Je vous prie de le croire et de demeurer assuré que je souhaite votre retour, ainsi que je vous ai témoigné, lequel attendant, je prie Dieu, etc. <sup>2</sup>.

II. Aux Princes du sang <sup>3</sup>.

## CDLXXXI

*A Monsieur de Metz* <sup>4</sup>.

Mon frère de Metz,

J'ai tant d'affection à votre bien que vous la reconnoisterez en tout ce qui regardera votre honneur et

1. Sur Antoine Deshayes et son fils, voir plus haut, pp. 252, note 2 et 279, note 2.

2. A, p. 315 : *Lettres de créance*. B, fol. 21.

3. J'ai cité *Doc. d'hist.*, 1910, p. 336, n° 204, la lettre au duc de Vendôme de notre ms. A, p. 159 sous le titre : *Promesses d'employ*. B, fol. 74.

4. Voir les autres lettres, non datées, au même, dont plusieurs ont été publiées, *ibid.*, p. 492, n° 211-215.

avancement. J'aurai soin de la prière que vous m'avez faite par votre secrétaire. Laissez-moi cette pensée et ne donnez cependant à votre esprit que l'entretien nécessaire pour faire le progrès que je vous désire en vos études. Autant que j'ai de soin de vous élever aux honneurs convenables à votre condition, je souhaite de vous voir d'autant plus capable de les posséder avec mérite. Sur quoi, je prie Dieu, mon frère de Metz, vous vouloir départir ses grâces et vous tenir en sa sainte garde <sup>1</sup>.

CDLXXXII

*Au même.*

*Pour énigme remportée* <sup>2</sup>.

Mon frère de Metz,

Votre bonne résolution à vous rendre toujours plus recommandable par vos études me contente si fort qu'ayant appris, par le rapport du P. A. <sup>3</sup>, les

1. A, p. 141 : *Satisfaction et bonne volonté*. B, fol. 76.

2. Le jeune prince, qui étudiait au collège de Clermont, ne pouvait manquer d'être mis en vedette dans les cérémonies publiques et les *énigmes* ou explications de devises allégoriques qui étaient alors un des exercices les plus en vogue.

3. Nous n'avons pas assez de détails sur la carrière littéraire du prince, ni sur les professeurs alors en renom, pour deviner le nom indiqué par l'initiale, à moins simplement d'y lire *Arnoux* qui, en qualité de confesseur royal, aurait servi d'intermédiaire à ses confrères. Mais si la lettre est de 1624 comme on a conjecturé en la publiant dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France* (p. 243), ce nom, qu'on y a suppléé dans le texte, est moins naturel, l'ancien confesseur étant tombé en disgrâce (cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, p. 24 et suivantes).

dernières actions que vous avez faites en public, et comme vous avez depuis peu très doctement soutenu et emporté avec honneur et louange d'un chacun une énigme exposée aux disputes de votre classe, j'ai voulu vous témoigner, par la joie que j'en reçois, combien j'affectionne l'avancement de vos études. En les continuant de la sorte, vous acquerrez par vos travaux la gloire que je désire être jointe à votre qualité. Je vous donnerai toute occasion de le faire. Même, étant à Paris je veux assister aux premières disputes que vous ferez <sup>1</sup>, et par ma présence vous rendre encore plus assuré de mon affection. Croyez-la inséparable de tout ce qui regardera votre bien.

Je prie Dieu, (etc.) <sup>2</sup>.

### CDLXXXIII

*Au même.*

Mon frère de Metz,

Encore que Bourlon <sup>3</sup>, qui vous rendra la présente,

1. L'éditeur de 1873 a ajouté ici cette note : « En effet, au mois de janvier 1623, le roi, avec toute la cour et le haut clergé, alla deux fois au Collège des Jésuites de Paris entendre la dispute des thèses de ses frères naturels MM. de Metz et de Moret (*Mercure françois*, t. X, p. 878). On trouve au Cabinet des Estampes une thèse de M. de Metz, dédiée au roi et soutenue le 22 mars 1626, chez les Jésuites; le frontispice est gravé par Lucas Vosterman (*Annuaire*, etc... 1873, p. 243). »

2. A, p. 48-9 : *Complimens pour cause de joye*. B, fol. 76.

3. Cf. plus haut, p. 260.

m'ait assuré du contraire de ce que l'on m'a dit, que vous chassiez aux lieux où j'ai accoutumé d'aller, je ne veux laisser de vous faire savoir le rapport qui m'en a été fait et le mécontentement que j'en recevrois cela étant, ainsi que j'ai commandé audit Bourlon de vous faire entendre de ma part <sup>1</sup>. Vous pouvez prendre votre plaisir à la plaine de Villejuif<sup>2</sup>, comme je vous ai permis et, pour les autres, aider à les faire conserver selon que vous savez être de mon intention. Me promettant dorénavant ce témoignage du désir que vous avez de me plaire, je prierai Dieu qu'il vous ait, etc. <sup>3</sup>.

## CDLXXXIV

*Lettres à M. le Prince.*

Mon Cousin,

Le Buisson<sup>4</sup> vous dira toutes nouvelles de ma santé, du siège de Montauban<sup>5</sup> et des affaires de deçà. Comme il ne m'a rien fait entendre de votre part qui ne me soit fort agréable, il vous peut aussi assurer d'une très grande satisfaction que j'ai de vos dépor-

1. Louis XIII, ardent veneur et jaloux de ses chasses, paraît ici tel que nous l'ont déjà montré des lettres précédentes, pp. 248 et 264.

2. B : Villejuive.

3. B, fol. 78 v<sup>o</sup>.

4. Peut-être celui dont parlent les *Mémoires du Comte de Tillières*, p. 25. Sur Alexandre du Buisson, voir plus haut, p. 269, n. 3.

5. Voilà pour assigner la lettre au mois de novembre 1621. Cf. plus haut, p. 146 et suiv.

tements. Ce ne vous sera moins de joie de connoître que je ressens le sujet que vous me donnez de vous départir des effets de ma bonne volonté que d'apprendre la continuation des prospérités que vous me souhaitez. Vous laissant pour donner lieu à cet entretien, je prie Dieu (,etc.) <sup>1</sup>.

## CDLXXXV

Mon Cousin,

Les occasions qui s'offriront de vous faire connoître la confiance que j'ai de votre bonne conduite et affection à mon service vous rendront toujours plus assuré que l'emploi que je vous donnerai de la créance que j'ai eue qui est telle que vous pouvez désirer. Le voyage de [La] F[ontaine]<sup>2</sup> que j'envoie près de vous en servira de preuve. Ayez soin de mes affaires comme je veux avoir de votre bien et contentement et vous me donnerez sujet de vous aimer encore davantage. Je suis bien assuré que vous le ferez <sup>3</sup>.

## CDLXXXVI

Mon Cousin <sup>4</sup>,

Les occasions où je porte ma personne doivent assez émouvoir mes bons sujets à contribuer de leurs

1. A, p. 145, *Satisfaction et bonne volonté*. B, fol. 61 v°.

2. Cf. plus haut, p. 146.

3. A, p. 146. B, fol. 62.

4. La lettre est sans titre, mais la teneur permet de l'assigner au duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne avant Condé. Celui-ci n'eut ce gouvernement qu'au 1<sup>er</sup> avril 1631 (*Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 87 et *Histoire des Princes de Condé* par M. le duc d'Aumale, t. III, p. 234).

moyens dans la nécessité des affaires présentes pour aider à l'avancement d'icelles; ce que faisant, pour leur donner un bon et assuré repos, je crois que vous disposerez facilement ceux de votre gouvernement à me secourir aussi librement qu'ils ont fait au passé et que, jugeant de la nécessité par les dépenses qu'il me convient faire, ils voudront plutôt accroître que diminuer les témoignages de leur obéissance et dévotion au bien de mon service; à quoi sachant que vous les pouvez encore animer davantage, je vous ai voulu faire cette dépêche plus particulière, outre celles que vous aurez de moi sur le sujet de la présente assemblée des États de ma province de Bourgogne, pour disposer un chacun des officiers d'icelle à me donner contentement sur les propositions et demandes qui y seront faites de ma part par le sieur Olier <sup>1</sup>, mon conseiller d'État, auquel j'ai commandé s'y trouver; ce qu'il fera en bref, vous assurant qu'en cela vous me ferez service autant utile à l'avancement de mes affaires qu'à me faire connoître combien vous voulez vous rendre digne de la part que vous avez en mes bonnes grâces, dont vous pouvez faire état pour vous en prévaloir aux occasions qui s'offriront de votre bien. Sur ce, je prie Dieu, etc. <sup>2</sup>.

1. Le père du fondateur de Saint-Sulpice, intendant à Lyon. Cf. *Doc. d'hist.*, déc. 1912, pp. 553, sa lettre à Pontchartrain, du 8 octobre 1619, sur le passage à Lyon de Christine de France, princesse de Piémont, et mon *Louis XIII et Richelieu* (pp. 192 et suiv.) sur ses rapports sur Richelieu en exil. Il mourut en 1632 (*Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 182, note 3).

2. B, fol. 459.

## CDLXXXVII

Mon Cousin <sup>1</sup>,

La satisfaction que j'ai reçue de vous pendant qu'avez été près de moi et qui m'est demeurée à votre départ ne sera moins en ma mémoire que vous avez en votre souvenir les témoignages de ma bonne volonté. Je suis bien aise que vous l'ayez reconnu et je serai encore plus content quand je vous en aurai donné plus de preuves. Conservez, je vous prie, cette connoissance ; elle sera toujours véritable, ne désirant pas changer en rien pour votre regard, mais bien vous faire voir, aux occasions qui s'offriront, que je vous aime. Sur ces assurances, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa garde <sup>2</sup>.

## CDLXXXVIII

Mon Cousin <sup>3</sup>,

J'aurai toujours du regret de la perte de mes bons serviteurs et ceux qui aimeront mon service me rendront pareil témoignage que les vôtres contenus en la lettre que vous m'écrivez sur le décès de mon cousin le C(onnestable). Dieu a fait en lui tout ce qu'en d'autres arrive plus tard ; mais le peu qu'il a vécu sera un

1. Le destinataire est inconnu et la lettre absente du ms. B.

2. A, p. 450.

3. Absente de A, cette lettre sans destinataire est placée dans B parmi des lettres au duc de Nevers. Elle se rapporte à la mort du duc de Luynes et serait postérieure au 15 décembre 1621.



exemple à ceux qui me serviront bien, pour attendre des dignes récompenses. J'estime les devoirs que vous me rendez en cette occasion et m'assure que ceux que vous promets sur cette occurrence que vous me mandez avoir retenu en mon gouvernement (*sic*)<sup>1</sup>, ce qui m'empêchera de faire la présente plus longue que pour prier Dieu, etc.<sup>2</sup>.

## II. Lettres à des particuliers

(Recommandations, condoléances, etc.).

### CDLXXXIX

*A Monsieur d'Epernon.*

Mon Cousin,

Vous êtes si bon juge des actions, que je prends beaucoup de foi aux témoignages que vous me rendez du mérite des personnes. J'avois le sieur Dauval en bonne estime; ce que vous m'en avez écrit sera cause que j'en ferai encore plus d'état; vos services vous ont acquis cette créance et me tenant assuré que vous la continuerez en ces occurrences avec le zèle et l'affection que je me suis promis de vous, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc.<sup>3</sup>.

1. On pourrait corriger peut-être : « et m'assure de ceux que vous me promettez sur cette occurrence que vous me mandez vous avoir retenu en votre gouvernement.

2. B, fol. 88.

3. B, fol. 130 v<sup>o</sup>.

## CDXC

*A Monsieur le Duc de Chaulnes* <sup>1</sup>.

Mon Cousin,

A présent que l'on m'a fait entendre que les droits de la communauté qu'avoit ma cousine la Duchesse de Chevreuse <sup>2</sup> avec feu mon cousin le Connétable, son mari, sont liquidés, j'ai bien voulu vous faire savoir que, conservant ce qui appartient à ses enfants des deniers qui ont été trouvés dans ma citadelle d'Amiens, de la succession de mondit Cousin le Connétable, vous pouvez, sans difficulté quelconque, rendre à mon Cousin, le Duc de Chevreuse ce qui lui est acquis au moyen de son mariage. Les devoirs qu'il rend près de moi pour me contenter et bien servir me font aider à l'accommodement qu'il s'en est promis de ses affaires. Sur quoi m'ayant assuré de votre disposition et bonnes

1. B : Chaunc. Cf. *supra*, p. 110, note 1 et plus bas, p. 498, note 1.

2. Marie de Rohan, fille de Hercules de Rohan, duc de Montbazon et de Madeleine de Lenoncourt, veuve du connétable de Luynes, après avoir été « un peu désolée », comme Peiresc écrit à Bentivoglio le 28 décembre 1621 (Luynes était mort le 15), s'était vite reprise, car la même lettre ajoute : « Madame la princesse de Conty l'a comme forcée à se repentir de vouloir mourir, proposant M. de Joinville, son frere, pour successeur au deffunct » (*Lettres de Peiresc*, t. VII, p. 574). Et le 19 avril 1622 : « Mad<sup>e</sup> de Luynes attend le retour du courrier qui partit d'icy sammedy pour aller porter au roy les articles signez de son second mariage avec M. le prince de Joinville à qui elle fait valoir son bien onze mil escuz. On tient que la consommation de ce mariage ne tardera pas 8 ou 10 jours pour le plus » (*Ibid.*, p. 581). Cf. Clairambault 378, fol. 118, le contrat de mariage passé à l'hôtel de Montbazon le 19 avril 1622, suivi de l'inventaire lu à l'hôtel de Chevreuse le 8 août suivant.

intentions, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc. <sup>1</sup>.

## CDXCI

*A Monsieur de Gesvres* <sup>2</sup>.

Monsieur de Gesvres,

Je suis bien aise que votre résolution soit de prendre l'exercice de votre charge, ne pouvant y être servi plus utilement et dignement que de vous qui possédez par une longue expérience, ce que d'autres n'acquerront <sup>3</sup> d'un long temps. Il me reste ce doute si votre âge vous permettra de vous exposer aux travaux et incommodités qui suivent la charge que la saison et les occasions présentes rendent très ample. Le bruit est que vous voulez vous faire soulager et en mettre le faix sur quelqu'autre, afin que, par votre absence, mon service ne demeure en arrière. Sur quoi j'ai bien voulu vous déclarer mes intentions et vous faire savoir que si vous ne croyez avoir les forces à supporter la peine de ces voyages et que votre santé en demeurât altérée, je veux aider à votre conservation par un traitement plus favorable que pouvez désirer de moi, qui ne dénierai <sup>4</sup> point à vos services la récompense de votre charge, laquelle, pour être des plus importantes de

1. B, fol. 150.

2. Cf. p. 144, note 2. Il mourut le 25 mars 1630 (Talleyrand des Réaux, t. VII, p. 395).

3. B : n'agreront...

4. B : que ne desnieray...

mon état, je veux aussi, lorsque votre repos vous obligera de la remettre, faire choix d'une personne dont les épreuves de sa fidélité me donnent <sup>1</sup> confiance de lui déposer le secret de mes affaires. Ainsi assurez-vous que je passerai par-dessus plusieurs considérations pour vous rendre des preuves de ma bonne volonté, priant Dieu, Monsieur de Gesvres, vous avoir en sa garde <sup>2</sup>.

## CDXCII

*A Madame de Romorantin.*

Ma sœur de Romorantin <sup>3</sup>,

Les saintes et bonnes résolutions que vous avez prises me sont fort agréables. J'envoie le Père Seguiran <sup>4</sup>, mon confesseur et prédicateur ordinaire, qui vous le témoignera et vous fera entendre ma volonté sur le contenu en vos lettres et le désir que j'ai de contribuer à votre bien, repos et contentement. Me remettant à ce qu'il vous en dira, je prie Dieu qu'il

1. B : me donne confiance.

2. B, fol. 115.

3. Marie-Henriette de Bourbon. Cf. *supra*, p. 431.

4. B : Seguiron. — Le P. Gaspard de Séguiran, né à Aix en Provence le 29 septembre 1569, admis au noviciat des jésuites de Verdun le 1<sup>er</sup> janvier 1584, mourut le 21 novembre 1644, à la maison professe de Paris. Il était l'oncle du beau-frère de Peiresc (*Lettres de Peiresc*, t. III, p. 583, note 1; t. VI, p. 26; t. VII, p. 301. Cf. *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 16, 18 et 20).

continue sur vous ses bonnes et saintes inspirations, et qu'il vous ait, ma sœur de Romorantin, en sa garde <sup>1</sup>.

## CDXCIII

*Au Chevalier du guet* <sup>2</sup>.

Chevalier du guet,

Ayant appris que le sieur de Bettancourt <sup>3</sup> avoit fait plusieurs négociations à Paris contre mon service et qu'il s'en retourne chargé de papiers, mémoires et dépêches qui me (peuvent) donner <sup>4</sup> grande connoissance de ce qu'il a négocié, je vous fais la présente afin que vous ayez, après que je vous le commande, à le suivre ou faire suivre par archers, pour, selon le lieu et l'occasion qui se pourra rencontrer commode, prendre et enlever ce qu'il emporte avec lui, et vous prendrez garde que ce soit sans faire violence de sa personne ni à aucun des siens, etc. <sup>5</sup>.

1. B, fol. 166 v°. Le titre donné ici à Seguiran place notre lettre, après le 27 novembre 1621 et avant le lundi 22 décembre 1625, date de sa disgrâce. Cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, pp. 11-26.

2. Louis Testu, cf. *supra*, p. 284, note 2.

3. Serait-ce Galien de Bethencourt à qui fut due la découverte des Canaries? Cf. Tallemant des Réaux, t. VI, pp. 502 et 505.

4. B : qui me donner grande...

5. B, fol. 240 v°.

## CDXCIV

*Au Duc d'Angoulême* <sup>1</sup>.

*Pour le gouvernement de Bourbon-l'Archambaut* <sup>2</sup>.

Mon Cousin,

Ayant appris que Defuntis <sup>3</sup> étoit décédé, je vous ai voulu faire la présente pour vous prier ne vous point engager envers personne du gouvernement de Bourbon-Larchambaut, d'autant qu'il y a longtemps que j'ai promis lors qu'il viendrait à vaquer que vous en gratifieriez N. Ce que je désire à présent <sup>4</sup> être fait <sup>5</sup>.

1. Cf. *supra*, p. 180, note 2.

2. B porte Barbey Larchambert. Le copiste calligraphe au service de Tronson n'a donc pas pris à la dictée, mais copié et mal déchiffré des minutes antérieures. Sur cette question des gouvernements, il faut rappeler ici un fragment du *Journal* d'Arnauld d'Andilly qui révèle un trait du caractère de Louis XIII, ce roi effacé, croit-on, mais qui avait le sentiment de sa place et de son rôle. Arnauld notait au 5 octobre 1617 : « Le Roy refuse à plusieurs de vendre ou acheter des Gouvernemens de Places, et entr'autres, à M. le Colonel d'Ornano, le Chasteau Trompette de Bordeaux... Le Roy dit mille bonnes paroles à Monsieur le Colonel, et qu'il luy vouloit faire plus de bien que son Gouvernement ne valoit, mais qu'il n'estoit plus résolu de souffrir que l'on vendit des Gouvernemens, comme on feroit des maisons, et en se levant de dessus sa chaise, dit : « Je ne serois pas Roy si cela estoit, et je le veux estre. » (T. I, p. 320.)

3. De Fontis. Cf. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, 11 janvier 1617 avec la note sur les Princes accusant le Maréchal d'Ancre d'avoir voulu faire assassiner à Soissons le Duc du Maine, Vaugré, l'assassin, ayant été envoyé par Defuntis, créature de Concini (p. 258, n. 1).

4. B : de Barbey Larchembert dautant qu'il y a long temps que je luy promis lors qu'il viendrait à vacquer vous en gratiffier, ce que je desire faire à present.

5. A, p. 242 : *Recommandations faictes, etc. pour eslever à quelque*

## CDXCV

*A Monsieur de Monpipeau* <sup>1</sup>.

Monsieur de Monpipeau,

J'ai trouvé les chiens que vous m'avez donnés si bons, que je vous en demande encore trois ou quatre. Vous pouvez croire que j'en fais bien état, puisque je renvoie vers vous pour la seconde fois; et si je n'étois assuré que vous aviez plus de contentement à me les donner qu'à les conserver pour vous-même, je ne vous aurois pas donné ce moyen de me faire un plaisir qui m'est bien agréable et dont j'aurai souvenance pour le reconnoître aux occasions qui s'offriront, ce qu'attendant, etc. <sup>2</sup>.

## CDXCVI

*A Monsieur de Vassé* <sup>3</sup>.

Monsieur de Vassé,

Ayant besoin de quelques chiens pour fortifier ma meute et appris que vous en aviez de fort bons, je

*charge*. B, fol. 91 v°. Voir sur une question analogue la lettre publiée dans *Doc. d'Hist.* 1910, p. 502, n° 279, adressée à *Monsieur le vicomte Du Jas*. A, p. 103. B, fol. 103. Cf. plus haut, p. 72.

1. Cf. plus haut, p. 289, note 4.

2. B, fol. 202 v°. Cf. p. 415 à M. de Sincère, sur le même sujet.

3. Tallemant des Réaux signale René de Vassé, seigneur d'Esgvilly, deuxième fils de Lancelot, sieur de Vassé, baron de la Roche-

crois que vous serez bien aise de savoir le plaisir que vous me ferez de m'en envoyer trois ou quatre; ce qui me fait dépêcher vers vous l'un de mes valets de pied et vous témoigner par cet écrit que vous ne me sauriez faire présent que je reçoive avec plus de contentement, me promettant, etc. <sup>1</sup>.

## CDXCVII

*Au Comte de Soissons.  
Pour chef de fourrière.*

Mon Cousin,

Mettant en considération le long temps qu'il y a que Blanchisson <sup>2</sup> sert d'aide de fourrière, j'ai estimé raisonnable qu'il montât à la charge de chef, vacante par le décès de Buriot, lequel ayant laissé nombre d'enfants, je désire que son fils ait la charge d'aide du sieur Blanchisson. Ce qu'étant juste, je me

Mabile et de Françoise de Gondy, tante du cardinal de Retz (t. II, pp. 241 et 270). — Henri-François, marquis de Vassé, mort en 1684, épousa Marie-Madeleine de Saint-Gelais, dite M<sup>lle</sup> de Lesignan (fille de Gilles de Saint-Gelais, marquis de Lansac, tué devant Dôle en 1636), demoiselle d'honneur de Marie de Médicis et Anne d'Autriche (1621-1623 et 1639-1640). Voir *ibid.*, t. V, pp. 46 et 48; *État*, nos 2374 et 3495.

1. B, fol. 202 v<sup>o</sup>.

2. Nicolas Blanchisson est aide de fourrière en 1624 (*Supplément à la maison de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 7193). Son fils Étienne le fut ensuite (état de 1638) (*État etc.*, n<sup>o</sup> 5822). Antoine l'avait été dans la Maison de Henri II (*Doc. d'Hist.* 1912, p. 517).



promets que l'un et l'autre vous trouveront d'autant plus disposé à leur faire ce bien que, vous en priant comme je fais, vous êtes assuré me faire en cela service agréable. Attendant le contentement que vous m'en devez donner, je prierai Dieu vous avoir (,etc.) <sup>1</sup>.

## CDXCVIII

*Au même.*

*Pour le sieur Arnault <sup>2</sup>.*

Mon Cousin,

Le sieur Arnault se va rendre près de vous pour me servir en la charge de maître de camp au régiment de Champagne. Comme en lui permettant d'entrer dans cette charge, j'ai témoigné l'estime que je fais de son courage, je vous prie qu'en l'exercice il reçoive de vous le traitement dont je suis assuré qu'il se rendra

1. A, p. 235. B, 72 v° et fol. 73.

2. Sur Pierre Arnault, maître de Camp des Carabins et gouverneur de Fort-Louis, voir les *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, Hambourg, 1734, p. 40 à 63; *Journal*, pp. 272 et 280 et Tallemant des Réaux, t. III, p. 104. La lettre, certainement antérieure au 14 septembre 1624, date de sa mort, doit être de 1622, car on lit aux *Mémoires* : « En l'année 1622, le Roi étant à Saintes [du 29 avril au 3 mai. Cf. plus haut, p. 207, note 1], il agréa que M. Arnauld traitât avec M. le Comte de Monrevert de la charge de Mestre de Camp du régiment de Champagne, dont plusieurs autres désiroient extrêmement de traiter, et ce Regiment étoit alors dans l'armée avec laquelle M. de Soissons assiégeoit La Rochelle » (p. 45). Le brevet fut signé à Saintes le 1<sup>er</sup> mai, Cf. *Mercurie françois*, t. IX, p. 438 et *Annuaire-Bulletin*, etc., p. 229.

digne par ses actions et qu'en l'accueil que vous lui ferez, il se puisse louer de l'avantage qu'ont près de vous ceux qui me servent bien. Ce que m'assurant que vous ferez, je prie Dieu qu'il, etc. <sup>1</sup>.

## CDXCIX

*A Monsieur de Montbazon* <sup>2</sup>.

*Pour souslieutenant.*

Mon Cousin,

Si vous désirez me faire plaisir, puisqu'il y a occasion de gratifier Buade <sup>3</sup>, présent porteur, je vous prie qu'il soit préféré à tous ceux qui se pourront présenter pour avoir la charge de sous-lieutenant de ma vénerie que tenoit la Mothe de Compiègne. Vous me ferez plaisir bien agréable de le recevoir en cette charge, en laquelle je recevrai plus volontiers ses services que

1. A, p. 294 : *Recommandations... pour eslever à quelque charge.* B, fol. 72.

2. Cf. *supra*, p. 216, note 2.

3. On trouve Geoffroy de Buade, seigneur de Grisac, inscrit sur la liste des maîtres d'hôtel du roi de 1624 à 1631 (n° 540), : il ne peut être question de « Roger de Buade, abbé d'Obazine », aumônier sans gages en 1621 (n° 302), ni probablement d'Antoine et Henri de Buade, barons de Palluau, qui occupèrent la charge de premier maître d'hôtel, le père, jusqu'en 1612 et Henri, jusqu'en 1624 (n° 444-5 et 2552-3). A porte : *Ruade*. Il faut évidemment appliquer cette lettre soit à Pierre de Buade ou à François, gentilshommes de vénerie, soit plutôt encore à Henri de Buades, sous-lieutenant de vénerie. Voir *Écurie*, etc. n°s 784, 796 et 806.

de tous les autres qui pourroient en être admis. S'il revient près de moi avec une prompte et favorable expédition, ce sera me confirmer en la croyance que vous ne désirez rien davantage que de me plaire <sup>1</sup>.

## D

*A Monsieur l'Archevêque de Patras* <sup>2</sup>.

Monsieur l'Archevêque de Patras,

Le sieur de Villars <sup>3</sup>, gouverneur de ma ville du Havre de grâce <sup>4</sup>, ayant quelques affaires de delà pour la succession du feu sieur Doisé, son frère, désirant d'y être secouru de votre assistance, j'ai cru que ma recommandation lui seroit très utile près de vous, qui embrassez avec affection les choses que savez être de mon contentement. De quoi, outre les témoignages que

1. A, p. 237. B, fol. 196.

2. B porte *Archevesque de Paris*. Bien que la bulle érigeant Paris en archevêché soit du 8 novembre 1622, il faut probablement maintenir Patras et il s'agirait du vice-légat d'Avignon (cf. *Doc. d'Hist.* 1913, p. 32) et d'intérêts qu'avait à débattre en Provence Villars, originaire de ce pays.

3. Outre les Villars déjà signalés plus haut, pp. 289 et 373, et Emmanuel-Philibert des Prez (Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 93, note 1) qui mourut au siège de Montauban en 1624, il faut, de par fonction même, identifier celui-ci avec Georges de Brancas, baron d'Oise, marquis de Villars, né en 1568, frère d'André de Brancas, seigneur de Villars, gouverneur du Havre et amiral de France mort en 1595. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 297, n. 1; Talle-  
mant des Réaux, t. I, p. 213; Avenel, t. II, p. 281; le P. Anselme, t. V, p. 271. Georges de Brancas avait épousé Julienne-Hippolyte d'Estrées, sœur de Gabrielle.

4. Voir plus bas, appendice II, p. 522, ce qu'il advint du gouverne-

j'en ai reçu de vos propres actions, j'ai été encore assuré plusieurs fois par le sieur de Modene <sup>1</sup>, auquel j'ai commandé de vous faire savoir le ressentiment que j'en ai, comme pareillement il m'en demeurera de la prompte et bonne justice que vous ferez rendre audit sieur de Villars. Ses services m'obligent à l'aimer et favorablement traiter, ainsi que vous le reconnoîtrez par ce témoignage que je vous rends de ma propre main et du plaisir que je requiers de vous, que je prie Dieu avoir, etc. <sup>2</sup>.

## DI

*A Monsieur le Président de Riz* <sup>3</sup>.

Monsieur de Riz,

Je désire un service de vous qui me sera bien agréable si vous pouvez faire réussir la prière que je vous fais. C'est en faveur du sieur de la Fontaine <sup>4</sup>, présent porteur, qui recherche la fille du Vicomte

ment du Havre remis à Richelieu après la mort du Maréchal d'Ornano (2 septembre 1626). En dédommagement Villars eut « la lieutenance generale de Normandie et Honfleur » (Arnauld, p. 39).

1. Cf. *supra*, p. 448, note 3.

2. A, p. 276. *Recommandations sur diverses affaires*. B, fol. 121.

3. Alexandre de Faucon, seigneur de Ris, premier président du Parlement de Rouen, mort en 1628. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1912, p. 226 ; Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, t. VII, p. 734, note 1.

4. Cf. plus haut, p. 78, note 2.

[au vicomte d'Aris]. Elle est sa parente, non si proche qu'ils n'obtiennent facilement dispense de se marier ensemble<sup>1</sup>. Le père en eût moins fait de difficulté... Je ne connois la cause...<sup>2</sup> sur ce prétexte de consentir audit<sup>3</sup> mariage, bien que je lui aie fait connoître que j'aime tous ceux qui me servent et ne veux point rechercher l'avancement des uns au dommage des autres. Mais comme il est de ma bonté que ceux qui rendent plus de sujétion près de moi et m'approchent de plus près reçoivent quelque témoignage particulier de leurs soins<sup>4</sup>, aussi est-il juste qu'ils soient favorisés par cette même considération. C'est pourquoi vous me ferez plaisir de vous employer pour vaincre l'opposition<sup>5</sup> dudit vicomte, contre lequel je ne veux user d'aucune autorité, lui laissant la liberté tout entière qu'ont les pères dans leurs familles; mais si vous le pouvez disposer à me donner ce contentement en cette occasion, il se pourroit prévaloir<sup>6</sup> en d'autres de ma bienveillance et je vous en saurois [très] bon gré. Je prie Dieu qu'il<sup>7</sup>, etc.<sup>8</sup>.

1. B : non si proche qu'elle n'obtienne facilement dispense de se marier ensemble.

2. Les points de suspension sont seulement au ms. A. Il n'y a, dans B, qu'un espace blanc entre les mots : *la cause et sur ce prétexte*.

3. B : de consentir au mariage.

4. B : particulier du soing, aussy...

5. B : vaincre la (*sic*) doute dudit viscomte...

6. B : ce contentement en cette occasion, il se pourra prevalloir...

7. B : et je vous en sçauray tres bon gré, priant Dieu.

8. A, p. 253 : *Recommandations pour mariages*. B, fol. 192 v° et 193.

## DII

*A Madame la Vidame d'Amiens* <sup>1</sup>.

Madame la Vidame,

Les assurances précédentes que vous avez reçues de ma bonne volonté et celle que vous avez maintenant vous doivent faire connoître le soin que je veux avoir de tout ce qui vous touche. Je serai bien aise que vous continuiez en la résolution que l'on m'a dit que vous avez prise de venir en vos maisons; à quoi je vous veux convier encore pour avoir plus de moyens de vous faire ressentir les effets de cette mienne bonne volonté, de laquelle vous serez plus particulièrement informée par le sieur d'Effiat <sup>2</sup> qui vous rendra la présente; vous aurez créance en ce qu'il vous dira pour ce regard, et je prierai Dieu qu'il vous ait, Madame la Vidame, en sa sainte garde, etc. <sup>3</sup>.

1. Sans doute, Louise d'Ognies, comtesse de Chaulnes, dame de Magny, la veuve de Philibert-Emmanuel d'Ailly, mort en 1617 et mère de Claire-Charlotte d'Ailly qu'épousa, en 1619, Honoré d'Albert, sieur de Cadenet. Cf. Arnauld d'Andilly, *Journal*, I, p. 453, n. 3. Cette lettre ne se trouve que dans B, mais voici un billet de condoléances commun aux deux recueils, adressé à la même. Par sa date, il serait un des plus anciens, à peu près de l'époque de la lettre de congé au P. Coton, et une des premières lettres du secrétaire nouvellement en charge :

« Madame la Vidame, J'ay appris avec regret la mort du sieur Vidame votre marry. Il a tousjours esté bien aff[ection]né à mon service. M'ayant esté bon serviteur, je veux estre bon maistre vers ce qu'il a laissé de plus cher. Soyés assurée de ma protection. J'envoie le sieur de Marcillac vous porter les tesmoignages de ma bonne volonté. Je prie Dieu qu'il vous tienne consolée. » (A, p. 1 : *Pertes de marri ou femme*. B, fol. 103 v<sup>o</sup>.)

2. B : Deffiat.

3. B, fol. 104.

## APPENDICES

---

### I

#### Sur les négociations d'Angleterre (juillet 1625 <sup>1</sup>).

##### 1.

*Instruction baillée par le commandement du Roy au Sr De Bais (conseiller) au Conseil d'Estat de Sa Majesté sur le sujet du voyage qu'il va presentement faire en Angleterre* <sup>2</sup>.

Le Roy ayant envoyé le Sieur de Bais en Angleterre, il s'y acheminera en la plus grande diligence qu'il luy sera possible et, arrivant au lieu où seront Messieurs les Ambassadeurs extraordinaires de Sa Majesté, il se rendra incontinent près d'eux pour leur faire entendre au sujet de son voyage ce qui ensuit :

Sçavoir, que le Roy de la Grande Bretagne ayant dit à la Royne son espouse qu'il désiroit qu'elle prist pour Dames du lict la Comtesse et Duchesse de Bouckingan et la Marquise d'Amilton,

Que Sa Majesté trouve un peu extraordinaire cette nouveauté que l'on veut establir en la maison de ladite Dame Royne, veu qu'il n'y a rien d'approchant de cela dans les Articles du Mariage ;

Que, pour donner lieu ausdits Sieurs Ambassadeurs extraordinaires d'agir contre cette proposition, Elle a voulu

1. Voir plus haut, p. 402, note 3.

2. Bibl. Mazarine, ms. 2087, fol. 125 v<sup>o</sup> et suiv.

escrire deux lettres, l'une pour consentir que ladite Comtesse mere du Duc de Boukinguam y entre, pour les considerations contenues en ladite Lettre; l'autre pour donner pareil consentement en faveur de ladite Comtesse et de la Duchesse sa belle-fille, en cas que l'on ne se vueille contenter que ladite Comtesse y entre seule.

Cette seconde lettre ne doit tenir (*sic*) que lors que lesdicts Sieurs Ambassadeurs auront perdu toute espérance de faire valoir la premiere, et, où il leur sera nécessaire d'avoir recours à la seconde, il faudra qu'ilz feignent de l'avoir receue avec quelques autres despeches, et bien observer < les conditions > *la condition* portée dans ladite lettre, sçavoir que, où deux desdites Dames seront admises, que toutes autres en demeureront exclues à l'advenir.

Mais avant que se porter à ce dernier consentement, ils employeront tous leurs efforts pour faire en sorte qu'on se contente de ladite Comtesse Mere du Duc de Bouckinguam, que Sa Majesté agréée, tant en considération dudit Duc, comme aussi, qu'estant Catholique, ce sera moins innover aux choses conclues et arrestées.

A l'effect que dessus, ledit Sieur de Bais mettra en main desdits Sieurs Ambassadeurs lesdites deux lettres desquelles ils se pourront servir, ainsy qu'ilz jugeront estre du bien et advancement des affaires; mesmes les pourront faire voir au Roy de la Grande Bretagne, si besoing est. Mais avant que rien proposer du contenu d'icelles, ils en parleront à la Royne de la Grande-Bretagne et en communiqueront avec les Sieurs Evesque de Mandé et le R. P. Berulle pour, d'un commun advis, faire ce qui sera trouvé plus à propos.

Et quand aux lettres que Sa Majesté escrit au Roy de la Grande Bretagne et à la Royne sa sœur, elles seront presentées par ledict Sieur de Baix, par l'ordre néantmoins desdicts sieurs Ambassadeurs et ainsi qu'ilz adviseront.



Il sera bon que ledit Sieur face venir à propos de parler, aux lieux où il se trouvera, de l'esloignement de Madame du Vernet <sup>1</sup>, et dire que, depuis la mort de feu son (frère) <sup>2</sup>, le Roy avoit tousjours eu dessein de l'esloigner, et que cela s'est passé avec toute douceur sans rien alterer en leurs affections, le Roy estant plus content que jamais de la Royne sa femme, comme il se verra par les événemens et que <sup>3</sup> de Monsieur le Conestable le Roi avoit tousjours eu volonté de l'esloigner.

Et d'autant que Sa Majesté n'a rien plus à cœur que l'exécution du traicté de mariage et soulagement des Catholiques, ledict Sieur de Bais poursuivra avec soing l'accomplissement d'iceux, tant près lesdits Sieurs Ambassadeurs qu'ailleurs où il sera besoing, ausquels Sieurs Ambassadeurs il fera entendre comme Sa Majesté ne veut permettre leur retour qu'après avoir achevé cette poursuite à son contentement.

Faict à Fontainebleau le 23<sup>e</sup> Jour de Juillet 1625. *Signé* : TRONSON.

## 2.

*Mesmoire envoyé par M<sup>r</sup> le Cardinal de Richelieu pour le voyage du S<sup>r</sup> de Bais.*

Sur ce que le Roy de la Grande Bretagne a fait instance à la Royne sa femme de prendre trois Dames de lict, sçavoir est la Mere et la femme du Duc de Bouckinguan et la Marquise D'amilton, ce que la Royne a dict ne pouvoir, atten(du) que cela concerne le Traicté faicte (*sic*) entre le Roy et celuy de la Grande Bretagne, par lequel il n'en est point parlé, il est necessaire que Sa Majesté escrive à ses Ambassadeurs deux lettres, l'une qui porte qu'encore que la Royne ne soit point obligée par le Traitté de prendre autres Dames

1. Antoinette d'Albert. Cf. plus haut, pp. 400 et 401, note 2.

2. Ms. : feu son Pere. Ce qui est un *lapsus* du scribe.

3. Peut-être faut-il suppléer: « depuis la mort ». Cf. p. 512.

que celles qu'elle a enmenées avec elle, néanmoins pour contenter le Roy, elle accorde de recevoir pour Dame de licit la mere dudit Sieur de Bouckingam, tant en considération de ce qu'elle est Catholique que pour celle dudit Duc; l'autre, pour accorder la Mere et la femme dudit Sieur de Bouckingam, au cas que l'on ne se contente pas de la mère seule, afin que l'on use de celle des deux que l'on estimera plus à propos. Mais on se souviendra que si l'on accorde la mere et la femme, il faudra tirer parolle d'en exclurre toute autre à l'advenir.

Il sera necessaire de mettre une petite instruction avec les lettres pour monstrier comme il s'en faut servir, sçavoir est en ne donnant que la premiere, au cas qu'on estime pouvoir obtenir ce qu'elle porte et, en tout cas, en donnant la seconde, tirer parolle que jamais on ne mettra d'autres Dames de licit.

Il est necessaire aussy d'envoyer un Gentilhomme de quelque condition expres, le sujet du voyage duquel soit pour donner ordre de la part du Roy à Messieurs les Ambassadeurs de poursuivre l'exécution des articles du Mariage et ne point revenir que Sa Majesté n'ayt satisfaction sur ce sujet. Tel envoy monstrera aux Anglois avec quelle passion le Roy desire l'exécution des choses qui luy ont esté promises, tant pour la maison de la Royne que pour les Catholiques.

Il est bien important d'envoyer quelqu'un qui soit affidé, afin qu'il parle sur le sujet de Madame du Vernet comme il faut.

On peut et doit on dire, à mon jugement, qu'on a descouvert qu'elle donnoit de mauvaises impressions du Roy à la Royne, qui estoit (*sic*) capable de mettre mauvais mesnage entre leurs Majestéz, mais que le Roy est plus content que jamais de la Royne sa femme, comme il se verra par

l'événement. Il faudra tenir ce langage selon les occasions, sans que tel discours paroisse affecté.

## 3.

*Memoires envoyez d'Angleterre par Monsieur du Tremblay.*

La Royne de la Grande Bretagne prie que Gourdon <sup>1</sup> n'aye aucune charge chez elle à cause de sa mauvaise reputation et aussy de sa Religion.

Prie aussy que l'on maintienne Madame de Saint-Georges, et que l'on face veoir à son mary que le Roy et la Royne sa Mere désirent qu'elle demeure auprès d'elle <sup>2</sup>.

Que l'on face sçavoir à Monsieur le Duc de Bouckinguam que le Roy et la Royne Mère désirent, en recognoissance des bons offices qu'il a rendus à l'union des deux Couronnes, (et) le prient que Madame la Comtesse de Bouckingham entre en qualité de Dame d'honneur chez la Royne, à cause de sa probité et de son mérite, Madame de S<sup>t</sup>-Georges demeurant toujours en sa charge.

Que si on ne le veut accepter, Madame aura sujet d'en exclurre toutes les autres, à cause que l'on n'y veut mettre des Dames de la Religion, sçavoir la femme du Duc de Bouckinguam ou autres.

Mander et faire cognoistre que si l'on ne se contente de Madame de S<sup>t</sup>-Georges, que l'on enverra d'autres Dames de plus grande qualité.

Pour les Catholiques, la persecution continue, et le même jour que la Royne arriva à Londres, l'on prit prisonniers six personnes de condition pour la Religion <sup>3</sup> et tous les jours l'on continue d'en prendre.

L'on n'a nullement executé ce qui avoit esté promis avant

1. Cf. plus haut, p. 406.

2. Cf. plus haut, p. 408, note 4.

3. Voir *Mémoires de Tillières*, p. 92.

le Mariage, dont les Catholiques se plaignent et esperoient plus de soulagement au paravant.

Monsieur le Marquis d'Effiat desire son retour et prie qu'il puisse avoir ordre de revenir avec Messieurs les autres Ambassadeurs.

L'on juge que, si l'on n'envoye pour Ambassadeur resident quelque homme de grande autorité, qu'il n'y en a point qui soit plus propre que Monsieur le Comte de Tilliers, estant très particulièrement aymé des Catholiques qui le regrettent fort.

Faut toutesfois considerer qu'il ne peut estre Ambassadeur qu'en quittant sa charge de Chevalier d'honneur, laquelle il ayme mieux <sup>1</sup>.

Il ne faut point espérer de se pouvoir maintenir avec les Anglois que par le besoing qu'ils ont de nous et en nous tenans fermes.

Si l'on veut donner confiance des affaires à Monsieur l'Evesque de Mandé, cela servira beaucoup pour luy faciliter les occasions de parler au Roy plus souvent.

L'on juge les Anglois foibles et peu puissans et l'on croit qu'ils n'employeront leurs forces à ruiner le party de la Religion de France.

Mander aux Ambassadeurs qui sont là de ne point partir d'Angleterre qu'ils ne voyent toutes choses bien establies.

## 4.

*Memoires du Cardinal de Richelieu  
sur les depesches du Sieur de La Fontaine.*

Faire voir la lettre de Monsieur Bérulle à leurs Majestés pour voir < les miserables > *la misere* (en) laquelle sont toutes choses et l'abandonnement qu'ont fait les Ambassadeurs et Bonneuil <sup>2</sup>.

1. Voir plus bas, p. 512, note 1.

2. Celui-ci, au retour d'Angleterre, fut « prié de se retirer », et

La misère est telle que sans délai il est du tout nécessaire d'y envoyer un homme de condition, sage, zélé et prudent qui ait charge de parler haut dans des termes modestes, et retenu toutesfois, selon que Messieurs de Mande et Beruille (*sic*) luy conseilleront.

Il est besoin que l'Instruction porte en termes expres de dire au Roy de la G. B. que le Roy sçait bien qu'il ne voudroit pas manquer aux choses promises par Articles, puis que l'observance des parolles et des conditions est le vray moyen d'entretenir une sincere amitié, laquelle sans cela ne se peut conserver entre quelques personnes que se puisse estre.

Celuy qui ira aura ordre, s'il trouve M<sup>rs</sup> les Ambassadeurs, de les reschauffer puissamment; s'il ne les trouve point, d'agir seul et mesme Sa Majesté luy pourra donner loy de se couvrir, luy donnant tiltre d'Ambassadeur, s'il est homme de qualité.

Monsieur Tronson dressera fort bien l'Instruction sur celle qu'il a desjà faite, la lettre de Monsieur de Berulle et ce memoire qui luy sera donné par Charpentier <sup>1</sup>, si le Roy le trouve bon.

Les Ambassadeurs n'estans point extraordinaires, il est nécessaire que les lettres de créance que portera celuy qui ira ayent déclaration à Messieurs de Mande et Comte de Tilliers pour qu'ils traictent tous trois à ce qu'il y aura à faire conjointement tous mandans d'Angleterre. Que si on ne donne entrée ausdicts sieurs de Mande qui sont les deux premiers, n'ayants aucun crédit auprès du Roy de la Grande Bretagne, ils n'auront pas moyen de soustenir les choses promises.

bien que, à la faveur du jubilé, il eût obtenu permission de rentrer à Paris, il ne put reparaitre au Louvre (*Mercure françois*, t. XII, p. 435).

1. Le Secrétaire de Richelieu. Cf. mon *Louis XIII et Richelieu*, p. 106.

## 5.

*Instruction baillée par commandement du Roi au sieur de La Fontaine-Vernouillet, Capitaine des Chasses de Sa Majesté, sur le sujet du voyage qu'il va présentement faire en Angleterre.*

Le Roy ayant advisé d'envoyer le sieur de La Fontaine en Angleterre, il s'y accheminera (*sic*) en toute diligence pour se rendre, au plus tost qu'il luy sera possible, près Monsieur le Duc de Chevreuse et faire entendre le sujet de son voyage conformément aux memoires et instructions qui luy sont donnez.

Que si ledict sieur de Chevreuse estoit party, ce qu'on ne croit pas, ledict Sieur de La Fontaine, le rencontrant n'ayant encor passé la mer, luy dira comme Sa Majesté luy commande de retourner et de ne point partir d'Angleterre que les affaires ne soient toutes résolues.

Et où il arriveroit que ledict sieur de La Fontaine n'auroit rencontré ledict sieur Duc et ne le trouveroit point de delà, il fera ce que Sa Majesté luy ordonne en fin de la presente Instruction.

Comme aussy il se ressouviendra que les (*sic*) deux lettres dont il est porteur, addressantes à Monsieur le Duc de Chevreuse, l'une est pour donner consentement en faveur < du Duc > de la Comtesse de Bouckingham et l'autre est en faveur de la Mere et de la belle Mere dudict Duc de Bouckingham, que cette-cy ne doit servir, si on se contente de la premiere, comme est dit.

Estant près dudit sieur Duc de Chevreuse qui, seul des Ambassadeurs, est demeuré en Angleterre, ainsy que portent les derniers advis, il luy presentera les lettres que Sa Majesté luy escrit, dont la teneur et le contenu cy-après luy fera cognoistre comme il en doibt user.

Sur quoy il sçaura que Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur que l'exécution des Articles du Mariage et le soulagement des Catholiques, qu'elle entend que ledict sieur Duc poursuive avec soing l'accomplissement d'iceux, qu'elle ne permettra son retour qu'après avoir achevé cette poursuite au contentement de Sa Majesté, que de retourner la laissant imparfaite, oultre qu'il ne seroit pas veu d'un si bon œil, ce seroit grand sujet de blasmer sa négociation et le temps de son séjour sy inutilement employé, qu'il s'attireroit la haine de tous les Catholiques qui sont en France et ailleurs et les reproches des afflictions, si aucunes arrivent à ceux qui sont de delà, presumant qu'il n'auroit pas agy avec le zele et l'affection requise à un fait si important.

Affin donc d'éviter tous ces mauvais rencontres, qu'il doit agir fortement, presser l'exécution des choses promises, representant au Roy de la Grande-Bretagne que l'observation des parolles et des conditions en tous traittés est un vray moyen d'entretenir une sincere amitié, laquelle sans cela ne se peut conserver entre quelque personne que ce soit.

Qu'il sera tousjours utile de ne rien altérer à ce qui a esté contracté entre leurs Majestez, soit par des longueurs à l'exécution des choses promises, qui ne font que reffroidir les meilleures intentions, soit par les difficultéz dont toutes sortes d'affaires se trouvent environnées quand on y veut apporter le discord plustost que d'y entretenir une bonne intelligence. Que c'est un desseing qu'aucuns pourroient avoir formé, et dont Sa Majesté prie le Roy son frère de regarder comme, de sa part, il ne souffrira qu'il ne soit donné aucun divertissement aux bonnes intentions qu'il a eues en contractant leur bonne alliance.

Tout ce discours sera fait par ledict sieur Duc de Chevreuse au Roy de la Grande Bretagne et au Duc de Bouckingham, auquel sera tesmoigné en particulier la confiance que

Sa Majesté prend en luy et le sujet qu'il a de se plaindre des nouveautéz que l'on veut introduire dans la maison de la Royne de la Grande Bretagne et de l'inexecution des articles du mariage et des craintes et apprehensions où l'on jette maintenant les pauvres Catholiques qui sont de delà. Ce que ledict Sieur de Chevreuse fera avec vigueur, tesmoignant tousjours que Sa Majesté veut demeurer dans une bonne union et intelligence et ne s'en séparera jamais, pourveu que le Roy son frère lui fasse cognoistre vouloir faire le semblable de sa part.

En suite de ce discours, le sieur La Fontaine fera encores entendre audit sieur de Chevreuse que, sur ce que Sa Majesté a sceu que le Roy de la Grande Bretagne avoit dit à la Royne son espouse qu'elle (*sic*) desiroit qu'elle prîst pour Dame de lict la Comtesse et Duchesse de Bouckingham et la Marquise d'Amilton, que Sa Majesté trouve un peu extraordinaire cette nouveauté que l'on veut establir dans la maison de ladite Royne, veu qu'il n'y a rien d'approchant de cela dans les articles du mariage. Néanmoins, pour tesmoigner au Roy son frere ce qu'il veut deferer à son contentement, Sa Majesté consentira que la Comtesse mere du Duc de Bouckingham y entre, et ce d'autant plus librement qu'elle estant Catholique, sa religion ne contrarie aux articles du mariage et que sadite Majesté est bien aise de faire voir en < cet endroit > cette occasion sa bonne volonté envers ledit Duc.

Sa Majesté desireroit qu'elle n'entrast au service de ladite Dame Reine que ladite Comtesse, pour à quoy parvenir et exclurre toutes les autres Dames d'y estre admises, ledit sieur de Chevreuse insistera fortement et se servira de la lettre que Sa Majesté luy escrit pour ce sujet. Que s'il voit ne pouvoir gagner ce point, il feindra quelques jours après avoir receu l'autre lettre et donnera le consentement porté par icelle en faveur de la mère et de la belle-mère dudict



Duc de Bouckingham, qui toutes deux sont Catholiques ; ce qu'il accordera à condition que toute (*sic*) autres en seront exclues à l'advenir et fera cognoistre la repugnance que le Roy a, aussy bien que la Royne sa sœur, aux demandes qui ont esté faictes d'introduire à son service des personnes de contraire religion à la sienne, afin d'esloigner d'eux telles pensées.

Mais avant de rien proposer du contenu en icelle, Sa Majesté désire que ledit sieur de Chevreuse en parle à la Royne sa sœur et qu'il en communique avec les sieurs Evesque, de Mandé, Comte de Tilliers et le R. P. Berulle, pour, d'un commun advis, faire ce qui sera de tous trouvé le plus à propos.

Quand aux lettres que Sa Majesté escrit au Roy et à la Royne de la Grande-Bretagne, ledict sieur de La Fontaine les présentera par l'ordre et ainsy qu'il luy sera dit par ledit sieur de duc de Chevreuse.

Le sieur de La Fontaine scaura si l'argent porté pour le Mariage aura esté délivré, et où les Anglois feront encores difficulté de le recevoir, il baillera les lettres escrites sur ce sujet audit sieur de Chevreuse, et après avoir sceu du sieur de Chantignonville (*sic*)<sup>1</sup> à quoy ils s'arrestent, le sieur de La Fontaine pressera ledict sieur de faire lever les difficultez et de faire donner les décharges à l'acquit du Roy.

Comme aussy Sa Majesté desire que ledict Sieur demande au Roy de la Grand Bretagne Seton pour domestique de la Royne sœur de sadite Majesté, selon qu'elle luy dira en conferant avec elle, et qu'il face pour ce regard les instances et offres qu'il jugera pouvoir faire.

Et de tout ce que dessus ledict La Fontaine en poursuivra puissamment les résolutions près ledict sieur Duc de Chevreuse. Que s'il arrivoit qu'il fust parti, il fera les mesmes poursuittes près les sieurs Evesque de Mandé et Comte de Tilliers.

1. Alexandre de Sève, seigneur de Chastignonville, beau-frère de Tronson. Cf. Appendice VII, p. 561 et suiv.

A cette fin, Sa Majesté voulant pourvoir à ce que le voyage dudit sieur de La Fontaine ne se trouve inutile par un départ inopiné dudit sieur Duc, Elle escrit ausdits sieurs Evêque de Mandé et Comte de Tilliers et leur envoya lettres en creance pour le Roy de la Grande Bretagne, pour, en l'absence dudit sieur Duc, luy faire entendre le sujet du voyage et tout ce que portent les lettres, memoires ou Instructions dont ledit sieur de La Fontaine est chargé, et s'en servira près lesdits sieurs comme il auroit fait près sieur Duc s'il se fust trouvé sur les lieux.

Sa Majesté entend que les lettres par elle écrites au Roy son frere et à la Royne sa sœur soient présentées par ledit sieur de La Fontaine en presence desdits sieurs Evêque de Mandé et Comte de Tilliers, qui prendront les Audiences en toute cette Negociation comme particuliers seulement, sans avoir qualité que celle qu'ils tiennent à present; et que de tout ce que dessus il en soit communiqué au Révérend Pere Berulle pour, d'un commun advis, faire ce qu'ils trouveront estre de son service, Sa Majesté se remettant entierement à leur prudence, zele et bonne conduite pour en tout faire et agir ainsy qu'il sera à la gloire de Dieu, et au bien des affaires de cet Estat.

Fait à Fontainebleau, ce 31<sup>e</sup> juillet 1625. Signé : TRONSON.

*Addition à l'Instruction précédente.*

Le Roy ayant prescrit au sieur de Fontaine Vernouillet ce qu'il doit observer en son voyage d'Angleterre, luy a, outre son Instruction, fait bailler le present memoire qui luy demeurera secret et particulier, jusques à ce qu'il ait eu sur iceluy l'advis dudit sieur Evêque de Mandé et du Révérend Pere Berulle.

Ayant Sa Majesté cy-devant esté advertie que le sieur de Gordon poursuivoit une charge chez la Royne sa sœur, ce

qu'elle n'avoit nullement agréable, et depuis il seroit venu advis que ledit Gourdon estoit receu à ladite charge, sur quoy il est necessaire que ledict sieur de La Fontaine sçache l'estat de cette affaire, d'autant que si elle n'estoit encores faicte, le Roy veut tesmoigner en cette occasion le soing qu'il prend de la Royne sa sœur et de son contentement. Ce que ledit sieur de La Fontaine fera sçavoir à ladite Dame et luy dira qu'elle (*sic pour il*) a charge de faire ce qu'elle commandera pour empescher que ledit Gourdon ne soit receu en sa maison.

Que Sa Majesté non seulement approuve, mais loue la repugnance qu'elle a de sa Religion et mauvaise réputation, dont il luy semble qu'elle peut parler au Roy son mary et luy représenter combien elle auroit à contre-cœur de voir tenir la porte de sa chambre à un homme qui s'est acquis un si mauvais bruit; que si elle n'en veut parler, qu'il a charge de prendre ses commandemens pour faire ce qu'elle ordonnera.

Mais premier que se presenter à ladite Dame Royne, ledict sieur de La Fontaine communiquera le present memoire audit sieur Évesque de Mandé et R. Père Berulle pour sçavoir l'estat de cette affaire et s'ilz sont d'adviz qu'il face le discours cy-dessus à ladite Dame Royne. Que s'ils l'approuvent ils sçauront d'eux (*sic, pour il saura d'eux*), le temps qu'il doit prendre pour parler, et s'il en doit communiquer audit sieur Duc de Chevreuse.

Que si ledit Évesque de Mandé et P. Berulle trouvent qu'il n'est à propos de parler de cela à la Royne, il suivra en tout leur advis et fera aussy ce qu'ilz luy diront, soit que ledit Gourdon soit receu ou non receu à ladite charge.

Il seroit bon que ledit sieur de La Fontaine eust communiqué de son Instruction avec les sieurs Evesque de Mandé, Comte de Tilliers et R. Pere Berulle, sinon à tous ensemble,

au moins à l'un d'eux en particulier, avant que voir Monsieur le Duc de Chevreuse, pour prendre advis de l'estat des affaires et de ce qu'il aura à luy dire. Mais il observera de ne le pas faire, s'il recognoïst que ledit sieur Duc le puisse sçavoir et se contentera de leur communiquer après l'avoir veu.

Il sera bon que ledict sieur de La Fontaine face venir à propos de parler, aux lieux où il se trouvera, de l'esloignement de Madame du Vernet et dire que depuis la mort de Monsieur le Connetable son frère, le Roy avoit toujours eu dessein de l'esloigner, à quoy l'oppinion de plusieurs estoit qu'elle donnoit de mauvaises impressions du Roy à la Royné qui pouvoient en fin apporter quelque mal à beaucoup; que cet esloignement n'a pas altéré les affections de leurs Majestez, ainsy qu'il se voit et se connoistra mieux encore à l'advenir <sup>1</sup>.

Faict à Fontainebleau, le 31<sup>e</sup> juillet 1625. Signé : TRONSON.

1. Tillières, dans ses Mémoires encore inédits, confirme la réflexion de du Tremblay à propos de sa préférence pour la place de chevalier d'honneur sur celle d'ambassadeur, surtout dans des circonstances qu'il jugeait difficiles : « Après, écrit-il, que les articles du mariage eurent été tous accordés, l'on songea à faire le train de Madame comme à une Reine d'Angleterre. Je fus nommé pour être son chambellan qui est une charge fort honorable et la première de la maison. (Cf. plus bas, p. 531, Appendice IV, n<sup>o</sup> 4.) Je fus appelé pour dire mon avis sur tout le reste, ce que je fis fort librement et en ma conscience sans me soucier de qui que ce fût en disant la vérité; mais il ne fut passuivi, et l'on s'en est repenti quand il n'a plus été temps. Il y avoit du déshonneur à la France de faire remplir des places par des gens de nulle qualité et de peu de vertu, et qui étant considérables en Angleterre, servirent de prétextes aux Anglois de les en chasser plutôt (*sic*) qu'ils n'eussent fait et de les mépriser. L'intérêt d'un valet ou d'une femme de chambre surmonta ceux de l'État, qui est assez ordinaire dans les cours (p. 43). » (*Mémoires du Comte de\*\*\*, ambassadeur en Angleterre en l'année 1619, contenant ce qui s'est passé en France depuis ledit temps jusques en 1649*. Bibl. Mazarine, Ms. 1854. Cf. plus haut, p. 402, note 1).

## II

### Seconde arrestation et mort du Maréchal d'Ornano <sup>1</sup>.

3 mai au 2 septembre 1626.

*3 may.* Le roy fait venir 6 compagnies du régiment des Gardes sous prétexte de leur faire faire l'exercice et en choisit 600 hommes ausquelz il fit faire l'exercice toute l'apresdisner dans la cour du Cheval Blanc, et fit venir aussy les mousquetaires, qui estoient meslez avec ses gardes. Cest exercice durant jusques au soir servit de prétexte pour ne renvoyer ny les gardes ny les mousquetaires. Le roy fit venir aussy sur le soir ses compagnies de Gensdarmes et de chevaux légers pour tenir les advenues de Fontainebleau, et Sa Majesté avoit dit qu'elle partoit le lendemain pour aller à Nemours, ce qui avoit fait résoudre Monseigneur à aller à Paris.

A 9 heures et demye du soir, le roi estant couché, il envoya quérir par un garson de la chambre M<sup>r</sup> le Mareschal d'Ornano, qui soupoit dans sa chambre avec M<sup>r</sup> le Cardinal de la Valette et M<sup>r</sup> de Chaudebonne <sup>2</sup>. M<sup>r</sup> le Mareschal

1. Cf. plus haut p. 451, note 1. C'est le jour même où, sur le désir du roi, exprimé la veille, Monsieur son frère prit séance au conseil, que le Maréchal d'Ornano, soupçonné d'encourager la résistance de Gaston au mariage avec M<sup>lle</sup> de Montpensier, fut arrêté.

2. Arnauld d'Andilly, p. 17, fol. 60 et 61 v<sup>o</sup>. Le récit de l'arrestation fournit quelques traits de la dissimulation de Louis XIII déjà signalée (plus haut, pp. 451, note 1 et 466, note 1), aussi à recueillir : « Le roy se releva, joua demye heure de la guitare, entra dans le Cabinet de l'Ovale, où il fit venir le mareschal d'Ornano, luy parla long temps

d'Ornano estant entré chez le roy, 15 ou 20 gardes entrerent aprez luy dans la chambre du roy. M<sup>r</sup> de Puylaurens <sup>1</sup> qui estoit avec luy vint en donner advis à Monseigneur, qui demanda son manteau et son espée et s'en alla chez le roy. Aussytost qu'il fut entré dans l'antichambre, M<sup>r</sup> du Hallier <sup>2</sup> (qui estoit dans la salle des Gardes) y entra et les gardes empescherent les gentilshommes qui suivoient Monsieur d'aller avec luy. Monsieur estant dans la chambre du

de chasse, sortit, et pria. M. du Hallier y entra suivy de douze gardes qui dit au M<sup>r</sup> d'Ornano qu'il avoit commandement du roy de l'arrestier ; à quoy il respondit qu'il s'en estoit bien douté le voyant venir à luy. Il fut mené sur le minuict dans la chambre du pavillon du jeu de paulme, où il coucha dans vn liect envoyé quérir chez M<sup>r</sup> Zamet. Le roy dit à Monseigneur que le M<sup>r</sup> d'Ornano avoit voulu mettre le feu dans son estat, et qu'il les avoit voulu mettre mal ensemble ; qu'il l'aymoit comme son frere unique ; que n'ayant point d'enfans, la couronne le regardoit, qu'il ne desiroit point qu'elle fust partagée par ceux qui avoient desseing de ruyner l'estat ; qu'autresfois on l'avoit mis mal avec la reyne sa mere, en luy donnant des defiances d'elle, ce qui l'avoit porté à luy faire les mauvais traitemens qu'elle avoit receuz, dont il luy avoit depuis demandé plusieurs fois pardon, les genoux en terre ; qu'il n'avoit point au monde de plus grand desir que de vivre bien avec elle et avec luy et qu'ilz devoient tous deux le croire, puisqu'elle estoit leur mere.

La premiere chose que Monseigneur dit au roy, aprez avoir parlé pour M<sup>r</sup> le Marechal d'Ornano, fut : « Monsieur, ne m'ostez point Andilly ; il est fort homme de bien, et j'en respons, que l'on ne m'oste point aussy Marcheville ; il est fort homme de bien ; et que l'on me laisse aussy Chaudebonne. » Le roy respondit : « Quant à Chaudebonne je l'ay desja faict arrester, et pour le regard des deux autres j'adviseray à vous donner contentement » (fol. 62).

1. Antoine de Laage, sieur, marquis, puis duc de Puylaurens, mort le 4 juillet 1635. Cf. *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, p. 45, note 1 et *Maisons de la Grande Mademoiselle*, etc., n° 53.

2. François de l'Hospital, comte de Rosnay, maréchal de France, mort le 20 mai 1660. Il était le deuxième fils de Louis de l'Hospital, M<sup>is</sup> de Vitry, capitaine des Gardes de Henri IV. Cf. *Maison militaire de Louis XIII*, n° 201. Tallemant des Réaux, t. IV, pp. 158-171.

roy, Sa Majesté luy dit que le Mareschal d'Ornano l'avoit voulu brouiller avec luy et faire comme le connestable de Luynes, qui le tenoit mal avec la reyne sa mere. Monseigneur dit que c'estoient des calomnies dont on avoit usé contre M<sup>r</sup> le Mareschal, et que s'il sçavoit qui en estoit l'auteur, il s'en vangeroit < je ne sçay sy ce fut au roy qu'il dit cela >. Incontinent la reyne mere du roy vint. Tous M<sup>rs</sup> les Ministres et tous les Princes qui furent mandez l'un aprez l'autre, sçavoir M<sup>r</sup> le Comte, M<sup>r</sup> de Guise, M<sup>r</sup> d'Elbeuf, M<sup>r</sup> le Grand Prieur, M<sup>r</sup> de Nemours, M<sup>r</sup> le Cardinal de la Valette, M<sup>r</sup> le Mareschal de Vitry <sup>1</sup>.

Ce fut M<sup>r</sup> de Lyancour qui fut avertir M<sup>r</sup> le Comte (qui en fut scandalizé, à cause qu'il n'est pas en année et qu'il ne le tient pas pour son amy) et M<sup>r</sup> de Guise, auquel aprez avoir conté ce qui s'estoit passé, il laissa en sa discretion de venir trouver le roy ou de n'y venir pas.

Incontinent aprez que Monseigneur fut entré chez le roy, on ferma toutes les portes du chasteau, dont les compagnies du régiment des gardes saisirent les avenues, et on envoya quérir par un garde du corps M<sup>r</sup> de Chaudebonne, qui estoit avec M<sup>r</sup> le Cardinal de la Vallette chez Mad. de Rohan. M<sup>r</sup> le Cardinal suivoit M<sup>r</sup> de Chaudebonne de 4 pas et monta jusques dans la salle des gardes. M<sup>r</sup> de Chaudebonne estant entré dans la chambre du roy, où Sa Majesté mange, on le descendit en bas avec des gardes par un petit degré en la chambre du capitaine des gardes.

Sur les une heure aprez minuict, chacun se retira de chez le roy. Monseigneur vint à sa chambre et se coucha à deux heures aprez minuict.

A 10 heures et demie, le roy avoit envoyé 3 esquadres de sa compagnie de chevaux légers sur les avenues de Fontainebleau, qui arresterent tous ceux qui s'en alloient vers

1. Nicolas de l'Hospital, frère de M. Du Hallier.

Paris, et entr'autres un gentilhomme, nommé Vitrol, et un page qui estoient à M<sup>r</sup> le Mareschal. (fol. 65 v<sup>o</sup>).

*Mard. 5 [mai].* — Deux exempts des Gardes arrestent à Paris en leurs logis M<sup>rs</sup> de Mazargues et d'Ornano <sup>1</sup>, qui furent menez le lendemain à la Bastille, et on scella les papiers de M<sup>r</sup> le Mar<sup>l</sup> d'Ornano.

Le roy escript dans les provinces la prise de M. le Mareschal d'Ornano <sup>2</sup> et l'escript aussy à M. le P[remier Président] du Parlement <sup>3</sup> et à M. le Procureur général <sup>4</sup>.

Madame la Mareschalle d'Ornano reçoit commandement de sortir de Paris, et le lendemain va à Gentilly.

Le Chevallier du Guet prend et mene à la Bastille M<sup>rs</sup> Deageant et de Modene dont il saisit les papiers. M<sup>r</sup> de la Coste, enseigne des Gardes <sup>5</sup>, envoyé commander à la Bastille et St Jean, lieutenant de M<sup>r</sup> de Luxembourg, osté.

Après disner, M<sup>r</sup> le Mareschal d'Ornano (ayant couché dans la chambre où avoit couché le Mareschal de Biron) et M<sup>r</sup> de Chaudebonne, qui avoit couché dans la chambre de M<sup>r</sup> du Hallier, descendirent par le grand escalier dans la cour du Cheval Blanc, en saluant tout le monde et mesmes le roy et la reyne sa mere, qui se rencontrerent aux fenestres de la grande gallerye. M. le Mareschal monta dans le carrosse du roy des petitz chevaux Isabelle, et M<sup>rs</sup> du Hallier, de

1. Joseph-Charles, frère du colonel, troisième fils d'Alphonse d'Ornano et de Marguerite-Louise de Grasse de Pontevéz, maître de la garde robe de Monsieur. Mazargues était son premier écuyer. Cf. *Mercure françois*, t. XII, p. 431.

2. Cf. plus bas, p. 535, appendice IV, n<sup>o</sup> 6.

3. Nicolas de Verdun. Cf. plus haut, p. 18, note 1.

4. Mathieu Molé, *ibid.*, p. 21, note 4.

5. Pierre de Lézay, s<sup>r</sup> de La Coste. Cf. *Maison militaire de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 203. Cf. plus haut, p. 450, note 4.



Buy<sup>1</sup> et de Vic<sup>2</sup> avec luy. M<sup>r</sup> de Chaudebonne monta dans un des carrosses de la reyne et des exempts et archers avec luy. Les mousquetaires marchaient devant les Gendarmes, les carrosses aprez et puis les chevaux légers. Ils furent coucher à Melun au logis du roy.

*Mec. 6.* — 240 soldatz des gardes, 20 de chacune compagnie, commandez par les officiers, furent embarquez en bateaux. M<sup>r</sup> le Mareschal avec M<sup>rs</sup> du Hallier, de Buy, Vic, etc. fut mis dans un autre bateau, et M<sup>r</sup> de Chaudebonne fut mis dans un autre bateau. Toute la cavalerie marchoit le long de la riviere. A Conflans, M<sup>r</sup> le Mareschal et M<sup>r</sup> de Chaudebonne entrerent dans les carrosses et furent menez au bois de Vincennes dont le Roy donna le commandement à Hecour<sup>3</sup>.

Le roy faict commander au Chevalier de Jars<sup>4</sup> de se retirer en Normandie (fol. 62 v<sup>o</sup>).

*Jeud. 7.* — Le roy faict un second commandement à M<sup>me</sup> la Mareschalle d'Ornano de s'en aller en Dauphiné. Elle escript sur cela au roy et à la reyne sa mere, pour représenter son extresme incommodité de maladie et le desespoir de laisser son mary entre 4 murailles. M<sup>r</sup> Bertillac reçoit la lettre pour la reyne et la luy baille. Elle la monstre au roy qui ne veut rien changer en sa resollution, M<sup>r</sup> de La Ville aux Clercs dit qu'il parleroit au roy pour sçavoir s'il voudroit qu'il receust la lettre escripte à Sa Majesté.

1. Sur le s<sup>r</sup> de Buhy, cf. plus haut, p. 366, note 3.

2. Gédéon de Vic, s<sup>r</sup> d'Armenonville, cornette des cheveu-légers. (*Maison militaire de Louis XIII*, n<sup>o</sup> 3.)

3. Sur M. d'Hécourt, cf. plus haut, p. 453.

4. François de Rochechouart-Jars, dit le chevalier, puis le commandeur de Jars, mort en avril 1670. Il avait été condamné à mort en 1633 et gracié sur les instances de la reine d'Angleterre. Cf. Talle-mant des Réaux, t. IV, p. 335; t. V, 508-533.

Le dimanche 10, sur les instances faictes au roy par Monseigneur pour empescher l'esloignement de la Mar<sup>alle</sup>, le roy luy accorde qu'elle n'iroit qu'à la Ferté Nivard, à 25 lieues de Paris, à condition que s'il luy envoyoit ou recevoit de ses nouvelles, il l'envoyeroit en Dauphiné.

Le roy fait commander au comte de Cha[tea]uroux<sup>1</sup> de se retirer de la cour (fol. 63 v<sup>o</sup>).

*Lund. 11.* — M<sup>r</sup> le Cardinal de Richelieu estant à Fleury, Monseigneur y avoit envoyé ses officiers dez la nuict pour y aprester son disner, voulant faire l'assemblée en ce lieu, et puis aller courre un chevreuil. Le matin, le roy envoya querir M<sup>r</sup> le Cardinal, qui, estant à Fontainebleau, alla seul avec son escuyer trouver Monseigneur à son lever et luy faire compliment sur ce que, la maison estant assez petite, il la luy avoit laissée libre. Il parla quelque temps à Monseigneur, à la ruelle de son lict assis et couvert, selon la coutume des cardinaux...

Ce jour là mesme M<sup>r</sup> le Card<sup>l</sup> alla coucher à la Maison Rouge et le lendemain à Limours. On fit plusieurs discours sur ce voyage de Fleury, plusieurs croyant que Monseigneur l'avoit fait à dessein ou pour luy faire mal ou pour luy faire peur.

*Mard. 12.* — M<sup>r</sup> d'Ouailly, Cap<sup>ne</sup> des Gardes de Monseigneur vint dire à M<sup>r</sup> d'Andilly, aprez beaucoup de civilité, qu'il avoit commandement de Monseigneur de luy dire qu'il ne vouloit plus se servir de luy, qu'il vouloit qu'il se retirast et qu'il partist dans six heures (il estoit lors midy et demy). M<sup>r</sup> d'Andilly luy respondit : Monsieur, vous me surprenez fort, car j'ay tousjours servy Monsieur

1. Antoine d'Aumont, marquis de Nolay, comte de Chateauroux, baron d'Estrabonne, né vers 1562, mort en 1635 (Tallemant des Réaux, t. I, pp. 430-434).

avec tant de passion et de fidelité que j'attendois un traitement tout contraire à celluy que je reçois maintenant. Je vous supplie de dire à Monsieur que je reçois avec l'honneur et le respect que je doibs les commandemens qui me viennent de sa part, mais que la passion que j'ay pour son service m'oblige à prier Dieu qu'il ne luy arrive pas souvent de sy grands malheurs que celluy d'esloigner d'auprez de luy un aussy homme de bien que je suis.

M. d'Ouailly repliqua : Monsieur, je ne manqueray pas de dire cela à Monsieur et de luy tesmoigner avec quel courage et avec quelle constance vous recevez ce commandement. M<sup>r</sup> d'Andilly respondit : Monsieur j'ay bien encor plus de fermeté dans le cœur qu'il n'en paroist sur mon visage et sy <sup>1</sup>, à l'heure que je parle, je mourrois avec autant de joye pour le service de Monsieur comme vous reconnoissez de tranquillité dans mon esprit. Je m'estonne seulement, Monsieur, de ce qu'estant dans la Galerye (de la cour du Cheval Blanc) lorsque Monsieur vous a faict ce commandement, il ne m'a pas faict l'honneur de me le dire à moy mesme. M<sup>r</sup> d'Ouailly respondit : J'en ay supplié Monsieur, mais il ne l'a pas voulu, jugeant à mon advis que vous luy repliqueriez. M<sup>r</sup> d'Andilly adjousta : M<sup>r</sup>, pour ce qui est de partir dans six heures, je ne puis pas mesurer mon temps sy vite, n'ayant pas mesme mon carrosse icy et n'estant point du tout préparé pour aller à Paris, mais j'obeiray au commandement de Monsieur le plus tost que je pourray.

Monseigneur fut incontinent aprez disner au roy et à la Reyne sa mere le commandement qu'il avoit envoyé au S<sup>r</sup> d'Andilly, ce qu'ilz tesmoigneront n'approuver nullement (fol. 64 v<sup>o</sup>).

1. Au sens de *pourtant*.

*Mec. 13.* — M<sup>r</sup> d'Andilly part de Fontainebleau à six heures du matin et vient coucher à Paris sans avoir voulu voir ny le Roy ny la Reyne sa mere, affin qu'il ne semblast pas qu'il cherchast protection contre Monseigneur, au commandement duquel de partir de Fontainebleau il voulut aussy obeir, bien qu'il n'y fust nullement obligé, n'y ayant que le roy qui ayt pouvoir de faire sortir un homme de la Cour <sup>1</sup>.

*Jeud. 14.* — M<sup>r</sup> le Chancelier Haligre se voulant esclaircir avec le Roy sur les bruietz qui couroient qu'on luy ostoit les seaux et le roy luy tesmoignant qu'il estoit mal satisfait de luy, particulièrement de ce qu'il avoit dit à Monseigneur qu'il n'estoit pas du conseil d'arrester le Mar<sup>al</sup> d'Ornano (et qu'il ne l'avoit pas sceu), sur ce qu'il respondit qu'il n'avoit point parlé de cela, le Roy luy repliqua : Vous en avez menti, car mon frere me l'a dit et il est bien plus croyable que vous.

*Lund. 18.* — M<sup>r</sup> du Tremblay entre en possession du gouvernement de la Bastille, dont le roy le pourveut le xiii<sup>e</sup> may par provisions, en suite desquelles il presta le serment le      entre les mains de M<sup>r</sup> le Chancelier. Monseigneur demanda au Roy ce gouvernement pour luy (fol. 65 v<sup>o</sup>).

Il n'est plus question du Maréchal d'Ornano au *Journal* qu'au mercredi 2 septembre, où on lit :

*Septembre.* — *Mec. 2.* — M<sup>r</sup> le Maréchal d'Ornano meurt au bois de Vincennes. Il fut ouvert en présence de plusieurs

1. Arnould d'Andilly ne pouvait manquer de se donner le beau rôle, mais sa disgrâce est bien expliquée dans les *Mémoires d'un favori du Duc d'Orléans* de Boisdanemets (Griffet, t. I, p. 512 note a) publiés dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 308.

médecins et chirurgiens. On trouva qu'il avoit la ratte si petite que, ne pouvant attirer toute la mélancolie, ceste humeur se respandoit dans la masse du sang; qu'il avoit un poulmon entierement gasté, et tout cela avoit esté accompagné d'une grande retention d'urine. S'estant trouvé aussy... (*sic*). Le roy accorde le corps à Madame la Mareschale d'Ornano, qui le fit emmener à..... (*sic*)<sup>1</sup> avec cérémonie<sup>2</sup> (fol. 76 v<sup>o</sup>).

Arnauld indique ensuite l'issue des négociations anglaises, le partage des dépouilles du Maréchal d'Ornano, et les morts illustres du mois :

Le roy d'Angleterre ayant quelque temps auparavant renvoyé tous les François<sup>3</sup>, M. le Mareschal de Bassompierre y va ambassadeur extraordinaire; fut fort mal receu<sup>4</sup>.

Marquis de Mosny<sup>5</sup> meurt à Orléans; le roy donna sa

1. Le *Mercur*e aide à combler cette lacune. Le 28 septembre « le corps et cercueil dudit feu Mareschal fut mené à Villeneuve S. Georges en attendant que sa femme et ses freres fussent mis en liberté » (t. XII, p. 427). Libérés le 4 octobre, ils « furent à Villeneuve... » et « tous ensemble prirent le chemin de Lyon pour s'en aller au Marquisat de Monlor, patrimoine de ladite mareschalle où ils rendirent les derniers devoirs audit feu mareschal » (pp. 431-432).

2. Cela n'empêche pas le roi dans une circulaire du 17 septembre d'exprimer le regret que cette fin imprévue l'ait empêché de livrer le maréchal à la justice du Parlement, comme « principal auteur et conducteur de la conspiration faite contre son autorité, sa cour et le repos de ses sujets ». *L'Annuaire-Bulletin*, etc., p. 252, cite cette lettre d'après la vie manuscrite du maréchal d'Ornano. Le P. Griffet l'avait reproduite (p. 523), donnant pour raison de cette dépêche les bruits d'empoisonnement qu'on faisait courir.

3. Ce fut le lundi 9 août 1626. Cf. plus haut, p. 432, note 3.

4. Sur cette ambassade, voir Avenel, t. II, p. 307 et suiv. Bassompierre quitta Londres le 2 décembre 1626; il était à Douvres le 5 et arrivait à Paris le 22. Cf. *Journal*, t. III, pp. 255 à 282; Griffet, t. I, p. 524.

5. Cf. plus haut, p. 344, n. 1.

charge de l'escuyer de la reine à M<sup>r</sup> du Hallier, Caen à M<sup>r</sup> de Tresmes <sup>1</sup>, et charge de capitaine des gardes à..... (*sic*)

Mort du Cardinal de Marquemont <sup>2</sup>; l'archevesché de Lyon donné à M<sup>r</sup> d'Angers (Miron) <sup>3</sup>; Angers donné à M<sup>r</sup> de Bayonne Ruzé (*sic*) <sup>4</sup> et Bayonne, au filz de M<sup>r</sup> de Béthune <sup>5</sup>.

M<sup>r</sup> le Comte va à Thurin <sup>6</sup>.

M<sup>r</sup> le Cardinal de Richelieu a le gouvernement du Havre, de Grace et le Pont de l'Arche. On donne pour récompense à M<sup>r</sup> de Villars <sup>7</sup> la lieutenance générale de Normandie et Honfleur (qu'avoit eu le Mareschal d'Ornano) <sup>8</sup>.

1. René Potier, comte, puis duc de Tresmes (cf. plus haut, p. 145, n. 2), fils du secrétaire d'État Louis Potier de Gesvres, mourut le 1<sup>er</sup> février 1670 (Talleyrand des Réaux, t. IV, p. 369; VI, p. 501). Il avait été envoyé en Angleterre « pour la condoléance du roy Jacques ». Ses instructions, publiées par Avenel (t. II, p. 73-84), sont du 27 avril 1625.

2. A Rome le 16 septembre. Cf. plus haut, p. 92, note 3.

3. Charles Miron, abbé d'Orval, fils de Marc Miron, premier médecin de Henri III, avait pris possession d'Angers à l'âge de 18 ans le 15 avril 1589; en lutte avec son chapitre, il se démit en 1616. Nommé de nouveau le 21 janvier 1621, il eut de nouveaux démêlés avec les chanoines (voir *Mercurius françois*, 1624, t. X, pp. 513-652) et, transféré à Lyon le 2 décembre 1626, il quitta Angers en février 1627 et mourut à Lyon le 6 août 1628.

4. Claude de Rueil, chanoine de Chartres, aumônier de Henri IV et de Louis XIII (*État*, nos 11 et 26), prédicateur royal et archidiacre de Tours (*ibid.*, 319 et 4880), nommé à Bayonne en 1622, prit possession d'Angers le 6 juillet 1628 et y mourut le 20 janvier 1649. Henri Arnauld lui succéda.

5. Henri de Béthune. Cf. plus haut, p. 333, note 1.

6. Le comte de Soissons, chargé du gouvernement de Paris pendant le voyage de Nantes, ayant pris peur de se trouver impliqué dans l'affaire de Chalais, partit le 27 août pour son château de Louhans, en Bourgogne, puis à Neufchâtel. De là il écrivit au roi pour lui demander la permission de voyager en Italie. (Voir la réponse de Louis XIII, Avenel, t. II, p. 264; cf. *Mercurius fr.*, t. XII, pp. 421-424.)

7. Cf. plus haut, p. 495, n. 3.

8. Voir Avenel, t. II, p. 272 et la lettre à Monsieur, du 18 octobre (p. 275).

M<sup>r</sup> le Cardinal vend Limours VII<sup>e</sup> c. m. livres à Monseigneur avec tous les meubles.

Le roy donne [                    ] gardes <sup>1</sup> à M<sup>r</sup> le Cardinal.

*Octobre. Dim. 4.* — M<sup>rs</sup> de Vendôme arrivent au bois de Vincennes. M<sup>r</sup> de Tresme les amena d'Amboise. Il avoit Gensdarmes et chevaux legiers du roy et 300 mousquetaires à cheval avec quelques gentilzhommes du pays. Ilz estoient en 2 carrosses séparez, ne se virent point du tout, envoioient avant-coureurs devant et marchoiient avec grand ordre ; vinrent le mardy coucher à Blois dans le Chateau, le mec. à Romilly Chateau, jeudy à Petiteville, vendredy à Dourdan, samedi à Choisy sur Seyne et le dimanche au bois de Vincennes. M<sup>r</sup> de Chastelnau<sup>2</sup> mis pour commander au bois de Vincennes et M<sup>r</sup> de la Mont, son lieutenant avec 300 soldatz du Regiment des Gardes. M<sup>rs</sup> de Mazargues et d'Ornano eslargis de la Bastille par ordre du Conseil<sup>3</sup>. (Ms. 5182, fol. 78 v<sup>o</sup>.)

1. Le nombre des gardes a été omis. C'était une compagnie entière.

2. Le *Mercur*e porte Loustelnauld, sergent-major (p. 432).

3. Cf. Griffet, t. I, p. 524.

---

### III

#### Détails sur la mort de Chalais et la disgrâce de Louis Tronson <sup>1</sup>.

*Jedi 9 juillet 1626.*

M<sup>r</sup> de Chalaiz, M<sup>e</sup> de la Garde-robe du Roy, arrêté prisonnier à Nantes par M<sup>r</sup> le Grand Prévost...

Chalaiz ayant parlé au comte de Louvigny pour l'engager dans l'affaire, Louvigny le dit au roy et fit mesme voir à Sa Majesté, à une heure aprez minuict, comme Chalaiz par la plus d'une heure à <sup>2</sup>. . . sur la terrasse de Blois. Depuis, soit que Chalais craignist d'estre descouvert ou pour quelqu'autre raison, il traicta, par le moyen de M<sup>r</sup> le Chevalier de Valençay avec M<sup>r</sup> le Cardinal de Richelieu, au nom du roy, promettant de descouvrir de très grandes choses, moyennant permission de se desfaire de sa charge, cent mille livres, et la charge de Maistre de Camp de la cavallerie légère ; sur cela Mad. de Chevreuse ayant parlé à Chalaiz, et particulièrement, dans le jardin de Blois, il dit qu'il ne sçavoit rien, et en un mot ne voulut rien faire de ce qu'il avoit promis... (Fol. 70 v<sup>o</sup><sup>3</sup>.)

La Chambre pour le juger estant composée de M<sup>r</sup> le Garde des Sceaux <sup>4</sup>, M<sup>r</sup> de Cussé, I<sup>er</sup> président du Parlement

1. Cf. plus haut, p. 468, note 2.

2. Le mot omis à dessein est *Monsieur*. Cf. Griffet, t. I, p. 502.

3. Voir d'amples détails dans Griffet (t. I, pp. 510 à 521).

4. Louis de Marillac. Cf. plus haut, p. 466, note 1. Sur sa destitution à la journée des dupes, voir *Mémoires inédits d'Arnaud d'Andilly*, pp. 23 et suiv.



de Bretagne<sup>1</sup>, des deux présidents dudit Parlement<sup>2</sup>, de 10<sup>3</sup> conseillers choisis dans ledit Parlement, et de trois Maistres des Requestes<sup>4</sup>... (Fol. 71 v<sup>o</sup>.)

...Madame de Chalais, fille du Mareschal de Monluc, fut si courageuse qu'elle vouloit aller... assister son fils à la mort. (Fol. 72 v<sup>o</sup>).

Estant venu à l'échafault et sachant que celui qui le devoit exécuter estoit un criminel qui, pour sauver sa vye, entreprenoit ceste charge (à cause que Monseigneur avoit fait retirer de Nantes tous les bourreaux et archers), il luy dit qu'il s'ajustast bien, parce qu'il n'estoit pas accoustumé à ce mestier-là et pria le Minime<sup>5</sup> qui luy tenoit la main de se retirer, de peur que cet homme ne le blessast. Ayant receu 4 coups, il tomba ; le Minime<sup>5</sup> le croyant mort, luy prit la teste et le releva, et luy voyant les yeux ouvertz, il luy dit : « Sy vous avez encore quelque cognoissance, tesmoignez-nous que vous pensez à Dieu. » — Lors il dit : « *Jesus, Maria* » et puis receut de ce misérable bourreau jusques à 19 coups.

On dit que Madame de Chalais, sa mere, ensevelit elle-mesme le corps, qui fut enterré aux Minimes. Force gens furent à l'enterrement, et entr'autres M<sup>r</sup> le Comte de Cra-mail<sup>6</sup>, qui s'appelloit Monluc, qui assista fort M<sup>r</sup> de Chalais.

Ce jour de son exécution fut le 19 aoust. Le roy remit

1. Jean de Bourgneuf, sieur de Cussé.

2. Plus exactement il faudrait « du second président en ladite cour, messire Isaac Loysel, sieur de Brie. » (*Mercure*, t. XII, p. 391.) Cf. plus haut, p. 430, note 2.

3. Griffet dit avec raison : huit conseillers. La commission donnée à Nantes le 10 août, publiée par le *Mercure*, pp. 390 à 396, cite leurs noms : « Maistres Jouachim Descartes, Symon Hay, Gilles du Lis, Laurent Peschart, Jean de Halgoüet, (N.) de Martigni, Audard Huet et François Dandigné » (p. 390).

4. Ce furent François Foucquet, Machaut et Criqueville. Christophe Foucquet y faisait en outre sa fonction de procureur.

5. Ce fut le P. des Rosiers (*Mercure*, p. 409).

6. Cf. plus haut, p. 425.

toutes les peines de tiré à 4 chevaux, dégradé, etc., remit la confiscation à la mere et enfans, et luy donna mesme quarante mille livres sur le prix de la charge de maistre de la garde-robbe <sup>1</sup>. (Fol. 72 et 73 v<sup>o</sup>.)

Arnauld d'Andilly raconte ainsi la disgrâce de Tronson <sup>2</sup> :

*Dim. 2 aoust.* M<sup>r</sup> Tronson reçoit commandement du roy de partir de la Cour dans deux heures et de se retirer, en Beausse, à la maison de M<sup>r</sup> de Seve, son beau-pere. Le roi donne à M<sup>r</sup> Lucas la charge de secrétaire du cabinet. Sauveterre <sup>3</sup> reçoit aussy commandement de se retirer.

Marsillac <sup>4</sup> mis prisonnier à Ancenis. Gouvernement de Sommiers (Sommières) donné à La Mothe-Serillac.

La cause de tout cela vint de ce que M<sup>r</sup> Tronson et Sauveterre et Marsillac estans trèsbons amis, ilz résolurent de travailler à empescher le mariage de Monseigneur avec Mademoiselle de Montpensier. Sauveterre prenant donc son temps à propos, dit au roy qu'il se passoit beaucoup de choses importantes à son service et dont on ne le pouvoit advertir, à cause qu'il n'en donnoit pas l'occasion et que l'on observoit tous ceux qui parloient à luy. Le roy voulant sçavoir ce que c'estoit, luy commanda de le luy dire. Sauveterre commença à dire quelque chose touchant le mariage de Monseigneur et puis adjousta : « Si vous en voulez sçavoir davantage, vous avez bien prez d'icy un homme très fidelle et qui vous informera de tout, qui est M<sup>r</sup> Tronson. » Sur

1. Chalais avait succédé dans cette charge à Blainville en 1622. Le M<sup>al</sup> de La Force l'eut après lui, mais seulement en 1633 (*État*, etc., n<sup>os</sup> 425 à 427).

2. Cf. plus haut, p. XXI à XXVII les deux récits de cette même disgrâce, non moins circonstanciés.

3. Valet de garde-robe et huissier du cabinet, rappelé à la Cour par le connétable de Luynes lors du « coup d'état » de 1619 (Griffet, t. I, p. 509).

4. Cf. plus haut, p. 441, note 1.

cela, le roy l'envoya quérir. Il vint et entretint le roy fort au long contre le mariage, et luy donnant de grandes jalousies du crédit de la reyne sa mere, et de M<sup>r</sup> le Cardinal. En suite de cela, la reyne ayant, à l'ordinaire, parlé au roy du mariage, demandant quand il vouloit qu'on l'achevast, il respondit : « Nous verrons, il n'y a rien qui presse. » La reyne cogneut à cela qu'il y avoit du changement dans son esprit, joinct qu'il estoit fort resveur, et d'ailleurs, M<sup>r</sup> le Cardinal, voyant qu'il avoit changé quelque chose en une résolution prise au Conseil, luy vint dire qu'il voyoit bien qu'il avoit un autre Conseil que celui de ses ministres et qu'il le supplioit trèshumblement de luy permettre de se retirer, et de fait, s'en alla coucher à 4 lieues de là. La reyne mere dit aussy au roy qu'elle s'en vouloit aller hors, puisque, nonobstant l'extresme passion qu'elle tesmoignoit pour sa personne et pour son service, il avoit sy peu de confiance en elle et aux personnes dont il avoit receu tant de preuves de fidellité. Le roy sur cela s'ouvrit le cœur <sup>1</sup>, dit tout ce qui s'estoit passé de Tronson, le chassa et tesmoigna plus d'affection et de confiance que jamais à M<sup>r</sup> le Cardinal <sup>2</sup>.

On dit que Marsillac, dans l'effect de la susdite caballe, avoit parlé à la reyne régnante et luy avoit baillé des mémoires contre le mariage, lesquelz elle avoit monstrez et baillez au roy. (Fol. 74 et 75 v<sup>o</sup>.)

1. Le P. d'Avrigny que j'ai cité à l'occasion de la disgrâce du P. Arnoux, victime lui aussi de confidences royales et du repentir qui les suivait, au détriment de ceux qui en avaient été honorés, a finement décrit ce phénomène psychologique : « Ce Prince, écrit-il, eut toujours le foible de découvrir à ses favoris les plaintes qu'il en avoit faites, et ceux qui avoient eu le malheur d'en être les dépositaires ne manquèrent point d'être sacrifiés. C'était la marque et le sceau de la réconciliation. » (Voir mon *Louis XIII et Richelieu*, p. 23.)

2. Le mariage qu'avait voulu entraver Tronson et qui fut l'occasion de sa perte fut célébré à Nantes le 6 août.

IV

Additions.

1

*Lettre de Marie de Médicis à son fils*<sup>1</sup>.

Monsieur mon fils,

J'ay receu tant de contentement en vous voyant en ce lieu que je m'estime la plus heureuse du monde si vous en avés esté de mesme. La joye que j'ay eue m'a esté le meilleur preparatif que l'on me pouvoit donner pour la prise de mes eaux, dont je desire estre bien tost quitte affin de me rendre pres de vous pour vous servir en tout ce qui me sera possible. Ce qu'attendant, mon cousin le Cardinal de Richelieu qui va vous trouver pour les affaires du clergé vous supliera de ma part de prendre ces assurances suivant la charge que je luy en ay donnée et je vous supliera en cet endroit de m'aimer tousjours comme estant,

Monsieur mon fils,

Vre tres humble et tres affectionnée

Mere et suggette.

MARIE<sup>2</sup>.

A Monceaux le ix<sup>e</sup> aoust 1623.

1. Cf. plus haut, p. 295, note 3. Elle figure au manuscrit français 3811, parmi d'autres lettres autographes de Marie de Médicis. Le lieu et la date ajoutés au bas de la page sont de la main de Tronson.

2. Bibl. nationale, fr. 3811, fol. 104. Au Roy Monsieur mon fils, 104 v°.

## 2

*Acte signé par François de Montifault  
page de la petite écurie (27 juin 1615) <sup>1</sup>.*

En présence de moy, Con<sup>er</sup> notaire et secretaire du Roy, Francois de Montifault, page sortant de la petite escuirye dud. sieur a confessé avoir receu comptant de M<sup>e</sup> Raymon Phelypeaux, sieur de Herbault, conseiller du roy en son Conseil d'estat et Tresorier de son espargne la somme de cent livres dont Sa Majesté luy a faict don pour luy ayder à s'habiller pour se retirer en sa maison sortant de lad. petite escuirye de Sa Majesté, de laquelle somme de cent livres led. de Montifaut s'est tenu content et bien payé et en quicte led. sieur Phelypeaux tresorier de l'Espargne susd. et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxvii<sup>e</sup> jour de Juing XVI<sup>e</sup> quinze.

LE ROUX.

MONTIFAULT <sup>2</sup>.

## 3

*Généalogie de Saveuse <sup>3</sup>.*

Louis de Saveuse, chevalier, seigneur de Bouquainville, gouverneur d'Étaples, capitaine de cent hommes d'armes sous le règne de Henry IV, allié à Anne de Helin, dont cinq fils et deux filles :

1. Henry de Saveuse, chevalier, seigneur de Bouquainville épousa D<sup>lle</sup> Magdeleine Violle (celle-ci étoit veuve en septembre 1657).

1. Cf. plus haut, p. 312, note 3.

2. Pièces originales 28509 (fr. 46352, n<sup>o</sup> 1).

3. Cf. plus haut, p. 366, note 1.

2. Jean, conseiller d'Église au Parlement de Paris.
3. Henry, chevalier de Malte.
4. Antoine, sieur du Fay.
5. Robert, conseiller au Parlement de Paris, mort sans enfants.
6. Catherine épousa M<sup>e</sup> Pierre de Mornay, chevalier, sieur de Buhy, lieutenant des gendarmes de la garde.
7. Marguerite, morte sans alliance <sup>1</sup>.

## 4

*Maison de Henriette-Marie  
de France (1625) <sup>2</sup>.*

On lit au *Mercuré françois* de l'an 1625 :

Sur ce que vous m'avez demandé que j'eusse à vous envoyer l'estat des Officiers françois qui ont passé en Angleterre avec Sa Majesté, le voicy :

Le sieur Evesque de Mande pour Evesque et chef du clergé <sup>3</sup>.

Les sieurs de Griselle <sup>4</sup>, Travers <sup>5</sup> et du Breuil <sup>6</sup>, aumosniers.

1. Dossiers bleus, 682. — On trouve aux Pièces originales, 2653, nombre d'actes signés de Louis de Saveuse (du 29 mai 1608 au 19 juin 1627), où il est qualifié « gentilhomme ordinaire de la chambre du roy » (fol. 107 à 147). On rencontre (*ibid.*, fol. 133) un reçu d'Antoine de Saveuse, sieur de Coisy, lieutenant des gardes du corps. Il est du 28 septembre 1624, et reconnaît avoir touché 300 livres payées par Balthasar Phelippeaux. Aux Carrés d'Hozier (576, fol. 114) on voit le testament de François de Saveuse, 1<sup>er</sup> février 1597.

2. Cf. plus haut, p. 402, note 6.

3. Cf. plus haut, p. 403, note 2.

4. Edme de Griselle, abbé de Flavigny (*État, etc.*, n° 3182).

5. Pierre de Travers (*ibid.*, n° 3183).

6. Michel du Breuil (*ibid.*, n° 3184).

Le sieur Fauvel, Chapelain <sup>1</sup>.

Giraut et Garnier, clercs de chapelle.

Deux Sommiers de chapelle.

Le R. Pere Berulle pour confesseur de la Royne, supérieur, et faisant le douziesme des Peres de l'Oratoire : et au retour dudit Pere Berulle le P. Sancy est venu prendre sa place.

Le comte de Tillieres, grand chambellan.

La Dame de Saint-George <sup>2</sup>, premiere Dame d'honneur, appellée en Angleterre *Gromme Stoll* et Dame du licit.

Les Dames comtesses de Tillieres <sup>3</sup>, de Cipierre <sup>4</sup> et la demoiselle de Fruges <sup>5</sup>, Dames du licit.

La Dame Courtin <sup>6</sup>, gouvernante des filles.

Les Damoiselles de Beaumont, de Clinchant, Stuart et Casaubon, Filles de la Royne.

La Damoiselle Hamart, sous-gouvernante des filles.

Deux femmes des filles.

La nourrice de la Royne <sup>7</sup>, et la Damoiselle Garnier <sup>8</sup> Louyse Jorron <sup>9</sup>, femme de chambre du licit.

Les Demoiselles de Froyonne (*sic*) <sup>10</sup>, Souart, Vantellet <sup>11</sup> et Coignet <sup>12</sup>, et autres femmes de chambre.

1. François Fauvel (*État*, etc., n° 3186).

2. Cf. plus haut, p. 402, note 6. *État*, etc., n° 3150.

3. Catherine de Bassompierre. Cf. plus haut, p. 403, note 3.

4. Elle mourut avant l'arrivée de Blainville (Tillières, p. 104).

5. C. Hippeau a lu à tort de Truges (*ibid.*, p. 145). Françoise de Fienne (*État*, n° 2373).

6. Diane de Maris (ou Marry) (*État*, nos 3101 et 3153).

7. Peut-être Françoise de Mondobias (*ibid.*, n° 3102).

8. Isabelle Garnier (*ibid.*, 3161).

9. Cf. *ibid.*, nos 3105 et 3156.

10. On rencontre Louis Louvel, sieur de Froyennes, comme écuyer d'écurie (*ibid.*, n° 3177).

11. Cf. Tillières, p. 146.

12. Jacques Coignet, contrôleur clerc d'office de M<sup>me</sup> Henriette (*État*, etc., n° 3322), put avoir sa femme, sa fille ou sa sœur dans cet emploi de femme de chambre.

Une lingere; une empezeuse et une lavandiere.

Le comte de Cipierre, premier Escuyer, dit *M. Horse* <sup>1</sup>.

Le sieur Almeras, Secretaire <sup>2</sup>.

Le sieur Caille, Thresorier general <sup>3</sup>.

Le sieur Garnier, Procureur general <sup>4</sup>.

Le sieur Chartier, Medecin <sup>5</sup>.

Plancy, Apoticaire <sup>6</sup>, et Aubert, Chirurgien <sup>7</sup>.

Les sieurs de Ventellet <sup>8</sup> et de Froyonne <sup>9</sup> (*sic*), Gentils-hommes, Huissiers de la Chambre privée.

La Fontaine, François <sup>10</sup> et Maurice <sup>11</sup>, valets de ladite Chambre, dits *Grommes*.

Les sieurs de Codoni <sup>12</sup> et Coignet <sup>13</sup>, Gentils-hommes Huissiers de Chambre de presence.

Quatre valets de ladite Chambre de presence, dits *Grommes*.

Huit autres *Grommes* de la grande Chambre qui se tiennent

1. Ce *Master Horse* est nommé par Tillières dans ses *Mémoires*, p. 147.

2. « Le secrétaire de la reine, homme de moyens, d'expérience et de prud'homie éprouvée » (Tillières, p. 108). Cf. *État*, etc., n<sup>os</sup> 1290, 3836, 4238 et plus haut, p. 176, note 2.

3. Jean Caille fut aussi secrétaire d'Anne d'Autriche (1619-1631) (*État*, etc., n<sup>os</sup> 3342 et 4293).

4. Jean Garnier, contrôleur d'office (*ibid.*, n<sup>o</sup> 3221).

5. René Chartier, médecin du roi en 1615 (*ibid.*, n<sup>os</sup> 1801, 3191 et 5406).

6. Pierre de Plancy (*ibid.*, n<sup>o</sup> 3192).

7. Maurice Aubert (*ibid.*, n<sup>o</sup> 3193).

8. Jean ou Jacques de Lux, sieur de Ventelet, gentilhomme servant (*ibid.*, n<sup>o</sup> 3168) ou Robert de Lux, son maître d'hôtel (n<sup>o</sup> 3165).

9. Louis Louvel, sieur de Froyennes. Cf. *supra*, p. 531, note 10.

10. Jean François (*État*, etc., n<sup>os</sup> 3125 et 3206).

11. Pierre Maurice (*ibid.*, n<sup>o</sup> 3208).

12. Henri Codony, maître de la garde-robe de Marie de Médicis en 1629 (*ibid.*, n<sup>o</sup> 2981).

13. Jacques Coignet, cf. *supra*, 531, note 12.



à la salle des Gardes pour recevoir les commandements des voyages et corvées.

Deux *Baksters*, qui sont comme garçons de la Chambre, qui reçoivent les commandements par la bouche des femmes de Chambre.

Les sieurs de Buisson <sup>1</sup>, de Jolycœur <sup>2</sup>, Danse <sup>3</sup>, Hamart, la Guerre et Tartereau, Gentilshommes.

Les sieurs de May <sup>4</sup>, pere et fils, Villeserin <sup>5</sup>, de Civet <sup>6</sup>, Escuyers.

Six valets de pied.

Un cocher du corps, et six autres.

La musique de Sa Majesté composée de huit personnes et de quatre pages.

Aux offices de cuisine, eschançonnerie, panneterie et pasticerie, environ douze personnes.

Le nombre donc des personnes et officiers François de la Royne de la Grand Bretagne qui sont icy venus avec elle, n'est que de cent seize ou cent vingt.

Voyla l'estat des officiers de la Royne qui ont passé en Angleterre <sup>7</sup>.

1. Jean du Buisson (*État*, n° 3171).

2. Philippe Jolicœur (*ibid.*, n° 3173).

3. Jacques d'Ans (*ibid.*, n° 3174).

4. François du Mée, seigneur du Plessis et son fils François, sieur du Mée (*ibid.*, nos 3175 et 3176).

5. Louis de Mazoyer, sieur de Villeserin, d'abord gentilhomme servant (*État*, etc., n° 3169), puis écuyer d'écurie de Henriette (n° 3178) devint écuyer tranchant d'Anne d'Autriche (n° 3777).

6. Tillières, p. 114, dit qu'il trahit la reine et se fit espion au service de Buckingham.

7. *Mercuré françois*, pp. 227-229.

*Lettres autographes de Charles I<sup>er</sup>  
et du Comte de Tillières sur l'ambassade  
de La Fontaine-Vernouillet <sup>1</sup>.*

Monsieur mon Frere,

Par l'arivé de M. de la Fontaine Vernouillet j'ay eu le contentement de sçavoir par vos lettres la continuation de vostre affection par la <continuation> consideration de nos affaires communs. Mais la cognoissance des particularité de ceste felicité m'est osté par le partement de mon trescher cousin le duc de Chevreuse devant l'arivé de ce tresdigne porteur, par le retour duquel je desire vous asseurer de mon affection et bonne correspondance avec vous en tout ce qui touche nostre commun contentement laquelle je tesmoigeray par toutes les preuves que je n'ay rien de plus cher que de demeurer.

Vostre tresaffectionné Frere et beau frere,  
Charles R.

De Bisham ce 30<sup>me</sup> juillet 1625 <sup>2</sup>.

Monsieur,

Je ne vous mande rien au sujet du voiage de Monsieur de la Fontaine, car je scay que vous l'avés bien connu.

1. Cf. plus haut, p. 405, note 3.

2. Dupuy, 403. Negotiation de Monsieur de Blainville, | ambassadeur extraordinaire | en Angleterre, | 1625-1626. | Originaux, fol. 4. A Monsieur mon frere | et beau-frere le Roy tres | chrestien. Le roy de la grande bretaigne du 20<sup>e</sup> aoust, r[eçu] le xviii<sup>e</sup> septembre à Fontainebleau par le retour du sieur de La Fontaine. Une copie de ce volume est aux mss. fr. 3693 et 3694.

Seulement vous assurez je que l'on eut bien fait de faire suspendre jusques a vostre arrivée. Se n'est pas qu'il aye produit grand mal mais pour se passer des choses inutiles nous attendons de vos nouvelles avec grande impatience comme vous vous pouvez imaginer en l'estat où vous nous avés laissés, ce qu'attendant, je vous supplie d'avoir soin du sieur de Boislove<sup>1</sup> il a bien servi pour le passé et les choses se preparent de façon qui le pourra (*sic*) faire à l'avenir. Pour le present je vous prie de croire qu'il y fait son possible et que je suis de tout mon cœur.

Monsieur,

Votre tres humble serviteur,  
TILLIERS.

De Nonsut (?), ce 16 aoust 1625<sup>2</sup>.

6

*Deux lettres du roi sur l'arrestation du Maréchal d'Ornano*<sup>3</sup>.

Pour faire croire qu'il y avoit grande complicité, on fit arrester à Paris et puis mener à la Bastille les sieurs de Mazargues et d'Ornano freres du mareschal, avec Modene et Deageant, puis la mareschalle sa femme au village de Jantilly<sup>4</sup> pres du fauxbourg de Saint-Marceau, par Feuquerolles, enseigne des Gardes du Corps.

Mais ce seroit obmettre le plus essentiel de ne pas rapporter le contenu des lettres qui souz le nom du Roy furent

1. Boislovet. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1913, p. 394.

2. Dupuy, 403, fol. 8. A Monsieur | Monsieur de la Ville | Aux clerics, conseiller du roy | en son Conseil d'estat, segretaire | de ses commandements et finances. M. le comte de Tilliers du 16<sup>e</sup> aoust. R. le xviii<sup>e</sup> par le sieur de La Fontaine (fol. 9<sup>vo</sup>).

3. Cf. plus haut, p. 451, note 2.

4. Gentilly. Cf. plus haut, p. 516.

escrites aux gouverneurs de ses Provinces et à ses Parlemens sur le sujet de cette detention.

*Fidelle extrait de ces Lettres.*

Ayant rendu au Mareschal d'Ornano la liberté qu'il s'estoit luy mesme ostée par le choix volontaire qu'il avoit mieux aymé faire de la prison que de quitter la place qu'il vouloit conserver sur toutes choses pres de mon frere unique, le Duc d'Anjou <sup>1</sup> et l'ayant despuis comblé d'honneurs et traité plus favorablement qu'il ne se pouvoit promettre, j'estimois qu'il n'auroit autre pensée que me servir fidèlement auprès d'une personne qui m'est si chere. Mais il a fait connoître au contraire par ses deportemens que l'ardeur qu'il avoit témoignée pour se maintenir n'avoit esté que pour parvenir à de pernicieux desseins. Et sa conduite a esté si maligne et artificielle, que n'eut esté la bonne inclination de mon frere, elle eut produit de dangereux effectz. Ce qui m'a fait resoudre d'arrester le cours de ce mal en m'assurant de la personne dudit Mareschal, dont j'ay bien voulu vous advertir, etc.

Escrit à Fontainebleau le cinquieme jour de May 1626 <sup>2</sup>.

Et deux jours après, on fit cette recharge :

Par la depesche que je vous ay faite le 5 de ce mois vous aurez pris ce qui m'a meu de faire arrester le mareschal d'Ornano et les raisons que j'ay eu d'en user de la sorte. Maintenant je vous diray que cette affaire n'a point de suite et que personne ne se trouve meslé dans les mauvais desseins

1. On sait qu'il porta ce nom jusqu'à son mariage.

2. Les nombreuses divergences entre ce texte et celui que publia le *Mercur* ont obligé de citer à part cette leçon du *Mercur françois*.

qu'avoit ledit mareschal, sinon quelques particuliers qui luy estoient affidez, comme Modene et Deageant, lesquelz suivant leur bonne coutume portoient ledit mareschal à détourner la sincere affection que mon frere a tousjours eu pour moy et vouloient estre à l'avenir artisans de division comme ilz l'ont esté par le passé. Au surplus vous serez assuré que mondit frere se comporte comme il doit envers moy, témoignant estre bien fasché que la conduite dudit mareschal d'Ornano m'aye donné sujet de le faire arrester, de quoy je vous ay bien voulu donner avis, etc. <sup>1</sup>.

A Fontainebleau, ce 7 de May 1626 <sup>2</sup>.

Le texte de la seconde lettre a été à peu près respecté dans le *Mercur* : la première y est si différente qu'il faut la citer à part. Est-ce là une falsification proprement dite du journal officiel retouchant le texte expédié, c'est peu probable. Les divergences s'expliquent par les diverses circulaires envoyées. Celle des gouverneurs put différer de la lettre destinée aux Parlements.

Ayant comme vous sçavez cy devant tiré de la bastille le colonel d'Ornano, où il avoit mieux aymé entrer que quitter la place qu'il avoit aupres de mon frere unique le duc d'Anjou, et iceluy élevé au grade et dignité de Mareschal de France, j'avois lieu de croire qu'il recognoistroit ces

1. Cet *etc.* est ainsi traduit au *Mercur françois* : « afin que vous scachiez ce qui se passe aupres de moy, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde.

Escrit à Fontainebleau le septiesme jour de may mil six cents vingt six. Signée : LOUIS. Et plus bas : DE LOMENIE. Souscrite, etc. »

2. *La Vie* (manuscrite) de *Jean-Baptiste Ornano, Mareschal de France*, par Cavaut son secrétaire, conservée dans la collection Moreau, t. 799, fol. 262 à 291, comprend 24 chapitres. Elle est dédiée « à son Altesse Royale, monseigneur le Duc d'Orléans, fils de France, oncle du Roy, etc. » et fut donc écrite sous Louis XIV. Fol. 280 et suiv.

extremes obligations et que ses soins et ses pensées n'auroient autre but que le bien de mon service et les avantages de mondit Frere. Mais au lieu de cela, ayant eu dessein de luy donner de sinistres conseils capables de l'emporter si son naturel bon et digne d'un prince de la Maison de France n'y resistoit, sur les divers advis qui m'en ont esté donnez, j'ay resolu de faire faire arrest de la personne dudit mareschal ; de quoy à l'instant mesme j'ay bien voulu vous donner part, afin que si autrement dans l'estendue de vostre charge les nouvelles en courroient, vous puissiez informer chacun de ceste verité, avec assurance que le temps esclaira le tout et qu'en ce fait comme en tout autre, j'useray de ma prudence et modestie accoustumée. Et sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le sixiesme jour de May mil six cents vingt six. Signé : LOUIS. Et plus bas : DE LOMENIE.  
Souscrite à mon Cousin, etc.

C'est ce que contenoit la Lettre envoyée aux Gouverneurs touchant l'arrestement du Mareschal. Et voicy celle qui leur fut envoyée sur l'emprisonnement de Modene et d'Eagent.

Mon Cousin,

Par la despesche que je vous ai faicte du 6 de ce mois, etc. (*ut supra*, p. 536) <sup>1</sup>.

## 7

*Monsieur chez Richelieu à Limours* <sup>2</sup>.

(30 mai 1626.)

Retournons à Fontainebleau où le sejour y estant devenu ennuyeux à Monsieur, il revint à Paris. Le 22 May la Cour

1. *Mercurie françois*, t. XII, p. 279 et 280.

2. Cf. plus haut, p. 457, note 2. Ce court extrait du *Mercurie françois* (p. 283) sur la visite de Monsieur au cardinal, telle que la raconte

en sortit et le Roy arriva dans le Louvre le 23 entre les cinq et six heures du soir, ses Mousquetons allant devant son carrosse.

Le Cardinal de Richelieu (qui faisoit les affaires du Roy) estant indisposé s'en alla de Fleury. à sa maison de Limours, distante de dix lieues de Paris. Monsieur l'y fut voir le 30 May. Il n'y voulut disner : ce que M. le Cardinal voyant on dressa une grande table que l'on chargea toute de confitures, où Monsieur et les Gentilshommes de sa suite en firent une prompte desconfiture.

En estant party à cinq heures du soir (aucuns disent que l'horloge avoit esté avancée), M. le Prince de Condé arriva aussi audit Limours une heure apres avec le Duc de Montmorency son beau frere, l'Evesque d'Alby<sup>1</sup> et cinq ou six Gentilshommes. . .

Arnauld d'Andilly, est typique. La censure de Richelieu y est évidente jusque dans les traits d'esprit assez douteux qui essaient de ridiculiser la collation prise par Gaston et sa suite chez le redoutable châtelain de Limours.

1. Alphonse d'Elbène, archidiacre d'Albi, nommé par Henri IV, successeur de son oncle Alphonse d'Elbène, mort le 8 février 1608, fut exilé et déposé comme complice de Montmorency. Il mourut à Paris peu après son retour d'Italie, le 9 janvier 1651.

---

## APPENDICE V

### Table de concordance des lettres du manuscrit B déjà publiées dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1873 et dans le présent ouvrage.

ANNUAIRE	LETTRES DE LA MAIN DE LOUIS XIII
<p>1. <i>Au Cardinal de La Roche-foucauld</i>, p. 189. Cf. Siri, t. IV, p. 612. Griffet, t. I, p. 242. Avenel, t. I, p. 678.</p>	<p>Lettre VII, p. 8.</p>
<p>2. <i>Au duc de Bouillon</i>, pp. 190. Il y avait un Le Conte qui servait de secrétaire à la Reine-Mère (<i>Journal inédit d'Arnauld d'Andilly</i>, pp. 404 et 431).</p>	<p>VI, p. 7.</p>
<p>3. <i>Second texte au duc de Bouillon</i>, p. 180.</p>	<p>Mon Cousin, Villars m'ayant fait entendre... (omis)</p>
<p>4. <i>A M. de la Curée</i>, p. 191-192. François de Daillon, comte de Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Pongibault et Briançon, sénéchal d'Anjou, etc., devenu en 1617 gouverneur de Monsieur par le crédit de Luynes... avait déjà eu l'honneur de recevoir la Cour une première fois le 4 juin 1619. Il mourut le 27 septembre suivant. Le colonel d'Ornano lui succéda comme gouverneur de Monsieur.</p>	<p>XXIV, pp. 24-25.</p>



5. *Au roi d'Espagne*, p. 197. XLVIII, pp. 46-47.  
 Selon Siri (t. V, p. 107), cette maladie fut causée par un accès de jalousie de la jeune reine; mais la conduite du roi prouva que ces soupçons n'avaient aucun fondement. — Le fameux Toiras était alors lieutenant de la vénerie et capitaine de la volière des Tuileries.
6. *A M. de La Curée*, p. 198. p. 26, note 1 (*Doc. d'Hist.*, 1910, p. 505, n° 317).
7. *Dépêche pour le droit annuel*, pp. 198-199. LIX, pp. 57-59.  
 Le droit annuel qui assurait aux magistrats la dispense des quarante jours nécessaires pour la validité des survivances, avait été supprimé par un arrêt du 15 janvier 1618, sur la requête de l'assemblée des Notables; mais les réclamations affluaient de la part des Cours, et pour se faire bien venir, Luynes fit rétablir le droit par lettres du 15 février 1621.
8. *Au Pape Paul V*, pp. 199-200. LXIV, pp. 64-65.
9. *Au même*, p. 200. p. 65, note 3.  
 à corriger : Avenel, t. I, p. 655 (et non 255).
10. *Au Cardinal neveu*, pp. 200-201. CLVI, pp. 167-168.  
 Elle y est datée à tort de août 1620.
11. *Au Cardinal Ludovisio*, p. 201. LXXXVIII, pp. 85-86.

Alexandre Ludovisio qui devint pape le 9 février suivant et prit le nom de Grégoire XV.

12. *Au Pape*, p. 202.  
T. S. P. ayant écrit à V. S. LXXXVII, pp. 83-84.
13. *Au même*, pp. 202-203.  
Comme j'ai ci-devant. (omise). Elle est datée au ms. (fol. 9). Décembre 1621.
14. *Au même*, p. 203. LXXXIX, pp. 86-87.
15. *Au general de la Compagnie de Jésus*, pp. 203-204. Ces trois lettres 14, 15 et 16, sur la canonisation de saint Ignace ont été publiées dans *Profils de Jésuites*, p. 22.
16. *Au Pape Grégoire XV*, pp. 204-205.
17. *Au Cardinal neveu*, p. 206.
18. *Au duc de Mayenne*, pp. 206-7.  
Publiée par *Doc. d'Hist.* 1910, p. 494, n° 223.  
Mon Cousin je vous fais la présente, 26 mars 1621.
19. *Au même*, p. 207. CXVIII, pp. 116-117.
20. *Au duc de Nevers*, pp. 207-208. CXXVIII, p. 125-126.
21. *Au duc de Bellegarde*, pp. 213-214. CXXXV, pp. 132-134.
22. *Au Pape*, pp. 215-216.  
J'avois supplié le feu Pape. (omise).
23. *Au marquis de Rosny*, p. 216. CXLI, pp. 139-140.
24. *Au duc de Sully*, p. 216. CXLIV, p. 142.
25. *A M. de Gesvres*, p. 216-217. CXLVI, pp. 144-145.
26. *A M. Molé*, p. 217. CLI, pp. 150-151.
27. *Au Comte de Grandpré*, p. 217. CLXI, pp. 160-161.  
Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon, chevalier des ordres, père de Pierre de Joyeuse, comte de Grandpré, tué au siège de Montauban. Cf. *Doc. d'Hist.*, 1913, p. 399.
28. *A M<sup>me</sup> la connétable de Luy-nes*, p. 218-219. CLXIV, p. 165.

Deux lettres autographes de Marie de Médicis à Louis XIII des 22 et 24 décembre 1621 (tirées du ms. fr. 3211, fol. 50 et 55) ont été publiées, p. 218, note 1.

29. *Au duc de Lesdiguières*, pp. 219-221, fol. 124. Paris, ce 19 janvier 1622<sup>1</sup>. Mon Cousin, je suis bien content.
30. *A la reine*, p. 221.
31. *A Richelieu*, p. 221.
32. *Au même* [avril 1622], p. 222. Cf. fr. 3814, fol. 69 et suiv.
33. *Au président Jeannin*, pp. 222-223.
34. *A la Reine*, p. 223. Guillaume de Morel, seigneur de Putanges et baron de Curcy, écuyer de la reine, marié à Claude de Catinat. Bonneveau, ancien gouverneur des Ponts de Cé, gentilhomme ordinaire.
35. *Au duc de Montbazou*, pp. 223-224.
36. *Au comte de Soissons*, pp. 228-229. [Mai 1622.]
37. *A la Reine*, pp. 229-230.
38. *A M. d'Ornano*, p. 230.
39. *Au même*, p. 231.
40. *Au Pape*, p. 231.
- XCIX, pp. 97-100 et placée au 19 janvier 1621, comme porte le ms. — Sur la mort de Lesdiguières, voir le *Mercure françois* de 1626, t. XII, pp. 476 et 496.
- CCIX, pp. 207-208. p. 193, note 1, publiée par Marius Topin, p. 127. Cf. Avenel, I, p. 709.
- p. 198, note 3, publiée par Marius Topin, p. 129.
- CCXVI, pp. 214-215.
- CCXIV, pp. 212-213. Cf. *ibid.*, p. 168.
- CCXVIII, pp. 216-217.
- CDXCVIII, pp. 493-494.
- CCXXXIII, pp. 231-232.
- CCXXXIX, pp. 236-237. Cf. Gaignières, 311, fol. 114.
- CCXLV, pp. 240-241.
- CCXLII, pp. 238-239.

1. La correction est sûrement malheureuse ; car si le 19 janvier 1621, Louis XIII était à Paris, en 1622, à la même date, il était à Amboise. Cf. plus haut, p. 166.

- Le nonce Corsini, successeur de Bentivoglio hostile à la promotion de Richelieu. Cf. Aubery, t. I, pp. 40-43, fr. 3811, fol. 80. Lettre de Marie de Médecis à Louis XIII, du 21 juin 1622.
41. *A M. de Gèvres*, p. 232. CDXCI, p. 487.
42. *A M. de Verneuil*, p. 232. CCLII, pp. 246-247.
43. *A la reine-mère*, p. 233. CCLV, pp. 249-250.
44. *A la Reine*, p. 233. CCLXX, p. 262.
45. *A la même*, pp. 233-234. CCLXXXII, pp. 271-272.  
François de Fiesque, comte de Lavagne et Bressuire.
46. *Au duc de Sully*, p. 234. p. 281, note 1, publiée par M. L. Batiffol.  
Sur le P. Athanase, Édouard Molé, CCCXII, pp. 298-299.  
CCCXVIII, p. 304.  
(omise). Sur cet ancien ministre, mort le samedi 26 septembre 1626, voir le *Mercurie françois*, t. XII, p. 496.
47. *Au Pape Urbain VIII*, p. 235.
48. *A M. de la Curée*, p. 235.
49. *Au duc de Sully*, p. 236.  
Envoi de Jérémie du Ferrier, ministre converti, mort 1626.  
Cf. Avenel, t. II, p. 236.
50. *A M. de Montpipeau*, p. 236. CDXCV, p. 491.
51. *Au duc de Chaulnes*, p. 237. CDXC, p. 486.
52. *A M. d'Alincourt*, pp. 237-238. CCCXLVI, pp. 333-334.
53. *A M. de La Curée*, p. 238. CCCXLVII, pp. 334-335.  
A. B. ne s'est pas aperçu que la lettre était de Tronson.
54. *Au marquis de Mortemart*, pp. 238-239. CCCXLIX, pp. 336-337.
55. *Au Pape*, pp. 239-240. CCCL, pp. 337-338.
56. *Au marquis de Mauny*, p. 240-241. CCCLV, p. 344.
57. *A M. d'Ambleville*, p. 241. CCCLVI, p. 345.
58. *A la reine d'Espagne*, pp. 241-242. CCCLX, pp. 348-349.
59. *A M. de Valençay*, pp. 242-243. CCCLXXIV, p. 364-365.

60. *Au Prince de Condé*, p. 243. p. 367, note 2, publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 333, n° 179.
61. *A M. de Metz*, pp. 243-244. CDLXXXII, pp. 479-480.
62. *Au Prince de Condé*, pp. 244-245. CCCLXXVIII, pp. 372-373.
63. *Au duc de Chevreuse*, pp. 245-246. CDXIII, pp. 406-408, publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, pp. 499 et 500, n° 267.  
Attribuée ici à tort au mois de juin.
64. *Aux ambassadeurs d'Angleterre*, pp. 246-247. *ibid.*, p. 399, note 3 et 401, note 3.
65. *Au duc de Montmorency*, pp. 247-248. CDXXXIII, p. 426-427.
66. *A la duchesse de Lorraine*, pp. 248-249. p. 427, note 4, publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, pp. 190-191.
67. *A M. de Brie*, pp. 249-250. CDXXXVII, pp. 430-431.
68. *Au Prince de Condé*, p. 250. p. 448, note 2, publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 334, n° 189.
69. *A la Reine d'Angleterre*, p. 251. CDLVI, p. 449.
70. *Au Prince de Condé*, p. 251. pp. 451, note 1 et 459, note 1, publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 334.
71. *Au chevalier du guet*, p. 252. CDLVIII, pp. 450-451.
72. *A M. d'Hécourt*, p. 252. CDLXI, pp. 453-454.
73. *Au même*, p. 256. CDLXII, pp. 454-455.
74. *Au Prince de Condé*, pp. 253-254. CDLXV, pp. 458-459.
75. *Id.*, p. 254. CDLXVI, pp. 459-460.
76. *Id.*, pp. 254-255. CDLXVIII, pp. 461-462.
77. *Id.*, p. 255. CDLXVII, pp. 460-461.
78. *Id.*, pp. 255-256. p. 457, note 2.  
publiée dans *Doc. d'Hist.*, 1910, p. 335, n° 191.
79. *Au Cardinal de Richelieu*, p. 256. *ibid.*, publiée par Marius Topin, p. 131.

80. *Au Prince de Condé*, juin p. 457, note 1.  
1626, p. 256.
81. *Au Cardinal de Richelieu*, p. 465, note 3.  
pp. 256-257.
82. *A Madame la duchesse d'El-* CDLXXII, pp. 467-468.  
*bœuf*, p. 259.
83. *A la duchesse de Montbazon*, CXXXVIII, pp. 136-137<sup>1</sup>.  
pp. 257-258.

« Louis de Rohan, duc de Montbazon, chevalier des ordres, etc. avait épousé en 1617, sa cousine-germaine Anne de Rohan, princesse de Guéméné, et il eut en deux fils, mais M<sup>me</sup> de Montbazon n'avait pas de fille et il est à peu près certain que cette lettre d'un bout à l'autre, n'est qu'une plaisanterie familière. » P. 258.)

Ce n'est nullement mon avis, et la lettre commune aux deux manuscrits A et B, semble avoir été envoyée à la belle-mère de la connétable, car si M<sup>me</sup> de Montbazon n'eut pas de fille, sa belle-fille fut d'abord assez en faveur du vivant de son premier mari pour avoir été l'occasion de cette lettre.

1. Sur les 83 lettres parues en 1873, 61 ont été reproduites ici avec un nouveau commentaire.

---

VI

Formulaire des lettres de la main du roi.

1. Subscriptions, souscriptions et inscriptions des Lettres que le Roy escrit de sa main dans son Royaume <sup>1</sup>.

*Le Roy Henry III*

A la Royne.

Ma femme,

Quelque fois, ma Mie, autre fois, mon Cœur.

Au-dessus : ☒ ou ☒

A la Royne ma femme.

*Le Roy Louis XIII*

A la Royne Mere.

Madame,

Vrē très affectionné filz et serviteur,

LOUIS.

A la Reyne Madame ma Mere.

Le Roy Henry III escrivoit ainsi à la Reyne Catherine sa mere.

*Le Roy Henry III*

A Monsieur le Dauphin.

Mon filz,

Vrē bien bon pere (cher ou meilleur) pere

A mon filz le Dauphin.

Monsieur le Dauphin

A Messieurs d'Orleans et d'Anjou.

Mon frere,

Vrē bien bon frere.

1. Cf. plus haut, p. xxiv, note 1 et *Doc. d'Hist.*, 1913, p. 216.

Quelquesfois et comme il luy plaist :

Vrē bien affectionné frere.

A mon frere le Duc d'Orléans ou d'Anjou.

A Mesdames.

De mesme, soit au commencement ou au-dessous. Mais à Madame, il mettra au-dessus : A ma Sœur. S'il luy plaist il n'y mettra point de vrē, ains seulement  $\text{g}$   $\text{X}$   $\text{g}$ .

Et au-dessus de mesmes.

Et aux deux autres.

A ma Sœur Chrestienne  $\text{g}$  ou sans chiffre seulement  
A ma Sœur, etc.

A la Reyne Marguerite

*Le Roy Henri VIII jusques à son desmariage.*

Mamie, et quelquesfois, ma femme. Le plus souvent un chiffre, autrefois vrē.

Au-dessus le plus souvent  $\text{g}$ .

Quelquesfois : A ma femme.

Depuis la dissolution du mariage :

Ma Sœur,

Vrē bon frere.

A ma Sœur la Reyne Marguerite

*Le Roy Louis XIII.*

Ma Tante,

Vrē affectionné néveu (*sic*) et serviteur.

A ma Tante la Reyne Marguerite.

*Le Roy Henry III.*

A Messieurs les Duc (*sic*) de Vandosme

Au chevalier son frere,

Au Marquis de Verneuil,

Au Comte de Moret et à leurs sœurs.

Mon filz,



Vrē bon pere.

(Depuis resolu de n'y mettre plus de vrē).

A mon filz le Duc de Vandosme.

*Le Roy Louis XIII ausd. sieurs.*

Mon frere naturel,

Point de vrē.

A mon frere naturel le Duc de Vandosme,

A mon frere naturel le Grand Prieur de France,

A mon frere naturel l'Evesque de Metz,

A mon frere naturel le Comte de Moret,

A ma sœur naturelle la Duchesse d'Elbœuf<sup>1</sup>,

A ma sœur naturelle la Marquise de la Valette<sup>2</sup>.

A Monsieur le Comte d'Auvergne<sup>3</sup>.

Mon Cousin,

Point de vrē.

A mon Cousin le Comte d'Auvergne.

A Madame l'Abbesse de Fontevrault<sup>4</sup>.

Ma Tante,

Vrē bon neveu.

A Madame l'Abbesse de Fontevrault.

A Madame de Nemours,

A Madame de Rohan Douairiere,

A Madame l'Abbesse de Jouarre.

Ma Tante,

Point de vrē.

A ma Tante la Duchesse de Nemours,

A ma Tante la Dame de Rohan,

A ma Tante l'Abbesse de Jouarre.

1. Catherine-Henriette de Beaufort. Cf. plus haut, p. 465, note 1.

2. Gabrielle-Angélique de Verneuil. Cf. *ibid.*, p. 395, note 4.

3. Charles de Valois, depuis comte et duc d'Angoulême. Cf. plus haut, p. 180, note 2.

4. Louise de Bourbon, *ibid.*, p. 420, note 3.

A Messieurs les Princes du sang et autres tant des maisons de Lorraine, Nemours, Nevers, de Longueville, que Ducz et Pairs de France, Connestable et Officiers de la Couronne.

Mon Cousin,

Point de v̄re.

A mon Cousin le Prince tel, ou le Duc tel, ou Mareschal de France. A leurs femmes de mesmes.

A Messieurs les Cardinaux.

Mon Cousin,

Point de v̄re.

A mon Cousin le Cardinal, etc.

A Messieurs les Evesques.

Monsieur l'Evesque de Paris,

Point de v̄re.

A Monsieur l'Evesque de Paris.

A tous les Seigneurs et Gentilzhommes du Royaume.

Monsieur tel, etc.

A Monsieur tel, etc.

A Madame d'Angoulesme <sup>1</sup>.

*Le Roy Henry IIII.*

Ma Sœur,

V̄re bien bon frere.

A ma Sœur la Duchesse d'Angoulesme.

*Le Roy Louis XIII.*

Ma Tante,

V̄re bon néveu.

A ma Tante la Duchesse d'Angoulesme.

1. Charlotte de Montmorency. Cf. plus haut, p. 230, note 3.

*Le Roy Henry IIII*

A Monsieur l'Archevesque de Rouen son frere naturel.

Mon frere naturel,

A mon frere naturel l'Archevesque de Rouen depuis  
abbé de Marmoutier.

*Le Roy Henry IIII*

Au Pere Ange.

Mon Pere,

Au Pere Ange,

*Le Roy Henry IIII*

A Madame la Duchesse de Montpensier.

Ma chere Cousine,

A ma Cousine la Duchesse de Montpensier.

*Le Roy Henry IIII*

A Mademoiselle de Montpensier.

Ma fille,

A ma fille la Damoizelle de Montpensier.

*Le Roy Louis XIII.*

Ma Sœur,

Vrē bon frere.

A ma Sœur la Damoizelle de Montpensier.

*Le Roy Henry IIII.*

A Madame la Duchesse de Longueville,

A Mademoiselle de Guise, depuis Princesse de Conty.

Ma Niepce,

A ma Niepce la Duchesse de Longueville.

*Le Roy Henry IIII*

A Mesdames les Duchesse (*sic*) de Pontievre (*sic*)  
et de Martigue,

A la Princesse d'Orange,  
 A la Princesse d'Espinoy,  
 A la Duchesse de Guise <sup>1</sup>,  
 A Madame de Candalle,  
 A Madame de Mercœur,  
 A la Duchesse de Brunsvich,  
 A l'Electrice Palatine,  
 A Sœur Antoinette d'Orléans <sup>2</sup>,  
 A Mademoiselle de Longueville et de Tou-  
 teville (*sic*) sa sœur.

Ma Cousine,

A ma Cousine la Princesse. *Idem.*

Et toutes les femmes des Ducz, Mareschaux de France  
 et Officiers de la Couronne.

A Monsieur le Prince de Condé,  
 Au Duc de Guise,  
 Prince de Joinville et ses freres,  
 Duc de Nevers.

Mon Neveu,

A mon néveu le Prince de. *Idem.*

A leurs femmes.

Ma Niepce,

A ma Niepce. *Idem.*

Quand ce n'est de la main et contresigné, on ne met que  
 Mon Cousin.

Au Grand Maistre de Malte,  
 Prince d'Orange,

1. Catherine de Clèves, la douairière. Cf. plus haut, p. 469, note 1.

2. Antoinette de Sainte-Scholastique, veuve d'Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, sœur cadette des princesses de Longueville et d'Estouteville, fille de Léonor de Longueville et de Marie de Bourbon. Sur son rôle dans la fondation du Calvaire, voir Albert Dufoureq, *Le Correspondant*, 10 nov. 1913, p. 589.

Prince Maurice de Nassau,  
 Comte de Hanau,  
 Prince de Conti,  
 Comte de Soissons,  
 Duc de Montpensier,  
 Duc de Longueville,  
 Comte de Saint-Pol,  
 Duc de Mayenne,  
 Duc d'Aiguillon,  
 Comte de Sommerive,  
 Duc de Mercœur,  
 Duc d'Elbœuf,  
 Duc de Roannois,  
 Duc de Nemours,  
 Duc de Rohan,  
 Prince de Guimené,  
 Duc de Montbason,  
 Duc de Thouars,  
 Monsieur de Chastillon,  
 Duc de Vantadour,  
 Duc de Rais <sup>1</sup>,  
 Monsieur de Bellegarde,  
 Duc de Piney,  
 Prince de Tingry,  
 Comte de Brienne,  
 Comte de Laval,  
 Duc de Sully.

Mon Cousin,

A mon Cousin le Duc. *Idem*, le Prince. *Idem*.

A leurs femmes. *Idem*.

Ma Cousine,

1. Retz.

*Le Roy Louis XIII*

A Monsieur le Connestable.

Mon Cousin,

A mon Cousin le Duc de Lesdiguières, Pair et Connestable de France.

*Le Roy Henry IIII*

A Messieurs les Ducz d'Espèrnon,

Au Duc de Bouillon,

Au Grand Escuyer (Bellegarde),

A M<sup>r</sup> de Roquelaure <sup>1</sup>,

A M<sup>r</sup> de Sully.

Mon Amy,

A mon Cousin le Duc. *Idem.* Mareschal de France.

A Mons<sup>r</sup>.

Quand elles ne sont de la main et contresignées.

Mon Cousin,

Fors M<sup>r</sup> de Roquelaure :

Mons<sup>r</sup> de Roquelaure.

A Messieurs du Clergé assemblez en corps par permission du Roy, d'autant qu'ordinairement lad. Assemblée est composée de Cardinaux, Archevesques, Evesques et Capitulans, on met :

Mess<sup>rs</sup>,

Contresignée.

A Messieurs les Cardinaux, Archevesques, Evesques, Prelatz et autres Ecclesiastiques de l'Assemblée generale du clergé de France.

2. Forme de laquelle le Roy use aux Lettres patentes où les Grands Seigneurs du Royaume sont nommez, et porteront la qualité de la parenté qu'ils tiennent avec le Roy.

Le Roy à la Reyne.

N<sup>re</sup> tres chere et tres amée Compagne et Espouze.

1. Cf. plus haut, p. 147, note 3.

A la Reyne sa mere.

Nr̄e tres cher Dame et mere.

Aux Enfans de France et autres Princes du sang.  
Tres cher et tres amé.

Aux autres Princes Ducz et Officiers de la Coronne,  
au Connestable et aux Cardinaux.  
Tres cher et bien amé.

A Monsieur le Chancelier et Garde des Seaux.  
Trescher et feal.

Aux Evesques et à tous officiers portans le tiltre  
de Conseiller et Conseillers au Conseil privé.  
Nr̄e amé et feal.

A tous autres qui n'ont pas cette qualité.  
Nr̄e cher et bien amé.

3. Subscriptions, souscriptions et inscriptions que le Roy a  
accoustumé de mettre aux Lettres qu'il escrit de sa main hors  
le Royaume.

Au Pape.

Tres Saint Pere,

Vr̄e tres devot filz.

A nostre tressainct Pere le Pape.

Aux Freres du Pape.

Mon Cousin,

Vr̄e bien bon Cousin.

A tous Cardinaux.

Mon Cousin,

Point de vr̄e.

A mon Cousin le Cardinal tel, etc.

Aux Chefz des quatre maisons de Rome  
Ursins, Coulonne, Savelle et Conti.

Les deux premieres tiennent plus de rang que les deux  
autres.

Mon Cousin,

Vrē bien bon Cousin.

A mon Cousin Mons<sup>r</sup> . . .

A l'Empereur.

Monsieur mon Cousin,

Vrē bon frere et Cousin.

A l'Empereur Monsieur mon Cousin.

A l'Imperatrice.

*Idem.*

Au Marquis de Baden.

Mon Cousin,

Point de vrē.

A mon Cousin le Marquis de Baden.

*Le Roy Henri III*

Au Roy d'Espagne.

Monsieur mon frere,

Vrē bon frere et Cousin.

Au Roy catholique des Espagnes, Monsieur mon frere.

*Le Roy Louis XIII*

A la Reyne d'Espagne.

Madame ma Sœur.

Au-dessus : A la Reyne d'Espagne Madame ma Sœur<sup>1</sup>.

Au Roy de Dannemarch.

Monsieur mon frere.

Au bas : *Idem.* Au Roy de Dannemarch monsieur mon frere.

A la Royne.

*Idem.*

Au Duc de Holstein, frere dud. Roy de Dannemarch.

Mon Cousin.

1. Cf. plus haut, pp. 125 et 175.



*Le Roy Henry III*

Au Roy d'Angleterre et d'Escosse.

Monsieur mon bon frere,

Vr̄e tres affectionné frere, cousin et ancien allié.

A Monsieur mon trescher frere le Roy de la Grande Bretagne <sup>1</sup>.

A la Royne sa femme.

Madame ma bonne Sœur,

Vr̄e tres affectionné bon frere.

A Madame ma Sœur la Royne de la Grande Bretagne.

Au Prince de Galles.

Mon Neveu,

Vr̄e affectionné et bon Oncle.

A mon Neveu le Prince de la Grand Bretagne et de Galles.

*Le Roy Louis XIII.*

Mon frere,

Vr̄e bien bon frere.

A mon frere le Prince de Galles.

A la Royne d'Angleterre.

Madame ma bonne Sœur,

Vr̄e affectionné frere, cousin et serviteur.

A la Royne d'Angleterre Madame ma Sœur <sup>2</sup>.

Au Grand Escuyer,

Grand Tresorier

et Admiral d'Angleterre.

Mon Cousin,

A mon Cousin le Comte *idem*. Grand Escuyer *idem*.

1. La formule fut parfois plus brève. Cf. p.229.

2. *Ibid.*, p. 421.

*Le Roy Henry IIII*

Au Roy d'Escosse.

Mon frere,

Vrē bon frere et cousin.

A mon frere le Roy d'Escosse.

A la Royne sa femme.

Madame ma Sœur,

Vrē bon frere et cousin.

A la Royne d'Escosse ma Sœur.

Au Grand Duc de Toscane.

Mon Oncle,

(Avant le mariage du Roy Henri IIII, mon Cousin).

A mon Oncle, le grand duc de Toscane.

A sa femme.

Ma Tante et bonne Niepce (avant led. mariage, ma Niepce).

Vrē bien bon Oncle (et après, vrē neveu et bien bon Oncle).

A ma Tante et bonne Niepce la Grande Duchesse de Toscane.

*Le Roy Louis XIII*

A la Grande Duchesse Mere.

Madame ma Tante,

Vrē affectionné neveu.

A Madame ma Tante la Grande Duchesse de Toscane.

Au Grand Duc de Toscane Cosme.

Mon Cousin,

Point de vrē.

La suscription comme à son pere.

A sa femme, fille de l'Archiduc, sœur de la Reyne d'Espagne.

Ma Cousine,

Point de vrē.

A ma Cousine la Grande Duchesse de Toscane, Archiduchesse.

Depuis l'on luy a escrit ma Tante, mais c'est à cause du degré de consanguinité qu'elle a avec la Reyne, estant sœur de la feue Reyne d'Espagne sa mere (*sic*)<sup>1</sup>.

Aux Duc de Bracianne (*sic*),  
 A Dom Antonio de Medicis,  
 A Dom Joan de Medicis,  
 A Dom Pietro de Medicis,  
 A la Duchesse de Segny,  
 A la Duchesse Sforza,  
 Aux freres du Grand Duc et à ses sœurs.

Mon Cousin,

Point de v<sup>r</sup>ē.

A mon Cousin Dom Carlo de Medici, Dom Francisco de Medici, le duc de *idem*. Dom Antonio *idem*.

Au Duc de Mantoue.

Mon Cousin,

A mon Cousin le Duc de Mantoue.

A la Duchesse sa femme.

Ma Sœur (avant le mariage : ma Cousine),

Point de v<sup>r</sup>ē.

V<sup>r</sup>ē bon frere.

A ma Sœur la Duchesse de Mantoue.

Au Prince son filz.

Mon Neveu,

A mon Neveu le Prince de Mantoue.

A sa femme, fille aînée du Duc de Savoye.

Ma Niepce,

Point de v<sup>r</sup>ē.

A ma Niepce la Princesse de Mantoue.

1. C'est-à-dire : sœur de la mère d'Anne d'Autriche.

A Dom Ferdinand, deux<sup>e</sup> fils, depuis Cardinal.

Mon Neveu,

A mon Neveu Dom Ferdinand de Gonsagues,

A mon Neveu le Cardinal de Gonzagues.

Au Duc de Savoye.

Mon frere,

Vrē bien bon frere.

A mon frere le Duc de Savoye.

Au filz aîné de Monsieur de Savoye  
au deuxiesme et au troisieme.

Mon Neveu,

Vrē bon Oncle.

A mon Neveu le Prince de Piedmont,

A mon Neveu le Prince Philibert, grand Prieur de Castille,

A mon Neveu le Cardinal de Savoye.

*Le Roy Louis XIII* aud. Prince de Piedmont.

Mon frere,

Vrē bon frere.

A mon frere le Prince de Piedmont.

A l'Archiduc d'Autriche.

Mon frere,

Vrē bon frere.

A mon frere l'Archiduc d'Autriche.

A l'Archiduchesse sa femme.

Ma Sœur et bonne Niepce,

Vrē frere et bon Oncle.

A ma Sœur et bonne Niepce l'Infante d'Espagne Archiduchesse <sup>1</sup>.

1. Sur les conflits de protocole entre Louis XIII et l'infante Isabelle, voir *Doc. d'Hist.*, 1913, p. 182.

Au Duc de Modene.

Mon Cousin,

Point de v̄rē.

A mon Cousin le Duc de Modene.

A son filz.

Mon Cousin,

Point de v̄rē.

A mon Cousin le Prince de Modene.

A sa femme, seconde fille du Duc de Savoye.

Ma Niepce,

Point de v̄rē.

A ma Niepce la Princesse de Modene.

Au Duc de Lorraine.

Mon frere,

V̄rē bien bon frere.

A mon frere le Duc de Lorraine.

Au Duc de Bar.

Mon frere (avant son mariage avec Madame sœur unique  
du Roy<sup>1</sup>, Monsieur ; point de v̄rē).

V̄rē bon frere.

A mon frere le Duc de Bar.

A Madame la Duchesse de Bar<sup>1</sup>.

Et à sa femme.

Ma Cousine,

Ma Sœur,

V̄rē bien bon frere.

A ma Sœur la duchesse de Bar.

1. Catherine de Bourbon. Cf. plus haut, p. 391, note 2.

A Madame la Duchesse de Bar, fille du Duc de Mantoue <sup>1</sup>.  
Ma Niepce,

Vrē bon Oncle.

A ma Niepce la Duchesse de Bar, depuis Duchesse de  
Lorraine.

Ma Sœur,

Vrē bon frere.

A ma Sœur la Duchesse de Lorraine.

*Le Roy Louis XIII*

à Madame la Duchesse de Lorraine.

Ma Cousine,

Point de vrē.

Au Cardinal de Lorraine,  
Au Comte de Vaudemont.

Mon Neveu,

A mon Nepveu le Cardinal de Lorraine,

A mon Neveu le Comte de Vaudemont.

A Mons<sup>r</sup> le Evesque de Verdun <sup>2</sup> frere de la feue Royne  
Louise et de Monsieur de Mercœur.

Mon Cousin <sup>3</sup>.

1. Voir plus haut, p. 391, note 2.

2. Charles de Lorraine, dit le *Cardinal de Vaudemont*, frère de la reine Louise femme de Henri III, fut évêque de Toul en 1580, quatre ans après, de Verdun, et mourut âgé de quatre-vingt-six ans en 1588.

3. Ce formulaire paraît tronqué, à moins qu'on ne soit volontairement arrêté à la parenté de Henri IV et de Louis XIII.

## VII

### Notes généalogiques sur les familles Tronson et Sève.

#### 1. *Tronson* <sup>1</sup>.

Descendant d'une famille de marchands et bourgeois de Paris, Louis Tronson était fils de Jean ou François, sieur du Coudray <sup>2</sup>, Conseiller à la Cour des aides, reçu maître des requêtes le 7 octobre 1585, et de Marie de L'Estoille <sup>3</sup>, et petit-fils de Jean, prévôt des marchands le 15 août 1536, qui épousa Jeanne du Pré, fille de Jean du Pré, sieur de Cocsigny, secrétaire du roi <sup>4</sup>.

De son mariage avec Claude de Sève, Louis Tronson eut quatorze enfants. Les dossiers bleus en nomment neuf, quelques-uns sans aucun détail :

1. Claude (*sic*) qui suit (sans doute Charles-Louis).
2. Guillaume, sieur de Grandval, secrétaire du cabinet du Roi, mort sans enfants de son mariage avec Louise Masparault <sup>5</sup>.

1. Pièces originales, 2888 et Dossiers bleus, 648.

2. Le bisaïeul de notre secrétaire, Jean, avait eu, par son mariage avec Jeanne de Marebeuf (veuve en 1518) la terre et seigneurie du Coudray. Les armes des Tronson, où figure le coudrier (cf. plus haut, p. II) n'ont dû être établies qu'après cette époque.

3. Elle était fille de Louis de l'Estoile, sieur de Soulers, président aux enquêtes et de Marguerite de Montholon, fille de François de Montholon, garde des sceaux de France et de Marie Boudot.

4. La charge de secrétaire du cabinet dut entrer dans leur famille par le mariage de François Tronson avec la fille de Odeau, pourvu de ce titre sous Henri IV.

5. Cf. plus haut, p. 196, note 1.

3. Louis, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, prieur de Chandieu, conseiller et aumônier du roi <sup>1</sup>, mort âgé de 74 ans au mois de février 1701 (*sic*)<sup>2</sup>.

4. Claude.

5. Antoine, prêtre, conseiller et aumônier du roi.

6. Jean, capitaine au Régiment de Picardie, décédé sans enfants.

7. Catherine.

8. Jean-Pierre, sieur de Chennevières « n'a pas laissé d'enfans de sa deffuncte femme ».

9. Marie, religieuse au Moncel « et six autres enfans decedez sans alliance ».

« Charles-Louis Tronçon, conseiller en la Cour de Parlement de Paris, receu le 19<sup>e</sup> août 1644, depuis en la grande chambre », épousa de Baussay, mort sans postérité en 1682. »

On a de Louis Tronson, postérieures à sa disgrâce, trois quittances signées : la première, du 28 mai 1627, donne reçu à Gabriel de Guenegaud, trésorier de l'épargne de « 3.500 l. gages des sept premiers mois de l'année 1626 ». Son compte fut donc arrêté à l'époque de son renvoi, mais il ne fut payé qu'un an après. Les autres quittances, dix ans après, constatent le paiement d'arriérés assez bizarres, ceux de « demye année d'augmentation de gaiges » décrétée par édit de mars 1625, arriérés échus l'un, le 31 décembre 1635 et l'autre, le 31 décembre 1636 (*Pièces originales* 2888, nos 31, 36 et 37). Voici le texte de celle qu'il signa en 1636 :

1. Il avait prêté serment le 23 décembre 1654.

2. Cette date est inexacte. Né le 17 janvier 1622, supérieur de Saint-Sulpice le 1<sup>er</sup> juillet 1676, il mourut le 26 février 1700 (L. Bertrand, *Correspondance de M. Louis Tronson*. Paris, 1904, trois vol. in-8, t. I, pp. VII-IX).



« Nous, Louis Tronson Con<sup>er</sup> au Conseil d'estat du Roy intendant des Finances et secretaire du Cabinet de Sa Majesté et du Collee des trentesix soubzsigné, confessons avoir receu de M<sup>r</sup> Isambert, aussy secretaire de Sa Majesté, tresorier et payeur des gaiges desdits sieurs secretaires, la somme de cinq centz livres tournoiz pour une demye année de l'augmentation des gaiges attribuez aud. office en consequence de l'eddit de Sa Majesté du mois de mars mil six centz vingt cinq, laditte demye année escheue le dernier jour de l'année mil six centz trente cinq, de laquelle somme de cinq centz livres nous nous tenons pour content et en quittons led. sieur Isambert et tous autres.

Fait à Peray le seizieme jour de mars mil six centz trente six.

TRONSON. »

La quittance de l'année suivante est datée du Coudray. On remarquera que dans ces pièces, dix ans après la disgrâce et la cession de sa charge, Louis Tronson garde son titre de Conseiller d'État et Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté *et du Collee des Trente six*. Il est ainsi qualifié dans des actes signés par sa veuve « Claude de Seve, V<sup>e</sup> de deffunt M<sup>re</sup> Louis Tronson vivant seigneur du Coudray et du Peray (3 octobre 1643, *ibid.*, n<sup>o</sup> 40 et *Pièces originales* 2698, f<sup>o</sup> 85), conseiller secretaire du Roy et de ses finances du college des Trente six » (11 février 1643, *P. O.* 2698, p. 79. Toutefois dans un acte de partage conservé au Cabinet d'Hozier, du 6 septembre 1641, où est nommée la veuve de Louis Tronson, on a raturé les mots < et secretaire du cabinet du roi et de ses finances >.

Quant au *Collège des Trente-six*, en voici le titre exact tiré d'un inventaire fait en 1670 : « Inventaire général des chartres, contracts, registres des matriculles, lettres, arrests, roolles, populots, comptes, enseignements et effects con-

cernans et appartenans à Messieurs les Conseillers Secretaires du Roy, Maison et Couronne de France du Collège des Trente six des finances ». (Fr. 11.132.) L'édit de création des vingt-six secrétaires... est de mars 1605 et celui de la création de dix offices nouveaux, portant le nombre à 36, est de décembre 1625.

Maintenu dans le collège des trente-six, en dépit de la cession de sa place de secrétaire au Cabinet, Louis Tronson n'encourut pas, quant aux titres, une disgrâce absolue.

Pour compléter, par un document topique les détails biographiques relatifs à Louis Tronson, il faut citer l'article nécrologique paru au *Mercurie galant* du mois de février 1682, sur le décès de son fils aîné. Le communiqué dut émaner de la famille, comme la plupart de ceux qu'insérait le recueil mensuel. A ce titre, il offre une information précieuse. On y notera surtout la discrétion avec laquelle il est parlé de la disgrâce de Louis Tronson, qu'on attribue, par une confusion voulue ou fortuite, non à la question du mariage de Gaston, mais à des désaccords semés entre le roi et la reine. Quant aux « ennemis » qui attirèrent cette retraite, on ne les précise pas. Malgré ce vague intentionnel, le *Mercurie* nous confirme la date de la mort de l'ancien secrétaire. Les notes de généalogie disent seulement décembre 1642, mais en insinuant que Louis Tronson survécut seulement trois jours à son retour de fortune, lequel suivit de près sans doute la mort de Richelieu (7 décembre), le *Mercurie* nous conduit à placer cette mort vers le milieu du mois de décembre.

Voici le texte complet du *Mercurie galant* :

« M. Tronçon, Conseiller de la Grand'Chambre est mort depuis quinze jours, âgé de soixante et quatre ans, apres une demy-heure de maladie. On luy a trouvé deux Pintes d'eau dans la poitrine. Sa probité l'a fait regretter de tous

ceux qui l'ont connu. Il estoit bon Juge, tres-intelligent et n'ignoroit rien de tout ce qu'un homme de sa profession doit sçavoir. M<sup>r</sup> son Pere avoit esté Conseiller en la Grand'Chambre, Secretaire du Cabinet, et Intendant des Finances sous le Regne de Louis XIII. La confiance que Sa Majesté avoit en luy donna quelque ombre à ceux qui se mesloient alors des Affaires. Ils suposerent pour obtenir son éloignement qu'il vouloit mettre de la division entre le Roy et la Reyne. Il fut banny de la Cour sous ce prétexte, et rappellé seulement apres la mort de ses Ennemis. Il jouït peu de cet avantage n'ayant vécu que trois jours apres son retour. Il avoit épousé Claude de Sève, Sœur de feu M<sup>r</sup> de Seve, Conseiller au Conseil Royal des Finances, Pere de M<sup>r</sup> le President de Mets et de M<sup>r</sup> l'Evesque d'Arras<sup>1</sup>. L'Ayeul de M<sup>r</sup> Tronçon est mort Maistre des Requestes. Il épousa Marie de l'Etoile, Petite-Fille de M<sup>r</sup> de Montholon, Garde des Sceaux de France. Ce fut luy qui porta la parole au Duc du Maine au nom des notables de Paris, pour le presser de faire la paix avec Henri IV, et sur ce que luy dit ce Duc qui luy (*sic* pour *qu'il luy*) parloit sans aveu, il luy montra la Deliberation qu'il tenoit cachée sur sa chemise. Le Duc du Mayne luy promit de faire assembler les Etats, afin de résoudre sur la priere qui luy estoit faite.

Son Bisayeul, marié avec Jeanne du Pré, seigneur de Cossigny (*sic*), est mort Doyen du Parlement de Paris. Il fut Prevost des Marchands pendant les guerres de François I et de Charles-Quint. Sa fidélité le fit continuer dans la mesme charge, ce qu'on croit qui n'avoit jamais esté fait pour aucun autre avant luy. Il estoit encor Prevost des Marchands lors que Charles-Quint passa à Paris, et ce fut luy qui eut l'avantage de le recevoir.

1. Guy de Sève. Cf. plus bas, p. 570.

Son Trisayeul, à qui Jeanne de Mirebœuf (*sic*) apporta la terre du Coudray fut le premier de cette famille qui s'établit à Paris. Ils firent bastir la chapelle qui est derriere le chœur de Saint-Germain-Lauxerrois, pour servir de sepulture à leurs Descendans. Je vous ay parlé d'abord de la probité de M<sup>r</sup> Tronçon. Pour vous faire voir avec quelle exactitude et quel des-intéressement il rendoit justice à tout le monde, je n'ay qu'à vous faire part d'une action qu'on ne peut assez louer. Son secretaire ayant receu de l'argent pour soustraire une piece d'un proces dont il estoit Rapporteur, ceux qui l'avoient corrompu gagnerent leur cause. Les Perdans vinrent se plaindre à M<sup>r</sup> Tronçon et le convinquirent de ce qui avoit esté fait en faveur de leurs Parties. Il chassa son secretaire et pour réparer la perte que sa mauvaise foy leur avoit causée, il leur dona huit à neuf mille francs de son propre argent. Il avoit esté reçu Conseiller en 1644, et estoit l'aîné de quatorze enfans ; son Ayeul, cadet de dix-huit, et son Bisayeul cadet de quatre. Cependant de toute cette nombreuse famille, il ne reste plus aujourd'hui que trois de Messieurs ses Freres. L'un est superieur du seminaire de S. Sulpice<sup>1</sup>. Le second passe sa vie dans le mesme seminaire<sup>2</sup>, et le troisième, qui est le seul qui soit demeuré au monde, a esté employé en plusieurs affaires importantes, et envoyé par le Roy vers la plûpart des Princes de l'Europe<sup>3</sup>. Madame Tronçon, veuve de celui dont je vous apprens la mort, est fille de M<sup>r</sup> de Beaussay, auditeur en la Chambre des Comptes. C'est une Dame d'un merite singulier, et d'une vertu generalement reconnuë.

1. Louis Tronson. Cf. plus haut, p. 564.

2. Antoine, *ibid.*

3. Ce troisième est-il Guillaume, sieur de Grandval ou le sieur de Chennevières ? Cette discrétion est assez surprenante.

M<sup>r</sup> Doujat, conseiller en la seconde des Enquestes, reçu à cette charge le 30 aoust 1647, est monté à la Grand' Chambre en la place de M<sup>r</sup> Tronçon <sup>1</sup>. »

## 2. Sève <sup>2</sup>.

La famille de Sève à laquelle Louis Tronson s'allia le 17 janvier 1618, porte : *fascé d'or et de sable de six pièces à la bordure composinée de même.*

Elle est originaire de Piémont. Henri Sève se serait établi au village de Condrieu avant 1425, date de la naissance de son fils Léonard. Jean, son fils, sieur de Montely, eut, de Catherine Balioud : Pierre, Jean sieur de Saint-André, Léonard, mort en Floride, et Antoine, avocat au Parlement de Paris. Du second, Jean de Saint-André, dont le fils, Jacques, épousa Catherine de Gabiano, naquit une lignée de secrétaires du roi. Ainsi : « Paul de Sesves, escuier, sieur d'Aubeville et Hottonville, pourvu le 12 mars 1607 de la charge de conseiller notaire et secrétaire de la maison et couronne de France et de ses finances du nombre de vingt trois <sup>3</sup> au lieu et place du sieur René Bovard », épousa le 20 janvier 1608 « Louise Compain, fille de noble homme M<sup>re</sup> Louis Compain, sieur de Lestang, aussi conseiller, notaire et secretaire du roy ». Après trente-six ans, il résigna sa charge à son fils François, reçu le 17 janvier 1643.

C'est toutefois à la branche établie à Lyon, puis en Berry que Tronson s'unit. Le second fils de Pierre, sieur de Montely, et de Marguerite Le Camus, dont l'aîné fut

1. *Mercuré galant*, février 1682, pp. 197-205.

2. Pièces originales, 2698 ; Cabinet d'Hozier, 311. Dossiers bleus, 643.

3. On voit que les 36 de l'année 1625, bien que constitués en 1605 en collège de 26, ne s'accordaient pas encore sur le nombre fixé.

père du Lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon, président au Parlement des Dombes et le mari d'Hélène de Villars, fut le beau-père de Tronson. C'était Guillaume de Sève, sieur de Saint-Julien et de Mirobert, né à Lyon, conseiller d'État du roi par brevet du 31 août 1631, payeur des rentes assignées sur le clergé, trésorier et receveur général en la généralité d'Orléans, entré le 11 juin 1625 au conseil de la direction des finances « pour y avoir séance et voix deliberative en consideration des services (rendus) principalement en l'exercice de la charge de tresorier de l'épargne. » Il avait épousé par contrat du 9 octobre 1594 Catherine Catin, fille de feu noble homme M<sup>re</sup> Jean Catin, vivant seigneur de Plotard, de Champigny et de Chillon en Berri et de Villeneuve-sous-Dammartin en France, chafeucire et scelleur hereditaire de la chancellerie de France et de noble D<sup>lle</sup> Catherine de Rochefort ».

Il en eut trois fils et deux filles :

1. Jean, seigneur de Plotard et de Nouant en Berri (le Nohant de George Sand), conseiller du roi et président en la Cour des aides, qui épousa Renée de Guénégaud ;

2. Antoine, conseiller aumônier du roi, abbé de Lisle en Barrois, d'Ulmoy et de Chandieu ;

3. Alexandre, seigneur de Chastignonville et Chastillon le Roy, Lavenai et Maizelan, envoyé en Angleterre en 1625 (cf. plus haut, p. 509), secrétaire du cabinet de Louis XIII (1626-1628) (*État*, etc., n° 1186), eut lettres de conseiller d'État et des finances délivrées le 21 novembre 1629 ; maître des requêtes le 24 mars 1633 par résignation de Tanneguy Seguier, il prêta serment au chancelier Seguier le 2 avril, ayant été depuis 1636 presque toujours employé dans les armées du roi. Il avait épousé par contrat du 10 janvier 1637 Marie-Marguerite de Rochechouart, fille de Guy de Rochechouart, sieur de Chastillon le Roi et de Louise d'Estampes. Un de ses fils, Guy fut évêque d'Arras le 30 no-

vembre 1670. Il fut intendant en Dauphiné, conseiller secret d'État d'honneur au parlement en 1653, l'un des quatorze conseillers d'État semestres réservés à la réforme de 1657 ; prévôt des marchands de la ville de Paris en 1654 pendant huit ans ; conseiller au conseil royal des finances de 1661, conseiller d'État ordinaire en 1665. Sa carrière, on le voit, ne se ressentit pas de la disgrâce de son beau-frère et il mourut à Saint-Germain-en-Laye, âgé de soixante-huit ans, le 22 février 1673, laissant plusieurs de ses charges à Guillaume, président à Metz, son aîné, sieur de Chastillon le Roi, de Grignonville et d'Icy, qui épousa le 2 février 1662 Anne Le Clerc de Lesseville.

4. Claude, qui survécut à son mari Louis Tronson, au moins jusqu'au 3 octobre 1645 (*Pièces originales*, 2888, n° 40). L'acte de partage du 6 septembre 1641 dressé à Mérobert, bailliage d'Estampes, entre les fils de Guillaume de Sève, « Jean, Antoine, Alexandre et Dame Claude de Sève, femme de M<sup>re</sup> Louis Tronson seigneur de Coudrai, Con<sup>er</sup> du Roi en ses conseils < et secrétaire du cabinet et de ses finances > », le suppose encore vivant. Elle est dite veuve de feu M<sup>re</sup> Louis Tronson dans l'acte du 11 février 1643 (*Pièces originales*, 2698, fol. 79).

5. Élisabeth, religieuse à Pont-Sainte-Maxence.

---

## VIII

### Corrections.

- Page 19, note 1. Lire : né en 1583, fils du chancelier Pompone de Bellièvre et de Marie Prunier.
- 20, note 2. Ajouter : Le P. Griffet, t. I, p. 656, place au 15 mai 1628 la mort du premier président de Hacqueville; mais il a été trompé par le *Mercure*. Cf. Avenel, t. I, p. 736 et à la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, t. 744, fol. 214.
- 25, note 2. Lire la lettre du 24 avril 1625. Cf. plus bas, p. 391 et 392.
- 38, note 5. Ajouter : Avenel a cité, t. II, p. 312, une lettre de 1626 au prieur de Revigliase, et en note 2, le passage des *Mémoires de Rohan* où sont nommés « le baron de Pujols... envoyé de Paris vers le duc de Rohan et le colonel Révillas, de la part du duc de Savoie, pour être entremetteurs d'un bon accommodement ».
- 66, note 3 de la page 65, ligne 1. Lire Avenel, t. I, p. 655.
- 130, note 3. Ajouter : Tallemant des Réaux (t. V, p. 130) signale « un Gascon nommé La Borde, qui estoit argentier du Cardinal de Richelieu ».
- 166 à 169, lire aux chiffres romains des lettres CLXV, CLXVI, CLXVII et CLXVIII.
- 171, note 2. Lire : Cinq cents Colbert, p. 140.
- 196, note 1. Ajouter : Louise Masparault qu'épousa Guillaume Tronson (cf. plus haut, p. 561) serait peut-être apparentée à Jacques Masparault.
- 234, note 3. Lire : Charles, neveu de Pierre Fougeu. Ajouter : Voir *Pierre Fougeu d'Escures, maréchal de camp et armées de Henri IV, etc. (1554-1621)*, par le comte Baguenault de Puchesse. Orléans, 1912, in-8° de 59 p. — Mort le 6 mai 1624, « Pierre n'avait point eu de fils, mais deux de ses frères avaient servi comme lui avec honneur... Hélié... sieur des Fourneaux, commissaire des guerres et Jacques, sieur de Ligny, des Bourciers, etc. Hélié lui avait succédé comme maréchal général et même comme conseiller d'état ;



il mourut en 1645. Son fils aîné Charles Fougeu, sieur des Fourneaux et des Blancs-Fossés avait été pourvu de la charge de maréchal général des logis des camps des armées du roi par brevet du premier octobre 1621 (*ibid.*, p. 32 et 33). »

- Page 236, note 2. Ajouter : Sur le médecin Duret, frère du président de Chevry, voir Tallemant des Réaux, t. I, pp. 421 à 429.
- 244, note 2. Ajouter : Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 247, note 3, et Avenel, t. I, pp. 549, note 1 et 720.
- 247, note 4. Ajouter : Sur le duc Leonor de Fronsac, cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 249 et Avenel, t. I, p. 723.
- 273, note. Sur le rôle de Claudio Marini à la cour de Savoie en 1625, voir Griffet, t. I, p. 460.
- 278, note 2. Ajouter : En 1626, Valencay succéda dans le gouvernement de Calais à Palaiseau qui l'occupait depuis l'année 1621. Le sieur de Fossés eut son gouvernement de Montpellier. Voir le *Mercur françois*, 1626, t. XII, p. 436.
- 282, note 3. Le secrétaire de Gaston était encore Cavaut, auteur de la vie du M<sup>a</sup> d'Ornano (cf. plus haut, p. 537, note 2). Il ne fut remplacé qu'en 1626 par Goulas qui, dans la pensée de Robert Arnauld d'Andilly auteur et victime de cette intrigue, comptait faire du nouveau venu son prête-nom ou « porte sac ». Voir *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans* (par Boisdanemets) (cf. plus haut, p. 520, note 1) publiés dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 308.
- 285, ligne 22 : à Farcheville ce 21 mai...
- 358. Lettre CCCLXIII. L'autographe de cette lettre est au ms. fr. 2916, fol. 63. Voici le texte avec l'orthographe habituelle de Louis XIII et les quelques variantes qu'on remarquera :

Monsieur de Béthune,

L'archevesque de Tours ayant désiré de moy une seconde recommandation en sa faveur à sa Sainteté, je luy escriis et vous en ay voulu donner advis afin que vous fasiés les offices que jugerés nécessaires pour acompagner les tesmoignages de ma bienveillance vers led<sup>t</sup> archevesque. Vous avés telle conoissance de ce qu'il convient faire en telles ocurances que je n'ay rien à vous prescrire me remettant ausy à votre bone conduite je prie Dieu qu'il vous ayt, mons<sup>r</sup> de Bethune en sa S<sup>te</sup> Garde. escrit à S<sup>t</sup>-Germain-en-laye, ce 19 octobre 1624. Louis. Il y a aussi, au fol. 65, une lettre de la reine mère à

Béthune en faveur de l'archevêque de Tours, datée de Paris le 16 janvier 1625. Elle est d'un scribe ; signée de la main de la reine : Votre bone amie Marie.

Page 402, ligne 17. Lire : en seront *excluses* à l'avenir.

— 409 (note de la page 408). Lire : du 4 septembre 1625.

— 437, Lettre CDXLIV. L'autographe royal est aussi au ms. 2916, fol. 64. En voici la reproduction exacte :

Monsieur de Bétune,

Vous aurés autres depesches de moy sur le mesme sujet que celle-cy. C'est en faveur de l'abbé de Clermont par moy nommé à l'evesché de Noyon duquel je desire qu'il obtienne les bules et provisions apostoliques avec toute la gratification qui s'y peut apporter. Pour y parvenir j'escris encore la cy-jointe à notre St-pere le Pape et ne me suis pas contanté de vous faire savoir mon intention par autres depesches, j'ay voulu encore par cete lettre plus particuliere de ma main vous asurer que vous me rendrés service tres agreable de vous employer à cete fin tant pres Sa Sainteté qu'ailleurs ou il conviendra de faire office de ma part lesquels reme-tant à la bone conoissance que vous avés aquisé de ce qu'il faut observer en pareilles affaires et au desir que vous avés de me con-tanter en toutes vos negociations je ne feray la presante plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Mons<sup>r</sup> de Betune, en sa garde. Escrit à Paris, ce 19 decembre 1625. Louis.

Page 465 (note 3 de la p. 465) ligne 7. Ajouter : (Sur la mort de César de Vendôme, à Paris à l'âge de 71 ans, voir la *Gazette de France* du 24 octobre 1665, p. 4042.)

---

# INDEX ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS PROPRES <sup>1</sup>.

Les exposants ajoutés au chiffre indiquent la note dans laquelle se trouve le nom. L'exposant <sup>0</sup> marque la seconde partie d'une note chevauchant sur la page suivante. Les indications bibliographiques sont imprimées en *italique*.

### A

- A... (le P.), jésuite..., 479.  
Adrets (baron des), 352<sup>3</sup>.  
Agen, 220<sup>1</sup>.  
Agnonville, 358<sup>1</sup>.  
Aigue, 166<sup>0</sup>.  
Aignonville, 358<sup>1</sup>, 367.  
Aiguillon (duc d'), 553.  
Ailly (Claire Charlotte d'), 498<sup>1</sup>.  
— (Philibert-Emmanuel d'), 498<sup>1</sup>.  
Aix, 272<sup>2</sup>, 445<sup>3</sup>, 488<sup>1</sup>.  
Alais (François de Valois, C<sup>te</sup> d'), 252<sup>1</sup>, 253.  
Albert (Antoinette d'), dame du Vernet, 400<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>, 501<sup>1</sup>.  
— (Honoré d'), sieur de Cadenet, 498<sup>1</sup>.  
— (Léon d'), sieur de Brantes, 219<sup>2</sup>.  
Albi, 539.  
Albias, 220<sup>1</sup>.  
Alegre. Cf. Aligre, xxv.  
Alexandre. Cf. Vendôme, 32<sup>2</sup>.  
Algay de Montagnac, xxi.  
Aligre [Haligre] (Étienne d'), xxv<sup>2</sup>, 313, 466<sup>1</sup>, 520.  
— (Louis d'), xxv<sup>2</sup>.  
Alincourt (Charles de Neufville, M<sup>is</sup> d'), 333, 544.  
Allart (Esprit d'). Cf. d'Esplan, 322<sup>2</sup>, 427<sup>3</sup>.  
Allegrain (Louis), sieur des Bordes, 77<sup>1</sup>.  
Allemagne, 54<sup>1</sup>, 462<sup>3</sup>.  
Alluye (François de Sourdis, M<sup>is</sup> d'), 476<sup>2</sup>.  
Almeras (le sieur d'), 476<sup>2</sup>, 532.  
Aloigny (Rochefort d'), 36<sup>8</sup>, 80<sup>1</sup>.

- Ambleville (M. d'), 345, 544.
- Amboise, 16-19, 21, 29<sup>2</sup>, 30, 38<sup>5</sup>, 81<sup>2</sup>, 121<sup>0</sup>, 166<sup>0</sup>, 327<sup>1</sup>, 450<sup>4</sup>, 466<sup>0</sup>, 523, 543<sup>1</sup>.
- Amiens, 52, 53<sup>0</sup>, 98<sup>1</sup>, 110<sup>1</sup>, 247<sup>1</sup>, 398<sup>1</sup>, 486, 498.
- Ancenis, xxiii, xxiv, 189, 441<sup>1</sup>, 526.
- Ancre (Maréchal d'), xix, xxi<sup>1</sup>, xxii, 275, 490<sup>3</sup>.
- Andalt Salgueda, S. J., 3.
- Andilly. Cf. Robert Arnauld d', vii.
- Andry (David), sieur de Tronchois et de l'Isle, 414<sup>2</sup>.
- Anduze (baron d'), 441, 443.
- Anemets (Bois d' et Du Bois d'), 520<sup>1</sup>, 573.
- Anet, 467.
- Ange de Joyeuse (le P.), 551.
- Angennes (Charles d'), de Rochepot, sieur du Fargis, 316<sup>1</sup>.
- Angers, 41<sup>4</sup>, 46<sup>1</sup>, 522.
- Angleterre, iv, 81<sup>2</sup>, 83, 91, 109<sup>3</sup>, 172<sup>3</sup>, 229, 262, 338<sup>0</sup>, 368<sup>0</sup>, 374, 394, 398, 399, 401, 403<sup>2</sup>, 404<sup>0</sup>, 405, 410<sup>1</sup>, 421, 422<sup>1</sup>, 426<sup>3</sup>, 432<sup>3</sup>, 449, 455, 499-512, 517<sup>4</sup>, 521, 530, 531, 533, 545, 557, 570.
- Angoulême (Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'), v, 180, 252, 462<sup>3</sup>, 490.
- (Charlotte de Montmorency, duchesse d'), v, 176<sup>1</sup>, 181, 183, 186, 230, 240, 253, 550.
- Angoulême, xv, 15<sup>3</sup>.
- Anjou (Gaston, duc d'), 65, 132<sup>2</sup>, 243<sup>3</sup>, 536, 537, 548.
- Anjou, 540.
- Anne d'Autriche, iii, iv, viii, xxvi, xxxii, 2, 47<sup>1</sup>, 48, 63<sup>1</sup>, 69, 89<sup>5</sup>, 91<sup>4</sup>, 123<sup>6</sup>, 124<sup>1</sup>, 127<sup>0</sup>, 141<sup>2</sup>, 143<sup>2</sup>, 153<sup>3</sup>, 168, 176, 178, 179, 181, 182, 186<sup>2</sup>, 188, 189, 194, 197, 204<sup>2</sup>, 205, 210<sup>2</sup>, 212, 230-32, 236, 237<sup>3</sup>, 239-41, 250, 258<sup>1</sup>, 259, 262, 265, 268<sup>3</sup>, 270<sup>1</sup>, 271, 272<sup>1</sup>, 274, 292<sup>3</sup>, 313<sup>2</sup>, 398<sup>2</sup>, 399<sup>1</sup>, 400<sup>2</sup>, 410<sup>3</sup>, 412<sup>2</sup>, 414<sup>2</sup>, 448<sup>4</sup>, 492<sup>0</sup>, 532<sup>3</sup>, 533<sup>5</sup>, 543, 544, 554, 559<sup>1</sup>, 566.
- Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, xii, xv<sup>2</sup>, xvi<sup>3</sup>, xxvi<sup>2</sup>, xxxi<sup>1</sup>, 345<sup>1</sup>, 368<sup>0</sup>, 407<sup>0</sup>, 459<sup>2</sup>, 479<sup>3</sup>, 480<sup>1</sup>, 493<sup>2</sup>, 521<sup>2</sup>, 540.
- Ans (Jacques d'), ou Danse, 533<sup>3</sup>.
- Anselme (le P.), 159<sup>1</sup>, 198<sup>1</sup>, 223<sup>2</sup>, 495<sup>3</sup>.
- Antomari, 451, 452<sup>0</sup>.
- Aoste, 143<sup>3</sup>.
- Applaincourt (Valençay, sieur d'), 156<sup>1</sup>.
- Archange (le P.) O.C., 417-19, 440.
- Archiduc Léopold, 397.
- Archives curieuses de l'Histoire de France*, 452<sup>0</sup>, 520<sup>1</sup>, 573.

- Arco. Cf. Del Arco, 1-3.
- Ardier, 373<sup>2</sup>.
- Ardilliers (N. D. des), 471<sup>2</sup>.
- Aremberg (Gabriel d'), sieur de La Beraudière, B<sup>on</sup> des Ouches, 272<sup>3</sup>, 304<sup>2</sup>.
- Argouges (Florent d'), 292<sup>2</sup>.
- (François), 292<sup>2</sup>.
- (Germain), 292<sup>2</sup>.
- (Jacques), 292<sup>2</sup>.
- (M<sup>lle</sup> d'), 292, 293.
- Aris (Vicomte d'), 495, 497.
- Arles, 250, 261-63, 266<sup>3</sup>, 268, 270, 271, 272<sup>2</sup>.
- Armenonville (Gédéon de Vic, sieur d'), 517<sup>1</sup>.
- Arnauld (Henri), 522<sup>2</sup>.
- (Pierre), 493.
- d'Andilly (Robert), vii, xv<sup>2</sup>, xvii<sup>0</sup>, xxi<sup>1</sup>, 9<sup>1</sup>, 12<sup>3</sup>, 13<sup>1</sup>, 15<sup>3</sup>, 25<sup>0</sup>, 29<sup>2</sup>, 30<sup>1</sup>, 35<sup>1</sup>, 46<sup>1</sup>, 47<sup>2</sup>, 51<sup>2</sup>, 52<sup>2</sup>, 53<sup>0</sup>, 54<sup>1</sup>, 56<sup>2</sup>, 60<sup>2</sup>, 61<sup>2</sup>, 62<sup>2</sup>, 63<sup>2</sup>, 66<sup>2</sup>, 67<sup>1</sup>, 71<sup>2</sup>, 73<sup>5</sup>, 80<sup>3</sup>, 106<sup>0</sup>, 110<sup>1</sup>, 112<sup>2</sup>, 114<sup>1</sup>, 116<sup>3</sup>, 117<sup>3</sup>, 118<sup>3</sup>, 120<sup>1</sup>, 121<sup>0</sup>, 123<sup>1</sup>, 125<sup>1</sup>, 126<sup>2</sup>, 127<sup>1</sup>, 129<sup>0</sup>, 131<sup>2</sup>, 133<sup>2</sup>, 134<sup>3</sup>, 140<sup>3</sup>, 143<sup>1</sup>, 145<sup>1</sup>, 147<sup>3</sup>, 149<sup>1</sup>, 156<sup>1</sup>, 164<sup>1</sup>, 166<sup>0</sup>, 168<sup>0</sup>, 170<sup>2</sup>, 171<sup>1</sup>, 176<sup>2</sup>, 178<sup>1</sup>, 186<sup>2</sup>, 187<sup>1</sup>, 189<sup>1</sup>, 193<sup>2</sup>, 205<sup>2</sup>, 207<sup>1</sup>, 209, 213<sup>3</sup>, 216<sup>0</sup>, 217<sup>2</sup>, 220<sup>1</sup>, 221<sup>1</sup>, 244<sup>2</sup>, 250<sup>3</sup>, 259<sup>2</sup>, 266<sup>3</sup>, 291<sup>2</sup>, 292<sup>2</sup>, 309<sup>3</sup>, 311<sup>1</sup>, 313, 314<sup>1</sup>, 318<sup>1</sup>, 319<sup>1</sup>, 320<sup>1</sup>, 325<sup>3</sup>, 326<sup>3</sup>, 328<sup>1</sup>, 331<sup>1</sup>, 337<sup>2</sup>, 344<sup>1</sup>, 345<sup>1</sup>, 346<sup>1</sup>, 347<sup>1</sup>, 352<sup>1</sup>, 370<sup>2</sup>, 394<sup>2</sup>, 395<sup>2</sup>, 398<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>, 415<sup>0</sup>, 422<sup>1</sup>, 424<sup>3</sup>, 438<sup>1</sup>, 445<sup>3</sup>, 447<sup>1</sup>, 450<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>, 464<sup>0</sup>, 466<sup>0</sup>, 468<sup>2</sup>, 469<sup>0</sup>, 471<sup>1</sup>, 482<sup>1</sup>, 488<sup>1</sup>, 490<sup>2</sup>, 493<sup>2</sup>, 496<sup>0</sup>, 514<sup>1</sup>, 518-20, 558<sup>2</sup>, 540, 573.
- Arnault (le sieur), 209, 493.
- Arnoux (le P.) S. J., 479<sup>3</sup>.
- Arragon (Maria d'), 141<sup>4</sup>.
- Arras, 567, 570.
- Arzac, 73<sup>5</sup>.
- Aspremont, 193<sup>1</sup>, 194, 207<sup>1</sup>.
- Athanase (le P.) O. C. [Edouard Molé], 544.
- Aubaigne, 272<sup>2</sup>.
- Aubais (M<sup>is</sup> d'), vii.
- Aubazine [Obazine] (abbaye d'), 494<sup>3</sup>.
- Aubert (Maurice), 532<sup>7</sup>.
- Aubery, 177<sup>1</sup>, 337<sup>2</sup>, 375<sup>1</sup>, 544.
- Aubespine (Charles de l'), abbé de Préaux, M<sup>is</sup> de Châteauneuf, 325<sup>3</sup>, 411<sup>0</sup>, 462<sup>2</sup>.
- (François de Châteauneuf d'Hauterive), 325<sup>3</sup>.
- (Madeleine de l'), 333<sup>3</sup>.

- Aubeterre (M<sup>al</sup> d'), 148<sup>o</sup>.  
 Aubeville (Paul de Sève, s<sup>r</sup> d'), 569.  
 Auch, 455<sup>2</sup>.  
 Aumale. Cf. Daumalle, 5<sup>2</sup>.  
 Aumale (Guillaume de Broc, abbé d'), 250<sup>o</sup>.  
 Aumale (duc d'), *Histoire des Princes de Condé*, 146<sup>2</sup>, 277<sup>1</sup>, 368<sup>o</sup>, 482<sup>1</sup>.  
 Aumont (Antoine d'), M<sup>is</sup> de Nolay, C<sup>te</sup> de Châteauroux, 518<sup>1</sup>.  
 Aunis, 205<sup>2</sup>.  
 Autriche, 560.  
 — Cf. Anne d'Autriche.  
 Autun, 102, 116<sup>3</sup>, 214<sup>3</sup>.  
 Auvergne (Charles de Valois, C<sup>te</sup> d'), 180<sup>2</sup>, 549.  
 Auxerre, 250<sup>o</sup>, 438<sup>1</sup>.  
 Avaux (Claude de Mesmes, s<sup>r</sup> d'), 204<sup>2</sup>.  
 Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, 8 vol. in-4<sup>o</sup>. Paris, 1853-1873, vii<sup>1</sup>, xii, xiv<sup>2</sup>, xvi<sup>1</sup>, 49<sup>1</sup>, 66<sup>o</sup>, 69<sup>2</sup>, 78<sup>3</sup>, 83<sup>4</sup>, 211<sup>2</sup>, 215<sup>2</sup>, 250<sup>o</sup>, 295<sup>3</sup>, 298<sup>3</sup>, 321<sup>1</sup>, 338<sup>2</sup>, 343<sup>2</sup>, 352<sup>4</sup>, 368<sup>o</sup>, 374<sup>o</sup>, 391<sup>2</sup>, 394<sup>1</sup>, 400<sup>2</sup>, 406<sup>2</sup>, 409<sup>o</sup>, 423<sup>o</sup>, 466<sup>o</sup>, 521<sup>4</sup>, 522<sup>1</sup>, 540, 544, 572-74.  
 Avignon, 272<sup>3</sup>, 273<sup>2</sup>, 495<sup>2</sup>.  
 Avrigny (le P. d'), *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'Histoire Ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716*, s. l. 1739, 4 vol. in-12. — *Mémoire pour servir à l'Histoire Universelle de l'Europe depuis 1600, jusqu'en 1716*. Nîmes, 1783, 2 vol. in-8, 343<sup>2</sup>, 411<sup>2</sup>, 426<sup>2</sup>.

## B

- Bacchus, 25.  
 Bagnieux (La Grange-), 383.  
 Bagnenault de Puchesse (C<sup>te</sup>), *Pierre Fougeu d'Escures*, Orléans, 1912, in-8 de 59 p., 572.  
 Bailleul. Cf. Le Bailleul (Nicolas), 91.  
 Bais et Baix (le s<sup>r</sup> de), 402, 403, 407<sup>2</sup>, 499-501.  
 Balioud (Catherine), 569.  
 Balsac (Charles de), év. de Noyon, 436<sup>1</sup>.  
 Baltazar, 246.  
 Balzac d'Entragues (Henriette de), 395<sup>4</sup>.  
 Bar (duc et duchesse de), 561, 562.  
 Baradat (François de), xxiii, 436<sup>1</sup>.

- Baradat (Guillaume de), s<sup>r</sup> de Damery, Fleury et de Thou, 436<sup>1</sup>.  
 — (Henri de), év. de Noyon, 436<sup>1</sup>.
- Barberini (François), 323, 340, 357<sup>1</sup>, 372<sup>1</sup>, 387, 395<sup>2</sup>, 397<sup>1</sup>, 415<sup>0</sup>, 433.  
 — (Mathieu), [Urbain VIII], 298.
- Barbezieux, 164.
- Barbot (Denis), dit La Fontaine, 78<sup>2</sup>.
- Baretti (Le P.), O. P., 343<sup>1</sup>.
- Bargis. Cf. Burges, 213<sup>3</sup>.
- Barsalles, 303.
- Bassompierre (M<sup>al</sup> de), 24<sup>3</sup>, 25<sup>1</sup>, 26<sup>1</sup>, 106, 107, 113, 114<sup>2</sup>, 115, 125, 154<sup>2</sup>, 179<sup>0</sup>, 192<sup>0</sup>, 252<sup>4</sup>, 338<sup>1</sup>, 394<sup>1</sup>, 403<sup>3</sup>, 421<sup>3</sup>, 521.  
 — (Catherine de), 403<sup>3</sup>, 531<sup>3</sup>.
- Bastille (la), 116<sup>3</sup>, 180<sup>2</sup>, 327<sup>3</sup>, 344<sup>1</sup>, 347<sup>1</sup>, 425<sup>1</sup>, 450<sup>1</sup>, 451, 516, 520, 523, 535-37.
- Batiffol (L.), xviii<sup>1</sup>, xix, xx, 99<sup>1</sup>, 213<sup>1</sup>, 281<sup>1</sup>, 445<sup>1</sup>, 544.
- Baudier (Michel), *Histoire du M<sup>al</sup> de Toiras*, Paris, 1644, in-folio, 424<sup>1</sup>.
- Baudin, 364<sup>3</sup>.
- Baudouin (Georges), 243<sup>2</sup>.
- Baussay et Beaussay, 564, 568.
- Bavière, 475<sup>2</sup>.
- Bayonne, 321<sup>1</sup>, 333<sup>1</sup>, 522.
- Bazas, 77, 149<sup>1</sup>.
- Béarn, 70, 71.
- Beucaire, 272<sup>2</sup>.
- Beauce, xxiv.
- Beauclerc (Charles de), 176<sup>2</sup>, 177.
- Beauffremont (Henri de), M<sup>is</sup> de Senecey, 400<sup>2</sup>.
- Beaufort (Catherine-Henriette de), 301<sup>2</sup>, 465<sup>1</sup>, 549<sup>1</sup>.  
 — (Gabrielle d'Estrées, duchesse de), 300<sup>4</sup>.
- Beaufort, 194.
- Beaulieu (Ruzé de), 401<sup>4</sup>.
- Beaumont (M<sup>lle</sup> de), 531.
- Beaumont, 149<sup>1</sup>.
- Beaune-Montaigu, 383<sup>0</sup>.
- Beauregard, 131<sup>2</sup>.
- Beauregard de Montefrance, 435.
- Beaussay et Baussay, 564, 568.
- Beauvais (M. de), 126<sup>2</sup>.
- Beauvais, 433<sup>4</sup>.
- Bellegarde (duc de), 66, 67, 132, 134<sup>2</sup>, 482<sup>4</sup>, 542, 554.

- Belle-Isle (Albert de Gondi, M<sup>is</sup> de), 552<sup>2</sup>.  
 Belley et Du Belley 194.  
 Bellièvre (Nicolas de), 19, 110, 111, 201, 224, 572.  
 — (Pompone de), 19<sup>1</sup>, 572.  
 Bentivoglio (Card.), xx, 2<sup>1</sup>, 486<sup>2</sup>, 544.  
 Beranger (Marie), 331<sup>1</sup>.  
 Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, 7 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1843-1858, 496<sup>3</sup>.  
 Bernay et Bernet. Cf. Du Bernay, 472.  
 Berri, 569, 570.  
 Bertillac, 517.  
 Bertrand (L.). *Correspondance de M. Louis Tronson*, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1904, 564<sup>2</sup>.  
 Bérulle (Le P. de), 338-42, 372, 375<sup>1</sup>, 422<sup>1</sup>, 500, 504, 505, 509-11, 531.  
 Bethencourt (Galien de). Cf. Bettancourt, 489<sup>3</sup>.  
 Béthune (Henri de) [arch. de Bordeaux], 333<sup>1</sup>, 522<sup>5</sup>.  
 — (Henri II), C<sup>te</sup> de, 209<sup>2</sup>.  
 — Maximilien de) [duc de Sully], 139<sup>5</sup>.  
 — (Philippe de), v, 9<sup>1</sup>, 209, 319-21, 323, 326, 329, 330, 333, 339, 341, 342, 349, 351, 357, 358, 359<sup>1</sup>, 361, 363-66, 369, 377, 380, 381, 385, 388, 433, 436, 437, 462<sup>3</sup>, 522, 573, 574.  
 Béthune (fonds), II, III, VI<sup>1</sup>, XII, XXV<sup>0</sup>.  
 Betruiset (le P.), 27.  
 Bettancourt, 489.  
 Beuzé et Busay, 245<sup>4</sup>.  
 Béziers, 239, 241, 243, 245, 394<sup>1</sup>.  
 Biart (Pierre), 267.  
 Bibliothèque de l'Arsenal, 164<sup>1</sup>, 373<sup>2</sup>, 397<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>.  
 — de l'Institut, xxv<sup>0</sup>, xxviii.  
 — Mazarine, I, II, XII, XVII, XVIII<sup>1</sup>, XX, 1, 127<sup>0</sup>, 403<sup>3</sup>, 512<sup>1</sup>.  
 — Nationale, II, VIII, XIII, XX, XXXII, 30<sup>1</sup>, 50<sup>1</sup>, 99<sup>0</sup>, 122<sup>0</sup>, 164<sup>1</sup>, 168<sup>0</sup>, 274<sup>0</sup>, 382<sup>1</sup>, 528<sup>2</sup>, 537<sup>2</sup>, 572-74.  
 Biron (M<sup>al</sup> de), 516.  
 Bisham, 534.  
 Blageart (Jérôme), 99<sup>0</sup>.  
 Blainville (Jean de Variguiès, sr de), 121, 407<sup>2</sup>, 409<sup>0</sup>, 421, 422, 432, 531<sup>4</sup>, 534<sup>2</sup>.  
 Blanchefort (Charles de) [M<sup>al</sup> de Créquy], 331<sup>1</sup>.  
 Blanchisson (Antoine), 492<sup>2</sup>.  
 — (Étienne), 492<sup>2</sup>.  
 — (Nicolas), 492.



- Blancmesnil (Potier de), 17<sup>1</sup>, 111<sup>3</sup>.  
 Blancs-Fossés (Charles Fougeu d'Escures, s<sup>r</sup> des), 573.  
 Blaye, 67<sup>1</sup>, 68<sup>3</sup>, 219, 237, 242.  
 Blois, 5, 120<sup>2</sup>, 122, 123<sup>1</sup>, 166<sup>0</sup>, 167, 168<sup>0</sup>, 169, 170, 184, 186, 187<sup>1</sup>, 286, 463<sup>3</sup>, 464, 465<sup>3</sup>, 466, 470, 471<sup>1</sup>, 524.  
 Blondeau (Claude), abbé d'Ugny, 93<sup>1</sup>.  
 Boisdamenets, 520<sup>1</sup>, 573.  
 Bois-Fontaine. Cf. Du Bois-Fontaine, 179<sup>0</sup>.  
 Boislove (Boislovet), 535.  
 Boislisle (A. de), XII, 368<sup>0</sup>, 372<sup>2</sup>, 406<sup>3</sup>.  
 Boisse-Pardaillan, 148<sup>0</sup>.  
 Boisset, 257.  
 Boissy [lire Roissy] (J.-J. de Mesmes, s<sup>r</sup> de), 204<sup>2</sup>.  
 Bologne et Boulogne, év. de Digne, 308.  
 — (Antoine), 308<sup>2</sup>.  
 — (Louis), 308<sup>4</sup>.  
 — (Raphaël), 308<sup>4</sup>.  
 Bologne, 361, 363.  
 Bongars (Jean) [s<sup>r</sup> de La Chesnaye], 255.  
 Bonne (Madeleine de), 331<sup>1</sup>.  
 Bonneau (Abel et Jean, s<sup>rs</sup> de), 212, 251<sup>3</sup>, 266.  
 Bonnefon (Paul), 108<sup>3</sup>.  
 Bonnefon, 274, 307.  
 Bonnestables, 397<sup>5</sup>.  
 Bonneuil (René de Thou, s<sup>r</sup> de), 186, 187, 190, 232, 296, 504.  
 — , valet de limiers, 390, 413.  
 Bonneveau, gouverneur du Pont-de-Cé, 543.  
 Bonnevault et Bonneveau, garde du Cabinet des armes, 251, 266, 270, 451<sup>2</sup>.  
 Bonœil. Cf. Bonneuil, 186<sup>1</sup>.  
 Boquillon, 150.  
 Bordeaux, 67, 68<sup>3</sup>, 70, 79, 147<sup>3</sup>, 149<sup>1</sup>, 153<sup>0</sup>, 159, 161, 333, 476<sup>2</sup>, 490<sup>2</sup>.  
 Bordes. Cf. Des Bordes, 77.  
 Borromée (S<sup>t</sup> Charles), 27<sup>0</sup>.  
 Bossuet, 163<sup>1</sup>.  
 Boudot (Marie), 563<sup>3</sup>.  
 Bouillon (duc de), v, 7, 8<sup>1</sup>, 540, 554.  
 Bouillon (Godefroy de), 26<sup>1</sup>.  
 Boullay. Cf. Le Boullay, 52<sup>2</sup>.  
 Boulogne. Cf. Bologne, 308, 361, 363.

Boulogne-sur-Mer, 96<sup>1</sup>, 137, 138, 398<sup>2</sup>.

Bouquainville (Henri et Louis de Saveuse, s<sup>r</sup> de), 366, 529.

Bourbon (Catherine de), 391<sup>2</sup>, 561<sup>1</sup>.

— (Charles de) [C<sup>te</sup> de Soissons], 34, 158<sup>1</sup>.

— (Henri de), M<sup>is</sup> de Verneuil, [M. de Metz], 163<sup>1</sup>, 180<sup>3</sup>, 476<sup>3</sup>.

— (Henri I, prince de Condé), 59<sup>4</sup>.

— (Henri II de), P<sup>ce</sup> de Condé, [M. le Prince], 42, 71<sup>1</sup>, 112<sup>2</sup>, 158<sup>1</sup>, 448<sup>2</sup>, 552.

— (Jeanne-Baptiste de), coadjutrice de Fontevrault, 420<sup>3</sup>, 449<sup>3</sup>.

— (Laurence de) [V<sup>e</sup> du connétable Henri de Montmorency], 179<sup>2</sup>.

— (Louis II de) [le grand Condé], 146<sup>2</sup>, 448<sup>2</sup>.

— (Louis de) [C<sup>te</sup> de Soissons], 34<sup>2</sup>, 158<sup>1</sup>, 311<sup>1</sup>.

— (Louise de) [duchesse de Longueville], 311<sup>1</sup>.

— (Louise) [Abbesse de Fontevrault], 420<sup>3</sup>, 549<sup>4</sup>.

— (Marie de), 552<sup>2</sup>.

— (Marie-Henriette de) [abbesse de Chelles], 431<sup>2</sup>, 488<sup>3</sup>.

Bourbon l'Archambaut, 490.

Bourbonnais, 393.

Bourciers (Jacques d'Escures, s<sup>r</sup> des), 572.

Bourdaloue, 18<sup>3</sup>.

Bourdeilles, 148<sup>0</sup>.

Bourg, 219, 242.

Bourg-la-Reine, 171<sup>1</sup>.

Bourges, 385-87.

Bourgogne, 385<sup>1</sup>, 482<sup>4</sup>, 483, 522<sup>6</sup>.

Bourgueil, 130<sup>1</sup>.

Bourlon, 260, 480, 481.

Bouthillier-la-Cochère (Sébastien) [év. d'Aire], 65<sup>2</sup>.

Bovard (René), 569.

Boyer, 48<sup>3</sup>.

Bracciano (duc de), 559.

Brachet (Louis), [s<sup>r</sup> Dangé], 139<sup>2</sup>.

Bragelonne (Pierre), [s<sup>r</sup> des Ouches], 153<sup>3</sup>.

Braine (Henri Robert de la Mark, C<sup>te</sup> de), 401<sup>2</sup>.

Branças (André de), [s<sup>r</sup> de Villars], 495<sup>3</sup>.

— (Georges de), [M<sup>is</sup> de Villars, baron d'Oise], 495<sup>3</sup>.

Brantes (Léon d'Albert, s<sup>r</sup> de), 13<sup>1</sup>, 24<sup>1</sup>, 29<sup>2</sup>, 30, 46, 219<sup>2</sup>.

Branville, 396.

Brassare (La Champagne-), 294.

- Breda, 325<sup>3</sup>.  
 Bregy, 464<sup>0</sup>.  
 Brehant (Claude de), V<sup>tesse</sup> de Lisle, 414<sup>2</sup>.  
 — (Jean et Louis). Cf. Lisle et La Roche, 414<sup>2</sup>.  
 Bremond (Henri), *Sainte Chantal*. Paris, 1912, in-12, 385<sup>1</sup>.  
 Bressieux (M<sup>is</sup> de), 424<sup>3</sup>.  
 Bressuire (François de Fiesque, C<sup>te</sup> de), 544.  
 Bretagne, xxvii<sup>1</sup>, 143<sup>1</sup>; 245, 394<sup>1</sup>.  
 Bretesche (Philippe de). Cf. La Bretaiche, 300<sup>1</sup>.  
 Breteuil, 52<sup>2</sup>.  
 Brevantes, 54<sup>1</sup>.  
 Brèves, 328<sup>1</sup>.  
 Briançon, 540.  
 Brie [cf. Brye] (Isaac Loysel, s<sup>r</sup> d'), 430, 525<sup>2</sup>, 545.  
 Brie, 236, 240<sup>2</sup>.  
 Brienne (C<sup>te</sup> de), 553.  
 — (Loménie de), 401<sup>3</sup>.  
 Brienne (Collection), 427<sup>4</sup>.  
 Briou, 127<sup>1</sup>.  
 Brissac, 61<sup>4</sup>, 62<sup>2</sup>, 63<sup>1</sup>.  
*British Museum*, xiv<sup>2</sup>, 83<sup>4</sup>.  
 Broc (Anne de), [D<sup>lle</sup> de Saint-Mars], 250<sup>0</sup>.  
 — (Guillaume de), [abbé d'Aumale], 250<sup>0</sup>.  
 — (Pierre de), [abbé de Saint-Mars], 250<sup>0</sup>.  
 Brouilly (Imbert de), [s<sup>r</sup> de La Brosse], 346<sup>1</sup>, 399<sup>1</sup>.  
 Brûlart (Claude), fille de Nicolas, 224<sup>2</sup>.  
 — (Nicolas), [s<sup>r</sup> de Sillery], 69<sup>2</sup>, 127<sup>0</sup>, 224<sup>2</sup>.  
 — Conseiller à Dijon, 100<sup>1</sup>, 173, 471, 472.  
 Brun-Durand, *Chaudebonne*, in-4° de 32 p. Grenoble, 126<sup>1</sup>.  
 Brunier (Abel), 185.  
 Brunswick (duchesse de), 552.  
 Bruxelles, 428<sup>1</sup>.  
 Brye (Isaac Loysel, s<sup>r</sup> de). 430, 525<sup>2</sup>, 545.  
 Buade (Antoine de), baron de Frontenac, 218<sup>1</sup>, 494<sup>3</sup>.  
 — (Geoffroy de), [s<sup>r</sup> de Grisac], 494<sup>3</sup>.  
 — (François de), 494<sup>3</sup>.  
 — (Henri de), [baron de Palluau], 494<sup>3</sup>.  
 — (Pierre de), 494<sup>3</sup>.  
 — (Roger de), [abbé d'Obazine], 494<sup>3</sup>.  
 Buades (Henri de), 494<sup>3</sup>.

- Buckingham (Georges de Villiers, duc de), 402, 407-9, 410<sup>1</sup>, 500-03, 506-09, 533<sup>6</sup>.  
 — (C<sup>sse</sup> et duchesse de), 402, 408, 409, 499-502, 506, 508, 509.  
 Budos (Antoine-Hercules de), M<sup>is</sup> de Portes, 394<sup>1</sup>.  
 Buhy (Pierre de Mornay, s<sup>r</sup> de), 366<sup>3</sup>, 517, 530.  
 Buisson. Cf. Du Buisson (Alexandre) et Le Buisson, 269, 481.  
 — (Jean de), 533.  
*Bulletin du Bibliophile*, 66<sup>2</sup>.  
 Bullion, 87-9, 97-100, 114, 205<sup>2</sup>, 206, 207<sup>1</sup>, 331.  
 Burges et Burgues, 213.  
 Buriot, 492.  
 Bury (C<sup>te</sup> de), 333.  
 Busay et Busé (abbaye), 244, 245.  
 Butler (Gaspard), 2<sup>1</sup>.  
 Buy. Cf. Buhy, 366, 517.  
 Buys (de). Cf. Du Buys, 273.

## C

- Cadenet (Honoré d'Albert, s<sup>r</sup> de), 91, 109-113, 498<sup>1</sup>.  
 Caderousse, 272.  
 Cadillac, 71.  
 Caen, 60, 80<sup>4</sup>, 230<sup>4</sup>, 344<sup>4</sup>, 347<sup>1</sup>, 522.  
 Caille (Jean), 532<sup>3</sup>.  
 Calais, 278<sup>2</sup>, 573.  
 Calusse et Caluze (M<sup>is</sup> de), 374.  
 Camus (Nicolas), [s<sup>r</sup> de Pontcarré], 40<sup>3</sup>.  
 Canaples, 54<sup>1</sup>, 66, 67<sup>1</sup>.  
 Canaries, 489<sup>3</sup>.  
 Candale (C<sup>te</sup> de), 15<sup>2</sup>, 422.  
 — (M<sup>me</sup> de), 552.  
 Capisucchi, 308<sup>2</sup>.  
 Capucins, 1, 2<sup>1</sup>, 379, 380, 416-19, 440, 475.  
 Caraman, 425<sup>5</sup>.  
 Carcassonne, 239<sup>1</sup>.  
 Carignan, 33<sup>3</sup>.  
 Carlisle (James Hay de Sanley, V<sup>te</sup> de Duncaster, C<sup>te</sup> de), 338<sup>1</sup>.  
 Carmain et Cramail, 394<sup>1</sup>, 425.  
 Caroty, 449.  
 Casaubon (M<sup>lle</sup>), 531.

- Casteljaloux, capitaine aux Gardes, xxiv.  
 Casteljaloux (la ville de), 149<sup>1</sup>.  
 Castelnaudary, 237, 238, 239<sup>1</sup>.  
 Castille (Pierre de), 464<sup>0</sup>.  
 Castille (province de), 560.  
 Castillon, 216<sup>0</sup>.  
 Castres, 156<sup>1</sup>, 364, 365.  
 Castro. Cf. Duncaster, 171.  
 Catherine de Médicis, 547.  
 Catin (Catherine), 570.  
 Catin (Jean), s<sup>r</sup> de Plotard, 570.  
 Catin (Paul), viii<sup>1</sup>.  
 Catinat (Claude de), 543.  
 Caumont (Anne de Nompar-), [C<sup>ss</sup>e de Saint-Paul], 247<sup>2</sup>.  
 Caumont (la ville de), 127, 140<sup>3</sup>.  
 Cavaut, secrétaire de Gaston, 537<sup>2</sup>, 573.  
 Caylar et Du Caylar, 424<sup>2</sup>.  
 Cazenove, 73<sup>5</sup>.  
 Genamy (Paul), 5<sup>2</sup>, 6<sup>0</sup>, 108<sup>4</sup>.  
 Cesene (Paul de), général des Capucins, 2<sup>1</sup>, 416<sup>1</sup>  
 Chabun, 148<sup>0</sup>.  
 Chaillot, 463<sup>2</sup>.  
 Chalais, 430<sup>2</sup>, 459<sup>2</sup>, 466<sup>0</sup>, 469<sup>0</sup>, 522<sup>6</sup>, 524, 525, 526<sup>1</sup>.  
 Chalais (C<sup>ss</sup>e de), 525.  
 Chalan, 189<sup>3</sup>.  
 Châlons, 102, 108<sup>5</sup>, 145<sup>2</sup>.  
 Chambrières (M. de), 430.  
 Champagne (M. de la), 292.  
 Champagne (province), 116<sup>3</sup>, 126<sup>0</sup>, 143<sup>1</sup>, 289<sup>2</sup>, 428<sup>1</sup>.  
 — (régiment de), 493.  
 Champigny (Jean Catin, sieur de), 570.  
 Champigny, Cons<sup>er</sup> des finances, 463.  
 Champoléon, 352<sup>3</sup>.  
 Chandieu (prieuré), xxv<sup>0</sup>, 564, 570.  
 Chantal (S<sup>te</sup> Jeanne de), 385<sup>1</sup>.  
 Chantelou, 48<sup>3</sup>.  
 Chantérac (M<sup>is</sup> de), *Journal de ma vie. Mémoires du Maréchal de Bassompierre*, 4 vol. in-8°, Paris, 1870-1877, 154<sup>2</sup>, 192<sup>0</sup>.  
 Chantignoville. Cf. Chastignoville, 509.  
 Chantilly, 146<sup>6</sup>, 426<sup>2</sup>.  
 Chareton. V. *La Réforme et les guerres civiles en Vivarais...*, 1544-1632. Paris, 1913, in-8 de xii-430 p., 394<sup>1</sup>, 441, 451<sup>3</sup>, 452<sup>1</sup>.

- Charles Borromée (S.), 27<sup>o</sup>.  
 Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, iv, xviii<sup>1</sup>, 401, 402<sup>3</sup>, 404<sup>o</sup>, 405<sup>3</sup>, 432<sup>3</sup>, 499-512, 521, 534, 537.  
 Charles-Quint, 567.  
 Charles IX, 180<sup>2</sup>.  
 Charles IV, duc de Lorraine, 390<sup>2</sup>, 561.  
 Charles-Emmanuel, duc de Savoie, iv, 10<sup>1</sup>, 32, 33<sup>2</sup>, 55, 105<sup>3</sup>, 273<sup>2</sup>, 331, 353<sup>1</sup>, 375<sup>o</sup>, 462<sup>3</sup>, 559-61.  
 Charmel (Antoine de Ligny, vicomte du), 95.  
 Charny (C<sup>te</sup> de), 148.  
 Charollois (Pierre Saunier, dit), 102<sup>1</sup>.  
 Charost (Philippe de Béthune, C<sup>te</sup> de), 209<sup>1</sup>, 410<sup>4</sup>.  
 Charpentier, secrétaire de Richelieu, 505.  
 Chartier (René), 532<sup>5</sup>.  
 Chartres, 28, 34, 35, 286<sup>1</sup>, 314<sup>2</sup>, 397<sup>5</sup>, 522<sup>4</sup>.  
 Chasan, 522, 65, 132.  
 Chassay, 189<sup>1</sup>.  
 Chastellerie, 194<sup>o</sup>.  
 Chastelnau, 523.  
 Chastignonville (Alexandre de Sève, sieur de), 509<sup>1</sup>, 570.  
 Chastillon (M. de), 553.  
 Chastillon le Roy, 570.  
 Châteaudun, 34, 35.  
 Châteauneuf (Charles de l'Aubespine, M<sup>is</sup> de), 325<sup>3</sup>, 411<sup>o</sup>, 462, 463<sup>1</sup>.  
 — (François d'Hauterive de), 325.  
 Châteauneuf-sur-Charente, 164<sup>1</sup>, 165, 166<sup>o</sup>.  
 Châteauroux (Antoine d'Aumont, C<sup>te</sup> de), 518.  
 Château Trompette, 490<sup>2</sup>.  
 Châtel-Archer, 290<sup>o</sup>.  
 Chatelart, 207<sup>1</sup>.  
 Châtellerault, 455<sup>2</sup>.  
 Chaudebonne, 126, 279, 514-17.  
 Chaulnes (Louise d'Ognies, C<sup>sse</sup> de), 498<sup>1</sup>.  
 — (Honoré d'Albert, C<sup>te</sup> de), 109-12, 120<sup>1</sup>, 150<sup>1</sup>, 486, 498<sup>1</sup>, 544.  
 Chayne (et de la Chayne), 446.  
 Chelles, 431<sup>2</sup>.  
 Chennevières (Jean-Pierre Tronson, S<sup>r</sup> de), 564, 568<sup>3</sup>.  
 Chérot (Henri), S. J., *Anne de Caumont, C<sup>sse</sup> de Saint-Paul*, Paris, 1896, in-8<sup>o</sup> de 159 p., 247<sup>2</sup>.  
 Chevalier (Nicolas), 92<sup>o</sup>.

- Chevalier du Guet (le). Cf. Testu (Louis), 284, 313<sup>2</sup>, 345, 450, 489, 516, 545.
- Cheverny et Chiverny, 286.
- Chevreuse (duc de). Cf. Joinville, 49<sup>2</sup>, 127<sup>0</sup>, 213<sup>4</sup>, 232, 265, 401<sup>3</sup>, 404-06, 409, 486, 506-09, 511, 512, 545.
- (Marie de Rohan, duchesse de), xxvii, 136<sup>3</sup>, 232<sup>2</sup>, 486.
- Chevri et Chevry (le Président de), 463<sup>2</sup>, 573.
- Chileuvre, 120<sup>2</sup>.
- Chillon en Berri, 570.
- Chinon, 121, 127<sup>1</sup>.
- Chirat (M<sup>lle</sup> de Lage de), 328.
- Chiverny (Henri Hurault, C<sup>te</sup> de), 286.
- Chiverny, év. de Chartres, 286<sup>1</sup>.
- Chiverny (Philippe Harault de), chancelier, 286<sup>1</sup>.
- Chizay, 127<sup>1</sup>, 207<sup>1</sup>.
- Choisy-sur-Seine, 523.
- Chrétienne. Cf. Christine-Marie, 12<sup>0</sup>, 31<sup>1</sup>, 548.
- Christine-Marie de France, P<sup>sse</sup> de Piémont, iv, v, 10<sup>1</sup>, 12<sup>0</sup>, 28<sup>2</sup>, 30, 31, 37, 39, 52, 74<sup>1</sup>, 106<sup>0</sup>, 243<sup>3</sup>, 314<sup>2</sup>, 331, 375<sup>2</sup>, 383, 384, 483<sup>1</sup>, 548.
- Cinq-Mars, 66<sup>2</sup>, 249<sup>5</sup>, 260<sup>2</sup>.
- Cipierre (Comte de), 532.
- (C<sup>sse</sup> de), 531.
- Civet, 533.
- Clairambault, viii, 486<sup>2</sup>.
- Clausse de Marchaumont (Côme), év. de Châlons, 102<sup>3</sup>, 108<sup>5</sup>.
- (Didier), 108, 109.
- Clément VIII, 138<sup>0</sup>, 333<sup>1</sup>.
- Clérac, 98<sup>1</sup>, 128<sup>3</sup>, 129-31, 134, 135.
- Clermont (Hardouin de), [S<sup>r</sup> de Saint-Georges], 403<sup>0</sup>.
- (Abbé de), 436, 437, 574.
- Clermont-Tonnerre (Abbé de), 436<sup>1</sup>.
- Clèves (Catherine de), [duchesse de Guise], 131<sup>1</sup>, 469<sup>1</sup>, 552<sup>1</sup>.
- Clinchant (M<sup>lle</sup> de), 531.
- Clorinde, 26<sup>1</sup>.
- Cocsigny (Jean du Pré, Sieur de), 563, 567.
- Codony (Henri), 532<sup>12</sup>.
- Coëffeteau, 143<sup>1</sup>.
- Coeffier (Antoine), [dit Ruzé, M<sup>is</sup> d'Effiat], 260<sup>2</sup>, 401<sup>4</sup>.
- Cœuvres (M<sup>is</sup> de), v, 105<sup>3</sup>, 106<sup>1</sup>, 108, 370<sup>2</sup>, 372.
- Cognac, 9<sup>1</sup>.

Coignet (Jacques), 531<sup>12</sup>, 532<sup>13</sup>.

Coignet (M<sup>lle</sup>), 531.

Colbert (*Cinq Cents*), xv<sup>2</sup>, xvii<sup>0</sup>, xxx, 5<sup>1</sup>, 12<sup>3</sup>, 21, 22<sup>4</sup>, 28<sup>1</sup>, 46<sup>1</sup>, 51<sup>1</sup>, 52<sup>2</sup>, 56<sup>1</sup>, 61<sup>1</sup>, 63<sup>1</sup>, 64<sup>1</sup>, 66<sup>1</sup>, 69<sup>1</sup>, 70<sup>1</sup>, 74<sup>3</sup>, 75<sup>1</sup>, 77<sup>1</sup>, 78<sup>1</sup>, 80<sup>2</sup>, 81<sup>4</sup>, 95<sup>1</sup>, 96<sup>3</sup>, 110<sup>2</sup>, 121<sup>2</sup>, 122<sup>2</sup>, 123<sup>2</sup>, 124<sup>1</sup>, 130<sup>2</sup>, 144<sup>1</sup>, 150<sup>1</sup>, 151<sup>3</sup>, 152<sup>1</sup>, 153<sup>1</sup>, 160<sup>1</sup>, 171<sup>2</sup>, 176<sup>1</sup>, 192<sup>2</sup>, 193<sup>1</sup>, 194<sup>1</sup>, 196<sup>1</sup>, 197<sup>1</sup>, 198<sup>2</sup>, 205<sup>2</sup>, 206<sup>3</sup>, 210<sup>2</sup>, 211<sup>1</sup>, 212<sup>1</sup>, 216<sup>1</sup>, 221<sup>2</sup>, 244<sup>3</sup>, 245<sup>3</sup>, 246<sup>1</sup>, 251<sup>2</sup>, 257<sup>2</sup>, 258<sup>1</sup>, 259<sup>3</sup>, 261<sup>4</sup>, 262<sup>1</sup>, 274<sup>4</sup>, 275<sup>1</sup>, 276<sup>2</sup>, 294<sup>3</sup>, 295<sup>1</sup>, 296<sup>2</sup>, 297<sup>2</sup>, 298<sup>3</sup>, 343<sup>1</sup>, 471<sup>4</sup>, 572.

Colbert (*Mélanges*), 445<sup>3</sup>.

Colisieux, 422<sup>1</sup>, 423.

Collège de Clermont, 479<sup>2</sup>.

Collège des Trente-six, 565, 366.

Colonna, 555.

Combalet, 65<sup>2</sup>.

— (M<sup>lle</sup> de), 54<sup>1</sup>.

Côme, grand duc de Toscane, 558.

Cominges, 438<sup>1</sup>.

Commercy (Henri de La Rocheguyon, damoiseau de), 199<sup>0</sup>.

Compain (Louis), [S<sup>r</sup> de Lestang], 569.

— (Louise), 569.

Compiègne, 35<sup>1</sup>, 38, 278<sup>2</sup>, 320, 322, 324-30, 331<sup>1</sup>, 332, 334, 397<sup>1</sup>.

Compiègne (La Mothe de), 494.

Compiègne (François Dupont, S<sup>r</sup> de), 217, 456.

Comtat Venaissin, 450<sup>3</sup>.

Comte et Le Conte, 7, 8.

Concini (Maréchal d'Ancre), 218<sup>1</sup>, 490<sup>3</sup>.

— (Henri) [C<sup>te</sup> de La Peña], 275<sup>5</sup>.

Condé (Henri I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de), 59<sup>4</sup>.

Condé (Henri II de Bourbon), [M. le Prince], iv, xvii<sup>0</sup>, 6<sup>0</sup>, 17<sup>0</sup>, 36<sup>3</sup>, 42, 59, 71<sup>1</sup>, 112<sup>2</sup>, 129, 146, 156, 157, 158<sup>1</sup>, 164<sup>1</sup>, 238, 250<sup>2</sup>, 277, 368, 372, 373<sup>3</sup>, 393, 395, 448<sup>2</sup>, 457<sup>2</sup>, 458-62, 468<sup>2</sup>, 481-85, 539, 545, 546, 551.

Condé (Louis II de Bourbon, le Grand), iv, 146<sup>2</sup>, 445<sup>2</sup>.

— (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de), iv, 146, 147, 232, 239.

Condrieu, 569.

Conflans, 517.

Contades, 63<sup>1</sup>, 131, 134.

Conti (P<sup>ce</sup> de), 553.

— (P<sup>sse</sup> de), 232, 486<sup>2</sup>, 551.

— (de Rome), 555.



- Cornouailles, 245.  
 Corses, 451<sup>3</sup>.  
*Correspondant (Le)*, 552<sup>2</sup>.  
 Corsini (le nonce), 544.  
 Cossé (Jeanne de), 143<sup>1</sup>.  
 Cossigni. Cf. Cocsigny, 563, 567.  
 Coton (Le P. Pierre), S. J., 1, 27<sup>0</sup>, 498<sup>1</sup>  
 Couay, 166<sup>0</sup>.  
 Coudray (Tronson du), II<sup>2</sup>, XIII, 563, 565, 568.  
 Coulonges-les-Réaux, 124<sup>1</sup>.  
 Courance, 287.  
 Courden. Cf. Gordon, 406<sup>2</sup>.  
 Courmenin (Louis Des Hayes, S<sup>r</sup> de), 252<sup>1</sup>.  
 Courtenay (Anne de), 139<sup>5</sup>.  
 Coutras, 128.  
 Couzières, 28.  
 Cramail et Carmain, 394<sup>1</sup>, 425.  
 Créquy (Charles de Blanchefort, M<sup>al</sup> de), 17<sup>0</sup>, 63<sup>1</sup>, 80, 331.  
 Criqueville, 73.  
 Croisat (le P.), 96, 97<sup>2</sup>.  
 Crugy et Crusy. Cf. Marcillac.  
 Crussol (Emmanuel de), [duc d'Uzès], 188<sup>2</sup>.  
 — (François de), —, 188<sup>2</sup>.  
 Cry, 208.  
 Cuna (en Siennois), 290<sup>3</sup>.  
 Curcy (Guillaume de Morel, S<sup>r</sup> de Putanges et), 543.

## D

- Dagonville, Daignonville et Dagonville, 358, 360, 367.  
 Daillon (François de), [C<sup>te</sup> de Lude], 540.  
 Dambleville, 345<sup>1</sup>.  
 Damery (Baradat, S<sup>r</sup> de), 436<sup>1</sup>.  
 Dampierre (M<sup>is</sup> de), 221<sup>3</sup>.  
 Damville (Henri duc de Montmorency et de), 426<sup>2</sup>.  
 Dangé (Louis Brachet, S<sup>r</sup>), 139.  
 Dannemark, 554, 555.  
 Danse (Jacques d'Ans et), 533.  
 Darco. Cf. Del Arco, 1-3.

- Daumalle. Cf. Aumale, 52.  
 Dauphiné, 13<sup>1</sup>, 54<sup>2</sup>, 126<sup>1</sup>, 311<sup>1</sup>, 517, 571.  
 Dauval, 485.  
 Dauvet (Gaspard), [S<sup>r</sup> des Marets], 89.  
 Deageant de Saint-Marcellin (Guichard), XIX, XXI, 13, 14, 114<sup>1</sup>, 450, 451, 516, 537, 538.  
 Defiat. Cf. Effiat, 260.  
 De Fontis et Defuntis, 490.  
 Del Arco (Le P. Marc-Antoine), S. J., 1-3.  
 Delavaud (L.), 373<sup>2</sup>.  
 De Nets (Nicolas), 100, 101, 173, 174.  
 Des Adrets (baron), 352<sup>3</sup>.  
 Des Blancs-Fossés (Charles Fougeu, S<sup>r</sup>), 573.  
 Des Bolletz. Cf. Du Boullay, 267.  
 Des Bordes (le S<sup>r</sup>), 77.  
 Des Bourciers (Jacques d'Escures, S<sup>r</sup>), 572, 573.  
 Des Brosses, 420.  
 Desclées, xxx<sup>1</sup>.  
 Descures. Cf. Escures, 234, 235, 255, 271.  
 Desdouez, 213<sup>3</sup>.  
 Des Essarts, 420<sup>3</sup>.  
 Des Fourneaux (Charles d'Escures, S<sup>r</sup>), 572, 573.  
 — (Hélie — ), 572.  
 Des Hagens. Cf. Deagent, 450<sup>4</sup>.  
 Des Hayes (Antoine et Louis), 252, 278<sup>0</sup>, 279, 478.  
 Des Marets (et Marais). Cf. Dauvet, Levesque, Ruzé, 89<sup>5</sup>.  
 Des Ouches. Cf. Aremberg, 153, 273<sup>3</sup>, 304<sup>2</sup>.  
 Desplan. Cf. Esplan (d'), 376.  
 Des Prez (Emmanuel-Philibert), [S<sup>r</sup> de Villars], 495<sup>3</sup>.  
 Des Roches. Cf. Fumée, Jacquelot, Le Masle, Malletable, 78<sup>3</sup>.  
 Des Ursins (J.), [C<sup>te</sup> de Tresnel], 52.  
 Diane de Poitiers, 467<sup>1</sup>.  
 Didot (Firmin), 404<sup>0</sup>.  
 Digne, 308.  
 Dijon, 100, 101<sup>1</sup>, 173, 385<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>, 470, 471<sup>3</sup>.  
 Dinet (Gaspard), 104<sup>3</sup>.  
 — (Louis), év. de Mâcon, 104<sup>3</sup>.  
*Documents d'Histoire*, III<sup>1</sup>, XVII<sup>0</sup>, XVIII<sup>1</sup>, XIX<sup>1</sup>, XXV<sup>0</sup>, 52, 71, 152, 262, 363, 420, 513, 541, 571, 711, 722, 741, 872, 883, 923, 991, 1061, 1082, 1122, 1142, 1161, 121<sup>5</sup>, 124<sup>0</sup>, 129<sup>2</sup>, 131<sup>1</sup>, 147<sup>3</sup>, 156<sup>1</sup>, 159<sup>1</sup>, 185<sup>2</sup>, 206<sup>1</sup>,

- 222<sup>0</sup>, 243<sup>4</sup>, 260<sup>2</sup>, 273<sup>1</sup>, 274<sup>0</sup>, 275<sup>4</sup>, 283<sup>4</sup>, 288<sup>2</sup>, 305<sup>1</sup>, 308<sup>4</sup>, 316<sup>1</sup>, 319<sup>3</sup>,  
326<sup>0</sup>, 336<sup>2</sup>, 338<sup>2</sup>, 352<sup>3</sup>, 354<sup>1</sup>, 364<sup>3</sup>, 368, 370<sup>3</sup>, 373<sup>3</sup>, 375<sup>4</sup>, 376<sup>1</sup>, 382<sup>1</sup>,  
393<sup>2</sup>, 400<sup>2</sup>, 423<sup>0</sup>, 427<sup>4</sup>, 428<sup>1</sup>, 433<sup>1</sup>, 437<sup>1</sup>, 441<sup>1</sup>, 444<sup>2</sup>, 445<sup>1</sup>, 451<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>,  
459<sup>2</sup>, 462<sup>3</sup>, 464<sup>0</sup>, 473<sup>2</sup>, 478<sup>3</sup>, 483<sup>1</sup>, 491<sup>0</sup>, 495<sup>2</sup>, 496<sup>3</sup>, 535<sup>1</sup>, 541, 542,  
545, 547<sup>1</sup>, 560<sup>1</sup>.
- Doisé, 495.
- Dôle, 492<sup>0</sup>.
- Dombes, 570.
- Doncaster et Duncaster, 172<sup>3</sup>, 229<sup>2</sup>, 338<sup>1</sup>.
- Donon, 243.  
— (Catherine de) [D<sup>lle</sup> de Sauvat], 243<sup>3</sup>.
- Dormy (Claude), év. de Boulogne, 137<sup>6</sup>.  
— (Ponce), [S<sup>r</sup> de La Tour], 40<sup>3</sup>.
- Dosse, 308.
- Douart, 280.
- Doujat, 569.
- Dourdan, 304, 336, 523.
- Douvres, 398<sup>2</sup>, 521<sup>4</sup>.
- Drapier (Nicolas), 175, 354<sup>1</sup>.
- Drevet, xix<sup>1</sup>, 364<sup>3</sup>, 423<sup>0</sup>.
- Druy (Marion, S<sup>r</sup> de), 463<sup>2</sup>.
- Du Belley, 194.
- Du Bernay et De Bernet, 472.
- Du Bois d'Anemets, 520<sup>1</sup>, 573.
- Du Bois-Fontaine-Maran (Marie), 179<sup>0</sup>.
- Du Boullay et Des Boletz, 267.
- Du Breuil (Michel), 530<sup>6</sup>.
- Du Buisson (Alexandre), 213<sup>3</sup>, 269<sup>3</sup>.
- Du Buys. Cf. Buhy, 273, 274, 366, 517, 530.
- Du Caylar (Jean de Saint-Bonnet), [Toiras], 424<sup>2</sup>.
- Du Charmel, (Antoine de Ligny, V<sup>te</sup>), 95.
- Du Coudray, II<sup>2</sup>, XIII, 563, 565, 568.
- Ducy, 293.
- Du Fargis (Charles d'Angennes de Rochepot, S<sup>r</sup>), 50, 62<sup>1</sup>, 195<sup>2</sup>, 288,  
316, 360, 375<sup>4</sup>.  
— (Madeleine de Silly, dame), 401<sup>2</sup>.
- Du Fay (Antoine de Saveuse, S<sup>r</sup>), 530.
- Du Ferrier (Jérémie), 544.
- Dufourcq (Albert), 552<sup>2</sup>.
- Dufrenoy, 168<sup>0</sup>.

- Du Hallier (François de l'Hospital, S<sup>r</sup> de Rosnay et), 466<sup>o</sup>, 514, 515<sup>1</sup>, 516, 517, 522.
- Du Houssay, 463<sup>2</sup>.
- Du Jas, 72, 73, 491<sup>o</sup>.
- Du Marais (Martin Ruzé, S<sup>r</sup>), 89<sup>5</sup>.
- Du Lis (Nicolas La Secq, S<sup>r</sup>), 176<sup>2</sup>.
- Du Mée (François), S<sup>r</sup> du Mée. Cf. Du May et de May, 533.
- Du Mesnil (Marie), 410<sup>3</sup>.
- Du Mont, 455.
- (Arnauld), arch. d'Auch, 455<sup>2</sup>.
- (Nicolas), 455<sup>2</sup>.
- (Philippe), 455<sup>2</sup>.
- (Thomas), 455<sup>2</sup>.
- Duncaster. Cf. Castro (James Hay de Sanley, V<sup>te</sup> de), 171<sup>3</sup>, 172<sup>3</sup>, 338<sup>1</sup>.
- Dunqueter, 338<sup>1</sup>.
- Du Perrier, 374<sup>2</sup>.
- Du Peyrat (Guillaume), 100<sup>2</sup>.
- Du Plessis (François du Mée, S<sup>r</sup>), 533<sup>4</sup>.
- (Daniel) de la Mothe-Houdancourt, év. de Mende), 403<sup>2</sup>, 455<sup>4</sup>.
- Du Plessis-Liancourt (Charles), 198<sup>4</sup>.
- (Charlotte), 199<sup>o</sup>.
- (Roger), 198<sup>4</sup>, 216<sup>2</sup>.
- Du Plessis-Mornay, 121<sup>o</sup>.
- Dupont (François), [S<sup>r</sup> de Compiègne], 217<sup>1</sup>.
- Du Pont de Courlai, 65<sup>2</sup>.
- Du Pré (Jean), S<sup>r</sup> de Cocsigny, 563.
- (Jeanne), 563, 567.
- Dupresque, 360, 361.
- Dupuy (Collection), 534<sup>2</sup>, 535<sup>2</sup>, 572.
- Duret (Médecin), 236, 240<sup>2</sup>, 573.
- (Charles), 236<sup>2</sup>.
- (Pierre), 236<sup>2</sup>.
- Duretal, 24<sup>3</sup>, 26<sup>1</sup>, 346<sup>1</sup>.
- Du Ruys (et de Rays). Cf. Buhy, 366<sup>3</sup>.
- Du Tar (Antoine Le Secq, S<sup>r</sup>), 176<sup>2</sup>.
- Du Tremblay (Charles le Clerc), xv<sup>2</sup>, 268<sup>3</sup>, 402<sup>3</sup>, 406<sup>2</sup>, 503, 512<sup>1</sup>, 520.
- (Jean Maret, S<sup>r</sup>), 268<sup>3</sup>.
- Du Vair (Guillaume), 16, 23<sup>4</sup>, 134<sup>3</sup>.
- Du Vernet (Antoinette d'Albert, dame), 400<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>, 501, 502, 512.
- (Barthélemy de Monts, S<sup>r</sup>), 401<sup>2</sup>.

## E

- Ecosse, 557, 558.
- Ecurie, Vénèrie, Fauconnerie et Louveterie du roi Louis XIII*, in-8 de ix-66 p. Paris, Paul Catin, 1913, 132<sup>6</sup>, 212<sup>4</sup>, 213<sup>2</sup>, 260<sup>2</sup>, 269<sup>3</sup>, 300<sup>1</sup>, 314<sup>2</sup>, 413<sup>4</sup>.
- Effiat (Antoine Coeffier, M<sup>is</sup> d'), 260<sup>2</sup>, 263, 401, 463<sup>2</sup>, 464, 498, 504.  
— (Louis d'), 260<sup>2</sup>.
- Elbène (Alphonse d'), [év. d'Albi], 539<sup>4</sup>.
- Elbeuf (Charles de Lorraine, duc d'), 301<sup>2</sup>, 465<sup>4</sup>, 467<sup>3</sup>, 515, 553.  
— (Catherine-Henriette de Beaufort, duchesse d'), 232, 465<sup>4</sup>, 467, 546, 549.
- Elisabeth de France, princesse puis reine d'Espagne, iv, 1, 9, 29, 50, 61, 73, 96, 106, 175, 287, 348, 353, 354, 556.
- Elisabeth-Claire, infante d'Espagne, 560.
- Emmanuel-Philibert de Savoie, 353<sup>4</sup>, 560.
- Entragues (Henriette d'), [M<sup>ise</sup> de Verneuil], 163<sup>4</sup>, 183<sup>2</sup>, 395<sup>4</sup>.
- Epernon (duc d'), 152, 56<sup>2</sup>, 70, 123<sup>4</sup>, 208, 230, 316<sup>4</sup>, 395, 422<sup>3</sup>, 485, 554.
- Epernon pour Aspremont, 194<sup>4</sup>.
- Epinay (Arthur d'), 143<sup>4</sup>.
- Ermenonville (Méry de Vic, S<sup>r</sup> d'), 159<sup>4</sup>, 517<sup>4</sup>.
- Eschaux (Bertrand d'), arch. de Tours, 321<sup>4</sup>, 357<sup>4</sup>, 377<sup>3</sup>.
- Escoubleau (François d'), [M<sup>is</sup> d'Alluye], 476<sup>2</sup>.  
— (François d') de Sourdis, 476<sup>2</sup>.
- Escros-Valencé, 156<sup>4</sup>.
- Escures (Charles d'), [S<sup>r</sup> des Fourneaux], 572, 573.  
— (Hélie), —, 572.  
— (Jacques), [S<sup>r</sup> de Ligny, des Bourciers], 572.  
— (Pierre Fougeu d'), 234<sup>3</sup>, 572.
- Esguillon, 217<sup>2</sup>.
- Esgvilly (René de Vassé, S<sup>r</sup> d'), 491<sup>3</sup>.
- Espagne, iv, xvi<sup>4</sup>, 1, 2<sup>4</sup>, 4<sup>2</sup>, 10<sup>2</sup>, 29, 46, 47<sup>3</sup>, 50<sup>3</sup>, 53<sup>4</sup>, 62<sup>4</sup>, 69, 73, 84<sup>2</sup>, 96, 107, 113, 114, 115<sup>3</sup>, 125, 134, 141, 175, 195, 287, 288<sup>2</sup>, 315, 348, 353, 360, 371, 400<sup>2</sup>, 541, 544, 556, 558, 560.
- Espagne (Élisabeth-Claire-Eugénie, infante d'), 560.  
— (Marguerite-Marie-Catherine d'), 354<sup>0</sup>.
- Espinoy (P<sup>cesse</sup> d'), 552.
- Esplan (Esprit d'Allart, s<sup>r</sup> d'), 322, 376, 427, 470.

- Essarts (Charlotte des), [C<sup>tesse</sup> de Romorantin], 420<sup>3</sup>, 431<sup>2</sup>.  
 Estampes (Jacques d'), [s<sup>r</sup> de Valencay et d'Applaincourt], 156<sup>1</sup>.  
 — (Louise d'), 570.  
 Estoile. Cf. L'Estoille, XIII, 563<sup>3</sup>, 667.  
 Estouteville (P<sup>cesse</sup> d'), 552<sup>2</sup>.  
 Estrabonne (Antoine d'Aumont d'), 518<sup>1</sup>.  
 Estrées (Gabrielle d'), 32<sup>2</sup>, 284<sup>3</sup>, 300<sup>4</sup>, 466<sup>0</sup>, 495<sup>3</sup>.  
 — (Julienne-Hippolyte d'), 495<sup>3</sup>.  
 — (Maréchal d'). Cf. Cœuvres, 106<sup>1</sup>, 108<sup>2</sup>.  
 Estrepy, 7<sup>1</sup>.  
 Etampes, 170<sup>2</sup>, 571.  
 Etaples, 366<sup>1</sup>, 529.  
*État de la Maison du roi Louis XIII, de sa mère Marie de Médicis, de ses sœurs Christine, Élisabeth et Henriette de France, de Gaston d'Orléans, son frère, de la reine Anne d'Autriche, sa femme, comprenant les années 1601 à 1665*, publié par Eugène Griselle, in-8<sup>o</sup> de VIII-408 pp. Paris, Paul Catin, 1912, VIII<sup>1</sup>, XXV<sup>2</sup>, XXVI<sup>1,2,4</sup>, 40<sup>3</sup>, 120<sup>3</sup>, 40<sup>3</sup>, 49<sup>2</sup>, 53<sup>2</sup>, 63<sup>4</sup>, 68<sup>4</sup>, 77<sup>4</sup>, 78<sup>2</sup>, 89<sup>5</sup>, 92<sup>0</sup>, 93<sup>1</sup>, 95<sup>2</sup>, 100<sup>2</sup>, 102<sup>3</sup>, 103<sup>3</sup>, 104<sup>3</sup>, 108<sup>5</sup>, 121<sup>1</sup>, 130<sup>3</sup>, 132<sup>6</sup>, 138<sup>0</sup>, 139<sup>2</sup>, 141<sup>2</sup>, 151<sup>2</sup>, 153<sup>3</sup>, 156<sup>1</sup>, 168<sup>2</sup>, 175<sup>1</sup>, 176<sup>2</sup>, 177<sup>4</sup>, 179<sup>2</sup>, 185<sup>1</sup>, 186<sup>2</sup>, 188<sup>2</sup>, 196<sup>1</sup>, 198<sup>1</sup>, 203<sup>2</sup>, 204<sup>2</sup>, 207<sup>4</sup>, 212<sup>4</sup>, 216<sup>2</sup>, 217<sup>1</sup>, 218<sup>1</sup>, 230<sup>4</sup>, 231<sup>2</sup>, 234<sup>3</sup>, 236<sup>2</sup>, 237<sup>3</sup>, 243<sup>3</sup>, 249<sup>5</sup>, 250<sup>0</sup>, 254<sup>3</sup>, 255<sup>4</sup>, 257<sup>3</sup>, 260<sup>2</sup>, 266<sup>1</sup>, 267<sup>3</sup>, 268<sup>3</sup>, 272<sup>1</sup>, 273<sup>5</sup>, 274<sup>1</sup>, 275<sup>4</sup>, 278<sup>3</sup>, 284<sup>1</sup>, 284<sup>2</sup>, 286<sup>2</sup>, 287<sup>2</sup>, 289<sup>1</sup>, 292<sup>2</sup>, 296<sup>1</sup>, 307<sup>3</sup>, 308<sup>4</sup>, 311<sup>1</sup>, 313<sup>2</sup>, 314<sup>2</sup>, 321<sup>2</sup>, 322<sup>2</sup>, 328<sup>1</sup>, 344<sup>1</sup>, 354<sup>1</sup>, 373<sup>4</sup>, 384<sup>1</sup>, 390<sup>5</sup>, 399<sup>1</sup>, 410<sup>3</sup>, 411<sup>0</sup>, 412<sup>2</sup>, 414<sup>2</sup>, 433<sup>2</sup>, 435<sup>1</sup>, 436<sup>1</sup>, 444<sup>0</sup>, 455<sup>2</sup>, 492<sup>2</sup>, 494<sup>3</sup>, 530<sup>4</sup>, 531<sup>1</sup>, 532<sup>1</sup>, 533<sup>1</sup>.  
*Supplément à la Maison du Roi Louis XIII*, in-8 de VIII-123 p. Paris, Paul Catin, 1912, 139<sup>2</sup>, 243<sup>2</sup>, 286<sup>2</sup>, 492<sup>2</sup>.  
*État de la Maison de Louis XIV* (en préparation), 168<sup>2</sup>, 188<sup>2</sup>.  
*Études* (les), 100<sup>2</sup>.  
 Eure-et-Loir, 467<sup>1</sup>.  
 Europe, 343<sup>2</sup>, 373<sup>2</sup>, 568.  
 Evrard et Evrard (Augustin), s<sup>r</sup> d'Hécourt, 433<sup>2</sup>.

## F

- Fabri, 257.  
 Farcheville, 285.  
 Fargis. Cf. Du Fargis, 288<sup>1</sup>, 401<sup>2</sup>.  
 Faucon (Alexandre), [s<sup>r</sup> de Mareuil], 469<sup>2</sup>.  
 — — [s<sup>r</sup> de Ris], 496<sup>3</sup>.

- Fauvel (François), 531<sup>1</sup>.  
 Fénelon, 163<sup>1</sup>.  
 Ferdinand de Gonzague (Card.), 560.  
 Ferrare (abbaye), 385<sup>1</sup>.  
 Ferté-Nivard, 518.  
 Feuquerolles, 535.  
 Fiennes (Françoise de), [D<sup>11</sup>e de Fruges], 531<sup>5</sup>.  
 Fiesque (Augustin de), 272<sup>1</sup>.  
 — (François de), [C<sup>1</sup>e de Lavagne et Bressuire], 544.  
 — (Jean-Louis de), 272<sup>1</sup>.  
 Filandre, 270<sup>1</sup>.  
 Filhet (Gilbert), [s<sup>r</sup> de La Curée et La Roche-Turpin], 24<sup>1</sup>.  
 Flamarin, 41.  
 Flandre, 462<sup>3</sup>.  
 Flavigny (Edme de Griselle, abbé de), 530<sup>4</sup>.  
 Flesselles (Jean de), 464<sup>0</sup>.  
 Fleury (Baradat, s<sup>r</sup> de), 436<sup>1</sup>.  
 Fleury (Château), 518, 539.  
 Flexelles. Cf. Flesselles, 464<sup>0</sup>.  
 Florence, 290<sup>3</sup>.  
 Floride, 569.  
 Foix (Jeanne de), 425<sup>4</sup>.  
 — (Marguerite de), 422<sup>3</sup>.  
 Fontaine (Suzanne de Romain, dame de), 436<sup>1</sup>.  
 Fontaine-Maran (Marie du Bois-), 179<sup>0</sup>.  
 Fontainebleau, 1<sup>1</sup>, 52, 53<sup>0</sup>, 117, 118, 120, 137, 281-85, 291, 393, 397,  
 398, 400, 401, 403, 405, 411, 412, 414, 415, 421, 422<sup>1</sup>, 427, 433<sup>3</sup>, 448,  
 450, 451, 453-55, 457, 464<sup>4</sup>, 501, 510, 512, 513, 518, 520, 534<sup>2</sup>, 536,  
 537.  
 Fontanella, 424<sup>2</sup>.  
 Fontenay, 68.  
 Fontenay-le-Comte, 124<sup>1</sup>, 207<sup>1</sup>.  
 Fontenay-Mareuil, 17<sup>0</sup>, 68<sup>1</sup>.  
 Fontevault, 420, 431<sup>2</sup>, 449, 450, 549.  
 Forbin d'Oppède, 445<sup>3</sup>.  
 Forbin-Janson (Toussaint de), év. de Digne, 308<sup>4</sup>.  
 Fort-Lévêque, 313<sup>2</sup>.  
 Fort-Louis, 424<sup>2</sup>, 493<sup>2</sup>.  
 Fossés (le s<sup>r</sup> de), gouverneur de Montpellier, 573.  
 Foucault de Merville, 389<sup>3</sup>.

Fougeres, 450<sup>3</sup>.

Fougeu (Charles), [s<sup>r</sup> des Fourneaux], 572, 573.

— (Jacques), [s<sup>r</sup> d'Escures], 234<sup>3</sup>, 572.

— (Pierre), [s<sup>r</sup> d'Escures], 234<sup>3</sup>, 572.

Fourcy, 243, 244, 266, 269.

Fourneaux. Cf. Des Fourneaux, 572<sup>1</sup>, 573.

France, VII, XII, XIX<sup>1</sup>, 2, 5<sup>2</sup>, 6<sup>0</sup>, 10<sup>3</sup>, 12<sup>0</sup>, 30, 31<sup>1</sup>, 32<sup>2</sup>, 47<sup>3</sup>, 74<sup>1</sup>, 93, 101-05, 106<sup>0</sup>, 148<sup>0</sup>, 158<sup>1</sup>, 223<sup>2</sup>, 260<sup>2</sup>, 278<sup>2</sup>, 286<sup>1</sup>, 287, 293<sup>2</sup>, 303<sup>2</sup>, 313<sup>2</sup>, 331<sup>1</sup>, 375<sup>2</sup>, 394<sup>1</sup>, 398, 417, 422<sup>2</sup>, 426<sup>2</sup>, 428<sup>1</sup>, 450<sup>3</sup>, 451<sup>3</sup>, 483<sup>1</sup>, 495<sup>3</sup>, 504, 507, 512<sup>1</sup>, 514<sup>3</sup>, 515<sup>0</sup>, 520<sup>1</sup>, 530, 537, 538, 540, 550-52, 554, 560, 563<sup>3</sup>, 566, 567.

François I<sup>er</sup>, 567.

François (Jean), 532<sup>10</sup>.

Frédéric II, duc de Mantoue, 305<sup>1</sup>.

Frementeau (rue), 243, 244.

Fremigeres et Fremigieres (le commandeur de), 382.

Fremyot (André), arch. de Bourges, 385, 386.

— (Bénigne), 385<sup>1</sup>.

Fresnes, 467<sup>1</sup>.

Fronsac (Léonor, duc de), XIV<sup>1</sup>, 247<sup>4</sup>, 248, 456<sup>3</sup>, 573.

— (Anne de Caumont, duchesse de), 247<sup>2</sup>.

Frontenac (Antoine de Buade, M<sup>is</sup> de), 218, 221<sup>1</sup>, 264, 265, 280, 456, 457, 494<sup>3</sup>.

Frouville (Louis Testu, s<sup>r</sup> de), 284<sup>2</sup>.

Froyennes (Louis Louvel, s<sup>r</sup> de), 531<sup>10</sup>, 532<sup>9</sup>.

Froyonne et Froyenne (M<sup>lle</sup> de), 531.

Fruges (Françoise de Fienne, D<sup>lle</sup> de), 531.

## G

Gabiano (Catherine de), 569.

Gabrielle d'Estrées, 322, 284<sup>3</sup>, 300<sup>1</sup>, 466<sup>0</sup>, 495<sup>3</sup>.

Gaignieres, 543.

Galasio et Galease, 361, 363.

Galati (Gaspard), 25.

Galères (Général des). Cf. Pierre de Gondi, 75, 76.

Galeteau, 307<sup>4</sup>.

Galles (Prince de), IV, 171, 172, 229<sup>1</sup>, 338, 340, 398<sup>2</sup>, 557.

*Gallia Christiana*, 108<sup>1</sup>, 420<sup>3</sup>, 469<sup>3</sup>.

Garcheville. Cf. Farcheville et Guercheville, 285<sup>3</sup>.

Garnier (Jean), clerc de chapelle, 531, 532<sup>1</sup>.

— (Isabelle), 531<sup>8</sup>.



- Gaston (duc d'Anjou, puis d'Orléans). Cf. Monsieur, iv, v, xxi, xxiii<sup>1</sup>, 66<sup>2</sup>, 121<sup>0</sup>, 233, 239, 240, 272<sup>3</sup>, 282, 352, 384<sup>1</sup>, 469<sup>0</sup>, 475<sup>1</sup>, 513<sup>1</sup>, 514<sup>1</sup>, 547, 548, 573.
- Gazette de France*, xvi, 428<sup>1</sup>, 574.
- Geliaso. Cf. Galiaso, 361.
- Gènes, 331<sup>1</sup>.
- Gennicourt (Pompone de), 109.
- Gentilly, 451<sup>1</sup>, 516, 535.
- Georges. Cf. Baudouin, 243.
- Gesvres (Louis Potier, s<sup>r</sup> de), 144, 487, 488, 522<sup>1</sup>, 544.
- Gevaudan, 394<sup>1</sup>.
- Giraut, 531.
- Glatigny, 450.
- Godefroi de Bouillon, 26<sup>1</sup>.
- Godefroy* (Portefeuilles), xxviii.
- Gondi (Albert de), M<sup>is</sup> de Belle-Isle, 552<sup>2</sup>.
- (François de Paule de), [Card. de Retz], 245<sup>1</sup>, 492<sup>0</sup>.
  - (Françoise de), 492<sup>0</sup>.
  - (Henri de), 245.
  - (Jean-François de), [év. de Paris], 245<sup>1</sup>.
  - (Pierre de), [C<sup>te</sup> de Joigny, général des Galères], 75<sup>3</sup>, 245.
- Gontade et Contade, 63.
- Gonzague (Charles de), [duc de Nevers], 135<sup>1</sup>, 305<sup>1</sup>.
- (Ferdinand de), [card. de Mantoue], 560.
  - (Marguerite de), [duchesse douairière de Lorraine], 391<sup>2</sup>, 427<sup>1</sup>, 562.
- Gordes (Guillaume, M<sup>is</sup> de), 345<sup>1</sup>, 451, 452<sup>1</sup>.
- Gordon. Cf. Gourdon.
- Gorin (Noël), 307<sup>1</sup>.
- Gorin et Gorrin de Saint-Amour (Louis), 274<sup>0</sup>, 307.
- Gouffier (Louis), [duc de Rouannais], 198<sup>1</sup>, 553.
- Goulas (Léonard), secrétaire de Gaston, 282<sup>3</sup>, 573.
- Gourdon, 406<sup>2</sup>, 503, 510, 511.
- Gouvernet, 442.
- Grâce (Commanderie de), 316.
- Gramont (M. de), 72<sup>2</sup>.
- Grand-duc de Toscane, 558, 559.
- Grande-Bretagne, 229, 338, 401, 404, 406, 408, 409, 421, 499-501; 503, 505, 507-10, 533, 557.
- Grandpré (Claude et Pierre de Joyeuse, C<sup>tes</sup> de), 160, 221, 222<sup>0</sup>, 256, 542.

- Grandseigne (Jean de), [s<sup>r</sup> de Marillac], 143<sup>2</sup>, 169<sup>2</sup>.  
 Grandval (Guillaume Tronson, s<sup>r</sup> de), 563, 568<sup>3</sup>.  
 Grangier (Édouard), [s<sup>r</sup> de Liverdis], 440.  
 Grasse (Louise de), [de Ponteves], 516<sup>1</sup>.  
 Grégoire XV (Alexandre Ludovisi), iv, 98<sup>2</sup>, 298<sup>3</sup>, 302<sup>3</sup>, 361<sup>4</sup>, 542.  
 Grenade, 73, 149<sup>1</sup>.  
 Grenelle, 62.  
 Grenoble, 13, 126<sup>1</sup>, 272, 274, 275.  
 Griffet (Le P.), *Histoire de Louis XIII*, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, 1756. Elle forme les tomes XII et XIII, de l'*Histoire de France...* par le P. G. Daniel, S. J., xvii<sup>o</sup>, xxv<sup>o</sup>, 295<sup>2</sup>, 331<sup>1</sup>, 364<sup>4</sup>, 368, 370<sup>2</sup>, 372<sup>1</sup>, 397<sup>1</sup>, 398<sup>2</sup>, 401<sup>3</sup>, 424<sup>2</sup>, 430<sup>2</sup>, 441<sup>1</sup>, 451<sup>2</sup>, 454<sup>0</sup>, 456<sup>1</sup>, 462<sup>3</sup>, 464<sup>0</sup>, 465<sup>3</sup>, 466<sup>1</sup>, 469<sup>0</sup>, 471<sup>1</sup>, 521<sup>2</sup>, 523<sup>3</sup>, 524<sup>2</sup>, 525<sup>3</sup>, 540, 572, 573.  
 Grignonville (Guillaume de Sève, s<sup>r</sup> de), 571.  
 Grimault (Esprit d'Allard, M<sup>is</sup> de). Cf. Esplan, 322<sup>2</sup>.  
 Grinville, 335, 396<sup>3</sup>.  
 Grisac (Geoffroy de Buade, s<sup>r</sup> de), 494<sup>3</sup>.  
 Griselle (Edme de), abbé de Flavigny, 530<sup>4</sup>.  
 Griselle (Eugène). Cf. *Documents d'Histoire, État de la Maison de Louis XIII*, etc... *Écurie*, etc. *Maison militaire de Louis XIII, Maisons de la Grande Mademoiselle, Revue Historique*, 1910, 1911, *Louis XIII et Richelieu*, in-8<sup>o</sup> de 425 p. Paris, Henri Leclerc, 1911, 15<sup>2</sup>, 42<sup>2</sup>, 59<sup>4</sup>, 65<sup>2</sup>, 84<sup>2</sup>, 111<sup>3</sup>, 124<sup>1</sup>, 126<sup>2</sup>, 131<sup>1</sup>, 135<sup>4</sup>, 145<sup>2</sup>, 198<sup>3</sup>, 275<sup>3</sup>, 286<sup>1</sup>, 293<sup>2</sup>, 305<sup>1</sup>, 400<sup>2</sup>, 415<sup>0</sup>, 464<sup>0</sup>, 479<sup>3</sup>, 483<sup>1</sup>, 489<sup>1</sup>, 527<sup>1</sup>.  
 Griselle. *Profils de Jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle*, in-8<sup>o</sup> de viii-319 p. Paris, Desclée [1912], xxx<sup>1</sup>, 1<sup>1</sup>, 7<sup>2</sup>, 9<sup>1</sup>, 27<sup>0</sup>, 36<sup>3</sup>, 85<sup>1</sup>, 108<sup>2</sup>, 209<sup>2</sup>, 288<sup>2</sup>.  
 — *Nouveaux sermons inédits de Bourdaloue*, in-8 de xviii-432 p. Paris, Gabriel Beauchesne, 1904, 18<sup>3</sup>.  
 — *Bossuet et Fénelon. L'édition de leur correspondance*, in-8 de 119 p. Paris, Leclerc, 1910, 163<sup>1</sup>.  
 — Sous presse : *Mémoires inédits d'Arnauld d'Andilly*, Paris, Henri Leclerc, 1914. 331<sup>1</sup>, 336<sup>2</sup>, 352<sup>1</sup>, 410<sup>3</sup>, 438<sup>1</sup>, 445<sup>3</sup>, 464<sup>0</sup>, 482<sup>4</sup>, 488<sup>4</sup>, 514<sup>1</sup>.  
 — En préparation : *Mémoires inédits du comte de Tillières*, Paris, 1914, 404<sup>0</sup>, 512<sup>1</sup>.  
 Gueméné (P<sup>ce</sup> de), 553.  
 Gueméné (Anne de Rohan, princesse de), 546.  
 Guénégaud (Gabriel de), 564.  
 — (Renée de), 570.  
 Guercheville. Cf. Garcheville, 283<sup>4</sup>, 285<sup>3</sup>.  
 — (Antoinette de Pons, M<sup>is</sup> de), 199<sup>0</sup>.

- Guiméné. Cf. Gueméné, 553.  
 Guingamp (Le Fr. Zénon de), O. C., 2<sup>1</sup>.  
 Guise (maison de), xxii.  
 — (Catherine de Clèves, duchesse douairière de), v, 131, 469, 552.  
 — (Charles-Henri de Lorraine, duc de), v, 120<sup>1</sup>, 132<sup>1</sup>, 177<sup>4</sup>, 186<sup>2</sup>, 213, 290, 364<sup>3</sup>, 439, 444<sup>2</sup>, 447, 515, 552.  
 — (Louis de Lorraine, card. de), 116<sup>1</sup>, 120<sup>1</sup>, 125, 126.  
 — (M<sup>lle</sup> de), P<sup>cesse</sup> de Conti, 551.  
 Guîtres, 164<sup>1</sup>, 215<sup>3</sup>.  
 Guyenne, 67<sup>2</sup>, 76<sup>1</sup>, 79<sup>2</sup>, 120<sup>2</sup>, 159<sup>1</sup>, 394<sup>1</sup>, 440.  
 Guyot (Gaspard), s<sup>r</sup> de Lavergne, 281<sup>4</sup>.

## H

- Hacqueville (Jérôme d'), [s<sup>r</sup> d'Onsenbray], 20, 112, 202, 225, 572.  
 Haligre. Cf. Aligre, 520.  
 Halluin (Anne, duchesse d'), 421<sup>3</sup>.  
 Halphen (Achille), *Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, 1614-1620, in-8 de xxxi-503, vii.  
 — (Eugène et Jules), vii, xv<sup>2</sup>.  
 Hamart, 533.  
 — (M<sup>lle</sup>), 531.  
 Hambourg, 493<sup>2</sup>.  
 Hamilton (M<sup>ise</sup> d'), 402, 408, 409, 499, 501.  
 Hanau (C<sup>te</sup> de), 553.  
 Hanotaux (Gabriel), *Histoire du Cardinal de Richelieu*, 2 vol. in-8, de 550 et 556 p. Paris, Firmin-Didot, 1893, 4<sup>e</sup> éd., 69<sup>2</sup>.  
 Hannibal (Toussaint), valet de limiers, 413.  
 Harlay (Jeanne de), dame de Saint-Georges, 31<sup>1</sup>, 402<sup>6</sup>.  
 Harville (Claude de), [s<sup>r</sup> de Palaiseau], 278<sup>2</sup>.  
 Haston et Haton (Catherine), [dite La Mazure], 384<sup>1</sup>.  
 — (Pierre de), [s<sup>r</sup> de La Mazure], 384<sup>1</sup>.  
 Haucourt. Cf. Hecourt, 433.  
 Haute-Garonne, 425<sup>5</sup>.  
 Hauterive (François de l'Aubespine, M<sup>is</sup> d'), 325<sup>3</sup>.  
 Hâvre de Grâce, 495, 496<sup>0</sup>, 522.  
 Hay de Sanley, [V<sup>te</sup> de Duncaster, C<sup>te</sup> de Carlisle], 154<sup>2</sup>, 338<sup>1</sup>.  
 Hébert (Roland), arch. de Bourges, 385<sup>1</sup>.  
 Hecourt (Nicolas ou Auguste Evrard, s<sup>r</sup> d'), 433.

- Hecourt, gouverneur de Vincennes, 453, 454, 517, 545.  
 Hélin (Anne de), 366<sup>1</sup>, 529.  
 Hennequin (Jeanne d'), [V<sup>e</sup> de La Curée], 304<sup>2</sup>.  
 Henri II, 467<sup>1</sup>, 492<sup>2</sup>.  
 Henri III, 22<sup>5</sup>, 308<sup>2</sup>, 522<sup>3</sup>, 547, 562<sup>2</sup>.  
 Henri IV, v, xiv, 10<sup>3</sup>, 12<sup>0</sup>, 29<sup>2</sup>, 216<sup>2</sup>, 284<sup>3</sup>, 385<sup>1</sup>, 391<sup>2</sup>, 395<sup>4</sup>, 420<sup>3</sup>, 467<sup>1</sup>,  
 496<sup>3</sup>, 514<sup>2</sup>, 522<sup>4</sup>, 529, 539<sup>1</sup>, 547, 548, 550, 551, 554, 556-58, 564, 572.  
 Henri II, duc de Lorraine, 391<sup>2</sup>.  
 Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, iv, v, 10<sup>3</sup>, 11<sup>2</sup>, 12,  
 28, 31<sup>1</sup>, 48<sup>1</sup>, 57, 81<sup>2</sup>, 175<sup>1</sup>, 337, 340, 354<sup>1</sup>, 397<sup>1</sup>, 401, 402, 403<sup>2</sup>, 421,  
 432<sup>3</sup>, 449, 499-512, 517<sup>4</sup>, 530, 531<sup>12</sup>, 533<sup>5</sup>, 557.  
 Herbault (Raymond Phelypeaux, s<sup>r</sup> d'), 332, 375<sup>1</sup>, 529.  
 Here et Hore, 456.  
 Hérítte (L.), *Essai sur l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. In-folio de xi-119 pp. Paris, 1912, 122<sup>0</sup>.  
 Héroard (Jean), *Journal de Jean Heroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628)*, éd. Éud. Soulié et Ed. de Barthélemy. 2 vol. in-8. Paris, Firmin-Didot, 1868, xv, xvi<sup>1</sup>, 25<sup>0</sup>, 26<sup>1</sup>, 54<sup>1</sup>, 62<sup>2</sup>,  
 67<sup>3</sup>, 73<sup>5</sup>, 81<sup>2</sup>, 98<sup>1</sup>, 111<sup>3</sup>, 112<sup>2</sup>, 114<sup>2</sup>, 116<sup>3</sup>, 118<sup>3</sup>, 127<sup>1</sup>, 133<sup>2</sup>, 144<sup>2</sup>, 147<sup>3</sup>,  
 149<sup>1</sup>, 158<sup>3</sup>, 166<sup>0</sup>, 176<sup>2</sup>, 187<sup>1</sup>, 189<sup>1</sup>, 198<sup>1</sup>, 207<sup>1</sup>, 216<sup>0</sup>, 217<sup>2</sup>, 218<sup>1</sup>, 250<sup>3</sup>,  
 260<sup>2</sup>, 266<sup>3</sup>, 272<sup>2</sup>, 273<sup>2</sup>, 301<sup>2</sup>, 309<sup>3</sup>, 311<sup>1</sup>, 333<sup>3</sup>, 338<sup>0</sup>, 391<sup>3</sup>, 394<sup>1</sup>, 395<sup>2</sup>,  
 410<sup>3</sup>, 416<sup>1</sup>, 445<sup>3</sup>, 447<sup>1</sup>, 461<sup>1</sup>, 466<sup>1</sup>, 467<sup>1</sup>, 471<sup>1</sup>.  
 Hippeau (C.). *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières...* In-12 de xlii-261 p. Paris, Firmin-Didot, 1863, 343<sup>2</sup>, 404<sup>0</sup>, 531<sup>5</sup>.  
 Holland (C<sup>te</sup> de), 338<sup>1</sup>.  
 Hollande, 325<sup>3</sup>.  
 Holstein (C<sup>te</sup> de), 555.  
 Honfleur, 455, 496<sup>0</sup>, 522.  
 Hore et Hore, 456<sup>5</sup>.  
 Hospital (François de l'), [M<sup>is</sup> de Rosnay, s<sup>r</sup> du Hallier], 514<sup>2</sup>.  
 — (Louis de l'), [M<sup>is</sup> de Vitry], 514<sup>2</sup>.  
 — (Nicolas de l'), [M<sup>al</sup> de Vitry], 515<sup>1</sup>.  
 Hottonville (Paul de Sève, s<sup>r</sup> d'Aubeville et), 569.  
 Houdancourt (La Mothe du Plessis-), 403<sup>2</sup>, 455<sup>4</sup>.  
 Hozier (*Cabinet d'*) et (*Carrés d'*), 530<sup>1</sup>, 565, 569<sup>2</sup>.  
 Hurault (Henri), C<sup>te</sup> de Chiverny, 286<sup>1</sup>.  
 — (Philippe), —, 286<sup>1</sup>.  
 Hyacinthe (Le P.), O. C., 475.

## I

- Icy, 571.  
 Ignace de Loyola (S.), 108<sup>2</sup>, 542.  
 Ile de France, 217<sup>0</sup>.  
 Illiers (M<sup>is</sup> d'). Cf. Lude, 540.  
 Infante d'Espagne (archiduchesse Élisabeth-Claire-Eugénie), 560.  
 Ingrande, 471<sup>4</sup>,  
 Inspruck, 397<sup>3</sup>.  
 Irval (Jean-Antoine de Mesmes, s<sup>r</sup> d'), 204<sup>2</sup>.  
 Isambert, 565.  
 Italie, 277<sup>1</sup>, 422, 522<sup>6</sup>.

## J

- Jacquelot (Louis), [S<sup>r</sup> des Roches], 78<sup>3</sup>.  
 Jacques I<sup>er</sup>, iv, 91, 229, 338, 340, 402<sup>5</sup>, 557, 558.  
 Jacquinet (Le P.), S. J., 27<sup>0</sup>.  
 Jars (François de Rochechouart, chevalier de), 517.  
 Jeannin (Pierre), 191, 192, 206<sup>0</sup>, 214, 215, 543.  
 Jérusalem, 122<sup>0</sup>.  
 Jésuites, v, xxx<sup>1</sup>, 1, 2<sup>3</sup>, 7<sup>2</sup>, 9<sup>1</sup>, 27<sup>0</sup>, 85<sup>1</sup>, 108<sup>2</sup>, 209<sup>2</sup>, 287, 288, 383<sup>2</sup>.  
 Joiny (Pierre de Gondi, C<sup>te</sup> de), 245.  
 Joinville (Claude de Lorraine, prince de), [duc de Chevreuse], 127<sup>0</sup>,  
 143<sup>1</sup>, 164<sup>1</sup>, 186<sup>1</sup>, 197, 207<sup>1</sup>, 213<sup>4</sup>, 265<sup>2</sup>, 486<sup>2</sup>, 552.  
 Jolicœur (Philippe), 533<sup>2</sup>.  
 Jorron (Louise), 531.  
 Joseph (Le P.), O. C., 1, 2<sup>1</sup>, 268<sup>3</sup>, 379-81, 402<sup>3</sup>, 416<sup>1</sup>.  
 Jouarre (Abbaye), 549.  
 Jouvin (Charles), S<sup>r</sup> de La Brosse, 399<sup>1</sup>.  
 Jouy (Nicolas Evrard, S<sup>r</sup> d'Hécourt et de), 433<sup>2</sup>.  
 Joyeuse (Le P. Ange de), 551.  
 — (Claude de), [C<sup>te</sup> de Grandpré], 542.  
 — (Pierre de), —, 542.  
 Juilly, 83.  
 Julio (le S<sup>r</sup>), 361-63.  
 Jumeau (la V<sup>e</sup>), 251, 269.  
 Jussac (Astremoine de), [S<sup>r</sup> de La Folaine], 151<sup>2</sup>, 178<sup>3</sup>.  
 — (Jean de), 179<sup>0</sup>.  
 Juveau. Cf. Jumeau, 251<sup>2</sup>.

## L

- Laage (Antoine de), [S<sup>r</sup> de Puylaurens], 514<sup>1</sup>.  
 La Barrière (Antoine de Villars de Minzac, S<sup>r</sup> de), 373<sup>4</sup>.  
 La Baujere de Minza, 328, 329.  
 La Baume (Emmanuel de), [S<sup>r</sup> de Saint-Amour], 274<sup>0</sup>.  
 La Béraudière (Gabriel d'Aremberg de), [baron des Ouches], 272<sup>3</sup>.  
 La Boissière (Philippe de), [S<sup>r</sup> de Saint-Mars], 249<sup>5</sup>.  
 La Borde (le S<sup>r</sup> de), 130.  
 — argentier de Richelieu, 572.  
 — (Joseph de), xv<sup>2</sup>.  
 La Boulaye, 124<sup>1</sup>.  
 La Bourdaisière (Isabelle de), 476<sup>2</sup>.  
 La Bretaiche et La Bretesche (Philippe de), 300.  
 La Brosse, 399.  
 — (François de), 399<sup>1</sup>.  
 — (Gervais de), 399<sup>1</sup>.  
 — (Guy de), médecin, 399<sup>1</sup>.  
 — (Imbert de), [S<sup>r</sup> de Brouilly], 346<sup>1</sup>, 399<sup>1</sup>.  
 La Champagne, 292, 294.  
 La Chapelle, 328.  
 La Charce (M<sup>is</sup> de), 352<sup>3</sup>, 442<sup>1</sup>.  
 La Châtre (M<sup>al</sup> de), 252<sup>4</sup>.  
 — (Louise-Bénédictine de), 252<sup>4</sup>.  
 La Chayne (et M. de Chayne), 446.  
 La Chesnaye (Jean Bongars, S<sup>r</sup> de), 255<sup>4</sup>.  
 La Claverie, 141.  
 La Cochère (Sébastien Bouthillier, abbé de), [év. d'Aire], 65<sup>2</sup>, 84<sup>2</sup>.  
 La Coste (Pierre de Lezay, S<sup>r</sup> de), 450<sup>4</sup>, 516<sup>5</sup>.  
 La Croix, 382.  
 La Curée (Gilbert de Filhat, S<sup>r</sup> de), 24, 25<sup>0</sup>, 304, 334, 540, 541, 544.  
 La Fare, 444.  
 La Fares, 444<sup>2</sup>.  
 Laffemas (Isaac de), 428-31.  
 La Flèche, 24<sup>3</sup>, 25<sup>0</sup>, 26.  
 La Folaine (Austremoine de Jussac, S<sup>r</sup> de), 151, 178-180, 182, 190,  
 206, 211, 216, 277, 278, 290, 291.  
 La Fonds (Etienne de), 435<sup>1</sup>.  
 La Font (Elie et Nicolas de), 435<sup>1</sup>.

- La Fontaine, 532.  
 — 78, 79, 146, 147, 294, 367, 482, 496.  
 — (Charles de Rome, S<sup>r</sup> de), 78<sup>2</sup>.  
 — (Denis Barbot, S<sup>r</sup> de), 78<sup>2</sup>.  
 — (Isaac de), [S<sup>r</sup> de Villeneuve], 78<sup>2</sup>.  
 La Fontaine-Vernouillet, 402<sup>3</sup>, 404-08, 504, 506, 508-12, 534, 535<sup>2</sup>.  
 La Force (Maréchal de), 69<sup>1</sup>, 123<sup>1</sup>, 127<sup>2</sup>, 215, 216<sup>0</sup>.  
 La Force (Denis de Méry, dit), 256<sup>6</sup>.  
 Lage de Chirat (M<sup>re</sup> de), 328.  
 La Grange, 239<sup>1</sup>.  
 La Grange-Bagnieux, 383.  
 La Guerre, 533<sup>1</sup>.  
 La Guesle, 110<sup>2</sup>.  
 La Guiche (Jean-François de), [S<sup>r</sup> de Saint-Géran], 293<sup>2</sup>.  
 La Haye, 326<sup>0</sup>.  
 La Lisardière, 149.  
 La Madelaine (Claude de), [de Ragny, év. d'Autun], 102<sup>1</sup>.  
 — (François de), [M<sup>is</sup> de Ragny], 116<sup>3</sup>.  
 La Marck (Charles-Robert, C<sup>te</sup> de), [M<sup>is</sup> de Mauny et Mosny], 344<sup>1</sup>.  
 — (Louis de), [M<sup>is</sup> de Mosny], 230<sup>4</sup>, 344<sup>1</sup>.  
 La Mark (Henri-Robert de), [C<sup>te</sup> de Braine], 401<sup>2</sup>.  
 La Martilière, 120<sup>1</sup>.  
 La Mazure (Catherine Haston, dite), 384<sup>2</sup>.  
 — (Pierre de Haton, S<sup>r</sup> de), 384.  
 La Mont, 523.  
 La Morier et Claude Morier, 286.  
 La Mothe de Compiègne, 494.  
 La Mothe du Plessis-Houdancourt (Daniel de), 403<sup>2</sup>, 455<sup>4</sup>.  
 La Mothe Saint-Servin, 193<sup>2</sup>.  
 Langres, 103.  
 Languedoc, 108, 205<sup>2</sup>, 394, 439.  
 Lannoy (Charlotte de Villiers-Saint-Pol, C<sup>sse</sup> de), 400<sup>2</sup>.  
 Lansac (Gilles de Saint-Gelais, M<sup>is</sup> de), 492<sup>0</sup>.  
 La Pacaudière, 249<sup>4</sup>.  
 La Peña (Henri Concini, C<sup>te</sup> de), 275<sup>5</sup>.  
 La Portière, 434.  
 Larivour (Abbaye), 108.  
 La Roche (Louis de Bréhant, S<sup>r</sup> de), 414<sup>2</sup>.  
 La Rochefoucauld (Marcillac), 121<sup>1</sup>, 164<sup>1</sup>, 166<sup>0</sup>.  
 — (Card. de), 8, 9<sup>1</sup>, 468<sup>2</sup>, 540.  
 — (Marguerite de), [M<sup>ise</sup> de Senecey], 258<sup>2</sup>, 400<sup>2</sup>.

- La Rocheguyon (François de Silly, duc de), 198-204.  
 — (Henri de Silly, C<sup>te</sup> de), 198<sup>5</sup>, 199<sup>0</sup>.
- La Rochelle, xxvi, 193<sup>2</sup>, 215<sup>3</sup>, 333<sup>1</sup>, 403<sup>2</sup>, 447, 493<sup>2</sup>.  
 — (le S<sup>r</sup> de), 292-94.
- La Roche-Mabile (Lancelot de Vassé, baron de), 491<sup>3</sup>.
- La Roche-sur-Yon, 207<sup>1</sup>.
- La Roche-Turpin. Cf. La Curée, 24<sup>4</sup>.
- La Salcerye, 216<sup>4</sup>.
- La Sicotière. Cf. Sicotière, 441<sup>2</sup>.
- La Tour, 40, 41.
- La Trimouille (Louis de), 60.  
 — (M<sup>me</sup> de), 59, 60.
- Launay (Thomas Le Secq, S<sup>r</sup> de), 397<sup>5</sup>.  
 — (Ludovic de Vieuvre et Vieumont, S<sup>r</sup> de), 397<sup>5</sup>.  
 — (M. de), 397.
- Lauzon (M. de), 464<sup>0</sup>.
- Lavagne (François de Fiesque, V<sup>te</sup> de), 544.
- Laval (C<sup>te</sup> de), 553.
- La Valette (duché de), 198<sup>4</sup>, 223-28, 230<sup>2</sup>.  
 — (Bernard de Nogaret de), 198<sup>4</sup>, 223-28, 230<sup>2</sup>, 395<sup>4</sup>.  
 — (Gabrielle-Angélique de Verneuil, M<sup>ise</sup> de), 395<sup>4</sup>, 549.  
 — (Henri de Nogaret de), [Duc de Candale], 15<sup>2</sup>, 422<sup>3</sup>.  
 — (Jean-Louis, Chevalier de). 316, 317.  
 — (Louis Nogaret, Cardinal de), 15<sup>2</sup>, 324, 339<sup>2</sup>, 357<sup>1</sup>, 513, 515.
- Lavenai (Alexandre de Sève, S<sup>r</sup> de), 570.
- La Venerye (Rucher de), 213<sup>3</sup>.
- La Vergne, 281.  
 — (Gaspard Guyot, S<sup>r</sup> de), 281<sup>4</sup>.
- La Vieuville (Charles, M<sup>is</sup> de), 116<sup>3</sup>, 289<sup>2</sup>, 304, 313, 314<sup>1</sup>, 326, 327, 344<sup>1</sup>, 346<sup>1</sup>, 350, 355, 356, 464.  
 — (Robert, M<sup>is</sup> de), 289<sup>2</sup>.
- La Ville-aux-Clercs (Antoine de Loménie, dit), xiv, 216<sup>0</sup>, 287<sup>2</sup>.  
 — (Henri-Auguste de Loménie, S<sup>r</sup> de), xv<sup>2</sup>, xxv, 216<sup>0</sup>, 287<sup>2</sup>, 401, 405<sup>3</sup>, 448, 517, 535<sup>1</sup>.
- Le Bailleul (Nicolas), 91.
- Lebeau (Guillaume), [S<sup>r</sup> de Saint-Amour], 273<sup>5</sup>.
- Le Boullay, 52<sup>2</sup>.
- Le Buisson et Du Buisson, 481.
- Le Camus (Marguerite), 569.
- Le Clerc de Lesseville (Anne), 571.  
 — du Tremblay (Charles), 268<sup>3</sup>.



- Le Coigneux (Jacques), 352<sup>2</sup>.  
 Le Comte. Cf. Conte, 7, 540.  
 Le Geay. Cf. Le Jay, 189<sup>3</sup>.  
 Le Gras (Nicolas), 313.  
 Le Jay (Nicolas), 112, 189<sup>3</sup>, 200, 226, 313.  
 Lejeune (Jean), S<sup>r</sup> de Bonneau, 212<sup>4</sup>.  
 Le Lièvre, 454.  
 Le Maine, 135<sup>4</sup>.  
 Le Marais, 25.  
 Le Masle (Michel), [prieur des Roches], 78<sup>3</sup>.  
 Le Netron. Cf. Neytron (La Curée, dit), 24, 25<sup>0</sup>, 26, 30<sup>4</sup>.  
 Lenoncourt (Madeleine de), 486<sup>2</sup>.  
 Léon (Brûlart de), 462<sup>3</sup>.  
 Léonard (Le P.), O.C., 417.  
 Léopold (Archiduc), 397.  
 Le Roux, 529.  
 Lesdiguières (duc de), 13, 17<sup>0</sup>, 54, 55, 87, 88<sup>3</sup>, 97, 98<sup>1</sup>; 99<sup>1</sup>, 107, 114, 121<sup>0</sup>, 205<sup>2</sup>, 543, 554.  
   — (duchesse de), 14, 98<sup>2</sup>.  
 Le Secq (Antoine), S<sup>r</sup> du Tar, 176<sup>2</sup>.  
   — (Jacques), 176, 274, 313.  
   — (Nicolas), S<sup>r</sup> du Lis, 176<sup>2</sup>.  
   — (Thomas), S<sup>r</sup> de Launay, 397<sup>5</sup>.  
 Lesignan (Marie-Madeleine de Saint-Gelais, demoiselle de), 492<sup>0</sup>.  
 Lesigny, 46, 52<sup>2</sup>, 53<sup>0</sup>, 110<sup>1</sup>.  
 Lesseville (Anne Le Clerc de), 571.  
 Lestang (Louis Compain, S<sup>r</sup> de), 569.  
 L'Estoile (Louis de), [S<sup>r</sup> de Soulers], XIII, 563<sup>3</sup>.  
   — (Marie de), 563, 667.  
   — (Pierre de), XIII.  
 Levant, 290<sup>3</sup>.  
 Le Veneur de Tillières (Tanneguy), 404<sup>0</sup>.  
 Levesque (Arthur), [S<sup>r</sup> des Marais], 89<sup>5</sup>.  
 Le Vigean (Ugebert), 194<sup>0</sup>.  
 Lézay (Pierre de), [S<sup>r</sup> de La Coste], 516<sup>5</sup>.  
 Liancourt (Roger du Plessis, duc de), 48-50, 216<sup>2</sup>, 515.  
 Libourne, 149<sup>1</sup>, 164<sup>1</sup>, 168<sup>0</sup>.  
 Ligny (Antoine de), [V<sup>te</sup> du Charmel], 95<sup>2</sup>.  
   — (Jacques d'Escures, S<sup>r</sup> de), 572.  
 Limours, 457<sup>2</sup>, 518, 523, 538, 539.  
 Linage de Vauciennes, 373<sup>2</sup>.  
 Lisardière (le S<sup>r</sup> de), 149.

- Lisle (le S<sup>r</sup> de), 414.  
 — (Claude de Bréhaut, S<sup>r</sup> de), 414<sup>2</sup>.  
 — (David Andry, S<sup>r</sup> de), 414<sup>2</sup>.  
 — (Jean de Bréhaut, S<sup>r</sup> de), 414<sup>2</sup>.  
 Lisle en Barrois (Abbaye), 570.  
 Liverdis (Edouard Grangier de), 440<sup>3</sup>.  
 Livry (Sanguin, S<sup>r</sup> de), 410<sup>3</sup>.  
 Lombards (Collège des), 343<sup>1</sup>.  
 Loménié (Antoine de), de la Ville aux Clercs, xiv, 216<sup>0</sup>, 287<sup>2</sup>.  
 — (Charles de), xxv, xxvi.  
 — (Henri-Auguste de), S<sup>r</sup> de la Ville aux Clercs, 216<sup>0</sup>, 287<sup>2</sup>, 401<sup>3</sup>,  
 448<sup>3</sup>, 537<sup>1</sup>, 538.  
 Londres, 503, 521<sup>4</sup>.  
 Longjumeau, 170<sup>2</sup>.  
 Longuejoux (Françoise de), [dame de Montglat], 11<sup>5</sup>, 12<sup>0</sup>.  
 Longuetille, 149<sup>1</sup>, 152.  
 Longueville (Antoinette de), 552.  
 — (François d'Orléans-), 247<sup>2</sup>, 311<sup>4</sup>, 468<sup>2</sup>, 553.  
 — (Léonor de), 552<sup>2</sup>, 553.  
 — (Duchesse et Princesse de), 551, 552<sup>2</sup>.  
 Lopes (Emmanuel), 29.  
 Lorette, 27, 277<sup>1</sup>, 305, 306, 386, 387.  
 Lorraine (duc de). Cf. Henri II et Charles IV, iv, xviii<sup>1</sup>, 7<sup>1</sup>, 376<sup>1</sup>, 391.  
 — (Cardinal de), 562.  
 — (Catherine de Clèves, douairière de Guise, femme de Henri de),  
 131<sup>1</sup>, 469<sup>1</sup>, 551<sup>1</sup>.  
 — (Charles), év. de Verdun, dit le Cardinal de Vaudemont, 562<sup>2</sup>.  
 — (Charles de Vaudemont, duc de), 391<sup>2</sup>.  
 — (Charles II, de), [duc d'Elbeuf], 301<sup>2</sup>, 467<sup>3</sup>.  
 — (Charles-Henri de), [duc de Guise], 132<sup>1</sup>, 290<sup>3</sup>.  
 — (Claude de), [P<sup>ce</sup> de Joinville, duc de Chevreuse], 265<sup>2</sup>.  
 — (Françoise de), 284<sup>3</sup>, 465<sup>1</sup>.  
 — (Henri II, duc de), 391<sup>2</sup>, 561, 562.  
 — (Henri de), [duc de Guise], 131<sup>1</sup>, 469<sup>1</sup>.  
 — (Louis III de), [Card. de Guise], 126<sup>0</sup>, 131<sup>3</sup>.  
 — (Marguerite de Gonzague, duchesse douairière de), 391<sup>2</sup>, 427<sup>1</sup>,  
 545, 562.  
 — (Nicole de), 391<sup>2</sup>.  
 — (province), xviii<sup>1</sup>.  
 Louhans, 522<sup>6</sup>.  
 Louis XIV, xiv, xv, 21<sup>1</sup>, 168<sup>2</sup>, 188<sup>2</sup>, 537<sup>2</sup>.

- Louise de Lorraine, 562.  
 Loustelnauld, 523<sup>2</sup>.  
 Louvel (Louis), [S<sup>r</sup> de Froyennes], 531<sup>10</sup>.  
 Louvre, 337<sup>2</sup>, 394<sup>1</sup>, 447<sup>1</sup>, 505<sup>0</sup>, 539.  
 Loysel (Isaac), [S<sup>r</sup> de Brye], 430<sup>2</sup>, 525<sup>2</sup>.  
 Lucas (Michel), xiv<sup>1</sup>, xix, xxvi, 469<sup>0</sup>.  
 Luçon (Cf. Richelieu. M. de Luçon), xv<sup>2</sup>, 12<sup>3</sup>, 15<sup>3</sup>, 64, 65, 84-87, 167, 168, 170.  
 Lude (François Daillon, C<sup>te</sup> de), 24<sup>3</sup>, 26, 540.  
 Ludovisio (Alexandre). Cf. Grégoire XV, 302<sup>3</sup>, 542.  
 — (Card.), 85, 167, 418, 419, 544.  
 Lusignan, 166<sup>0</sup>.  
 Lux (Jean et Jacques de), [S<sup>r</sup> de Ventelet], 532.  
 — (Robert de), —, 532<sup>3</sup>.  
 Luxembourg (Léon d'Albert de Brantes, duc de), 96, 219, 237, 242, 445, 446, 450<sup>4</sup>, 516.  
 Luynes (Albert, Connétable de), xv, xvi<sup>1</sup>, xix, xxvi, xxvii, 1, 8<sup>1</sup>, 13<sup>1</sup>, 16-19, 21-23, 29<sup>2</sup>, 42-44, 49<sup>1</sup>, 58, 59, 91<sup>2</sup>, 96<sup>1</sup>, 107, 109-10, 112, 118, 119, 136<sup>3</sup>, 149<sup>1</sup>, 153-158, 159<sup>1</sup>, 163, 164, 213<sup>4</sup>, 401<sup>2</sup>, 484<sup>3</sup>, 486, 501, 512, 515, 540, 541.  
 — (Antoinette d'Albert de), [dame du Vernet], 401<sup>2</sup>, 501, 512.  
 — (Marie de Rohan, Connétable de), [puis duchesse de Chevreuse], 127<sup>0</sup>, 136, 153, 165, 176<sup>2</sup>, 178<sup>1</sup>, 182, 189, 191, 197, 207<sup>1</sup>, 232<sup>2</sup>, 542, 546.  
 — (M<sup>me</sup> de), Religieuse à Pont-Saint-Esprit, 23.  
 Lyon, 27<sup>0</sup>, 92, 101, 191, 232, 233, 236, 239, 252, 261, 272, 302, 329, 330, 332, 339<sup>2</sup>, 349, 354, 355, 358, 369, 388, 416, 418, 419, 440, 483<sup>1</sup>, 521<sup>1</sup>, 522, 569.  
 Lyonnais (province du), 333<sup>3</sup>.

## M

- M... (le S<sup>r</sup>), gouverneur de Montreuil, 45.  
 Mabile (Cf. La Roche-), 492<sup>0</sup>.  
 Machaut, 428<sup>1</sup>.  
 Mâcon, 104.  
 Mademoiselle (La Grande), 272<sup>3</sup>, 282<sup>3</sup>, 304<sup>2</sup>, 352<sup>1</sup>, 384<sup>1</sup>, 514<sup>2</sup>.  
 Madrid, 2<sup>1</sup>, 401<sup>2</sup>.  
 Magny (Joseph de Saint-Géry, baron de), 352<sup>1</sup>.  
 Magny (Louise d'Ognies, dame de), [C<sup>sse</sup> de Chaulnes], 498<sup>1</sup>.

Maillé (duché de), 16-23.

Maillezais (La Rochelle), [évêché], 333<sup>1</sup>.

Maine (duc du), ou Mayenne, 567.

— (duc du), v, 5, 6<sup>0</sup>, 9<sup>1</sup>, 90, 116, 126<sup>0</sup>, 127, 128, 129<sup>0</sup>, 140<sup>3</sup>.

— (province), 24<sup>3</sup>.

— (le S<sup>r</sup> du), 128, 135.

*Maison de Louis XIII*. Cf. (*Etat de la*).

— *Militaire de Louis XIII* (en préparation), 145<sup>2</sup>, 234<sup>3</sup>, 256<sup>6</sup>, 274<sup>0</sup>, 281<sup>4</sup>, 364<sup>4</sup>, 366<sup>3</sup>, 373<sup>4</sup>, 389<sup>3</sup>, 397<sup>5</sup>, 410<sup>4</sup>, 424<sup>2</sup>, 435<sup>1</sup>, 441<sup>1</sup>, 514<sup>2</sup>, 516<sup>5</sup>, 517<sup>2</sup>.

— *Maisons de la Grande Mademoiselle et de Gaston son père*, publié par Eugène Griseille, in-8 de VIII-43 pp. Paris, 1912, 272<sup>3</sup>, 282<sup>3</sup>, 304<sup>2</sup>, 352<sup>1</sup>, 384<sup>1</sup>, 514<sup>2</sup>.

Maisonrouge, 518.

Maizelan (Alexandre de Sève, S<sup>r</sup> de), 570.

Malassise (Henri de Masparault, S<sup>r</sup> de), 196<sup>1</sup>.

Malesherbes, 120<sup>2</sup>, 270, 290, 309<sup>3</sup>.

Malherbe, 374<sup>2</sup>.

Mallétable (Guillaume des Roches, S<sup>r</sup> de), 78<sup>3</sup>.

Malte, v, XI, 121, 156<sup>1</sup>, 283, 303<sup>2</sup>, 316, 317<sup>5</sup>, 326, 327<sup>2</sup>, 366<sup>1</sup>, 382<sup>4</sup>  
392, 393<sup>1</sup>, 530, 552.

Malvaïse (M<sup>is</sup> de), 389.

Malvais (Cesar et Gelasio, Antoine), 361-63.

Mamaga. Cf. Montglat, v, xv, 57<sup>1</sup>.

Mandat (Nicolas), 25<sup>4</sup>.

Mangot, 326<sup>0</sup>.

Manican, 259, 260, 265.

Mansfeld (C<sup>te</sup> de), 374<sup>0</sup>.

Mantes, 35<sup>1</sup>.

Mantoue, 305, 331<sup>1</sup>.

— (Ferdinand de Gonzague, Card. de), 560.

— (Frédéric II, duc de), 305, 559.

— Marguerite de Gonzague, 391<sup>2</sup>.

— (Vincent, duc de), v, 305<sup>1</sup>, 306, 391<sup>2</sup>, 559.

Marais (Pierre), 413<sup>4</sup>.

— 25, 89.

Maran. Cf. Du Bois-, 179<sup>0</sup>.

Marchaumont (Côme Clause de), 102<sup>2</sup>.

Marcheville, 376<sup>1</sup>, 514<sup>0</sup>.

Marcillac. Cf. Marsillac (Bertrand de Crugy, S<sup>r</sup> de), xx, XXI, XXIII,  
xxv, xxvi, 1, 3, 4<sup>2</sup>, 56, 57<sup>1</sup>, 76, 77, 116, 121<sup>1</sup>, 128, 278<sup>3</sup>, 441, 443, 498<sup>1</sup>.

- Marcilly (Catherine de), 116<sup>3</sup>.
- Marebeuf (et Mirebeuf), (Jeanne de), 563<sup>2</sup>, 568.
- Marennés (C<sup>te</sup> de), 194<sup>0</sup>.
- Maret (Jean), [S<sup>r</sup> du Tremblay], 268<sup>3</sup>.
- Mareuil. Cf. Maruel, 469.
- Marguerite (la reine), 548.
- Marguerite-Marie-Catherine, infante d'Espagne, 354<sup>0</sup>.
- Marie de Médicis, III IV, VIII, xv<sup>2</sup>, xvi<sup>1</sup>, XXI-XXIII, XXVI, XXXII, 5, 6<sup>0</sup>, 9<sup>1</sup>, 10, 15, 25<sup>2</sup>, 26<sup>1</sup>, 29, 30, 41, 44-46, 49<sup>3</sup>, 52<sup>2</sup>, 56, 60-68, 74-86, 95, 120-23, 127<sup>1</sup>, 128, 130, 143, 149, 150<sup>1</sup>, 151, 159, 160, 169, 170, 192, 196, 197, 198<sup>3</sup>, 203<sup>2</sup>, 204<sup>2</sup>, 210, 211, 215, 216<sup>1</sup>, 218<sup>1</sup>, 220, 222<sup>1</sup>, 239<sup>2</sup>, 244-46, 249, 250, 257, 259, 268, 272<sup>3</sup>, 273, 275<sup>4</sup>, 289<sup>1</sup>, 292<sup>2</sup>, 294, 295, 309<sup>3</sup>, 311<sup>1</sup>, 342, 384, 391<sup>3</sup>, 398<sup>2</sup>, 403, 408, 410<sup>3</sup>, 414<sup>2</sup>, 423, 433, 448<sup>4</sup>, 492<sup>0</sup>, 514<sup>0</sup>, 515-20, 528, 532<sup>12</sup>, 540, 543, 544, 547, 573, 574.
- Marillac (Cf. Marcillac) (Louis, M<sup>al</sup> de), XVIII<sup>1</sup>, 116<sup>3</sup>, 143, 169, 170, 206<sup>1</sup>, 210, 211, 427<sup>1</sup>, 463<sup>2</sup>, 466<sup>1</sup>.
- Marini (Claudio), 273, 375<sup>0</sup>, 573.
- Marion (M. de Druy), 463<sup>2</sup>.
- Marris [ou Marry] (Diane de), [dame Courtin], 531<sup>6</sup>.
- Marmande, 217<sup>2</sup>.
- Marmoutiers; 551.
- Maroc, 414<sup>2</sup>.
- Marolles (Capitaine de), 314<sup>2</sup>.
- Marossan, 38-40, 49<sup>1</sup>, 74.
- Marquemont (Denis de), év. de Lyon, Cardinal, 92<sup>3</sup>, 102<sup>1</sup>, 302<sup>2</sup>, 333, 339<sup>2</sup>, 375<sup>1</sup>, 377<sup>3</sup>, 381<sup>1</sup>, 522.
- Marrillac, 56<sup>2</sup>, 57<sup>1</sup>.
- Marry. Cf. Maris, 531<sup>6</sup>.
- Marseille, 144, 272<sup>2</sup>.
- Marsillac [Cf. Marcillac], XVIII<sup>2</sup>, XX, XXI, XXIII, XXIV, XXVI, 441<sup>1</sup>, 498<sup>1</sup>.
- Martigue (duchesse de), 551.
- Maruel et Mareuil, 469.
- Masais. Cf. Marais (Pierre), 413.
- Masargues et Mazargues, 318, 516, 523, 535.
- Mascourt, 284.
- Masparault (Henri de), aumônier, 196<sup>1</sup>.
  - (Henri de), s<sup>r</sup> de Malassise, 196.
  - (Jacques de), 196, 572.
  - (Louise), 563, 572.

- Mathurine, 25, 391.  
 Mauny. Cf. Mosny, 230<sup>4</sup>, 544.  
 Maure (C<sup>te</sup> de), 336.  
 Maurice de Savoie (Card.), 105<sup>3</sup>, 560.  
 Maurice. Cf. de Nassau, 158<sup>3</sup>, 325<sup>2</sup>, 553.  
 — (Pierre), 532<sup>14</sup>.  
 May. Cf. Du May, 533<sup>1</sup>.  
 Mayenne (duc de), 6<sup>0</sup>, 542, 553, 567.  
 Mazargue. Cf. Masargues. 318, 516, 523, 535.  
 Mazoyer (Louis de), [s<sup>r</sup> de Villeserin], 533<sup>5</sup>.  
 Mazure. Cf. La Mazure, 384.  
 Médicis. Cf. (Catherine et Marie de).  
 — (Antoine de), 559.  
 — (Carlo de), 559.  
 — (François de), 559.  
 — (Jean de), 428<sup>1</sup>, 559.  
 — (Pierre de), 559.  
 Méliand (le Président), 412.  
 — (Victor), 412<sup>2</sup>.  
 Melun, 517.  
 Mende, 403, 405, 410<sup>1</sup>, 455, 500, 504, 505, 509-11, 530.  
 Mendes (Louis), [de Vasconcelos], 121<sup>5</sup>, 317<sup>2</sup>.  
 Mennau (Charles de), [s<sup>r</sup> de Villars], 289<sup>1</sup>.  
 Merambleau, 215<sup>3</sup>.  
 Mercœur (duc de), 284<sup>3</sup>, 465<sup>1</sup>, 553, 562.  
 — (M<sup>me</sup> de), 552.  
*Mercur*e françois (le), XIII<sup>1</sup>, XIV<sup>1</sup>, XVII<sup>0</sup>, XXIII, XXIV<sup>2</sup>, XXVII<sup>1</sup>, 247<sup>4</sup>, 248<sup>1</sup>,  
 249<sup>1</sup>, 354<sup>0</sup>, 364<sup>4</sup>, 365<sup>1</sup>, 375<sup>0</sup>, 391<sup>2</sup>, 403<sup>0</sup>, 448<sup>2</sup>, 451<sup>2</sup>, 457<sup>2</sup>, 459<sup>2</sup>, 471<sup>1</sup>,  
 480<sup>1</sup>, 493<sup>2</sup>, 505<sup>0</sup>, 521<sup>1</sup>, 523<sup>2</sup>, 525<sup>5</sup>, 530, 533<sup>7</sup>, 536<sup>2</sup>, 537, 538<sup>1</sup>, 543, 544,  
 572.  
*Mercur*e galant (le), XXVII<sup>2</sup>, 566, 569<sup>1</sup>.  
 Merobert. Cf. Mirobert, 570, 571.  
 Merville (Foucault, M<sup>is</sup> de), 389.  
 Mery (Denis de), [dit La Forge], 256<sup>6</sup>.  
 — (le s<sup>r</sup> de), 221, 256.  
 Mesme (M. de), 204, 205, 228.  
 Mesmes (Claude de), s<sup>r</sup> d'Avaux, 204<sup>2</sup>.  
 — (Henri de), M<sup>is</sup> de Moigneville, 228<sup>2</sup>.  
 — (Jean-Antoine de), s<sup>r</sup> d'Irval, 204<sup>2</sup>.  
 — (Jean-Jacques de), s<sup>r</sup> de Roissy, 204<sup>2</sup>.  
 Messin (pays), 428<sup>1</sup>.

- Metz, 95<sup>2</sup>, 163<sup>1</sup>, 549, 567, 571.  
— (M. de), [Henri de Bourbon, M<sup>is</sup> de Verneuil], v, 163, 180<sup>3</sup>, 183<sup>2</sup>, 184, 246, 368, 468<sup>2</sup>, 476, 477<sup>3</sup>, 478-80, 545, 549.
- Meynier (Jean), [baron d'Oppède], 445<sup>3</sup>.
- Michaud (collection), xxiii<sup>1</sup>.
- Migennes, 196<sup>1</sup>.
- Milan, 27, 424<sup>2</sup>.
- Minza (La Baujère de), 328.
- Minzac (Antoine de Villars, de), [s<sup>r</sup> de La Barrière], 373<sup>4</sup>.
- Mirabel, 442<sup>1</sup>.
- Mirambeau (Mirambleau et Mirebeau), 67<sup>1</sup>, 147<sup>3</sup>.
- Mirebeau (M<sup>is</sup> de), 147.  
— (ville), 63<sup>1</sup>, 65<sup>2</sup>.
- Mirebeuf et Marebeuf (Jeanne de), 563<sup>2</sup>, 568.
- Mirobert et Merobert, 570, 571.
- Miron (Charles), [év. d'Angers, arch. de Lyon], 522.  
— (Marc), 522<sup>3</sup>.
- Modene (duc et prince de), 561.  
— (François Raymond de Moirmoron, s<sup>r</sup> de), xix, xxi, 8, 9, 28, 450, 451, 496, 516, 535, 537, 538.
- Moigneville (Henri de Mesmes, s<sup>r</sup> de), 228<sup>2</sup>.
- Moissac, 143<sup>1</sup>, 148<sup>1</sup>, 220<sup>1</sup>.
- Molé (Édouard), [le P. Athanase], 544.  
— (Mathieu), xvii<sup>0</sup>, xviii<sup>1</sup>, 21, 22, 110<sup>2</sup>, 150, 151<sup>1</sup>, 283<sup>1</sup>, 429, 430, 463<sup>2</sup>, 471<sup>1</sup>, 516<sup>4</sup>, 542.
- Molere, 242.
- Molière, 176<sup>2</sup>.
- Molu (B<sup>on</sup> de), 213<sup>3</sup>.
- Monceaux, 294, 528.
- Moncel (abbaye), 564.
- Monçon, 462<sup>3</sup>.
- Mondobias (Françoise de), 531<sup>7</sup>.
- Mondovi, 308<sup>4</sup>.
- Monheurt, 147<sup>1</sup>, 148<sup>0</sup>, 149<sup>1</sup>, 151.
- Monlieu, 215<sup>3</sup>.
- Monlor, 521<sup>1</sup>.
- Monod (le P. Pierre), S. J., 383.
- Monpieu (René de Rochechouart-Mortemart, s<sup>r</sup> de), 289, 491, 544.
- Monrevert (C<sup>te</sup> de), 493<sup>2</sup>.
- Monroy (Sanche de), 141.

- Monsieur (Gaston, duc d'Anjou, puis d'Orléans), iv, v, xxii, xxvii<sup>1</sup>,  
46<sup>1</sup>, 51, 124<sup>0</sup>, 185, 216<sup>1</sup>, 232, 233, 236, 239, 240, 318, 327, 346<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>,  
513-15, 518-20, 523, 536-39, 547, 548.
- Montafié (Anne de), comtesse de Soissons, 34<sup>5</sup>.
- Montagnac (Algay de), xxi.  
— (M. de), 287.
- Montaigu (famille Beaune-), 383<sup>0</sup>.
- Montargis, 252<sup>1</sup>.
- Montataire, 194<sup>0</sup>.
- Montauban, 135, 139, 140, 142, 145, 147, 148<sup>0</sup>, 149, 481, 495<sup>3</sup>, 542.  
— (M. de), 352<sup>3</sup>.
- Montbazon (Hercules de Rohan, duc de), 120<sup>1</sup>, 155, 165, 178<sup>1</sup>, 197,  
216, 218, 260, 275, 390, 413, 453, 486<sup>2</sup>, 494, 543, 546, 553.  
— (Anne de Rohan, duchesse de), 136, 546.
- Montchal. *Mémoires de Montchal*. 2 vol. in-12. Rotterdam, 1718, 443<sup>1</sup>.
- Montefrance (Beauregard de), 435.
- Montelimart, 272<sup>2</sup>.
- Montely (Jean et Pierre de Sève, s<sup>r</sup> de), 569.
- Montesquiou (Adrien de Montluc-), C<sup>te</sup> de Cramail, 425<sup>4</sup>.
- Montflanquin, 215, 216<sup>0</sup>.
- Montfort, 35<sup>1</sup>, 217.
- Montglat (Françoise de Longuejolie, dame de), v, 11, 12<sup>0</sup>, 57<sup>1</sup>, 354<sup>1</sup>,  
402<sup>6</sup>.
- Montguyon, 164<sup>1</sup>.
- Montholon (François de), 563<sup>3</sup>, 567.  
— (Marguerite de), 563<sup>3</sup>.
- Montifault (François de), 312<sup>3</sup>, 529.
- Montifaut (M. de), 312.
- Montluc-Montesquiou (Adrien de), [C<sup>te</sup> de Cramail], 425<sup>4</sup>.
- Montmorency (Charlotte-Marguerite de), [P<sup>cesse</sup> de Condé], 146<sup>6</sup>.  
— (Charlotte de), [duchesse d'Angoulême], 230<sup>3</sup>, 550<sup>1</sup>.  
— (Henri I<sup>er</sup> de), 146<sup>6</sup>, 179<sup>2</sup>.  
— (Henri II, duc de), [et Damville], 394<sup>1</sup>, 426, 460, 461, 539, 545.  
— (Laurence de Bourbon), [V<sup>e</sup> de Henri I<sup>er</sup>], 178<sup>1</sup>, 179<sup>2</sup>, 240, 241.  
— -Luxembourg (Marguerite-Charlotte de), [C<sup>tesse</sup> de Piney],  
219<sup>2</sup>.
- Montmorin (M. de), 352<sup>3</sup>.
- Montpellier, 247, 249, 250<sup>2</sup>, 251, 252, 254-58, 259<sup>1</sup>, 263<sup>2</sup>, 265, 266<sup>3</sup>,  
267, 268, 277<sup>1</sup>, 291<sup>3</sup>, 390, 400<sup>2</sup>, 456<sup>3</sup>, 459<sup>2</sup>, 573.



- Montpensier (duc de), 553.  
 — (duchesse de), 551.  
 — (M<sup>lle</sup> de), XXI, XXVII<sup>1</sup>, 46<sup>1</sup>, 469<sup>0</sup>, 513<sup>1</sup>, 551.  
 Montpezat (M<sup>ise</sup> de), 139.  
 Montpipeau. Cf. Monpipeau, 289<sup>4</sup>.  
 Montreuil, 45.  
 Montreuil-Bellay, 60<sup>2</sup>.  
 Montrond, 147<sup>1</sup>.  
 Monts (Barthélemy de), [sieur du Vernet], 401<sup>2</sup>.  
 More (le), 26.  
 Moreau, 537<sup>2</sup>.  
 Morel (Guillaume), [s<sup>r</sup> de Putanges et Curcy], 168<sup>2</sup>, 543.  
 Moret (M. de), 480<sup>1</sup>, 548, 549.  
 Morier (Claude), 286<sup>2</sup>.  
 Mornay (Pierre de), [s<sup>r</sup> de Buhy], 366<sup>3</sup>, 530.  
 Morrison, 376<sup>1</sup>, 457<sup>2</sup>.  
 Mortagues, 215<sup>3</sup>, 217<sup>2</sup>.  
 Mortemart, 327<sup>1</sup>, 336, 337, 544.  
 Mosny. Cf. Mauny, 230<sup>4</sup>, 243<sup>4</sup>, 344, 347, 348, 466<sup>0</sup>, 521.  
 — (M<sup>ise</sup> de), 230.  
 Mourmoiron (François-Raymond de), [s<sup>r</sup> de Modène], 450<sup>3</sup>.  
 Muis, capitaine aux Gardes, xxiv.  
 Mun (Gabriel de), *Richelieu et la Maison de Savoie*. Paris, 1907, in-8  
 de 360 p., 383<sup>2</sup>.  
 Murmais, 444.

## N

- Nainville. Cf. Palaiseau, 278<sup>2</sup>.  
 Nambu, 7<sup>1</sup>.  
 Nancy, 168<sup>0</sup>.  
 Nanneville, 367.  
 Nantes, xviii<sup>1</sup>, xxiii, xxviii<sup>1</sup>, 187<sup>1</sup>, 189, 206<sup>1</sup>, 244, 453, 453, 469<sup>0</sup>, 471-  
 73, 522<sup>6</sup>.  
 Narbonne, 239<sup>1</sup>.  
 Nassau (Maurice de), 158<sup>3</sup>, 325<sup>2</sup>, 553.  
 Navailles, 194<sup>0</sup>.  
 Navarre, 267, 389<sup>3</sup>.  
 Navarreins, 73<sup>5</sup>.  
 Negrepelisse, 220.

- Nemours (duc de), 515, 550.  
 — (M<sup>me</sup> de), 549.  
 — (ville), 513.  
 Nérac, 127<sup>2</sup>, 128, 129<sup>0</sup>, 140<sup>3</sup>, 149<sup>1</sup>.  
 Nérestang, 27<sup>0</sup>.  
 Netron. Cf. Le Netron, xv, 24, 26, 304.  
 Nets (Nicolas de), 100, 101.  
 Neufchâtel, 522<sup>6</sup>.  
 Neufville (Charles de), s<sup>r</sup> d'Halincourt, 333<sup>3</sup>.  
 — (Henri de), 333<sup>1</sup>.  
 Neuilly (port de), 25.  
 Nevers, 116<sup>3</sup>, 126<sup>2</sup>.  
 — (Charles de Gonzague, duc de), v, 5<sup>2</sup>, 6<sup>0</sup>, 116<sup>3</sup>, 125, 126<sup>2</sup>, 135<sup>1</sup>,  
 145<sup>2</sup>, 164, 305, 306, 468<sup>2</sup>, 484<sup>3</sup>, 542, 552.  
 Neytron. Cf. Netron.  
 Nîmes, 343<sup>2</sup>.  
 Niort, 127<sup>1</sup>, 207<sup>1</sup>.  
 Nogaret de La Valette (Henri de), [C<sup>te</sup> de Candale], 422<sup>3</sup>.  
 Nogaret. Cf. La Valette, 15<sup>2</sup>, 395<sup>4</sup>.  
 Nohant, 570.  
 Nolay (Antoine d'Aumont, M<sup>is</sup> de), 518<sup>1</sup>.  
 Nompars-Caumont (Anne de), [C<sup>tesse</sup> de Saint-Paul], 247<sup>2</sup>.  
 Nonsut, 535.  
 Normandie, 45<sup>1</sup>, 496<sup>0</sup>, 517, 522.  
 Noto (Le P. Marie de), O. C., 416<sup>1</sup>.  
 Novion (André Potier, s<sup>r</sup> de), 203<sup>2</sup>, 227.  
 Notre-Dame de Paris, 78<sup>3</sup>, 171<sup>1</sup>.  
 — des Ardilliers, 471<sup>1</sup>.  
 Noyon, 436, 437, 438<sup>1</sup>, 574.  
 Nyons, 442<sup>1</sup>.

## O

- O (Catherine d'), 289<sup>2</sup>.  
 Obazine [Aubazine], (Royer de Buade, abbé d'), 494<sup>3</sup>.  
 Oequerre (M. de), 111<sup>3</sup>.  
 Odeau, 562<sup>1</sup>.  
 Odebert, Conseiller à Dijon, 100, 101<sup>1</sup>, 173<sup>2</sup>, 174.  
 Ognies (Louise d'), C<sup>tesse</sup> de Chaulnes, 498<sup>1</sup>.  
 Oigny. Cf. Ugny, 93<sup>1</sup>.  
 Oise (Georges de Brancas, h<sup>on</sup> d'), 495<sup>3</sup>.  
 Olier, 464<sup>0</sup>, 483.

- Ons-en-Bray (Jérôme d'Hacqueville, s<sup>r</sup> d'), 20<sup>2</sup>.  
 Oppede (Jean Meynier, baron d'), 445<sup>3</sup>.  
 Orange (Maurice de Nassau, prince d'), v, 325, 552.  
 — (princesse d'), 552.  
 Oratoire, 338, 340, 531.  
 Orbesan et Orbosan, 53, 117, 118<sup>2</sup>.  
 — (Françoise de Plaisance, D<sup>lle</sup> d'), 53<sup>2</sup>.  
 Orchay, 207<sup>1</sup>.  
 Orléans, 100<sup>2</sup>, 120<sup>2</sup>, 121, 170<sup>2</sup>, 178<sup>1</sup>, 182, 290<sup>0</sup>, 466<sup>1</sup>, 521, 547, 548, 570, 572.  
 — (Gaston, duc d'Anjou, puis d'), [Monsieur], 537<sup>2</sup>.  
 Orléans-Longueville (François d'), [C<sup>te</sup> de Saint-Paul], 247<sup>2</sup>.  
 Ornano (Jean-Baptiste, C<sup>el</sup> et M<sup>al</sup> d'), v, 51, 52, 185<sup>2</sup>, 233, 236, 237, 240, 271, 284, 318, 319, 322, 327<sup>3</sup>, 344, 347, 451<sup>1</sup>, 452<sup>0</sup>, 454, 455, 459<sup>2</sup>, 490<sup>1</sup>, 496<sup>0</sup>, 513-17, 520, 521, 522, 535-38, 540, 543, 573.  
 — (Joseph-Charles), 516, 521<sup>1</sup>, 523, 535.  
 — (M<sup>ale</sup> d'), 451, 454, 516-18, 521, 535.  
 Orses, 334.  
 Orval (abbaye), 522<sup>3</sup>.  
 Ouailly, 518, 519.  
 Ouches (Gabriel d'Aremberg de La Beraudière; b<sup>on</sup> des), 153, 272<sup>3</sup>, 304<sup>3</sup>.

## P

- Paix (prieuré), 382, 442<sup>1</sup>.  
 Palaiseau (Claude de Harville, s<sup>r</sup> de), 278<sup>2</sup>, 573.  
 Palatine (l'Electrice), 552.  
 Paleseau. Cf. Palaiseau, 278.  
 Palerme, 353<sup>1</sup>.  
 Palluau. Cf. Frontenac, 218<sup>1</sup>, 221<sup>1</sup>, 494<sup>3</sup>.  
 Paloiseau (prieuré), 100<sup>2</sup>.  
 Pardaillan. Cf. Boisse, 148<sup>0</sup>.  
 Paris, viii<sup>1</sup>, xix, xx<sup>2</sup>, xxvi, 2, 10, 18<sup>1</sup>, 20<sup>2</sup>, 36, 47, 53, 54<sup>2</sup>, 58, 74, 80, 81<sup>2</sup>, 83, 96, 99<sup>0</sup>, 100, 102<sup>0</sup>, 106<sup>0</sup>, 108, 110<sup>1</sup>, 112<sup>4</sup>, 126, 137<sup>5</sup>, 138<sup>0</sup>, 146<sup>2</sup>, 147<sup>1</sup>, 153, 166<sup>0</sup>, 167, 169, 170<sup>2</sup>, 171<sup>1</sup>, 172-75, 176<sup>2</sup>, 177<sup>4</sup>, 178, 179<sup>0</sup>, 190, 205<sup>2</sup>, 217<sup>0</sup>, 230, 239-41, 245<sup>1</sup>, 247<sup>2</sup>, 251, 260, 277, 279, 280, 309<sup>3</sup>, 313<sup>2</sup>, 316, 317, 320<sup>1</sup>, 343<sup>1</sup>, 361, 364-67, 370, 373-76, 378, 379, 381-85, 388, 389<sup>3</sup>, 390-94, 395<sup>2</sup>, 396, 404<sup>0</sup>, 410<sup>3</sup>, 416, 417, 419, 427, 428<sup>1</sup>, 434, 435, 438, 440-46, 448, 449, 451, 456, 459<sup>1</sup>, 489, 495<sup>2</sup>, 505<sup>0</sup>, 513, 516, 518, 521<sup>4</sup>, 522<sup>6</sup>, 530, 535, 538, 539, 550, 563, 564, 567, 568, 571, 574.

- Parthenay, 123, 124<sup>1</sup>.  
 Patin (Guy), 399<sup>1</sup>.  
 Patras (arch. de), 495.  
 Passignan, 327<sup>1</sup>.  
 Pau, 70, 71, 73<sup>5</sup>, 123<sup>1</sup>.  
 Paul V, iv, 15<sup>1</sup>, 64, 65, 168, 541.  
 Paul de Cezene (Le P.), O. C., 2<sup>1</sup>.  
 Paula (Antoine de), 316<sup>3</sup>, 392<sup>2</sup>.  
 Peiresc, 445<sup>3</sup>, 476<sup>2</sup>, 486<sup>2</sup>, 488<sup>4</sup>.  
 Peña (Henri Concini, C<sup>te</sup> de La), 275<sup>5</sup>.  
 Penthievre (duchesse de), 551.  
 Peray, 565.  
 Peret. Cf. Deshayes, 278<sup>0</sup>.  
 Pesnol (M. de), 45.  
 Petit, 176<sup>2</sup>.  
 Petiteville, 523.  
 Petitot, xxvi<sup>2</sup>, 30<sup>2</sup>.  
 Pezenas, 239.  
 Phelippeaux (Balthasar), 530<sup>1</sup>.  
 Phelypeaux (Raymond), [s<sup>r</sup> d'Herbault], 337<sup>2</sup>, 529.  
 Philibert de Savoie, 353, 560.  
 Philippe III d'Espagne, iv, 46, 47<sup>3</sup>, 50, 53<sup>4</sup>, 73, 114<sup>2</sup>, 175<sup>1</sup>, 556.  
 — IV d'Espagne, iv, 114<sup>2</sup>, 348, 556.  
 Picardie, 52<sup>2</sup>, 88<sup>4</sup>, 96<sup>1</sup>.  
 — (Régiment de), 564.  
 Picot (Maître de la musique), 443.  
 — (Claude), 444<sup>0</sup>.  
 — (Henri), [s<sup>r</sup> de Senteny], 444<sup>0</sup>.  
 — (Jean), [s<sup>r</sup> de Saint-Aubin], 444<sup>0</sup>.  
 Piémont, iv, 10-12, 28, 30-33, 37-40, 52, 53<sup>4</sup>, 88, 89, 106<sup>0</sup>, 175<sup>1</sup>, 177,  
 251, 314, 320, 331, 335, 342, 343, 352, 374, 381, 383, 386, 396<sup>2</sup>, 462,  
 560, 569.  
 Pignan, 159<sup>1</sup>.  
 Piney (Luxembourg-), 96<sup>2</sup>, 219<sup>2</sup>, 553.  
 Pisieux. Cf. Puisieux, 9, 275, 278<sup>0</sup>, 313, 314.  
 Plaisance (Françoise de), [demoiselle d'Orbessan], 53<sup>2</sup>.  
 Plancy (Pierre de), 532<sup>6</sup>.  
 Plessis au Bois [et du Bois], 312, 464<sup>0</sup>.  
 — les Tours, 123, 22, 123.  
 Plotard (Jean Catin, S<sup>r</sup> de), 570.  
 Plymouth, 402<sup>5</sup>.

- Poitiers (le S<sup>r</sup> de), 210<sup>2</sup>.  
Poitiers, 61<sup>4</sup>, 62, 63<sup>4</sup>, 65, 66<sup>4</sup>, 166<sup>0</sup>, 194<sup>0</sup>, 467<sup>4</sup>.  
— (Diane de), 467<sup>4</sup>.  
Poitou, 166<sup>0</sup>, 291<sup>2</sup>.  
Pongibault. Cf. Lude, 540.  
Pons (Antoinette de), [dame de Guercheville], 199<sup>0</sup>.  
Pont-Audemer, 56<sup>4</sup>.  
Pontcarré (Nicolas Camus, S<sup>r</sup> de), 10.  
Pontchartrain, 30, 52<sup>4</sup>, 54<sup>2</sup>, 145<sup>2</sup>, 311<sup>4</sup>, 483<sup>4</sup>.  
Pont-Courlay, 65<sup>2</sup>.  
Pont-de-Cé, 61<sup>4</sup>, 62<sup>3</sup>, 187<sup>4</sup>, 384<sup>4</sup>, 471<sup>4</sup>, 543.  
Pont de la Mothe, 25<sup>4</sup>.  
Pont de l'Arche, 454, 522.  
Pont-Sainte-Maxence, 571.  
Pontevez (Louise de Grasse de), 516<sup>4</sup>.  
Ponthieu (le S<sup>r</sup> de), 60.  
Pont-Saint-Esprit, 23, 24, 348, 452, 456.  
Portes (Antoine-Hercule de Budos, M<sup>is</sup> de), 394.  
Potier (André), [S<sup>r</sup> de Novion], 203<sup>2</sup>.  
— (Louis), [S<sup>r</sup> de Blancmesnil], 17<sup>4</sup>, 111<sup>3</sup>.  
— de Gesvres (Louis), 144, 487, 488, 522<sup>4</sup>.  
— (René), [C<sup>te</sup> de Tresmes], 145<sup>2</sup>, 522<sup>4</sup>.  
— de Seaux, 17<sup>4</sup>, 144<sup>2</sup>.  
Pougues, 211.  
Prat (le P.) S. J. *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton (1564-1626)*. 5 vol. in-8.  
Lyon, Briday, 1876-1878, 23.  
Praslin (M<sup>al</sup> de), 7<sup>4</sup>, 80<sup>4</sup>.  
Préau [et Préaux], (de), 328, 410-412.  
Préaux (Charles de l'Aubespine, M<sup>is</sup> de Châteauneuf, abbé de), 325<sup>3</sup>, 411<sup>0</sup>, 462<sup>3</sup>.  
Preignac, 71<sup>2</sup>, 73, 149<sup>4</sup>.  
Prieur [Alexandre de Vendôme]. (Le Grand-), 30, 32.  
Prince (Monsieur le). Cf. Condé, iv, 6<sup>0</sup>, 42, 277, 279, 289, 378, 393, 395, 458-62, 481-83, 552.  
Privas, 394<sup>4</sup>, 441<sup>4</sup>.  
Protestants, 117<sup>3</sup>.  
Provence, 290<sup>3</sup>, 422<sup>3</sup>, 445<sup>3</sup>, 446, 488<sup>4</sup>, 495<sup>2</sup>.  
Prunier (Marie), 572.  
Puisieux, 5<sup>2</sup>, 9, 105<sup>2</sup>, 275, 278<sup>0</sup>, 312-14.  
Puchesse (Baguenault de), 572.

Puits-Saint-Martin. Cf. Chaudebonne, 126<sup>1</sup>.

Pujols (baron de), 572.

Putanges (Guillaume Morel, S<sup>r</sup> de), 168, 169, 182, 186, 190, 212, 543.

Puylaurens (Antoine de Laage, S<sup>r</sup> de), 514.

## Q

Quimperlay, 245, 246.

Quinée, 410-12.

Quinet (Achille), 410<sup>1</sup>.

## R

Ragni (M<sup>is</sup> de), 102<sup>1</sup>, 116<sup>3</sup>, 468<sup>2</sup>.

Rais. Cf. Retz, 553.

Ravenne, 438<sup>1</sup>.

Ravillas. (Cf. Revillac, 38<sup>2</sup>.)

Raymond (François), [b<sup>on</sup> de Modène], 450<sup>3</sup>.

Rays (de) et du Ruys. Cf. Buhy, 366<sup>3</sup>.

Razilly (Chevalier de), 303, 424<sup>3</sup>.

Ré (île de), 42<sup>o</sup>, 424.

Reims, 131<sup>3</sup>.

Renivo (Alexandre de), 122.

Rennes, 430<sup>2</sup>.

Rethelois, 289<sup>2</sup>.

Retz (Henri de Gondy, C<sup>te</sup> de), 244, 245<sup>1</sup>, 246, 368, 477.

Retz (François de Paule de Gondy, Card. de), 245<sup>1</sup>, 492<sup>0</sup>.

— (duc de), 553.

Revigliase, 572.

Revillac. Cf. Ravillas, 38, 572.

*Revue historique*, xv<sup>2</sup>, xvi<sup>1</sup>, xx<sup>1</sup>, xxx<sup>1</sup>, 5<sup>1</sup>, 12<sup>3</sup>, 28<sup>1</sup>, 38<sup>5</sup>, 41<sup>4</sup>, 44<sup>2</sup>, 46<sup>1</sup>, 48<sup>3</sup>, 49<sup>1</sup>, 52<sup>2</sup>, 54<sup>1</sup>, 56<sup>1</sup>, 61<sup>4</sup>, 64<sup>1</sup>, 66<sup>1</sup>, 67<sup>1</sup>, 68<sup>3</sup>, 69<sup>1</sup>, 96<sup>0</sup>, 121<sup>1</sup>, 160<sup>1</sup>, 168<sup>0</sup>, 222<sup>1</sup>.

— *du monde catholique*, xi<sup>1</sup>, 95<sup>1</sup>, 169<sup>1</sup>, 342<sup>2</sup>.

— *de Paris*, 99<sup>1</sup>, 213<sup>1</sup>, 281<sup>1</sup>, 445<sup>1</sup>.

Richard (Abbé), *Le véritable Pere Josef, Capucin*, etc. S<sup>t</sup>-Jean-de-Maurienne, 1704, in-16 de 589 pp., 2<sup>1</sup>, 379<sup>2</sup>.

Richelieu (Card. de), iv, vii<sup>1</sup>, viii, xv, xxiii, xxvii, xxxii, 2<sup>1</sup>, 75<sup>3</sup>, 78<sup>3</sup>, 167, 168, 239<sup>2</sup>, 249, 295, 296, 314<sup>1</sup>, 321<sup>1</sup>, 326<sup>3</sup>, 333<sup>3</sup>, 346<sup>1</sup>, 381<sup>4</sup>, 394, 402<sup>3</sup>, 405<sup>1</sup>, 410<sup>3</sup>, 412<sup>2</sup>, 414, 457<sup>2</sup>, 465<sup>3</sup>, 475<sup>2</sup>, 478, 496<sup>0</sup>, 501, 504, 505<sup>1</sup>, 518, 522-24, 528, 538, 539, 543-46, 566, 572, 573.

*Mémoires du Cardinal de Richelieu*, éd. de la Société d'Histoire de France. Paris, 1907-1912. 3 vol. in-8<sup>o</sup>, xx, 209<sup>1</sup>, 211<sup>2</sup>, 214<sup>3</sup>, 216<sup>0</sup>, 217<sup>0</sup>, 219<sup>2</sup>, 221<sup>1</sup>, 224<sup>2</sup>, 226<sup>1</sup>, 228<sup>2</sup>, 230<sup>1</sup>, 232<sup>4</sup>, 234<sup>3</sup>, 249<sup>4</sup>, 252<sup>1</sup>, 265<sup>2</sup>,

- 266<sup>3</sup>, 268<sup>3</sup>, 272<sup>3</sup>, 273<sup>2</sup>, 275<sup>4</sup>, 277<sup>4</sup>, 278<sup>2</sup>, 279<sup>2</sup>, 284<sup>2</sup>, 286<sup>4</sup>, 287<sup>2</sup>, 291<sup>2</sup>,  
 295<sup>2</sup>, 303<sup>2</sup>, 326<sup>0</sup>, 384<sup>4</sup>, 391<sup>2</sup>, 400<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>, 425<sup>3</sup>, 428<sup>4</sup>, 441<sup>3</sup>, 450<sup>3</sup>, 475<sup>2</sup>,  
 495<sup>3</sup>, 573.
- [Avenel]. *Lettres et papiers d'Etat du C. de Richelieu*, XIII, 49<sup>4</sup>,  
 69<sup>2</sup>, 78<sup>3</sup>, 215<sup>2</sup>, 303<sup>2</sup>, 466<sup>0</sup>, 572, 573.
- [Aubery]. *Mémoires... pour l'Histoire...*, 177<sup>4</sup>.
- [E. Grisel]. *Louis XIII et Richelieu*, XIY<sup>4</sup>, 59<sup>4</sup>, 65<sup>2</sup>, 84<sup>2</sup>, 111<sup>3</sup>,  
 124<sup>4</sup>, 126<sup>2</sup>, 135<sup>4</sup>, 145<sup>2</sup>, 180<sup>2</sup>, 193<sup>4</sup>, 198<sup>3</sup>, 252<sup>4</sup>, 275<sup>3</sup>, 286<sup>4</sup>, 289<sup>2</sup>, 293<sup>2</sup>,  
 305<sup>4</sup>, 325<sup>2</sup>, 400<sup>2</sup>, 415<sup>0</sup>, 451<sup>4</sup>, 464<sup>0</sup>, 479<sup>3</sup>, 483<sup>4</sup>, 489<sup>4</sup>, 505<sup>4</sup>, 527<sup>4</sup>.
- [G. Hanotaux]. *Histoire du Cardinal...*, 69<sup>2</sup>, 249<sup>4</sup>.
- [Marius Topin]. *Louis XIII et Richelieu*, 193<sup>4</sup>, 198<sup>3</sup>, 211<sup>2</sup>, 457<sup>2</sup>, 465<sup>3</sup>,  
 543, 544.
- [Gabriel de Mun]. *Richelieu et la Maison de Savoie*, 383<sup>2</sup>.
- Richelieu (M<sup>is</sup> Henri de), 123.
- Riez, 189<sup>3</sup>, 194<sup>0</sup>, 210<sup>2</sup>.
- Rigoudez, 213<sup>3</sup>.
- Rinville (M<sup>me</sup> de), 281.
- Riolan (Médecin), 236.  
 — (Michel), 236<sup>2</sup>, 240<sup>3</sup>.
- Ris (Alexandre Faucon de), 496.
- Roannais (duc de), 553.
- Robelin (Président), 470.
- Rochechouard (Guy de), 570.  
 — (Marie-Marguerite de), 570.
- Rochechouart-Jars (François de), 517<sup>4</sup>.
- Rochefort (d'Aloigny, C<sup>te</sup> de), xxvi, 36, 80.  
 — (Catherine de), 570.
- Rochepot (Charles d'Angennes de), [C<sup>te</sup> du Fargis], 316<sup>4</sup>.
- Roches (le S<sup>r</sup> de), 78.
- Rohan (Hercules de), [duc de Montbazou], 216<sup>2</sup>, 453<sup>4</sup>, 486<sup>2</sup>.  
 — (Marie de), [duchesse de Luynes, puis de Chevreuse], 486<sup>2</sup>.  
 — (Anne de), [princesse de Guéméné], 546.  
 — (le duc de), 156<sup>4</sup>, 205<sup>2</sup>, 291, 364, 365, 441<sup>4</sup>, 553, 572.  
 — (duchesse douairière de), 291, 515, 549.
- Roissy (J.-J. de Mesmes, S<sup>r</sup> de), 204<sup>2</sup>.
- Romain (O. C.), 2<sup>4</sup>.  
 — (Suzanne de), [dame de Fontaine], 436<sup>4</sup>.
- Romans, 272<sup>2</sup>.
- Rome, v, xxvii, 52, 27, 65<sup>2</sup>, 99<sup>0</sup>, 105<sup>2</sup>, 106<sup>4</sup>, 132<sup>2</sup>, 156<sup>4</sup>, 168<sup>0</sup>, 177, 302<sup>0</sup>,  
 341, 371, 375<sup>4</sup>, 379<sup>2</sup>, 380, 381<sup>4</sup>, 385-87, 417, 433<sup>3</sup>, 462<sup>3</sup>, 475<sup>2</sup>, 522<sup>2</sup>.  
 — (Charles de), [S<sup>r</sup> de La Fontaine], 78<sup>2</sup>.

- Romilly, 466<sup>0</sup>.  
 Romilly-Château, 523.  
 Romorantin (Charlotte des Essarts, C<sup>ss<sup>e</sup></sup> de), 420<sup>3</sup>, 431<sup>2</sup>.  
 — (Marie-Henriette de Bourbon, M<sup>me</sup> de), [Abbesse de Chelles],  
 431, 488, 489.  
 Roncas (le S<sup>r</sup> de), 143.  
 Roquebert, 73<sup>5</sup>.  
 Roquelaure, 147<sup>3</sup>, 554.  
 Rose (Toussaint), xiv.  
 Rosnay (Du Hallier, C<sup>te</sup> de), 514<sup>2</sup>.  
 Rosny (Maximilien de Béthune, duc de), 139, 472, 473<sup>2</sup>, 542.  
 Rothelin (M<sup>is</sup> de), xxv<sup>0</sup>, 220.  
 Rotterdam, 443<sup>4</sup>.  
 Rouannais. Cf. Roannais (Louis Gouffier, duc de), 198<sup>4</sup>, 553.  
 Rouen, 56, 59, 436<sup>4</sup>, 496<sup>3</sup>, 551.  
 Rovillas. Cf. Ravillac, 38<sup>5</sup>, 40.  
 Royan, 191, 206<sup>0</sup>, 207<sup>4</sup>, 208, 212, 214, 215, 223<sup>4</sup>.  
 Ruardy (Côme), 222<sup>4</sup>.  
 Rucelai, 60<sup>4</sup>, 176<sup>2</sup>.  
 Rueil (Claude de), [év. d'Angers], 522<sup>4</sup>.  
 Rucher de la Venerye, 213<sup>3</sup>.  
 Ruzé pour Rueil, 522.  
 Ruzé (Antoine Coeffier, dit), 260<sup>2</sup>, 401<sup>4</sup>.  
 — de Beaulieu, 401<sup>4</sup>.  
 — (Martin), S<sup>r</sup> du Marais, 89<sup>5</sup>.

## S

- Saint-Amour (Em. de La Baume, S<sup>r</sup> de), 274<sup>0</sup>, 307.  
 — (Guillaume de, —), 274<sup>0</sup>, 307.  
 — (Louis Gorin de), [cocher de Louis XIII], 274<sup>0</sup>, 307<sup>4</sup>.  
 — (Louis Gorin), D<sup>r</sup> de Sorbonne, 274<sup>0</sup>.  
 Saint-André (Jean de Sève, S<sup>r</sup> de), 569.  
 — (Château de), 452<sup>0</sup>, 455.  
 — -Monbrun, 452<sup>4</sup>.  
 Saint-Antonin, 220, 221.  
 Saint-Aubin (Jean Picot, S<sup>r</sup> de), 444<sup>0</sup>.  
 Saint-Aulary, 216<sup>0</sup>.  
 Saint-Bonnet (Jean de), [S<sup>r</sup> de Toiras], 424<sup>2</sup>.  
 Saint-Clair (Turgot de), 464<sup>2</sup>.



- Saint-Cloud, 407<sup>2</sup>.  
 Saint-Emilion, 215<sup>3</sup>.  
 Saint-Esprit. Cf. Pont-Saint-Esprit, 23, 24, 452.  
 Saint-Etienne de Dijon, 385<sup>1</sup>.  
 Saint-Florent (Abbaye), 187<sup>1</sup>, 438<sup>1</sup>.  
 Saint-Gelais (Gilles de), [M<sup>is</sup> de Lansac], 492<sup>0</sup>.  
 — (Marie-Madeleine de), [D<sup>lle</sup> de Lesignan], 492<sup>0</sup>.  
 Saint-Georges (Hardouin de Clermont, S<sup>r</sup> de), 403<sup>0</sup>.  
 — (Jeanne de Harlay, dame de), v, 31, 32, 402, 408, 410, 503, 531.  
 Saint-Géran (Jean-François de La Guiche, C<sup>te</sup> de), 258<sup>1</sup>, 259, 293, 307, 434, 435.  
 Saint-Germain l'Auxerrois, 100, 173, 568.  
 — -en-Laye, 7, 79, 111, 113, 114, 217<sup>1</sup>, 218<sup>1</sup>, 264, 280, 292, 293, 297<sup>1</sup>, 299-304, 306, 307, 309, 331, 335-37, 341-43, 346-48, 351-54, 357-60, 416<sup>1</sup>, 429, 430, 432, 571, 572, 573.  
 Saint-Géry (Joseph de), [b<sup>on</sup> de Magnos], 258, 259, 352.  
 Saint-Gilles, 266.  
 Saint-Hilaire, 99<sup>0</sup>.  
 Saint-Jean, 450<sup>4</sup>, 516.  
 — d'Angely, 98<sup>1</sup>, 127<sup>1</sup>, 207<sup>1</sup>.  
 — de Maurienne, 2<sup>1</sup>, 379<sup>2</sup>.  
 Saint-Jean de Jérusalem, 122<sup>0</sup>.  
 Saint-Julien, 187<sup>1</sup>.  
 — (Guillaume de Sève, S<sup>r</sup> de), xxiv, 570.  
 Saint-Lary. Cf. Bellegarde, 66<sup>2</sup>, 133<sup>2</sup>.  
 Saint-Luc (Arthur d'Epinay de), 143<sup>1</sup>.  
 — (François de), 143<sup>1</sup>.  
 — (N. de), 143<sup>1</sup>, 144.  
 Saint-Maixent, 205<sup>2</sup>, 291<sup>2</sup>.  
 Saint-Marceau (faubourg), 535.  
 Saint-Marcellin, 272<sup>2</sup>.  
 Saint-Mars, 249<sup>5</sup>, 250<sup>0</sup>.  
 — (Anne de Broc, M<sup>se</sup> de), 250<sup>0</sup>.  
 Saint-Martin (le S<sup>r</sup> de), 198<sup>3</sup>, 213<sup>3</sup>.  
 — de Ré, 424<sup>3</sup>.  
 — des Champs, 138<sup>0</sup>.  
 Saint-Maurice (prieuré), 443.  
 Saint-Maximin, 272<sup>2</sup>, 450<sup>4</sup>.  
 Saint-Paul (François d'Orléans-Longueville, C<sup>te</sup> de), 247, 553.

- Saint-Paul (Anne de Caumont, C<sup>ss</sup>e de), 247<sup>2</sup>, 248.  
 Saint-Pierre de Reims (Abbaye), 469.  
 Saint-Rambert (N. de Vignon, abbé de), 99<sup>0</sup>.  
 Saint-Romé, 207<sup>1</sup>.  
 Saint-Servin (La Mothe-), 193<sup>2</sup>.  
 Saint-Sulpice, I, XVII, XX, XXV<sup>0</sup>, 483<sup>1</sup>, 564, 568.  
 Saint-Ursule, 23, 24.  
 Saint-Vauvert des Eaux, 170<sup>2</sup>.  
 Sainte-Baume, 272<sup>2</sup>.  
 Sainte-Chapelle, 438<sup>1</sup>.  
 Sainte-Foy, 147<sup>3</sup>, 148<sup>0</sup>, 215, 216.  
 Sainte-Marie. Cf. Saint-Mars, 249<sup>5</sup>.  
     — 217, 219.  
 Saint-More, 166<sup>0</sup>.  
 Sainte-Scholastique (Antoinette de Longueville, sœur), 552<sup>2</sup>.  
 Saintes, 80, 120, 126<sup>0</sup>, 194<sup>0</sup>, 207<sup>1</sup>, 493<sup>2</sup>.  
 Salenove (Robert de). Cf. Sallenaue, 314, 315.  
 Salgueda (Andalt), S. J., 3.  
 Salins (le s<sup>r</sup> de), 236.  
 Sallenaue. Cf. Sallenove.  
 Salon, 272<sup>2</sup>.  
 Sanche de Monroy, 141.  
 Sancy (Le P. de), 531.  
 Sand (Georges), 570.  
 Sanguin (Charles), 410<sup>3</sup>.  
     — (Christophe), 410, 411, 466.  
     — (Guillaume), 410<sup>3</sup>.  
     — (Jacques), 410<sup>3</sup>.  
     — (Nicolas), [S<sup>r</sup> de Tréon, év. de Senlis], 410<sup>3</sup>.  
     — (Pierre), 410<sup>3</sup>.  
 Sanley (Hay de), 338<sup>1</sup>.  
 Santeny (Henri Picot, S<sup>r</sup> de), 444<sup>0</sup>.  
 Saumur, 87<sup>2</sup>, 121<sup>0</sup>, 122, 124<sup>1</sup>, 130<sup>1</sup>, 187, 420, 471<sup>1</sup>.  
 Saunier (Pierre), [dit Charollois], 102<sup>1</sup>.  
 Sauvat (Catherine de Donon, demoiselle de), 243<sup>3</sup>.  
 Sauveterre, XXI, XXIII, XXIV, XXVII, 526.  
 Sauzay, 166<sup>0</sup>.  
 Savelli, 555.  
 Saveuse (André de), 366.  
     — (Antoine de), [S<sup>r</sup> du Fay], 530.

- Saveuse (Antoine de), [S<sup>r</sup> de Coisy], 530<sup>1</sup>.  
 — (Catherine de), 366<sup>3</sup>, 530.  
 — (François de), 530<sup>1</sup>.  
 — (Henri de), [S<sup>r</sup> de Bouquainville], 529.  
 — (—), Chevalier de Malte, 530.  
 — (Jean de), 530.  
 — (Louis de), [S<sup>r</sup> de Bouquainville], 366, 529, 530<sup>1</sup>.  
 — (Marguerite de), 530.  
 — (Robert de), 530.
- Savoie, 10<sup>1</sup>, 30, 32, 33<sup>4</sup>, 37, 74<sup>1</sup>, 87, 315<sup>4</sup>, 331, 353, 374<sup>4</sup>, 383<sup>2</sup>, 399<sup>3</sup>, 450<sup>3</sup>, 462, 560.  
 — (Charles-Emmanuel, duc de), iv, 55, 87, 88, 271-73, 305, 306, 331<sup>1</sup>, 374<sup>4</sup>, 462, 559, 560, 572.  
 — (Christine, duchesse de), 396<sup>2</sup>.  
 — (Maurice, cardinal de), 88, 105, 325, 339<sup>2</sup>, 357<sup>1</sup>, 375<sup>0</sup>, 560.  
 — (Philibert de), 353, 560.  
 — (Thomas de), 30, 33, 106<sup>0</sup>, 353<sup>1</sup>.
- Scaglia (Abbé), 343.
- Sceaux (Potier de Gesvres, S<sup>r</sup> de), 17, 145.
- Schomberg (M<sup>is</sup> de), 49<sup>2</sup>, 176<sup>2</sup>, 346, 422<sup>3</sup>.
- Seaux. Cf. Sceaux, 17, 145.
- Sedan, 7<sup>2</sup>.
- Segny (duchesse de), 559.
- Séguier (Pierre), 19, 163<sup>1</sup>, 199, 428, 429, 570.  
 — (Tanneguy), 570.
- Seguiran (Le P. Gaspard), S. J., 314<sup>1</sup>, 401<sup>2</sup>, 488.
- Selle, 37.
- Selles (C<sup>te</sup> de), 209<sup>1</sup>.
- Senami et Cenami, 5, 6.
- Senecey (Henri de Bauffremont, M<sup>is</sup> de), 50<sup>1</sup>, 62<sup>1</sup>, 400<sup>2</sup>.  
 — (Marguerite de La Rochefoucauld, M<sup>ise</sup> de), 258<sup>2</sup>, 400, 401<sup>2</sup>.
- Seneterre, 158.
- Senlis, 410<sup>3</sup>.
- Sentenay (Henri Picot, S<sup>r</sup> de), 444<sup>0</sup>.
- Servin (Louis), 22, 411<sup>2</sup>.
- Seton, 509.
- Sève (famille de), xx, xxiv<sup>1</sup>, 563, 569-571.  
 — (Alexandre de), [S<sup>r</sup> de Chastignonville], xxv<sup>1</sup>, 509<sup>1</sup>, 570, 571.  
 — (Antoine de), [abbé de Chandieu], 569, 570.  
 — — (avocat), 569.

- Sève (Claude de), xx<sup>2</sup>, 563, 567, 571.  
 — (Élisabeth de), 570.  
 — (François), 569.  
 — (Guillaume de), [s<sup>r</sup> de Saint-Julien], xxiv, 570.  
 — (Guillaume) présid<sup>t</sup> à Metz, 570.  
 — (Guy de), [év. d'Arras], 570.  
 — Henri de), 569.  
 — (Jacques de), [s<sup>r</sup> de Saint-André], 569.  
 — (Jean de), [s<sup>r</sup> de Montely], 569.  
 — — [s<sup>r</sup> de Plotard et Nohant], 570.  
 — — [s<sup>r</sup> de Saint-André], 569.  
 — (Léonard de), 565.  
 — (Paul de), 569.  
 — (Pierre de), [s<sup>r</sup> de Montely], 569.
- Sèvres, xxxii.
- Sforza (duchesse de), 559.
- Sicotiere, 441<sup>2</sup>.
- Siennois, 290<sup>3</sup>.
- Sigongne, 290<sup>0</sup>.
- Sillery (Claude), [fille de Nicolas], 224<sup>2</sup>.  
 — (Noël Brûlard, chevalier, puis commandeur de), 177, 239, 299, 303, 313.  
 — (Nicolas —), xvii<sup>0</sup>, 69<sup>2</sup>, 89<sup>4</sup>, 137, 224<sup>2</sup>, 313.
- Silly (François de), duc de La Rocheguyon, 198<sup>5</sup>.  
 — (Henri de), C<sup>te</sup> de La Rocheguyon, 198<sup>5</sup>.
- Silly (Madeleine de), [C<sup>t</sup>esse du Fargis], 401<sup>2</sup>.
- Sincere, 300<sup>0</sup>, 415, 491<sup>3</sup>.
- Siri (Vittorio), 338<sup>2</sup>, 540, 541.
- Soissons, 490<sup>3</sup>.  
 — (Anne de Montafié, C<sup>t</sup>esse de), iv, 34-36, 469<sup>0</sup>.  
 — (Charles-Louis de Bourbon, C<sup>te</sup> de), 158<sup>1</sup>, 553.  
 — (Louis de Bourbon, C<sup>te</sup> de), iv, 34-36, 158<sup>1</sup>, 170<sup>2</sup>, 215<sup>3</sup>, 254, 255, 267, 311, 468<sup>2</sup>, 469<sup>0</sup>, 492, 493<sup>2</sup>, 515, 522, 543.  
 — (M<sup>lle</sup> de), 311<sup>4</sup>.  
 — — , [mariée au P<sup>ce</sup> Thomas], 353<sup>1</sup>.
- Sommerset (C<sup>te</sup> de), 402<sup>5</sup>.
- Sommerive (C<sup>te</sup> de), 553.
- Sommieres, xxiv, 441<sup>1</sup>.
- Souart (M<sup>lle</sup>), 531.

- Soubise, 189<sup>3</sup>, 193<sup>2</sup>, 194<sup>0</sup>, 424<sup>3</sup>, 426.  
 Soulers (Louis de l'Estoile, s<sup>r</sup> de), 563<sup>3</sup>.  
 Sourdis, 287.  
 — (François d'Escoubleau, C<sup>al</sup> de), 476.  
 — ( — — s<sup>r</sup> de), [M<sup>is</sup> d'Alluye], 476<sup>2</sup>.  
 Souvray (Chevalier de), 438<sup>1</sup>.  
 Souvré (Gilles de), [abbé de Saint-Florent, év. d'Auxerre], 187<sup>1</sup>,  
 438<sup>1</sup>.  
 Stuart (M<sup>lle</sup>), 531.  
 Sucy (Marquisat de), 287.  
 Suffren (Le P. Jean), xxii, 131<sup>1</sup>.  
 Suisse, 131<sup>2</sup>, 159<sup>1</sup>.  
 Sully, 129.  
 — (Maximilien de Béthune, duc de), 139<sup>5</sup>, 142, 209<sup>1</sup>, 281<sup>1</sup>, 472<sup>2</sup>,  
 542, 544, 553.  
 — (duchesse de), 163<sup>1</sup>.

## T

- T (M<sup>is</sup> de), 193.  
 Tallemant des Réaux, viii<sup>2</sup>, 25<sup>2</sup>, 126<sup>1</sup>, 214<sup>3</sup>, 289<sup>2</sup>, 290<sup>3</sup>, 292<sup>2</sup>, 293<sup>2</sup>,  
 301<sup>2</sup>, 307<sup>1</sup>, 313<sup>3</sup>, 326<sup>0</sup>, 331<sup>1</sup>, 343<sup>1</sup>, 364<sup>1</sup>, 391<sup>3</sup>, 399<sup>1</sup>, 400<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>, 403<sup>2</sup>,  
 412<sup>2</sup>, 422<sup>3</sup>, 425<sup>1</sup>, 428<sup>1</sup>, 436<sup>1</sup>, 438<sup>1</sup>, 443<sup>1</sup>, 450<sup>1</sup>, 453<sup>1</sup>, 464<sup>0</sup>, 469<sup>2</sup>, 487<sup>2</sup>,  
 489<sup>3</sup>, 495<sup>3</sup>, 514<sup>2</sup>, 517<sup>1</sup>, 518<sup>1</sup>, 522<sup>1</sup>, 571, 572.  
 Talon (Omer), 22<sup>5</sup>, 411, 412.  
 Tarascon, 272<sup>2</sup>.  
 Tarault (M<sup>me</sup> de), 237<sup>3</sup>.  
 — (s<sup>r</sup> de), 49, 52<sup>2</sup>.  
 Tarot, 49<sup>1</sup>.  
 Tartereau, 533.  
 Techener, viii<sup>2</sup>.  
 Termes (b<sup>on</sup> de), 133<sup>2</sup>.  
 Testu (Charles), s<sup>r</sup> de Villars, 289<sup>1</sup>.  
 — (Louis), [chevalier du guet], 284, 345, 451<sup>2</sup>, 489<sup>2</sup>.  
 Thémines (M<sup>al</sup> de), 12<sup>3</sup>.  
 Théobon, 148<sup>0</sup>.  
 Thoiras. Cf. Toiras, 41<sup>5</sup>, 48, 49<sup>1</sup>, 394<sup>1</sup>, 424, 425.  
 Thomas de Savoie (P<sup>ce</sup>), 30, 33, 106<sup>0</sup>, 353<sup>1</sup>.  
 Thoras. Cf. Toiras et Toyras, 41, 424<sup>2</sup>.

- Thou (Anne de), 286<sup>1</sup>.  
 — (Baradat, s<sup>r</sup> de), 436<sup>1</sup>.  
 — (René de), s<sup>r</sup> de Bonneuil, 186<sup>2</sup>.  
 Thouars, 124<sup>1</sup>.  
 — (duc de), 553.  
 Thoury. Cf. Toury, 170<sup>2</sup>, 179<sup>0</sup>.  
 Tillières (C<sup>te</sup> de), 339<sup>2</sup>, 343<sup>2</sup>, 403-405, 406<sup>2</sup>, 407<sup>2</sup>, 421<sup>1</sup>, 422<sup>1</sup>, 432<sup>3</sup>,  
 481<sup>4</sup>, 503<sup>3</sup>, 504, 505, 509-11, 512<sup>1</sup>, 531, 532<sup>1</sup>, 533<sup>6</sup>, 534, 535.  
 — (Catherine de Bassompierre, C<sup>tesse</sup> de), 403<sup>3</sup>, 531.  
 Tingry (P<sup>ee</sup> de), 553.  
 Tirano, 373.  
 Toiras (Jean de Saint-Bonnet, s<sup>r</sup> de), 41<sup>5</sup>, 48, 49<sup>1</sup>, 394<sup>1</sup>, 424, 425.  
 Tolicot (Jacques d'Argouges, s<sup>r</sup> de), 292<sup>2</sup>.  
 Tonneins, 134<sup>3</sup>, 135, 138, 143<sup>1</sup>, 217<sup>2</sup>.  
 Tonnerre (Comté de), 414<sup>2</sup>.  
 Topin (Marius), *Louis XIII et Richelieu*, in-8 de xi-449 p. Paris, 1876,  
 193<sup>1</sup>, 198<sup>3</sup>, 211<sup>2</sup>, 457<sup>2</sup>, 465<sup>3</sup>, 543, 545.  
 Toscane (Grand-duc et duchesse de), 558, 559.  
 Touchet (Marie), 180<sup>2</sup>.  
 Toul, 428<sup>1</sup>, 562<sup>2</sup>.  
 Toulouse, 15, 18<sup>1</sup>, 64, 65, 84-87, 149<sup>1</sup>, 150, 159<sup>1</sup>, 172<sup>3</sup>, 222, 229, 230,  
 232, 234, 317, 426<sup>2</sup>.  
 Touri. Cf. Tours, 170<sup>2</sup>, 179<sup>0</sup>.  
 Tournon, 216<sup>0</sup>.  
 Tours, 9, 11, 25<sup>1</sup>, 29, 30, 38<sup>5</sup>, 63, 66<sup>0</sup>, 121<sup>0</sup>, 166<sup>0</sup>, 321, 323-25, 330,  
 333, 350, 355-57, 377, 378, 471<sup>1</sup>, 522<sup>4</sup>, 573, 574.  
 Touthville. Cf. Estouthville, 552.  
 Toyras. Cf. Toiras, 41<sup>5</sup>.  
 Travers (Pierre de), 530<sup>5</sup>.  
 Tréon (Nicolas Sanguin, s<sup>r</sup> de), [év. de Senlis], 410<sup>3</sup>.  
 Tresfort (M<sup>ise</sup> de), 14<sup>1</sup>, 99<sup>0</sup>.  
 Tresmes (René Potier, C<sup>te</sup> de), 145, 256<sup>6</sup>, 450<sup>4</sup>, 522.  
 Tresnel. Cf. Des Ursins, 5<sup>2</sup>.  
 Tricaraille, 307.  
 Trinité du Mont, 92<sup>3</sup>.  
 Tronchois (David Andry, s<sup>r</sup> de), 414<sup>2</sup>.  
 Tronson (Antoine), [prêtre], 564, 569.  
 — (Catherine), 564.  
 — (Claude et Charles-Louis), 563, 564.  
 — (François), 562<sup>4</sup>.

- Tronson (Guillaume), [s<sup>r</sup> de Grandval], II<sup>1</sup>, XVIII, 283, 392, 567<sup>3</sup>, 571.  
 — (Jean), [s<sup>r</sup> du Coudray], 562.  
 — (Jean), [cap. au régiment de Picardie], 563.  
 — (Jean-Pierre), s<sup>r</sup> de Chennevières, 563, 567<sup>3</sup>.  
 — (Louis), I-III, VI, IX, XII-XIV, XVI, XVIII-XXI, XXIII-XXXII, 1, 72, 12<sup>1</sup>, 21, 26, 27<sup>0</sup>, 52<sup>2</sup>, 56<sup>1</sup>, 60<sup>4</sup>, 83<sup>4</sup>, 124<sup>1</sup>, 127<sup>0</sup>, 134<sup>4</sup>, 169<sup>1</sup>, 174<sup>1</sup>, 192<sup>0</sup>, 193<sup>1</sup>, 198<sup>3</sup>, 205<sup>2</sup>, 206<sup>1</sup>, 280, 283, 288<sup>2</sup>, 291, 295<sup>3</sup>, 313, 314, 330, 335<sup>0</sup>, 373<sup>3</sup>, 375, 392, 404, 407, 427<sup>4</sup>, 439<sup>2</sup>, 441<sup>1</sup>, 447<sup>2</sup>, 469<sup>0</sup>, 477<sup>2</sup>, 501, 505, 509<sup>4</sup>, 512, 528<sup>4</sup>, 544, 563-71.  
 — (Louis), [prieur de Chandieu, supérieur de Saint-Sulpice], xx, xxv<sup>0</sup>, 564.  
 — (Marie), 564.  
 Troyes, 108<sup>4</sup>, 428<sup>4</sup>.  
 Truges. Cf. Fruges, 531<sup>5</sup>.  
 Turcs, 2<sup>1</sup>.  
 Turgot de Saint-Clair, 464<sup>0</sup>.  
 Turin, 33<sup>2</sup>, 105<sup>2</sup>, 353<sup>2</sup>, 375<sup>2</sup>, 379<sup>2</sup>, 522.  
 Tuy (baron de), 213<sup>3</sup>.

U

- Ugebert le Vigean, 194<sup>0</sup>.  
 Ugny (abbaye), 93, 101-104.  
 Ulmoy (abbaye), 570.  
 Urbain VIII, IV, XXVII, 298<sup>3</sup>, 302<sup>2</sup>, 319, 321, 337, 359, 363, 379, 386, 426<sup>2</sup>, 436, 544.  
 Ursins. Cf. Des Ursins, 52, 554.  
 Uzas. Cf. Du Jas, 72<sup>2</sup>.  
 Uzez (Emmanuel de Crussol, duc d'), 188<sup>2</sup>, 231<sup>2</sup>.

V

- Vair (Guillaume du). Cf. Du Vair, 16, 23<sup>4</sup>, 134<sup>3</sup>.  
 Val-des-Écoliers, 308<sup>4</sup>.  
 Valencay [Valencé], (Chevalier de), 156, 364, 375, 390, 439, 447<sup>5</sup>, 544, 573.  
 Valence, 220<sup>1</sup>, 272, 274, 291<sup>2</sup>.  
 Valentinois [Valois], 291<sup>2</sup>.  
 Vallery, 458.  
 Valois (Charles de), [C<sup>1</sup><sup>e</sup> d'Auvergne, duc d'Angoulême], 180<sup>2</sup>, 549<sup>3</sup>.  
 — (François de), C<sup>1</sup><sup>e</sup> d'Alais, 252<sup>4</sup>.

- Valteline [Valtoline], 406<sup>1</sup>, 370, 372, 377, 415<sup>0</sup>.  
 Vantellet (M<sup>me</sup>). Cf. Ventelet, 531.  
 Varignies (Jean de), [s<sup>r</sup> de Blainville], 421<sup>1</sup>.  
 Vasconcelos (Louis Mendes de), 422<sup>0</sup>, 317<sup>2</sup>.  
 Vasmoy, 456  
 Vassé (Henri-François, M<sup>is</sup> de), 300<sup>0</sup>, 492<sup>0</sup>.  
 — (Lancelot de), [b<sup>on</sup> de la Roche-Mabile], 491<sup>3</sup>.  
 — (René de), [s<sup>r</sup> d'Esgvilly], 491<sup>3</sup>.  
 — (N. de), 213<sup>3</sup>.  
 Vastmay. Cf. Vasmoy, 456<sup>6</sup>.  
 Vauciennes (Linage de), 373<sup>2</sup>.  
 Vaudemont (Charles de), iv, 376<sup>1</sup>, 391<sup>2</sup>, 562.  
 Vaugion, 207<sup>1</sup>.  
 Vaugiraud et Vaugirault, 390, 413.  
 Vaugirault, [aumônier], 390<sup>5</sup>.  
 Vaugré, 490<sup>3</sup>.  
 Venaissin (Comtat), 450<sup>3</sup>.  
 Vendôme, 35<sup>1</sup>, 435.  
 — (Alexandre, Chevalier, Grand Prieur de), iv, 30, 32<sup>2</sup>, 164<sup>1</sup>, 189<sup>1</sup>,  
 197, 465<sup>2</sup>, 466<sup>0</sup>, 467, 468, 469<sup>0</sup>, 515, 548, 549.  
 — (Catherine-Henriette de Beaufort, duchesse de), 30, 232, 301,  
 302, 465<sup>1</sup>, 467<sup>3</sup>, 549.  
 — (César, duc de), v, 164<sup>1</sup>, 189<sup>1</sup>, 197, 284, 300, 453, 465<sup>3</sup>, 466<sup>0</sup>,  
 467, 468, 469<sup>0</sup>, 478<sup>3</sup>, 548, 549, 574.  
 — (Françoise de Lorraine, duchesse de), 30, 465, 549.  
 Venise, 275<sup>4</sup>, 316<sup>4</sup>, 462.  
 Ventadour, (duc de), 441<sup>1</sup>, 553.  
 Ventelet (Jacques et Jean de Lux, s<sup>r</sup> de), 532<sup>8</sup>.  
 — (Robert de Lux, s<sup>r</sup> de), 532<sup>8</sup>.  
 Verdun, 428<sup>1</sup>, 488<sup>4</sup>, 562.  
 — (Nicolas de), 18, 57, 109, 118, 119, 198, 223, 234, 266, 267, 285,  
 291, 292, 351, 516<sup>3</sup>.  
 Verneuil (Henri de Bourbon, [M. de Metz], M<sup>is</sup> de), 163, 246, 544,  
 549.  
 — (Henriette d'Entragues, M<sup>isc</sup> de), v, 163<sup>1</sup>, 176<sup>2</sup>, 180<sup>2</sup>, 183, 187.  
 — (Gabrielle-Angélique, M<sup>isc</sup> de), 176<sup>2</sup>, 178<sup>1</sup>, 179<sup>0</sup>, 180-84, 187,  
 188, 191, 230, 231, 239, 395<sup>4</sup>, 549<sup>2</sup>.  
 Vernouillet (La Fontaine-), 402<sup>3</sup>, 404-407, 504, 506, 509-12, 534<sup>2</sup>, 535<sup>2</sup>.  
 Verrue (C<sup>te</sup> de), 343.  
 Versailles, 217, 219.



- Vic (Gédéon de), s<sup>r</sup> d'Armenonville, 517.  
 — (Méry de), s<sup>r</sup> d'Ermenonville, 159, 167, 368.  
 Viccome, 166<sup>0</sup>.  
 Victor-Amédée, [Prince de Piémont], iv, 10<sup>1</sup>, 30, 33<sup>2</sup>, 38, 54, 106<sup>0</sup>, 560.  
 Vidame d'Amiens (le). Cf. Philibert d'Ailly, 498<sup>1</sup>.  
 — (la). Cf. Louise d'Ognies, 498.  
 Videt (Louis), 14<sup>1</sup>.  
 Vieumont (Ludovic de), [s<sup>r</sup> de Launay], 397<sup>5</sup>.  
 Vieuvre (Ludovic de), [s<sup>r</sup> de Launay], 397<sup>5</sup>.  
 Vignacourt (Alof de), 121<sup>5</sup>.  
 Vieillevigne, 189<sup>3</sup>.  
 Vignole (M. de), 127<sup>2</sup>, 140.  
 Vignon (N. de), [abbé de Saint-Rambert], 99<sup>0</sup>.  
 Villadon, 299, 300.  
 Villars (André de Brancas, s<sup>r</sup> de), 495<sup>3</sup>.  
 — (Antoine de), [de Minzac], 373<sup>4</sup>.  
 — (Charles de Mennau, s<sup>r</sup> de), 289<sup>1</sup>.  
 — (Claude de Testu, s<sup>r</sup> de), 289, 373, 374, 376.  
 — (Emmanuel-Philibert des Prez, s<sup>r</sup> de), 495<sup>3</sup>.  
 — (Georges de Brancas, s<sup>r</sup> de), [baron d'Oise], 495, 496, 522.  
 — (Hélène de), 570.  
 — , 540.  
 Villedard, 255.  
 Villefaynon, 166<sup>0</sup>.  
 Villefranche de Lauragais, 425<sup>5</sup>.  
 Villejuif, 481.  
 Villemande, 220<sup>1</sup>.  
 Villeneuve (Isaac de La Fontaine, s<sup>r</sup> de), 78<sup>2</sup>.  
 Villeneuve-Saint-Georges, 521<sup>1</sup>.  
 — sous-Dammartin, 570.  
 Villequier, 273<sup>5</sup>.  
 Villeserin (Louis de Mazoyer, s<sup>r</sup> de), 533<sup>5</sup>.  
 Villiers (Georges de), [duc de Buckingham], 402<sup>5</sup>.  
 Villiers (le s<sup>r</sup> de), 462<sup>3</sup>.  
 Villiers-en-Vexin (Louis Testu, s<sup>r</sup> de), 284<sup>2</sup>.  
 — Saint-Pol (Charlotte de), [C<sup>tesse</sup> de Lannoy], 400<sup>3</sup>.  
 — Sainte-Croix, 275.  
 Vincennes, 17<sup>0</sup>, 42<sup>3</sup>, 120<sup>1</sup>, 453<sup>4</sup>, 517, 520, 523.  
 Vincent II, [duc de Mantoue], 305<sup>1</sup>.

- Vincent de Paul (S.), 75<sup>3</sup>.  
Violle (Madeleine), 529.  
Visconte, 352<sup>3</sup>, 442<sup>1</sup>, 445.  
Vitrol, 516.  
Vitry (Louis de L'Hospital, M<sup>is</sup> de), 514<sup>2</sup>.  
— (Nicolas de L'Hospital, M<sup>is</sup> de), 213<sup>3</sup>, 515.  
Vivaraïs, 394<sup>1</sup>, 441<sup>1</sup>, 451<sup>3</sup>.  
Vosterman (Lucas), 480<sup>1</sup>.

**X**

- Xaintes [Saintes], 80, 120.  
Xivrey (Berger de), 496<sup>3</sup>.

**Z**

- Zamet (Sébastien), [év. de Langres], 103<sup>3</sup>.  
— 514<sup>0</sup>.  
Zénon de Guingamp, O. C., 2<sup>1</sup>.
-

## TABLE CHRONOLOGIQUE

---

- 1536 15 août. Jean Tronson, prévôt des marchands de Paris, 563.  
1569 29 sept. Naissance de Gaspard de Séguiran à Aix, 488<sup>4</sup>.  
1584 1<sup>er</sup> janv. Il entre au noviciat de Verdun, 488<sup>4</sup>.  
1585 7 octobre. Jean Tronson, reçu maître des Requêtes, 563.  
1587 8 mai. Naissance de Victor-Amédée, 33<sup>2</sup>.  
1589 15 avril. Charles Miron, év. d'Angers, 522<sup>3</sup>.  
1594 9 oct. Contrat de mariage de Guillaume de Sève et Catherine Catin, 570.  
1595 Janv. César de Vendôme légitimé, 284<sup>3</sup>.  
— 2 février. Le C<sup>te</sup> de Saint-Paul, épouse Anne de Caumont, 247<sup>2</sup>.  
— 14 mars. Créquy épouse Madeleine de Bonne, 331<sup>4</sup>.  
— 30 avril. Naissance de Henri de Montmorency à Chantilly, 426<sup>2</sup>.  
1597 1<sup>er</sup> février. Testament de François de Saveuse, 530<sup>1</sup>.  
— 2 juillet. Charles de Balsac, év. de Noyon, 436<sup>1</sup>.  
1598 3 mars. François d'Escoubleau de Sourdis créé Cardinal, 476<sup>2</sup>.  
— 3 avril. César titré duc de Vendôme, 284<sup>3</sup>.  
1599 31 janvier. Catherine de Bourbon épouse le duc de Bar, 391<sup>2</sup>.  
— 10 avril, mort de Gabrielle d'Estrées, 300<sup>4</sup>.  
1600 8 janvier. Sourdis installé archevêque de Bordeaux, 476<sup>2</sup>.  
— 28 juin. Claude Dormy, év. de Boulogne, 438<sup>0</sup>.  
1601 1<sup>er</sup> oct. Constitution de la maison du dauphin, 42<sup>0</sup>.  
1604 9 juin. Louis XIII dauphin et Mathurine, 391<sup>3</sup>.  
1605 3 février. Nicolas de Bellièvre épouse Claude Brûlart, 224<sup>2</sup>.  
— Mars. Création du Collège des 26 [secrétaires], 566.  
— 9 mars. Naissance de Léonor, duc de Fronsac, 247<sup>4</sup>.  
— Juin. D'Alincourt à Rome, 333<sup>3</sup>.  
1606 29 avril. Henri de Lorraine épouse Marguerite de Gonzague, 391<sup>2</sup>.  
1607 12 mars. Paul de Sève créé secrétaire, 569.  
— 31 juillet. Le dauphin à Paris, chez Sanguin, 410<sup>3</sup>.  
1608 20 janvier. Paul de Sève épouse Louise Compain, 569.

- 1608 8 février. Mort d'Alphonse d'Elbène, 539<sup>1</sup>.  
 — 29 mai (au 19 juin 1627). Actes signés par Louis de Saveuse, 530<sup>1</sup>.
- 1609 1<sup>er</sup> avril. Henri IV à Fresnes, 467<sup>1</sup>.  
 — 17 mai. Mariage de Henri II de Bourbon, 446<sup>6</sup>.
- 1610 1<sup>er</sup> janv. Le dauphin reçu à Paris, 410<sup>3</sup>.  
 — 7 mars. Seneterre annonce la prise de Juliers, 158<sup>3</sup>.
- 1611 Mars. Instructions à Ch. de Préaux pour la Flandre, 462<sup>3</sup>.  
 — 9 juin. César de Vendôme quitte Anet, 467<sup>1</sup>.  
 — 27 oct. Instructions à M. de Léon pour Venise, 462<sup>3</sup>.  
 — 6 janvier. Bellièvre, procureur général, 110<sup>2</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> nov. Mort de Charles-Louis de Bourbon, C<sup>te</sup> de Soissons, 158<sup>1</sup>.  
 — 9 déc. Baptême de son fils, 311<sup>1</sup>.
- 1612 10 déc. Louis, C<sup>te</sup> de Soissons, grand maître de la garde-robe, 311<sup>1</sup>.  
 — 18 déc. — gouverneur de Dauphiné, 311<sup>1</sup>.
- 1613 Février. Lettres d'abolition pour Emmanuel de La Baume, 274<sup>0</sup>.
- 1614 3 sept. Louis XIII au Collège de La Flèche, 26<sup>1</sup>.  
 — 9 nov. Mathieu Molé procureur général, 110<sup>2</sup>.  
 — 5 février. Marcillac frappé par Rochefort d'Aloigny, xxvi<sup>2</sup>.
- 1615 27 juin. François de Montifault quitte la Petite Écurie, 312<sup>3</sup>, 529.  
 — 1<sup>er</sup> juillet. Constitution des Maisons de M<sup>mes</sup> Christine et Henriette-Marie, 12<sup>0</sup>.
- 1615 28 juillet. Seb. Zamet prend possession du siège de Langres, 103<sup>3</sup>.  
 — 25 août. Le Jay emprisonné, 112<sup>2</sup>.  
 — 10 sept. Potier de Seaux, secrétaire d'État, 17<sup>1</sup>.  
 — 24 sept. Mort d'Antoine Boulogne, év. de Digne, 308<sup>2</sup>.  
 — 30 octobre. Entrée de Seb. Zamet à Langres, 103<sup>3</sup>.  
 — 17 nov. Conflit entre Roquelaure et Sourdis, 147<sup>3</sup>.
- 1616 10 janvier. Défection du duc de Candale, 15<sup>2</sup>.  
 — 14 janvier. Rome, Tresnel à Puisieux, 6<sup>0</sup>.  
 — 8 mars. — — — — — 5<sup>2</sup>.  
 — 26 juin. Le C<sup>te</sup> d'Auvergne sort de la Bastille, 180<sup>1</sup>.  
 — 28 août. Amende infligée à Gorin de Saint-Amour, 274<sup>0</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> sept. Condé emprisonné, 42<sup>2</sup>.  
 — 22 sept. La Haye, d'Hauterive à Mangot, 326<sup>0</sup>.

- 1617 11 janvier. Les Princes contre le M<sup>al</sup> d'Ancre, 490<sup>3</sup>.  
 — 12 mars. Gilles de Souvré sacré év. de Cominges, 438<sup>1</sup>.  
 — 30 avril. Louise de Bourbon épouse le duc de Longueville, 314<sup>4</sup>.  
 — 27 mai. Le Coup d'État. Assassinat du M<sup>al</sup> d'Ancre, XIX.  
 — Juin. Marie de Médicis à son fils, 49<sup>3</sup>.  
 — 9 juin. Louis XIII au P. Coton, 1.  
 — 16 juillet. Second mariage de Lesdiguières, 14<sup>1</sup>.  
 — 8 sept. Le P. Paul de Cesena, général des Capucins prêche à Saint-Germain devant Louis XIII, 416<sup>1</sup>.  
 — 9 sept. Cenami pourvu de l'Abbaye de Larimour, 108<sup>4</sup>.  
 — 10 sept. Héroard sur le Général des Capucins, 416<sup>1</sup>.  
 — 5 octobre. Louis XIII refuse à Ornano le Château-Trompette, 490<sup>2</sup>.
- 1618 15 janvier. Suppression du droit annuel, 541.  
 — 17 janvier. Louis Tronson fiancé à Claude de Sève, xx<sup>2</sup>, 569.  
 — 14 avril. Bentivoglio donne l'obédience au P. Joseph, 2<sup>1</sup>.  
 — 22 avril. Paul de Césène — — 2<sup>1</sup>.  
 — Mai. *Louis XIII à Elisabeth princesse d'Espagne*, (I), 1-2(\*).  
 — 2 juillet, mort du Colonel Galati, 25<sup>1</sup>.  
 — 20 juillet. Le P. Joseph part en Espagne, 2<sup>1</sup>.  
 — 14 août. — arrive à Madrid, 2<sup>1</sup>.  
 — Septembre. Le P. Del Arco quitte Paris, 2.  
 — 14 octobre. Bertrand d'Eschaux transféré de Bayonne à Tours, 321<sup>1</sup>.  
 — Nov. Caluze à Paris, 374<sup>4</sup>.
- 1619 20 janvier. Catherine-Henriette de Vendôme épouse Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, 301<sup>2</sup>.  
 — 8 février. Pierre de Gondy obtient à saint Vincent de Paul le titre d'aumônier général des Galères, 75<sup>3</sup>.  
 Marie de Médicis à la douairière de Guise, 131<sup>1</sup>.  
 Le P. Suffren — — 131<sup>1</sup>.  
 — 10 février. Mariage de Christine-Marie de France avec Victor Amédée, 10<sup>1</sup>, 31<sup>2</sup>.  
 — 22-23 février (nuit). Evasion de Marie de Médicis du Château de Blois, 5.  
 — 23 février. *Louis XIII au duc du Maine* (IV), 5-6.  
 — 24 février. *Saint-Germain-en-Laye*, — (V), 6-7.

(\*). Les titres imprimés en *italique* désignent les lettres publiées intégralement et le chiffre romain entre parenthèses marque le numéro d'ordre.

- 1619 Mars, Louis XIII au duc de Lorraine et à M. de Nambu, 7<sup>1</sup>.  
 — 2 mars. Charles du Tremblay envoyé vers Richelieu, xv<sup>2</sup>.  
 — 7 mars. Maurice de Savoie retourne en Piémont, 106<sup>0</sup>.  
 — 22 avril. Louis XIII à M. de Praslin, 7<sup>1</sup>.  
 — 23 — Le roi d'Espagne à Louis XIII, 62<sup>1</sup>.  
 — 25 — Louis XIII à M. de Marcheville, 7<sup>1</sup>.  
 — 27 — La Curée cède sa charge à M. de Brantès, 24<sup>1</sup>.  
 — Mai. *Louis XIII à M. de Bouillon* (VI), 7-8.  
 — 1<sup>er</sup> mai. Héroard sur La Curée, 25<sup>0</sup>.  
 — 9 — (Après le), *Louis XIII au C<sup>al</sup> de La Rochefoucauld* (VII), 8-9.  
 — 4 juin. Louis XIII chez le C<sup>te</sup> de Lude, 26<sup>1</sup>, 540.  
 — 12 juin (Vers le), *Tours, Louis XIII à la P<sup>sse</sup> d'Espagne* (VIII), 9-10.  
 — — — — — à la P<sup>sse</sup> de Piémont (IX), 10-11.  
 — — — — — à M<sup>me</sup> Henriette (X), 11.  
 — — — — — à M<sup>me</sup> de Montglat (XI), 11-12.  
 — 17 juin. Amboise. Louis XIII à sa mère, 38<sup>5</sup>.  
 — 19 — Tours. — — 38<sup>5</sup>.  
 — 22 — Plessis-les-Tours. — 123.  
 — 4 juillet. Mort de Henri de Richelieu, 123.  
 — 10 — Louis XIII à sa mère, 123.  
 — 29 — Arnauld d'Andilly sur Déagent, 13<sup>1</sup>.  
 — Fin juillet. *Louis XIII au duc de Lesdiguières* (XII), 13.  
 — — — — à la duchesse de — (XIII), 14.  
 — 18 août (Vers le), *Louis XIII au Pape* (Paul V) (XIV), 15.  
 — 19 — Amboise, — à M. du Vair (XV), 16.  
 — — — — au Président de Sceaux (XVI), 17.  
 — — — — de Verdun (XVII), 18.  
 — — — — de Bellière (XVIII), 19.  
 — — — — Séguier (XIX), 19-20.  
 — — — — d'Hacqueville (XX), 20-21.  
 — 22 — Plessis-les-Tours, à M. Molé (XXI), 21-22.  
 — — — — à M. Servin (XXII), 22-23.  
 — 24 — Saint-Géran créé maréchal de France, 293<sup>2</sup>.  
 — 26 — (Vers le). *Louis XIII à M. de La Curée* (XXIV), 24-26, 89<sup>5</sup>.

- 1619 Août-sept. *Tronson à un chef d'Ordre* (XXV), 26-27.  
 — 5 sept. Entrevue de Couzières, 28, 29<sup>2</sup>.  
 — 9 — Lyon. Le P. Coton à Nérestang, 27<sup>0</sup>.  
 — 19 — Louis XIII et Anne d'Autriche quittent Tours, 29<sup>2</sup>, 30<sup>1</sup>.  
 — 21 — *Amboise, Louis XIII à sa mère* (XXVIII), 30.  
 — 22 — Le Prince et la Princesse de Piémont fêtés à Amboise, 30.  
 — 23 — — — partent pour le Piémont, 30.  
 — 24 — Louis XIII à Vendôme, 35<sup>1</sup>.  
 — 25 — *Châteaudun, Louis XIII au C<sup>te</sup> de Soissons* (XXXII), 34.  
 — — — — à la Comtesse de Soissons (XXXIV), 34-35.  
 — 26 — Louis XIII à Chartres, 28, 35<sup>1</sup>.  
 — 27 — Mort du C<sup>te</sup> de Lude, 540.  
 — 3 octobre. Louis XIII quitte Chartres, 35<sup>1</sup>.  
 — 4 — — — à Montfort, 35<sup>1</sup>.  
 — 5 — — — à Mantes, 35<sup>1</sup>.  
 — 8 — Lyon. Olier à Pontchartrain, 483<sup>1</sup>.  
 — 10 oct. Louis XIII à Compiègne, 35<sup>1</sup>.  
 — — — — *au Prince de Piémont* (XXXIX), 38-39.  
 — — — — *à la Princesse de Piémont* (XL), 39-40.  
 — 16 — — — à sa mère, 41<sup>4</sup>.  
 — — — — *A Monsieur le Prince* (XLIH), 42.  
 — — — — (vers le) — *A sa mère* (XLI), 41-42.  
 — Avant le 14 nov. *Pour le duc de Luynes* (XLIV et XLV), 43, 44.  
 — 14 novembre. Séance de Parlement où Luynes est reçu duc et pair, 17<sup>0</sup>, 42.  
 — 16 — Enregistrement de la déclaration de la libération du P<sup>ce</sup> de Condé, 44.  
 — 25 — Rome, le P. Coton à Louis XIII, 27<sup>0</sup>.  
 1620 5 janvier. *Louis XIII à M. de Pesnol* (XLVI), 45.  
 — 21 — *Lesigny, — à sa mère* (XLVII), 46.  
 — Février. Instructions à M. du Fargis, 50<sup>1</sup>.  
 — 5 fév. Maladie d'Anne d'Autriche, 47<sup>1</sup>.  
 — 8 — Procession à Paris, 47<sup>2</sup>.  
 — 13 — *Paris, Louis XIII au roi d'Espagne* (XLVIII), 46, 47.  
 — 24 — M. de Liancourt épouse M<sup>lle</sup> de Schomberg, 52<sup>2</sup>.  
 — 25 — (vers le). Louis XIII à sa mère, 52<sup>2</sup>.  
 — 27 — Départ pour le voyage de Picardie. Cf. 14 mars, 52<sup>2</sup>, 53<sup>0</sup>.  
 — Fin février. *Louis XIII à sa mère* (L), 48-49.

- 1620 4 mars. Louis XIII à Breteuil. — 52<sup>2</sup>.  
 — 7 — — — Amiens. — 52<sup>2</sup>.  
 — 8 — — — — *Louis XIII à M. d'Ornano* (LIII),  
 51-52.  
 — 14 — Fin du voyage de Picardie. Retour à Paris, 53<sup>0</sup>.  
 — 19 — Lesigny. Louis XIII à sa mère, 52<sup>2</sup>.  
 — 23 — Retour de Lesigny à Fontainebleau, 53<sup>0</sup>.  
 — 23 — (vers le). *Louis XIII à la P<sup>ss</sup>e de Piémont* (LIV), 52-53.  
 — Mai. Instructions à MM. de Béthune, de Préaux et C<sup>te</sup> d'Angou-  
 lême envoyés en Allemagne, 462<sup>3</sup>.  
 — — Blainville envoyé vers Marie de Médicis, 121<sup>4</sup>.  
 — 11 mai. Louis XIII à M. de Médicis, 54<sup>1</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> juin. Canaples épouse M<sup>lle</sup> de Combalet, 54<sup>1</sup>.  
 — 9 — *Louis XIII à Victor-Amédée* (LV), 54-55.  
 — — Lesdiguières quitte Paris (cf. 22 juin), 54<sup>2</sup>.  
 — 20 — Arrêt du parlement sur le duché de La Rocheguyon,  
 198<sup>4</sup>.  
 — 22 — *Louis XIII au duc de Savoie* (LVI), 55.  
 — Juillet. — — à M. de La Curée, 26<sup>2</sup>.  
 — 6 juillet. Léon d'Albert, S<sup>r</sup> de Brantès épouse Charlotte de  
 Montmorency Piney-Luxembourg, 219<sup>2</sup>.  
 — 10 — Caen investi, 80<sup>4</sup>.  
 — — — — Luxembourg reçu duc et pair, 219<sup>2</sup>.  
 — 12 — *Rouen, Louis XIII à sa mère* (LVII), 56.  
 — — — — — à M. de Verdun (LIX), 57-59.  
 — 26 — *Caen, — — à M<sup>me</sup> de La Trimouille* (LX), 59-60.  
 — Août. — — — à Marie de Médicis (LXI), 60-61.  
 — 4 — Revue passée par Louis XIII, 61<sup>2</sup>.  
 — 7 — Combat du Pont-de-Cé, 61<sup>4</sup>.  
 — 9 — Traité du Pont-de-Cé, 61<sup>4</sup>.  
 — 11 — *Louis XIII à sa mère* (LXIII), 63-64.  
 — — Chasan envoyé de Mirebeau à Rome, 65<sup>2</sup>.  
 — 13 — Entrevue à Brissac de Louis XIII et de sa mère, 61<sup>4</sup>, 63<sup>4</sup>.  
 — 14 — Paix du Pont-de-Cé, 62<sup>3</sup>.  
 — 16 — Louis XIII quitte Brissac, 62<sup>2</sup>.  
 — 17 — Arnauld d'Andilly sur Marsillac, 56<sup>2</sup>.  
 — — La Trimouille voit Louis XIII à Montreuil Bellay, 60<sup>2</sup>.  
 — 20 (avant le). Louis XIII à la reine Anne d'Autriche, 63<sup>4</sup>.  
 — 20-22 *Poitiers, Louis XIII à Elisabeth* (LXII), 61-62.  
 — 22 — — — à Paul V (LXIV), 64-65.  
 — — — Louis XIII quitte Poitiers, 62<sup>2</sup>.



- 1620 22 août. Louis XIII à Marie de Médicis, 66<sup>o</sup>.  
 — 29 — Tours. Louis XIII à sa mère, 66<sup>o</sup>.  
 — 3 septembre. Revue des troupes de Louis XIII, 61<sup>4</sup>, 62<sup>2</sup>.  
 — 5 — Entrevue de Louis XIII avec sa mère à Poitiers,  
 61<sup>4</sup>, 62<sup>2</sup>.  
 — 8 — Louis XIII quitte Poitiers, 67<sup>1</sup>.  
 — 9 — *Louis XIII à sa mère* (LXV), 66.  
 — 16 — *Mirambleau, Louis XIII à sa mère* (LXVI), 67.  
 — 19 — Louis XIII arrive à Bordeaux, 67<sup>1</sup>.  
 — — — *Bordeaux, Louis XIII à sa mère* (LXVII), 67-68.  
 — 21 — — — (LXVIII), 68-69.  
 — 22 ou 23 sept. — — 69<sup>1</sup>.  
 — 24 — M. de La Force de retour à Bordeaux, 69<sup>1</sup>.  
 — 27 — *Bordeaux, Louis XIII à la reine* (LXIX), 69-70.  
 — 28 — — — *au duc d'Epéron* (LXX),  
 70-71.  
 — 29 — *Cadillac.* — *à sa mère* (LXXI), 71-72.  
 — 1<sup>er</sup> oct. *Preignac, Louis XIII à M. du Jas* (LXXII), 72-73.  
 — 10 — Louis XIII quitte Preignac, 73<sup>5</sup>.  
 — 11 — — à Cazenove, 73<sup>5</sup>.  
 — 12 — — à Roquebert, 73<sup>5</sup>.  
 — 14 — — à Arzac, 73<sup>5</sup>.  
 — 15 — — à Pau, 73<sup>5</sup>.  
 — 17 — — à Navarreins, 73<sup>5</sup>.  
 — 18 — (au 20) — à Pau, 73<sup>5</sup>.  
 — 21 — *Grenade, Louis XIII à Elisabeth* (LXIII), 73 ;  
 (LXXIV), 74.  
 — — — *à sa mère* (LXXV), 74-75.  
 — 22 — (vers le) — — (LXXVI), 75-76.  
 — 24 — *Bazas,* — — (LXXVII), 76-77.  
 — — — — (LXXVIII), 77-78.  
 — — — — (LXXIX), 78-79.  
 — 28 — *Bordeaux,* — — (LXXX), 79.  
 — — — — (LXXXI), 79-80.  
 — 29 — — — (LXXXII), 80-81.  
 — 30 — — Louis XIII à Saintes, 80<sup>3</sup>.  
 — Octobre. (fin) Louis XIII à Elisabeth, 175<sup>1</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> nov. — — quitte Saintes, 80<sup>3</sup>.  
 — — (au 6) — *Louis XIII à sa mère* (LXXXIII), 81-82 ;  
 (LXXXIV), 82 ; (LXXXV), 82-83.

- 1620 1<sup>er</sup> nov. *Bordeaux. Louis XIII à Henriette* (LXXXVI), 83.  
 — 5 — *Louis XIII à Amboise*, 81<sup>2</sup>.  
 — 7 — — *à Paris*, 81<sup>2</sup>.  
 — 4 décembre. *Juilly, Louis XIII à Paul V* (LXXXVII), 83-84.  
 — — *au C<sup>al</sup> Ludovisio* (LXXXVIII), 85-86.  
 — 7 — *au duc de Savoie* (XC), 87-88.  
 — 14 (avant le), *à la P<sup>sse</sup> de Piémont* (XCI), 88-89.  
 — 14 — *Louis XIII part pour la Picardie*, 88<sup>4</sup> (cf. 12 janvier 1622).  
 — 17 — *Louis XIII au duc du Maine* (XCIII), 90.  
 — 31 — — *à Jacques I<sup>er</sup>* (XCIV), 91.  
 1621 Janvier. — *à sa mère* (XCVII), 93-96.  
 — — — *à Elisabeth* (XCVIII), 96-97.  
 — — *Lettres patentes pour le duc de Liancourt*, 198<sup>4</sup>.  
 — 12 janv. *Retour de Picardie*, 88<sup>3</sup>, 96<sup>4</sup>.  
 — 19 — *Louis XIII à Lesdiguières* (XCIX), 97-100.  
 — 21 — *Charles Miron nommé de nouveau év. d'Angers*, 522<sup>3</sup>.  
 — 23 — *Louis XIII à M. Odebert* (C), 100-101, 173<sup>2</sup>.  
 — 29 — — *à Marquemont, arch. de Lyon* (CI), 101.  
 — — — — *à l'év. d'Autun* (CII), 102.  
 — — — — *de Châlons* (CIII), 102-103.  
 — — — — *Sébastien Zamet, év. de Langres* (CIV), 103-104.  
 — — — — *Louis Dinot, év. de Mâcon* (CV), 104-105.  
 — 8-10 février. — *au C<sup>al</sup> de Savoie* (CVI), 105-106.  
 — 9 — *Election de Grégoire XV*, 302<sup>3</sup>, 542.  
 — 9 (vers le) *Louis XIII à Elisabeth* (CVII), 106-107.  
 — 14 — *Cf. 24 février*.  
 — 15 — *Rétablissement du droit annuel*, 541.  
 — 16 — *Louis XIII à Lesdiguières* (CVIII), 107-108.  
 — 20 — *Date fixée par Lesdiguières à son départ*, 107.  
 — — — *Louis XIII au C<sup>al</sup> de Savoie*, 105<sup>2</sup>.  
 — 24 — *Louis XIII à Grégoire XV*, 108<sup>2</sup>.  
 — 26 — *Saint-Germain-en-Laye*, — *à M. de Verdun* (CX), 109-110.  
 — — — — *au Président de Bellière* (CXI), 110-111.  
 — — — — — *Potier* (CXII), 111-112.  
 — — — — — *Le Jay* (CXIII), 112.  
 — — — — — *de Hacqueville* (CXIV), 112-113.

- 1621 2 mars. Rome, le Card. de Savoie à Louis XIII, 105<sup>2</sup>.  
 — 9 — Séance du parlement pour la duché-pairie de Chaulnes, 110<sup>1</sup>.  
 — 11 — Maladie de Philippe III, 114<sup>2</sup>.  
 — 14 — *Saint-Germain-en-Laye*, Louis XIII à *Elisabeth* (CXV), 113.  
 — 17 — — à *Lesdiguières* (CXVI), 114.  
 — 24 — Querelle du duc de Nevers et du C<sup>al</sup> de Guise, 116<sup>1</sup>.  
 — — M. de Modène nommé grand prévôt de l'hôtel du roi, 150<sup>3</sup>.  
 — 26 — Louis XIII au duc du Maine, 542.  
 — 29 — Le C<sup>al</sup> de Guise conduit à la Bastille, 116<sup>3</sup>.  
 — 31 — Le duc de Luynes déclaré connétable, 118<sup>3</sup>.  
 — 2 avril. Il prête le serment, 118<sup>3</sup>.  
 — 3 — L'expédition contre les protestants notifiée au Parlement, 117<sup>3</sup>.  
 — 5 — Le M<sup>is</sup> de Ragny revient de sa députation vers les ducs de Nevers et du Maine, 116<sup>3</sup>.  
 — 8 — *Louis XIII à la reine d'Espagne* (CXVII), 114-115.  
 — — — à Philippe IV, 114<sup>2</sup>.  
 — 10 — Louis XIII annonce à la reine la mort de Philippe III son père, 114<sup>2</sup>.  
 — 15 — *Fontainebleau*, Louis XIII au duc du Maine (CXVIII), 116-117.  
 — 25 Avril — — à *la Princesse de Piémont* (CXIX), 117-118.  
 — — — — à *M. de Verdun* (CXX), 118-119.  
 — — — — à *l'avocat général Louis Servin* (CXXI), 119-120.  
 — 26 avril. Vérification au Parlement des lettres du connétable de Luynes. Le Card. de Guise sort de Vincennes, 120<sup>1</sup>.  
 — 28 — Début de l'expédition de Guyenne, 120<sup>2</sup>.  
 — 30 — Louis XIII couche à Chilleuvre, 120<sup>2</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> mai. — — à Orléans, 120<sup>2</sup>.  
 — 2 — *Orléans*, Louis XIII à sa mère (CXXII), 120-121.  
 — 3 — Louis XIII à Blois, 120<sup>2</sup>.  
 — 5 — *Blois*, Louis XIII au Grand Maître de Malte Alof de Vignacourt (CXXIII), 121-122.  
 — 6 — Mort de Pierre Fougeu, s<sup>r</sup> d'Escures, 572.

- 1621 6-7 mai. Louis XIII à Amboise, 121<sup>0</sup>.  
 — 8 — — — à Tours (jusqu'au 11), 121<sup>0</sup>.  
 — 10 — *Plessis-les-Tours, Louis XIII à sa mère* (CXXIV),  
 122-123.  
 — 11 — Gouvernement de Saumur ôté à Du Plessis-Mornay,  
 121<sup>0</sup>.  
 — 12 — Louis XIII à Saumur avec sa mère et Gaston, 121<sup>0</sup>.  
 — 17 — — — quitte Saumur, 124<sup>1</sup>.  
 — 18 — — — à Parthenay, 124<sup>1</sup>.  
 — 20 — *Parthenay, Louis XIII à sa mère* (CXXV), 123, (CCXVI).  
 — 21 — Louis XIII à Coulonges-les-Réaux, 124<sup>1</sup>.  
 — 22 — — — à Fontenay-le-Comte, 124<sup>1</sup>.  
 — 24 — Lettres du roi à Monsieur et aux deux reines, 124<sup>0</sup>.  
 — 25 — Louis XIII à Niort, 127<sup>1</sup>.  
 — 28-29 — — — à Chizay, 127<sup>1</sup>.  
 — 29 — Chinon. Marie de Médicis à Louis XIII, 127<sup>1</sup>.  
 — 31 — Lesdiguières à Saint-Jean d'Angely, 98<sup>1</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> juin (au 25). Siège de Saint-Jean d'Angely, 127<sup>1</sup>.  
 — 7 — (vers le), *Louis XIII à Élisabeth* (CXXVII), 125.  
 — 13 — Nérac assiégé par le duc du Maine, 127<sup>3</sup>.  
 — 21 — Mort du C<sup>al</sup> de Guise, 126<sup>0</sup>, 131<sup>3</sup>.  
 — 21 — (après le). *Louis XIII au duc de Nevers* (CXXVIII),  
 125-126.  
 — 29 — (vers le). — — *au duc du Maine* (CXXIX),  
 127-128.  
 — 2 juillet. Mort de Guillaume de Baradat, 436<sup>1</sup>.  
 — 9 — Nouvelle de la prise de Nérac, 129<sup>0</sup>.  
 — 10 — *Coutras, Louis XIII à sa mère* (CXXX), 128.  
 — 13 — Siège de Sully, 129<sup>1</sup>.  
 — 19 — Prise de Sully, 129<sup>1</sup>.  
 — 23 — Lesdiguières devant Clérac, 98<sup>1</sup>.  
 Le baron de Termes blessé, 133<sup>2</sup>.  
 — 25 — Mort du baron de Termes, 133<sup>2</sup>.  
 — 28 — *Clérac, Louis XIII à M. le Prince* (CXXXI), 129.  
 — 28 — — — — à sa mère (CXXXII), 130.  
 — 28 — — — — à la douairière de Guise (CXXXIII),  
 131.  
 — 28 — — — — *au duc de Guise* (CXXXIV), 132.  
 — 28 — — — — *au duc de Bellegarde* (CXXXV),  
 132-134.

- 1621 30 juillet. Mort de Beauregard, colonel des Suisses, 131<sup>2</sup>.  
 — Août. Lettre au Card. neveu faussement datée, 541.  
 — 4 août. *Clérac, Louis XIII à Élisabeth* (CXXXVI), 134-135.  
 — 5 — *Tonneins, — à sa mère* (CXXXVII), 135-136.  
 — 5 — — — *au chancelier* (CXXXIX), 137-138.  
 — 7 — Audience de mylord Hay, 154<sup>2</sup>.  
 — 25 — *Camp devant Montauban, Louis XIII à M<sup>me</sup> de Montpezat* (CXL), 139.  
 — 25 — — — — *au M<sup>is</sup> de Rosny* (CXLI), 139-140.  
 — 29 — — — *à la reine d'Espagne* (CXLIII), 141-142.  
 — Août-septembre. — *à sa mère* (CXLV), 143-144.  
 — 3 septembre. Arnauld d'Andilly sur le duc de Nevers, 126<sup>2</sup>.  
 — 8 — Naissance de Louis de Bourbon (le grand Condé), 146<sup>2</sup>.  
 — 9 — Mort de M. de Sceaux, 145<sup>1</sup>.  
 — 13 — *Au Camp devant Montauban, Louis XIII à Sully* (CXLIV), 142.  
 — 17 — — — *à M. de Gesvres* (CXLVI), 144-145.  
 — 20 — — — *à M. le Prince* (CXLVII), 146.  
 — 20 — — — *à M<sup>me</sup> la Princesse* (CXLVII), 146-147.  
 — 1<sup>er</sup> octobre, brevet de grand M<sup>al</sup> des logis à Charles Fougeu d'Escures, 573.  
 — Novembre. *Camp devant Montauban. Louis XIII au P<sup>ce</sup> de Condé* (CDLXXXIV), 481-482.  
 — 2 novembre. *Louis XIII au M<sup>is</sup> de Mirebeau* (CXLIX), 147-148.  
 — 2 — — — *Louis XIII à M. de Roquelaure*, 147<sup>3</sup>, 148<sup>0</sup>.  
 — 15 — (Cf. 17.) *Louis XIII à Toulouse*, 149<sup>1</sup>.  
 — 17 — Investissement de Monheurt; mort de Boisse-Pardaillan, 148<sup>0</sup>.  
 — 20 — *Toulouse, Louis XIII à sa mère* (CL), 149-150.  
 — 21 — Entrée solennelle à Toulouse; départ pour Grenade, 149<sup>1</sup>.  
 — 24 — *Louis XIII à Beaumont*, 149<sup>1</sup>.  
 — 26 — — — *à Nérac*, 149<sup>1</sup>.  
 — 27 — Le P. Séguiran nommé confesseur du roi, 488<sup>4</sup>.  
 — 28 — *Louis XIII à Longuetille*, 149<sup>1</sup>.  
 — 30 — — — *à Monheurt*, 147<sup>3</sup>.  
 — 3 décembre. Luynes tombe malade, 149<sup>1</sup>.  
 — 12 — *Louis XIII à Longuetille et Monheurt; capitulation de Monheurt*, 149<sup>1</sup>.

- 1621 12 décembre. *Monheurt, Louis XIII à Mathieu Molé* (CLI), 150-151.
- 13 — *Longuetille. — à sa mère* (CLIII), 152.
- 13 — — — — (CLII), 151.
- 15 — *Mort du duc de Luynes, 149<sup>1</sup>, 153<sup>2</sup>, 484<sup>3</sup>, 486<sup>2</sup>.*
- 17 — *Louis XIII à Casteljaloux, 149<sup>1</sup>.*
- 18 — — à Bazas, 149<sup>1</sup>.
- 20 — — à Preignac, 149<sup>1</sup>.
- 21 — — à Bordeaux, 149<sup>1</sup>.
- 22 — *Bordeaux, Louis XIII à sa mère* (CLX), 159.
- 22 — *Marie de Médicis à son fils, 543.*
- 24 — — — 543.
- 28 — *Bordeaux, Louis XIII au C<sup>te</sup> de Grandpré* (CLXI), 160-161.
- 28 — *Peiresc à Bentivoglio, 486<sup>2</sup>.*
- 31 — *Libourne, Louis XIII à Richelieu, 168<sup>0</sup>.*
- 1622 1<sup>er</sup> janvier. *Louis XIII à Libourne, 164<sup>1</sup>.*
- 3 — — de Libourne à Guîtres, 164<sup>1</sup>.
- 4 — — à Montguyon, reçoit M. de Montbazou, 164<sup>1</sup>.
- 5 — *Barbezieux, Louis XIII à M. de Metz* (CLXII), 163-164.
- 6 — *Châteauneuf sur Charente, — à M<sup>me</sup> de Luynes* (CLXIV), 165.
- 6 — — au chancelier (CLV sic pour CLXV), 167-169.
- 8 — — de Châteauneuf à Aigues, 166<sup>0</sup>.
- 9 — — à Villefaynon, 166<sup>0</sup>.
- 10 — — à Sauzay, 166<sup>0</sup>.
- 11 — — à Couay, 166<sup>0</sup>.
- 12 — — à Viccome, 166<sup>0</sup>.
- 13 — — à Poitiers, 166<sup>0</sup>.
- 17 — — à Sainte-More, 166<sup>0</sup>.
- 17 — *Naissance de Louis Tronson, 564<sup>2</sup>.*
- 18 — *Louis XIII à Tours, 166<sup>0</sup>.*
- 19 — — à Amboise, 166<sup>0</sup>.
- 20 — — d'Amboise à Blois (jusqu'au 23), 166<sup>0</sup>, 168<sup>0</sup>.
- 20 — *Blois, Louis XIII au Card. neveu* (CLVI) (sic pour CLXVI), 167-168.

- 1622 21 janvier. *Louis XIII à sa mère* (CLVIII sic pour CLXVIII), 169-170.
- 21 — — — à *la reine* (CLVII sic pour CLXVII), 168-169.
- 23 — Louis XIII quitte Blois, vers Saint-Vanves des Eaux, 166<sup>o</sup>, 170<sup>2</sup>.
- 24 — Louis XIII à Orléans, 176<sup>2</sup>.
- 25 — *Thoury, Louis XIII à sa mère* (CLXIX), 170-171.
- 26 — Louis XIII à Étampes, 170<sup>2</sup>.
- 27 — — — à Longjumeau, 170<sup>2</sup>.
- 28 — — — à Paris, 166<sup>o</sup>, 170<sup>2</sup>.
- Février. *Élisabeth à Louis XIII*, 195.
- 19 — *Paris, Louis XIII au P<sup>ce</sup> de Galles* (CLXX), 171-172.
- 19 — — — — à Jacques I<sup>er</sup>, 229<sup>3</sup>.
- 20 — — — — à *Brúlant* (CLXXII), 100<sup>4</sup>, 173.
- 20 — — — — à *Odebert* (CLXXIII), 174.
- 22 — — — — à *Élisabeth* (CLXXIV), 175.
- 25 — Arrêté en faveur d'un fils du duc de Guise, 177<sup>4</sup>.
- Mars. Lettres patentes du duché pairie de La Valette, 223<sup>2</sup>.
- 9 (vers le). *Louis XIII à la reine* (CLXXV), 176-177.
- 12 mars. Arrêt du Parlement sur le duché-pairie de Plessis-Guyon, 198<sup>4</sup>.
- 19 — *Paris, Louis XIII à la princesse de Piémont* (CLXXIII), 177-178.
- 20 — Louis XIII de Paris à Orléans, 178<sup>4</sup>.
- 25 — *Orléans, Louis XIII à la reine* (CLXXVII), 178-179.
- 25 — — — à *la connétable de Luynes* (CLXXVIII), 179-180.
- — *Au duc et à la duchesse d'Angoulême* (CLXXIX-CLXXX), 180-181.
- 26 — Joinville demande en mariage la veuve de Luynes, 127<sup>o</sup>.
- 27 — *Orléans, Louis XIII à la reine* (CLXXXI), 181-182.
- 29 — Accord de la querelle Nevers-Joinville, 127<sup>o</sup>.
- Avril. *Louis XIII à Élisabeth* (CXCVIII), 195.
- — — — à *sa mère* (CC), 197-198.
- — — — à *M. de Verdun* (CCI), 198-199.
- — — — au *Président Seguier* (CCII), 199-200.
- — — — — *Lejay* (CCIII), 200-201.

- 1622 Avril. *Louis XIII au Président Bellièvre* (CCIV), 201-202.  
 — — — — *de Hacqueville* (CCV), 202-203.  
 — — — — *de Novion* (CCVI), 203-204.  
 — — — — *de Mesmes* (CCVII), 204-205.  
 — — Claude de la Madeleine prend possession de l'évêché d'Autun, 102<sup>1</sup>.  
 — 3 avril. *Blois, Louis XIII à M<sup>lle</sup> et à M<sup>me</sup> de Verneuil* (CLXXXII-CLXXXIII), 182-184.  
 — 3 — — — *à M. de Metz* (CLXXXIV), 184.  
 — 3 — — — *à Gaston* (CLXXXV), 185-186.  
 — 5 — *Louis XIII de Blois à Saint-Julien*, 187<sup>1</sup>.  
 — 6 — — — *à Saumur*, 187<sup>1</sup>.  
 — 6 — *Saumur, Louis XIII à M<sup>me</sup> d'Angoulême* (CLXXXVII), 186-187.  
 — 6 — — — *à M<sup>lle</sup> de Verneuil* (CLXXXVIII), 187.  
 — 7 — *Louis XIII à Saint-Florent*, 187<sup>1</sup>.  
 — 8 — — — *au Pont-de-Cé*, 187<sup>1</sup>.  
 — 8 — Arrêt du Parlement sur les duchés-pairies de La Rocheguyon et La Valette, 198<sup>1</sup>, 223<sup>2</sup>.  
 — 8 — *Pont-de-Cé, Louis XIII à M<sup>lle</sup> de Verneuil* (CLXXXIX).  
 — 8 — *Ancenis, Louis XIII à la reine* (CXC), 188-189.  
 — 10 — *Louis XIII de Chassay à Nantes*, 189<sup>1</sup>.  
 — 11 — *Nantes, Louis XIII à la connétable de Luynes* (CXCI), 189.  
 — 12 — *Vieillevigne, Louis XIII à la reine* (CXCII), 189-190.  
 — 13 — *Louis XIII à Legeay, Chalan et Riez*, 189<sup>3</sup>.  
 — 14 — *Richelieu à Pougues*, 211<sup>2</sup>.  
 — 15 — *Louis XIII à la reine* (CXCIV), 191.  
 — 15 — — — *au Président Jeannin* (CXCV), 191-192.  
 — 16 — *Aspremont, — à sa mère* (CXLVI), 192-194, 207<sup>1</sup>.  
 — 16 — — — *à la reine* (CXLVII), 194.  
 — 17 — *Le C<sup>te</sup> d'Alais épouse Louise-Henriette de La Châtre*, 252<sup>1</sup>.  
 — 19 — *Lettres à la Reine, à Joinville, au duc de Montbazou, à M<sup>me</sup> la connétable*, 197.  
 — 19 — *Louis XIII à Orchay*, 207<sup>1</sup>.  
 — 19 — *Peiresc à Bentivoglio; contrat de mariage du duc de Chevreuse*, 486<sup>2</sup>.



- 1622 20 avril. *La Roche-sur-Yon, Louis XIII à sa mère* (CXCIX), 196-197, 207<sup>1</sup>.
- 20 — Mariage de Chevreuse, 207<sup>1</sup>.
- 21 — Louis XIII à Saint-Romé, 207<sup>1</sup>.
- 22 — — à Fontenay-le-Comte, 207<sup>1</sup>.
- 23 — Retour de M. de Bullion, 203<sup>2</sup>.
- 24 — Louis XIII à Niort, 207<sup>1</sup>.
- 27 — — à Chizay, 207<sup>1</sup>.
- 28 — — à Saint-Jean d'Angely, 207<sup>1</sup>.
- 28 — Le P<sup>t</sup> Jeannin à Tronson, 192<sup>0</sup>.
- 29 — Louis XIII à Saintes, 207<sup>1</sup>.
- 29 — Arnauld, maréchal de camp du régiment de Champagne, 493<sup>2</sup>.
- 30 — *Louis XIII à la reine* (CCVIII), 205-206.
- Avril-mai. — à la même (CCIX), 207-208.
- Mai. — au C<sup>te</sup> de Soissons (CDXCVIII), 493-494, 543.
- 1<sup>er</sup> mai. Saintes, Brevet pour Pierre Arnauld, 493<sup>2</sup>.
- 2 — — Louis XIII à M. de Béthune (CCXI), 209.
- 3 — Louis XIII de Saintes à Vaugion, 207<sup>1</sup>, 493<sup>2</sup>.
- 5 — — à Châtelart, 207<sup>1</sup>.
- 5 — Nantes, Procès-verbal de Tronson, 206<sup>1</sup>.
- 8 — *Louis XIII à sa mère* (CCXII), 210.
- 9 — Morts à l'attaque de Royan, 213<sup>3</sup>.
- 11 — Capitulation de Royan, 207<sup>1</sup>.
- 11 — *Louis XIII à la reine* (CCXIV), 212-213, 223<sup>1</sup>.
- 11 — — à M. de Guise (CCXV), 213-214.
- 12 — *Camp devant Royan, — au Président Jeannin* (CCXVI), 214-215.
- 16 — Louis XIII de Royan à Mortagues, 215<sup>3</sup>.
- 17 — — à Merambleau, 215<sup>3</sup>.
- 18 — — à Monlieu, 215<sup>3</sup>.
- 20 — — à Guitres, 215<sup>3</sup>.
- 21 — — à Saint-Émilion, 215<sup>3</sup>.
- 22 — — à Castillon, 216<sup>0</sup>.
- 23 — — à Saint-Aulary, 216<sup>0</sup>.
- 25 — *Sainte-Foy, Louis XIII à sa mère* (CCXVII), 215-216.
- 25 — Traité résolu, 216<sup>0</sup>.
- 28 — Louis XIII à Mortagues, 217<sup>2</sup>.
- 29 — — à Marmande, 217<sup>2</sup>.

- 1622 30 mai. Louis XIII à Esguillon, 217<sup>2</sup>.  
 — 31 — — à Port-Sainte-Marie, 217<sup>2</sup>.  
 — 31 — *Au camp devant S<sup>te</sup>-Marie, Louis XIII à M. de Mont-  
 bazon* (CCXVIII), 216-217.  
 — 31 — — à *M. de Frontenac* (CCXIX), 218-219.  
 — Juin. Louis XIII à *M. de Verdun* (CCXXIII), 223-224.  
 — — — au *P<sup>t</sup> de Bellière* (CCXXIV), 224-225.  
 — — — de *Hacqueville* (CCXXV), 225-226.  
 — — — *Le Jay* (CCXXVI), 226.  
 — — — *Séquier* (CCXXVII), 226-227.  
 — — — de *Novion* (CCXXVIII), 227-228.  
 — — — de *Mesmes* (CCXXIX), 228.  
 — 1<sup>er</sup> juin. Louis XIII d'Agen à Valence, 220<sup>1</sup>.  
 — 9 — Siègè de Negrepelisse, 220<sup>1</sup>.  
 — 10 — Prise de Negrepelisse, 320<sup>1</sup>, 221<sup>1</sup>.  
 — 11 — Prise du château, 220<sup>1</sup>.  
 — 13 — Sommations à la ville de Saint-Antonin, 221<sup>1</sup>.  
 — 14 — Cannonade de — 221<sup>1</sup>.  
 — 17 — *Au camp de Saint-Antonin, Louis XIII à M. de  
 Luxembourg* (CCXX), 219-220.  
 — 20 — Richelieu au *P<sup>t</sup> Jeannin*, 215<sup>2</sup>.  
 — 20 — Grande attaque de Saint-Antonin, 221<sup>1</sup>.  
 — 21 — Marie de Médicis à son fils, 544.  
 — 22 — Mort du baron de Palluau, 221<sup>1</sup>.  
 — 23 — Prise de Saint-Antonin, 220<sup>1</sup>, 221<sup>1</sup>.  
 — 23 — *Camp de Saint-Antonin, Louis XIII à sa mère* (CCXXI),  
 220-221.  
 — 25 — Louis XIII au *C<sup>te</sup> de Grandpré*, 222<sup>0</sup>.  
 — 30 — *Toulouse, Louis XIII à M. de Grandpré* (CCXXII),  
 221-222.  
 — Juillet. Le *C<sup>te</sup> de Verue* à Paris, 343<sup>1</sup>.  
 — 4 juillet. *Toulouse, Louis XIII à Jacques I<sup>er</sup>* (CCXXX), 229.  
 — 4 — — — à *la reine* (CCXXXI), 230.  
 — 4 — — — (CCXXXIII), 231-232.  
 — 4 — — — à *M. de Bonneuil* (CCXXXIV),  
 232.  
 — 4 juillet. — — — à *Monsieur* (CCXXXV), 233.  
 — 4 — — — au *colonel d'Ornano* (CCXXXVI),  
 233-234.  
 — 4 — — — à *M. de Verdun* (CCXXXVII),  
 234.

- 1622 4 juillet. *Toulouse, Louis XIII à M. Servin* (CCXXXVIII), 235.  
 — 5 — *Louis XIII arrive à Castelnaudary*, 239<sup>1</sup>.  
 — 5 — *Castelnaudary, Louis XIII au colonel d'Ornano*  
 (CCXXXIX), 236-237.  
 — 10 — — — *au duc de Luxembourg*  
*bourg* (CCXL), 237.  
 — 10 — — *au même ou à Condé* (CCXLI), 238.  
 — 14 — *Louis XIII à Carcassonne*, 239<sup>1</sup>.  
 — 17 — — *à Narbonne*, 239<sup>1</sup>.  
 — 18 (jusqu'au 31). *Béziers, Louis XIII au Pape* (CCXLII),  
 239-240.  
 — — — — *à Gaston* (CCXLIV), 240.  
 — 21 — — — *au Colonel d'Ornano*  
 (CCXLV), 240-241.  
 — 23 — *Louis XIII à sa mère*, 241<sup>2</sup>.  
 — 28 — — *à la même*, 63<sup>1</sup>.  
 — 30 — *Louis XIII à M. de Fourcy* (CCXLVIII), 243.  
 — 30 — — *à Donon* (CCXLIX), 244-245.  
 — 8 Août. *Inventaire des biens du feu duc de Luynes*, 486<sup>2</sup>.  
 — 10 — *Béziers, Louis XIII à sa mère* (CCL), 243-244.  
 — 11 — *Louis XIII à Pézenas*, 239<sup>2</sup>.  
 — 13 — *Mort du C<sup>al</sup> de Retz*, 244<sup>2</sup>, 477<sup>1</sup>.  
 — 18 — *Jeu du roi à Béziers*, 394<sup>1</sup>.  
 — 26 — *Lesdiguières nommé connétable*, 98<sup>1</sup>.  
 — 28 — — *reçu connétable*, 98<sup>1</sup>.  
 — 31 — *Commencement du siège de Montpellier*, 250<sup>2</sup>.  
 — 3 septembre. *Mort du duc de Fronsac*, 247<sup>4</sup>.  
 — 4 — *Au camp devant Montpellier, Louis XIII à M.*  
*de Verneuil* (CCLII), 246-247.  
 — 4 — *Au camp devant Montpellier, — au C<sup>te</sup>*  
*de Saint-Paul* (CCLIII), 247-248.  
 — 4 — *Au camp devant Montpellier, — à la*  
*C<sup>tesse</sup> de Saint-Paul* (CCLIV), 248-247.  
 — 5 — *Au camp devant Montpellier, — à sa*  
*mère* (CCLV), 239<sup>1</sup>, 249-250.  
 — 12 — *Démission de Louis Potier de Gesvres*, 144<sup>2</sup>.  
 — 12 — *Mort de François de Valois, C<sup>te</sup> d'Alais*, 252<sup>4</sup>.  
 — 13 — *Au camp devant Montpellier, Louis XIII à la*  
*V<sup>e</sup> Jumeau* (CCLVII), 251.  
 — 13 — *Manicamp est blessé*, 259<sup>2</sup>.

- 1622 22 septembre. Mort de Méry de Vic, 159<sup>1</sup>.  
 — 24 — *Au camp devant Montpellier, Louis XIII à la  
 P<sup>asse</sup> de Piémont (CCLVIII), 251-252.*  
 — 24 — *Louis XIII au duc d'Angoulême (CCLIX), 252-  
 253.*  
 — 24 — — *à la duchesse d'Angoulême (CCLX),  
 253-254.*  
 — 28 — *Louis XIII arrive à Arles, 250<sup>3</sup>.*  
 — 30 — *Entrée solennelle à Arles, 250<sup>3</sup>.*  
 — Octobre. Départ du P<sup>ee</sup> de Condé pour l'Italie, 368.  
 — 2 — *Au camp devant Montpellier, Louis XIII au C<sup>te</sup> de  
 Soissons (CCLXI), 254-255.*  
 — 2 — *Louis XIII au même (CCLXII), 255-256.*  
 — 7 — — *au C<sup>te</sup> de Grandpré (CCLXIII), 256-257.*  
 — 8 — — *à sa mère (CCLXIV), 257.*  
 — 9 — *Paix de Montpellier, 250<sup>2</sup>, 259<sup>1</sup>, 263<sup>2</sup>.*  
 — 10 — *M. de Frontenac à Louis XIII, 264.*  
 — 13 — *Au camp devant Montpellier, Louis XIII à sa mère,  
 (CCLXV), 257-258.*  
 — 18 — *Louis XIII à M. de Frontenac (CCLXXIII), 264-265.*  
 — 19 — — *à la reine (CCLXXIV), 265.*  
 — 20 — *Saint-Gilles, — à M. de Fourcy (CCLXXV),  
 266.*  
 — 25 — *Montpellier, — à M. de Verdun (CCLXXVI),  
 266-267.*  
 — 25 (ou 26) — — *au C<sup>te</sup> de Soissons (CCLXX-  
 VII), 267-268.*  
 — 28 octobre. Louis XIII quitte Saint-Gilles, passe le Rhône,  
 arrive à Arles, 266<sup>3</sup>, 268.  
 — — — *(au 2 nov.). Séjour à Arles, 250<sup>3</sup>, 268, 272<sup>2</sup>.*  
 — — — *Arles. Louis XIII à sa mère (CCLXXVIII), 268-269.*  
 — 29 — — — *à la reine, 270<sup>1</sup>.*  
 — 30 — — — *à Bonneveau (CCLXXIX), 269-  
 270.*  
 — — — — *à la Vve Jumeau (CCLXXX), 270.*  
 — — — — *au colonel d'Ornano (CCLXXXI),  
 271.*  
 — 2 novembre. Louis XIII quitte Arles, 272<sup>2</sup>. Cf. le 3.  
 — 3 — — *à Salon et Aix, 272<sup>2</sup>.*  
 — 5 — — *quitte Aix, 272<sup>2</sup>.*

- 1622 6 novembre. Louis XIII à Aubagne, par Saint-Maximin et la Sainte-Baume, 272<sup>2</sup>.
- 7 — (au 10) — entre à Marseille, 272<sup>2</sup>.
- 7 — Paris érigé en archevêché, 495<sup>2</sup>.
- 10 — Louis XIII quitte Marseille, revient à Aix, 272<sup>2</sup>.
- 11 — — à Aix chez le B<sup>on</sup> d'Oppede, 445<sup>3</sup>.
- 13 — — à Tarascon et Beaucaire, 272<sup>2</sup>.
- 16 — (au 21) — à Avignon, 272<sup>2</sup>.
- 17 — Charles-Emmanuel à Avignon, 273<sup>2</sup>.
- 19 — Avignon, Louis XIII à sa mère et à la reine, 272<sup>3</sup>.
- 21 — — — quitte Avignon, 272<sup>2</sup>, 273<sup>2</sup>.
- — — Caderousse, Louis XIII à la reine (CCLXXXII), 271-272.
- 25 — Valence — à M. de Buys (CCLXXXV), 273-274.
- 28 — Louis XIII entre à Montélimart, 272<sup>2</sup>.
- 29 — à Grenoble, 272<sup>2</sup>, 274.
- — — Grenoble, Louis XIII à la Reine (CCLXXXVI), 176<sup>4</sup>, 274-275.
- — — — à la même (CCLXXXVII), 275-276.
- Décembre. Mort de M. de Senecey, 400<sup>2</sup>.
- 3 — Brefs de Grégoire XV à Lesdiguières, 14<sup>4</sup>.
- 10 — Richelieu reçoit la barrette à Lyon, 333<sup>3</sup>.
- 1623 Février. Arrestation du duc de Rohan, 365<sup>4</sup>.
- 12 — Richelieu sacre Nicolas Sanguin, év. de Senlis, 410<sup>3</sup>.
- 17 — Louis XIII au P<sup>er</sup> de Condé, 368.
- 26 — — au même, 277<sup>2</sup>.
- 4 mars. Paris, Louis XIII à M. de Paleseau (CCLXXXIX), 278-279.
- 20 — — — à M. le Prince (CCXC), 279-280.
- 6 avril. Louis XIII à Fontainebleau, 309<sup>3</sup>.
- 8 — Fontainebleau, Louis XIII à M. de Frontenac (CCXCI), 280-281.
- 9 — — — à Sully, 281<sup>4</sup>.
- 14 — — — à M<sup>me</sup> de Rinvillle (CCXCII), 281-282.
- 2 mai. — — — à Gaston (CCXCIII), 282.
- 4 — — — au Grand Maître de Malte (CCXCIV), 283.

- 1623 4 mai. *Guercheville. Louis XIII à M. Molé*, xviii<sup>1</sup>, 283<sup>1</sup>.  
 — 9 — *Mascourt,* — *au colonel d'Ornano* (CCXCV), 284.  
 — 14 — *Fontainebleau,* — *à Louis Testu* (CCXCVI), 284-285.  
 — 21 — *Guercheville,* — *à M. de Verdun* (CCXCVIII), 285.  
 — 22 mai. *Courance* — *au C<sup>te</sup> de Chiverny* (CCXCVIII), 286-287.  
 — — — — — *à la Ville aux Clercs* (CCXCIX), 287.  
 — 26 — *Fontainebleau* — *à la reine d'Espagne* (CCXCIX), 287-288.  
 — Juin. *Le Comte de Verue insulté*, 343<sup>1</sup>.  
 — 2 — *Louis XIII au M<sup>is</sup> de La Vieuville* (CCCI), 289.  
 — 12 — *Marie de Médicis revient de Fontainebleau à Paris, jusqu'au 17*, 309<sup>3</sup>.  
 — 13 — *Malesherbes, Louis XIII à M. de Monpipeau* (CCCII), 289-290.  
 — — — *au P<sup>ce</sup> de Condé*, 368.  
 — 17 — *Marie de Médicis retourne à Fontainebleau*, 309<sup>3</sup>.  
 — 25 — *Fontainebleau, Louis XIII au duc de Guise* (CCCIII), 290.  
 — 27 — *Le roi rentre à Paris*, 309<sup>3</sup>.  
 — 5 juillet. — *à Saint-Germain*, 309<sup>3</sup>.  
 — 8 — *Mort de Grégoire XV*, 302<sup>3</sup>.  
 — 24 — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à M. de Verdun* (CCCIV), 291-292.  
 — 26 — *Le roi retourne à Saint-Germain*, 297<sup>1</sup>.  
 — 28 — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à Monsieur de la Champagne et M<sup>al</sup> de Saint-Géran* (CCCV, CCCVI), 292-294.  
 — 1<sup>er</sup> août. *Monceaux, Lettre de Richelieu*, 295<sup>3</sup>.  
 — 2 — *Louis XIII à sa mère* (CCCVII), 294-295.  
 — 6 — *Election d'Urbain VIII*, 297<sup>1</sup>.  
 — 9 — *Monceaux. Marie de Médicis à Louis XIII*, 295<sup>2</sup>, 528.  
 — 15 — *Louis XIII à sa mère*, 296.  
 — 17 — *Louis XIII à sa mère* (CCCIX), 296.  
 — 24 — *Saint-Germain-en-Laye* (2 lettres) — *à la même* (CCCX, CCCXI), 297-298.  
 — — — — — *au Pape Urbain VIII* (CCCXII), 298-299.

- 1623 24 août. *Saint-Germain-en-Laye*, Louis XIII à M. de Villadon  
(CCCXIII), 299-300.
- 8 septembre. — — à M. de Vendôme  
(CCCXIV), 300-301.
- — — — à M<sup>l</sup>e de Vendôme  
(CCCXV), 301-302.
- 14 — — — au Pape Urbain VIII  
(CCCXVI), 302-303.
- 12 octobre. *Dourdan*, — à M. de Razilly  
(CCCXVII), 303-304<sup>2</sup>.
- 22 — *Saint-Germain-en-Laye*, — à M. de La Curée  
(CCCXVIII), 304.
- — — — au duc Vincent de  
*Mantoue* (CCCXIX), 305-306.
- 27 — — au même (CCCXX), 306-307.
- 31 — Mort du Président Jeannin, 214<sup>3</sup>.
- Nov. Mort de M<sup>l</sup>e de Soissons, 311<sup>4</sup>.
- 3 nov. *Saint-Germain-en-Laye*, Louis XIII au M<sup>al</sup> de Saint-  
*Géran* (CCCXXI), 307-308.
- — à M. Dosse (CCCXXII), 308-309.
- 25 — Naissance de l'infante Marie-Catherine, 354<sup>0</sup>,
- 29 — Mort de Charles de Balsac, évêque de Noyon, 436<sup>1</sup>.
- 15 décembre. Edouard Grangier de Liverdis reçu conseiller  
au Parlement, 440<sup>3</sup>.
- 1624 Janv. Louis XIII au C<sup>te</sup> de Soissons (CCCXXIII), 311-312.
- 2 janv. Puisieux rend les sceaux, 313.
- 6 — Les sceaux confiés à Etienne Aligre, 313.
- 11 — *Plessis-du-Bois*, Louis XIII à Lesdiguières (CCCXXIV),  
312.
- 1<sup>er</sup> février. Louis XIII à Condé, 368.
- 4 — Disgrâce de Puisieux, 313.
- 6 — (jusqu'au 26 juin). Tillières à Londres, 339<sup>2</sup>.
- 8 — Louis XIII à Condé, 368.
- 22 — — à M. de Passignan, 327<sup>1</sup>.
- 26 — — à Condé, 368.
- 1<sup>er</sup> mars. Manœuvres de La Vieuville contre le P. Séguiran,  
314<sup>1</sup>.
- 11 — Arrestation de M. d'Ambleville, 345<sup>1</sup>.
- 12 — Louis XIII au P<sup>ce</sup> de Piémont (CCCXXVI), 314.
- — — à Christine (CCCXXVII), 315.

- 1624 19 mars. *Louis XIII à Elisabeth* (CCCXXVIII), 315-316.  
 — 20 — *Paris, Au grand maître de Malte* (CCCXXIX), 316-317.  
 — 22 — *Louis XIII part pour Compiègne*, 320<sup>1</sup>.  
 — 15 avril. *Louis XIII à sa mère*, 322<sup>3</sup>.  
 — 16 — *Compiègne, Louis XIII à Urbain VIII* (CCCXXXII), 319-320.  
 — — — — — — — — — — *à Christine* (CCCXXXIII), 320.  
 — — — — — — — — — — *au Pape Urbain VIII* (CCCXXXIV), 321-322.  
 — 18 — — — — — *au colonel d'Ornano* (CCCXXXV), 322.  
 — 28 — *Aux Card. Barberin, La Valette et Maurice de Savoie* (CCCXXXVI-CCCXXXVIII), 323-325.  
 — — — *Au Prince d'Orange* (CCCXXXIX), 325-326.  
 — 29 — *Richelieu rentre au ministère*, 326<sup>3</sup>.  
 — 30 — *Compiègne, Louis XIII à Urbain VIII* (CCCXL), 326-327.  
 — — — — — — — — — — *à Condé*, 368.  
 — 20 mai. *Disgrâce du colonel d'Ornano*, 319<sup>1</sup>, 327<sup>3</sup>.  
 — 27 — *Créqui à Compiègne*, 331<sup>1</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> juin. *Compiègne, Louis XIII à son frère* (CCCXLI), 327-328.  
 — 4 — *Démarches pour le mariage d'Angleterre*, 338<sup>1</sup>.  
 — 5 — *Ornano à la Bastille*, 327<sup>3</sup>.  
 — 20 — *Compiègne, Louis XIII à M. de La Chapelle* (CCCXLII), 328-329.  
 — 22 — *La Curée à Tronson*, 335.  
 — 26 — *Tillières rappelé de Londres*, 339<sup>2</sup>.  
 — — — *Brèves et Préaux premiers gentilshommes de Gaston*, 328<sup>1</sup>.  
 — 29 — *Ornano conduit à Caen*, 344<sup>1</sup>.  
 — 3 juillet. — *arrive au château*, 347<sup>1</sup>.  
 — 6 — *Marsillac défend Sommières contre Rohan*, 441<sup>1</sup>.  
 — 12 — *Compiègne, Louis XIII à M. de Béthune* (CCCXLIII), 329-330.  
 — 14 — *Saint-Germain-en-Laye*, — *à Christine* (CCCXLIV), 331.  
 — 15 — *Compiègne*, — *à Urbain VIII* (CCCXLV), 332.  
 — — — — — — — — — — *d'Alincourt* (CCCXLVI), 333-334.



- 1624 20 juillet. Mort de Henri II de Lorraine, 391<sup>2</sup>.  
 — 21 — Instructions au P. de Bérulle, 338<sup>2</sup>.  
 — 30 — *Tronson à M. de La Curée* (CCCXLVII), 334-335.  
 — 31 — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à Christine*  
 (CCCXLVIII), 335-336.  
 — — — — — à *Mortemart* (CCCXLIX), 336-  
 337.  
 — — — — — à *Béthune, etc.*, 339<sup>2</sup>.  
 — 3 août — — — *au Cardinal neveu*, 339<sup>6</sup>,  
 (CCCLI), 340-341.  
 — 4 — — — — à *M. de Béthune* (CCCLII),  
 341-342.  
 — 5 — — — — à *Christine* (CCCLIII), 342.  
 — 8 — — — — à *la même* (CCCLIV), 343.  
 — 10 août. — — — à *M. de Mosny* (CCCLV), 344.  
 — — — — — à *M. d'Ambleville* (CCCLVI),  
 345.  
 — — — — — *M. de Béthune au roi*, 349.  
 — 12 — — — — *Disgrâce du M<sup>is</sup> de La Vieuville*, 327<sup>3</sup>, 346<sup>1</sup>.  
 — 13 — — — — *Saint-Germain-en-Laye. Louis XIII à M. de Schom-*  
*berg* (CCCLVII), 346.  
 — — — — — *La Vieuville conduit à Amboise*, 450<sup>4</sup>.  
 — — — — — *Départ du P. de Bérulle*, 338<sup>2</sup>.  
 — 14 — — — — *M. de Brouilly à Duretal*, 346<sup>1</sup>.  
 — — — — — *Champigny aux finances*, 463<sup>2</sup>.  
 — — — — — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à M. de Mosny*  
 (CCCLVIII), 347.  
 — — — — — *au colonel d'Ornano* (CCCLIX),  
 347-348.  
 — 20 — — — — à *Elisabeth* (CCCLX), 348-349.  
 — 24 — — — — à *M. de Béthune* (CCCLXI), 349-  
 351, 354.  
 — 30 — — — — Cf. 30 avril, 327<sup>1</sup>.  
 — 5 septembre. Brevets pour MM. de la Charche, des Adrets,  
 etc., 352<sup>3</sup>.  
 — 6 — — — — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à M. de*  
*Verdun* (CCCLXII), 351-352.  
 — 14 — — — — *Mort de Pierre Arnauld*, 493<sup>2</sup>.  
 — 18 — — — — *Lettres aux gentilshommes protestants*, 352<sup>3</sup>.  
 — 19 — — — — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à Christine*  
 (CCCLXIII), 352-353.

- 1624 23 septembre. M. de Béthune à Louis XIII, 354.  
 — 24 — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à Elisabeth*  
 (CCCLXIV), 353-354.  
 — — — — à la Reine d'Espagne, 213<sup>3</sup>.  
 — — — — aux gentilshommes protes-  
 tants, 352<sup>3</sup>.  
 — 28 — Quittance d'Antoine de Saveuse, 530<sup>1</sup>.  
 — 8 ou 9 octobre. Le P<sup>ec</sup> Thomas épouse M<sup>lle</sup> de Soissons, 353<sup>1</sup>.  
 — 11 octobre. Turin, Christine à Louis XIII, 353<sup>2</sup>.  
 — 18 — *Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII à M. de Béthune*  
 (CCCLXV), 354-356.  
 — — — — au Cardinal \*\*\* (CCCLXVI), 357.  
 — 19 — — à Dagonville (CCCLXVII), 358.  
 — — — — à M. de Béthune (CCCLXVIII),  
 358-359, 573.  
 — 20 — — à Urbain VIII (CCCLXIX), 359.  
 — 28 — — à Elisabeth (CCCLXX), 360.  
 — 1<sup>er</sup> novembre. Louis XIII à Condé, 368.  
 — 10 — Signature des articles d'Angleterre, 368.  
 — 18 — *Paris, Louis XIII à Monsieur Dagonville*, 358<sup>1</sup>  
 (CCCLXXI), 360-361.  
 — 20 — Articles du mariage signés, 337<sup>2</sup>.  
 — 21 — Phelypeaux d'Herbault à Marquemont, 337<sup>2</sup>.  
 — 22 — *Paris, Louis XIII à M. de Béthune* (CCCLXXII),  
 361-363.  
 — — — — à Urbain VIII (CCCLXXIII),  
 363-364.  
 — 23 — Feux de joie pour le mariage d'Angleterre, 338<sup>0</sup>.  
 — 24 — Louis XIII au duc de Guise, 364<sup>3</sup>.  
 — 25 — Le duc de Cœuvres entre en Valteline, 370<sup>2</sup>.  
 — 30 — *Paris, Louis XIII à M. de Valençay* (CCCLXXIV),  
 364-365.  
 — — — — M. de Béthune (CCCLXXV),  
 366.  
 — Décembre. — Conquête de la Valteline, 370<sup>2</sup>.  
 Instructions à M. de Villars, 374<sup>0</sup>.  
 — 3 — Rome, M. de Béthune au roi, 369.  
 — Tirano assiégé, 373<sup>1</sup>.  
 — 7 — Prise de Tirano, 373<sup>1</sup>.  
 — 10 — Richelieu à Condé, 368.

- 1624 11 déc. Le château de Tirano capitule, 373<sup>1</sup>.  
 — 12 — Louis XIII à Condé, 368.  
 — 17 — Béthune à Louis XIII, 369.  
 — 27 — *Paris, Louis XIII à M. de Nanneville* (CCCLXXVI),  
 358<sup>1</sup>, 367.  
 — 30 — Turin, Christine à Louis XIII, 375<sup>2</sup>.
- 1625 Janvier. *Louis XIII à M. de Béthune* (CCCLXXVII), 369-371.  
 — 9 janv. *Paris, — à Condé*, 370<sup>2</sup> (CCCLXXVIII), 372-372.  
 — 10 — — — à *Villars* (CCCLXXIX), 373-374.  
 — 13 — — — à *Christine* (CCCLXXX), 374.  
 — 14 — — — à *M. de Valençay* (CCCLXXXI), 375.  
 — — — Le P. de Bérulle quitte Rome, 375<sup>1</sup>.  
 — 16 — Tours, Marie de Médicis au C<sup>te</sup> de Béthune, 574.  
 — 19 — Louis XIII à Béthune. Cf. 29 janv., 378<sup>1</sup>.  
 — 20 — — au C<sup>te</sup> de Vaudemont, 376<sup>1</sup>.  
 — 27 — *Paris, Louis XIII à M. de Villars* (CCCLXXXII), 376.  
 — 28 — Condé à Louis XIII, 378.  
 — 29 — *Paris, Louis XIII à M. de Béthune* (CCCLXXXIII),  
 376<sup>3</sup>, 377-378.  
 — 6 février. — — à *Condé* (CCCLXXXIV), 378-379.  
 — 7 — — — à *Urbain VIII* (CCCLXXXV), 379-  
 380.  
 — — — — — à *M. de Béthune* (CCCLXXXVI),  
 380-381.  
 — 10 — Le P. de Bérulle à Paris, 372<sup>1</sup>.  
 — 11 — Béthune au roi, 388.  
 — 12 — *Paris, Louis XIII à M. de La Croix* (CCCLXXXVIII),  
 382.  
 — 14 — — — à *M. de Fremigières* (CCCLXXXIX),  
 382-383.  
 — 15 février. *Paris, — à Christine* (CCCXC), 383.  
 — 17 — — — à *la même* (CCCXCI), 384.  
 — 18 — Sacre de l'évêque de Mende, 403<sup>2</sup>.  
 — 27 — *Paris, Louis XIII à M. de Béthune* (CCCXCII), 385.  
 — — — — — à *Christine* (CCCXCIII), 386.  
 — — — — — au *Pape* (CCCXCIV), 386-387.  
 — — — — — au *Cardinal neveu* (CCCXCV),  
 387-388.  
 — Mars. Le P. Joseph quitte Paris, 379<sup>2</sup>.  
 — — Arrêté d'augmentation de gages des secrétaires, 564.

- 1625 15 mars. Le P. Joseph à Turin, 379<sup>2</sup>.  
 — 22 — *Paris, Louis XIII au M<sup>is</sup> de Malaise* (CCCXCVII),  
 389-390.  
 — 24 — Le P. Joseph arrive à Rome, 379<sup>2</sup>, 381<sup>4</sup>.  
 — 10 avril. Cf. 24 mars, 379<sup>2</sup>.  
 — 23 — *Paris. Louis XIII à M. de Montbazon* (CCCXCVIII),  
 390-391, 413<sup>1</sup>.  
 — 24 — — — *au duc de Lorraine* (CCCXCIX),  
 391-392, 572.  
 — 27 — Instructions à M. de Tresmes allant en Angleterre  
 pour les condoléances sur la mort de Jacques I, 522<sup>1</sup>.  
 — 5 mai. *Fontainebleau, Louis XIII au grand Maître de Malte*  
 (CD), 391-392.  
 — 8 — Condé au roi, 393.  
 — — — Fiançailles de Henriette de France, 394<sup>2</sup>.  
 — 11 — Mariage, 394<sup>2</sup>.  
 — 30 — *Paris, Louis XIII à Condé* (CDI), 393.  
 — 21 — Indisposition de Louis XIII, 395<sup>2</sup>.  
 — 24 — Drapeaux remis au roi par l'envoyé de Savoie, 375<sup>0</sup>.  
 — 26 — *Paris, Louis XIII à Richelieu* (CDII), 394.  
 — 29 — — — *à Condé* (CDIII), 395.  
 — 1<sup>er</sup> juin. — — — *au duc d'Épernon* (CDIV), 395-396.  
 — 2 — Départ d'Henriette de France, 398<sup>2</sup>.  
 — 3 — Les deux reines quittent Paris, 398<sup>2</sup>.  
 — 10 — Louis XIII quitte Compiègne, 397<sup>1</sup>.  
 — 11 — Guillaume de Sèves, conseiller des finances, 570.  
 — 14 — François Barberini à Fontainebleau, 397<sup>1</sup>.  
 — 15 — Marie de Médicis à Amiens, 398<sup>2</sup>.  
 — 20 — *Fontainebleau, Louis XIII à Christine* (CDV), 396-397.  
 — — — — — *à l'archiduc Léopold* (CDVI),  
 397-398.  
 — 22 — Henriette de France quitte Boulogne, 398<sup>2</sup>.  
 — 29 — Retour des reines à Paris, 398<sup>2</sup>.  
 — 30 — Louis XIII à Paris (de Fontainebleau), 398<sup>2</sup>.  
 — 4 juillet. Louis XIII à Charles I, 399<sup>3</sup>, 401<sup>3</sup>.  
 — 9 — *Fontainebleau, Louis XIII à Henriette* (CDVIII), 399-  
 400.  
 — 16 — — — — *à M<sup>me</sup> de Senecey* (CDIX),  
 400.  
 — 22 — — — — *aux ambassadeurs d'Angle-*  
*terre* (CDX), 401-403.

- 1625 23 juillet. *Instructions à M. de Bais*, 499-501.  
 — 30 — *Bisham, Charles I à Louis XIII*, 524. Cf. 20 août.  
 — 31 — *Fontainebleau, Louis XIII à l'évêque de Mende* (CDXI),  
 403-405.  
 — — — — — — — — — — à *Henriette* (CDXII), 405-  
 406.  
 — — — — — — — — — — à *M. de Chevreuse* (CDXIII),  
 406-408.  
 — — — — — — — — — — *Instructions à M. de La Fontaine-Vernouillet*, 506-512.  
 — 4 août. *Fontainebleau, Louis XIII au Président Sauguin* (CDXV),  
 410-411.  
 — — — — — — — — — — à *Omer Talon, avocat général*  
 (CDXVI), 411-412.  
 — août — — — — — — — — — — au *P<sup>t</sup> Meliand* (CDXVII),  
 412.  
 — 12 — — — — — — — — — — à *M. de Montbazon*, 390<sup>s</sup>,  
 (CDXVIII), 413-414.  
 — 15 — — — — — — — — — — à *Richelieu* (CDXIX), 414.  
 1<sup>re</sup> messe du Légat à Fontainebleau, 415<sup>o</sup>.  
 — 16 — *Tillières à M. de La Ville aux Clercs*, 534-535.  
 — 19 — *Conflits dans le Clergé à Fontainebleau*, 415<sup>o</sup>.  
 — 20 — Cf. 30 juillet. *Charles I<sup>er</sup> à Louis XIII*, 534.  
 — 21 — Cf. 19 août, 415<sup>o</sup>.  
 — 29 — *Fontainebleau, Louis XIII à M. de Sincère* (CDXX),  
 415.  
 — 30 — — — — — — — — — — au *Général des Capucins*  
 (CDXXI), 416.  
 — — — — — — — — — — au *C<sup>al</sup> Ludovisio* (CDXXIV),  
 418, 419<sup>t</sup>, 440<sup>3</sup>.  
 — — — — — — — — — — à *l'abbesse de Fontevault*  
 (CDXXVI), 420.  
 — 4 septembre. *Instructions à Blainville*, 409<sup>o</sup>.  
 — 5 — — — — — — — — — — *Louis XIII à Henriette* (CDXXVII), 421.  
 — — — — — — — — — — *Départ de Blainville*, 422<sup>t</sup>.  
 — 8 — — — — — — — — — — *Louis XIII à M. de Candale* (CDXXIX), 422-423.  
 — 14 — *Soubise attaque l'île de Ré*, 424<sup>3</sup>.  
 — 15 — — — — — — — — — — *Louis XIII à sa mère* (CDXX), 423-424.  
 — 16 — *Razilly détruit la flotte de Soubise*, 424<sup>3</sup>.  
 — 17 — *La Fontaine-Vernouillet rentre à Fontainebleau*,  
 534<sup>2</sup>, 535<sup>2</sup>.

- 1625 22 sept. *Fontainebleau*, à *M. de Montmorency* (CDXXXIII),  
426-427.
- — — — — à *M. de Toiras* (CDXXXI), 424-425.
- 24 — Le légat quitte *Fontainebleau*, 397<sup>1</sup>.
- 25 — *Paris*, à *M. de Villars* (CDXXXIV), 427.
- 1<sup>er</sup> octobre. Relation sur la prise de l'île de Ré, 424<sup>3</sup>.
- 4 — Cinq lettres portées par *Marillac* en *Lorraine*,  
xviii<sup>1</sup>, 427<sup>4</sup>.
- 7 — *Laffemas* nommé maître des *Requêtes*, 428<sup>1</sup>.
- 24 — *Saint-Germain-en-Laye*, *Louis XIII* au *Président*  
*Séguier* (CDXXXV), 428-429.
- — — — — à *M. Molé* (CDXXXVI), 429-  
430.
- 29 — — — — à *M<sup>me</sup> de Mormorantin*  
(CDXXXVIII), 431-432.
- 13 novembre. — — — — à *M. de Blainville* (CDXXXIX),  
432.
- 17 — — — — à *M. de Béthune* (CDXL), 433.
- 18 — — — — *Louis XIII* à *M. de Blainville*, 432<sup>3</sup>.
- Décembre. Création de dix offices de secrétaires, 566.
- 14 — *Paris*, *Louis XIII* au *M<sup>al</sup> de Saint-Géran* (2 lettres)  
(CDXLI, CDXLII), 434-435.
- 19 — — — — à *Urbain VIII* (CDX-LIII), 436-  
437.
- — — — — à *M. de Béthune* (CDXLIV), 437-438,  
574.
- 22 — Le *P. Séguiran* remplacé par le *P. Suffren*, 488<sup>4</sup>.
- 29 — *Blainville* demande son rappel, 422<sup>1</sup>.
- 1626 Janvier. *Louis XIII* au collège de *Clermont*, 480<sup>1</sup>.
- 1<sup>er</sup> janv. *Marcillac* à *Louis XIII*, 441.
- 13 — *Valençay* contre le duc de *Rohan*, 156<sup>1</sup>.
- — — — — *Paris*, *Louis XIII* au duc de *Guise* (CDXLV), 439-440.
- 20 — — — — à *M. de Grangier* (CDXLVI), 440.
- 25 — — — — *M. de Marsillac* (CDXLVII), 441,  
443<sup>2</sup>.
- 26 — — — — *M. de Gouvernet* (CDXLVIII), 442.
- 27 — — — — au baron d'*Anduze* (CDXLVX), 443.
- 30 janvier. — — — — à *M. de Béthune* (CDLX), 443-444.
- 5 février. Paix avec les huguenots, 447<sup>1</sup>.
- 6 — *Paris*. *Louis XIII* à *M. de la Fare* (CDLI), 444-445.

- 1626 10 février. Le duc de Guise à Louis XIII, 447.  
 — 16 — Paris, Louis XIII au Président d'Oppede (CDLII),  
 445-446.  
 — — — — à M. de La Chayne (CDLIII), 446.  
 — 18 — Mutations aux finances, 463<sup>2</sup>.  
 — 20 — Marillac surintendant, 463<sup>2</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> mars. Marion, contrôleur général, 463<sup>2</sup>.  
 — 6 — Louis Servin frappé d'apoplexie, 411<sup>2</sup>.  
 — 12 — Paris, Louis XIII au duc de Guise (CDLIV), 447-448.  
 — 19 — Mort de Louis Servin, 22<sup>5</sup>, 411<sup>2</sup>.  
 — 21 — Condé à Louis XIII, 459<sup>2</sup>.  
 — 22 — Thèse de M. de Metz, 480<sup>4</sup>.  
 — 2 avril. Louis XIII à Condé, 448<sup>2</sup>.  
 — 4 — Louis XIII va à Fontainebleau, 448<sup>4</sup>.  
 — 6 — Départ des reines, 448<sup>4</sup>.  
 — 13 — Fontainebleau, Louis XIII à M. de La Ville aux Clercs  
 (CDLV), 448.  
 — 29 — L'évêque de Mende prend possession par procureur,  
 403<sup>2</sup>.  
 — 3 mai. Paris, Louis XIII à Henriette (CDLVI), 449.  
 — — — Fontainebleau, — à l'abbesse de Fontevrault  
 (CDLVII), 449-450.  
 — — — Ornano arrêté, 451<sup>4</sup>, 513-520.  
 — 4 — Fontainebleau, Louis XIII au chevalier du guet  
 (CDLVIII), 450-451.  
 — 5 — Mazargues et Joseph d'Ornano arrêtés à Paris, 516, 535.  
 — — — Louis XIII aux gouverneurs, 536-538.  
 — 6 — Baptême du Grand Condé à Bourges, 448<sup>2</sup>.  
 — — — Ornano à Vincennes, 454<sup>0</sup>, 516, 517.  
 — 7 — Fontainebleau, Louis XIII aux gouverneurs, 537-538.  
 — 8 — Ornano à Antomari, 452<sup>0</sup>.  
 — 10 — La maréchale d'Ornano à la Ferté-Nivard, 518.  
 — 11 — La Cour à Fontainebleau, 464<sup>4</sup>.  
 — — — Louis XIII à Antomari (CDLIX), 451-452.  
 — — — Monsieur à Fleury, 518.  
 — 12 — Disgrâce d'Arnauld d'Andilly, 451<sup>4</sup>, 518-520.  
 — 13 — Arnauld va à Paris, 520.  
 — 14 — Fontainebleau, Louis XIII à M. de Montbazon (CDLX),  
 453.  
 — — — Étienne d'Aligre interpellé par le roi, 520.

- 1626 14 mai. Du Tremblay, gouverneur de la Bastille. Cf. 18 mai, 520.
- 15 — Condé à Louis XIII, 458, 459<sup>1</sup>.
- 18 — Du Tremblay prend possession de sa charge, 520.
- 20 — Fontainebleau, Louis XIII à M. d'Hecourt (2 lettres), (CDLXI, CDLXII), 453-455.
- 22 — Louis XIII revient de Fontainebleau à Paris, 538, 539.
- 23 — La Cour rentre à Paris, 456<sup>1</sup>.
- 24 — Paris, Louis XIII à Henriette (CDLXIII), 455-456.
- 26 — Fontainebleau, — à M. de Frontenac (CDLXIV), 456-457.
- 28 — Louis XIII à Condé, 459<sup>2</sup>.
- 30 — Condé à Richelieu, 457<sup>2</sup>.
- — — — chez Richelieu à Limours, 457<sup>2</sup>, 539.
- 31 — — — — 457<sup>2</sup>.
- 1<sup>er</sup> juin. Le M<sup>is</sup> d'Effiat prête serment de surintendant, 464<sup>0</sup>.
- — — — Disgrâce d'Étienne d'Aligre, 313<sup>3</sup>, 466<sup>1</sup>.
- 2 — Les reines vont à Blois, 466<sup>1</sup>.
- — — — Paris, Louis XIII à Christine (CDLXIX), 462-463.
- 6 juin. Louis XIII à Blois (d'Orléans), 466<sup>1</sup>.
- 8 — — — à Condé, 459<sup>2</sup>.
- 9 — Effiat en charge, 464<sup>0</sup>.
- 9 — Louis XIII à Richelieu, 466<sup>0</sup>.
- 11 — — — de Vendôme à Blois, 466<sup>0</sup>.
- 11 — Blois, Louis XIII à M. de Champigny (CDLXX), 463-464.
- 13 — Arrestation des Vendôme, 465-468.
- 13 — Blois, Louis XIII à M<sup>me</sup> de Vendôme (CDLXXI), 465-467.
- 13 — — — — à M<sup>me</sup> d'Elbeuf (CDLXXII), 467-468.
- 13 — — — — aux gouverneurs de provinces (CDLXXIII), 468.
- 13 — — — — à Richelieu, 465<sup>3</sup>.
- 13 — — — — à Condé, 459<sup>2</sup>.
- 13 — Romilly, Richelieu au roi, 466<sup>0</sup>.
- 14 — Le M<sup>is</sup> de Ragny envoyé au C<sup>te</sup> de Soissons, 468<sup>2</sup>.
- 26 — Blois, Louis XIII à la douairière de Guise (CDLXXIV), 469-470.
- 27 — Louis XIII de Blois à Tours, 471<sup>1</sup>.
- 29 — — — — à N.-D. des Ardilliers et Saumur, 471<sup>1</sup>.



- 1626 1<sup>er</sup> juillet. Louis XIII à Pont-de-Cé, 471<sup>1</sup>.  
 — 2 — — à Ingrande, 471<sup>1</sup>.  
 — 3 — — à Nantes, 471<sup>1</sup>.  
 — 4 — Nantes, Louis XIII à M. Molé, 471<sup>1</sup>.  
 — 7 — — *Louis XIII au Président Robelin* (CDLXXV),  
 470-471.  
 — 7 — — -- *au conseiller Brûlart* (CDLXXVI),  
 471-472.  
 — 8 — Arrestation de Chalais, 469<sup>0</sup>.  
 — 8 — Son procès commencé, 469<sup>0</sup>.  
 — 22 — *Nantes, Louis XIII à M. de Rosny* (CDLXXVII), 472-  
 473.  
 — 30 — Louis XIII au même, 469<sup>0</sup>, 473<sup>2</sup>.  
 — 1<sup>er</sup> août. Arrestation de Marsillac, xxiii, xxiv.  
 — 2 — Disgrâce de Tronson, xxiii-xxvii, 469<sup>0</sup>, 526.  
 — 6 — Lettre de Nantes sur cette disgrâce, xxiii-xxvii.  
 — 9 — Les Français bannis d'Angleterre, 432<sup>3</sup>, 521<sup>3</sup>.  
 — 10 — Seconde commission pour juger Chalais, 430<sup>2</sup>.  
 — 19 — Chalais exécuté, 469<sup>0</sup>, 522.  
 — 27 — Le C<sup>te</sup> de Soissons part pour Louhans, 522<sup>6</sup>.  
 — 2 septembre. Mort du M<sup>al</sup> d'Ornano, 496<sup>0</sup>, 520, 521.  
 — 16 — Mort de Denys de Marquemont, C<sup>al</sup> arch. de  
 Lyon, 92<sup>3</sup>, 302<sup>2</sup>, 522<sup>2</sup>.  
 — 17 — Circulaire sur la mort du M<sup>al</sup> d'Ornano, 521<sup>2</sup>.  
 — 26 — Mort de Jérémie du Ferrier, 544.  
 — Octobre. M<sup>me</sup> de Sénecey, dame d'honneur d'Anne d'Autriche,  
 et M<sup>me</sup> du Fargis, dame d'atour, 400<sup>2</sup>, 401<sup>2</sup>.  
 — 29 — Les Vendôme à Blois, 523.  
 — 30 — — à Romilly, 523.  
 — 1<sup>er</sup> octobre. Les Vendôme à Petiteville, 523.  
 — 1 — Henri de Béthune, évêque de Bayonne, 333<sup>1</sup>.  
 — 2 — Les Vendôme à Dourdan, 523.  
 — 3 — — à Choisy-sur-Seine, 523.  
 — 4 — — à Vincennes, 523.  
 — 18 — Richelieu à Monsieur, 522<sup>8</sup>.  
 — 20 — Saint-Cloud, Tillières sur les affaires d'Angle-  
 terre, 407<sup>2</sup>.  
 — 30 novembre. Mort de Claude Dormy, évêque de Boulogne,  
 138<sup>0</sup>.  
 — 2 décembre. Bassompierre quitte Londres, 521<sup>4</sup>.

- 1626 2 décembre. Charles Miron, transféré d'Angers à Lyon, 522<sup>3</sup>.  
 — 5 — Bassompierre à Douvres, 521<sup>4</sup>.  
 — 11 — Flesselles, président de la Chambre des Comptes, 464<sup>0</sup>.  
 — 22 — Bassompierre à Paris, 521<sup>4</sup>.  
 1627 27 janvier. Cf. 27 septembre 1626, 427<sup>4</sup>.  
 — Février. Charles Miron quitte Angers, 522<sup>3</sup>.  
 — 16 mars. Mort de Nicolas de Verdun, 18<sup>1</sup>.  
 — 15 mai. Erreur du P. Griffet sur la mort de N. d'Hacqueville, 572.  
 — 28 — Quittance de Louis de Tronson, 564.  
 — 26 décembre. Mort de Vincent II de Mantoue, 305<sup>1</sup>.  
 1628 8 février. Mort du C<sup>al</sup> de Sourdis, 476<sup>2</sup>.  
 — 9 mars. Mort de Daniel du Plessis de la Mothe, évêque de Mende, 403<sup>2</sup>.  
 — 6 juillet. Claude de Rueil installé à Angers, 522<sup>4</sup>.  
 — 6 août. Mort de Charles Miron, archevêque de Lyon, 522<sup>4</sup>.  
 — 23 août. Buckingham assassiné à Plymouth, 402<sup>5</sup>.  
 — 4 novembre. Mort de Jérôme de Hacqueville, 20<sup>2</sup>, 572.  
 1629 8 février. Mort du grand Prieur, Alexandre de Vendôme, 466<sup>0</sup>.  
 — 19 mai. Mort de Marsillac, devant Privas, 441<sup>1</sup>.  
 — 27 — Mort du M<sup>is</sup> des Portes, à Privas, 394<sup>1</sup>.  
 — 24 novembre. Alexandre de Sève, conseiller des finances, 570.  
 1630 25 mars. Mort de Potier de Gèvres, 487<sup>2</sup>.  
 1631 1<sup>er</sup> avril. Condé gouverneur de Bourgogne, 482<sup>4</sup>.  
 — 27 — Sacre de Nicolas de Netz, évêque d'Orléans, 100<sup>2</sup>.  
 — 31 août. Le S<sup>r</sup> de Saint-Julien conseiller d'État, 570.  
 — 4 septembre. Lettres du duché-pairie de La Valette enregistrées, 223<sup>2</sup>.  
 — 5 — La Valette reçu duc et pair, 223<sup>2</sup>.  
 — 19 — Mort de Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre, 438<sup>1</sup>.  
 1632 30 octobre. Montmorency décapité à Toulouse, 426<sup>2</sup>.  
 — 2 décembre. Mort du M<sup>al</sup> de Saint-Géran, 293<sup>2</sup>.  
 1633 6 février. Laffemas intendant, 428<sup>1</sup>.  
 — 24 mars. Alexandre de Sève, maître des requêtes, 570.  
 — 2 avril. — — prêtre serment, 570.  
 — 11 mars. Mort de la duchesse de Guise douairière, 131<sup>1</sup>.  
 — 4 juin. Arrestations opérées par Laffemas, 428<sup>1</sup>.  
 1635 4 juillet. Mort de Puylaurens, 514<sup>1</sup>.

- 1635 23 octobre. Cramail à la Bastille, 425<sup>4</sup>.  
 — 41 décembre. Mort d'Étienne Aligre, 313<sup>3</sup>.  
 — 31 — Échéance de gages dus à Louis Tronson, 564.
- 1636 Janvier. Mort de Claude de Harville, s<sup>r</sup> de Palaiseau, 278<sup>2</sup>.  
 — 17 février. Remontrance de N. de Netz, 100<sup>2</sup>.  
 — 16 mars. Quittance de Tronson à Isambert, 565.  
 — 14 juin. Mort de Toiras à Fontanella, 424<sup>2</sup>.  
 — 4 août. Jeanne d'Hennequin, V<sup>e</sup> de La Curée, épouse Gabriel d'Aremberg, 304<sup>2</sup>.  
 — 31 décembre. Échéance d'année de gages à Louis Tronson, 564.
- 1637 10 janvier. Alexandre de Sève épouse Marie-Madeleine de Rochechouart, 570.  
 — 9 novembre. Mort de Louise de Bourbon, 311<sup>4</sup>.
- 1638 19 mars. Le M<sup>al</sup> de Créqui tué devant Casal, 331<sup>4</sup>.
- 1639 11 février. Mort du duc de Candale, 422<sup>3</sup>.
- 1640 30 septembre. Mort de Henri-Charles de Lorraine, duc de Guise, 290<sup>3</sup>.
- 1641 13 mai. André Frémyot, ancien arch. de Bourges, meurt à Paris, 385<sup>4</sup>.  
 — 6 juillet. Mort du C<sup>te</sup> de Soissons, 158<sup>4</sup>.  
 — 31 août. Mort du médecin Guy de La Brosse, 399<sup>4</sup>.  
 — 6 septembre. Acte de partage des enfants de Guillaume de Sève, 565, 571.
- 1642 7 décembre. Mort de Richelieu, 566.
- 1643 17 janvier. François de Sève reçu secrétaire, 569.  
 — 11 février. Acte pour Claude de Sève, V<sup>e</sup> Tronson, 565, 571.
- 1644 19 août. Charles Tronson conseiller au Parlement, 564.  
 — 21 novembre. Mort du P. Gaspard de Séguiran, 488<sup>4</sup>.
- 1645 3 octobre. Quittance signée Claude de Sève, V<sup>e</sup> Tronson, 562.
- 1646 20 janvier. Mort de Nicolas de Netz, évêque d'Orléans, 100<sup>2</sup>.  
 — 20 novembre. Henri de Béthune transféré de Maillezais à Bordeaux, 333<sup>4</sup>.
- 1647 30 août. Doujat reçu conseiller des Enquêtes, 569.
- 1649 20 janvier. Mort de Claude de Rueil, évêque d'Angers, 522<sup>4</sup>.
- 1651 9 janvier. Mort d'Alphonse d'Elbène, év. d'Alby, 539<sup>4</sup>.  
 — 3 avril. Louis XIV donne les sceaux à Molé, 21<sup>4</sup>.
- 1653 2 janvier. Mort de Charles de La Vieuville, 289<sup>2</sup>.
- 1654 16 octobre. Mort du duc de Montbazou, 453<sup>4</sup>.  
 — 24 décembre. Louis Tronson prête serment d'aumônier du roi, 564<sup>4</sup>.

- 1655 2 février. Mort de Sébastien Zamet, 103<sup>3</sup>.  
1656 3 janvier. Mort de Mathieu Molé, 21<sup>4</sup>.  
1657 5 novembre. Mort de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, 301<sup>2</sup>.  
1660 20 mai. Mort du M<sup>al</sup> de l'Hospital, 514<sup>2</sup>.  
1662 2 février. Guillaume de Sève épouse Anne Le Clerc de Lesseville, 571.  
1663 20 juin. Mort de la duchesse d'Elbeuf, 301<sup>2</sup>.  
1665 22 octobre. Mort de César de Vendôme, 466<sup>0</sup>, 574.  
1670 1<sup>er</sup> février. Mort du duc de Tresmes, 522<sup>1</sup>.  
— Avril. Mort du commandeur de Jars, 517<sup>4</sup>.  
— 1<sup>er</sup> juin. Mort de Joseph-Charles d'Ornano, 516<sup>1</sup>.  
— 30 novembre. Guy de Sèves, évêque d'Arras, 571.  
1673 22 février. Mort d'Alexandre de Sèves, S<sup>r</sup> de Chastignonville, 571.  
1676 1<sup>er</sup> juillet. Louis Tronson supérieur de S<sup>t</sup>-Sulpice, 564<sup>2</sup>.  
1680 11 mai. Mort de Henri de Béthune, évêque de Bordeaux, 333<sup>1</sup>.  
1682 Février. Article du *Mercurie galant* sur la mort de Tronson, 566, 569<sup>1</sup>.  
1700 Février. Mort de Louis Tronson, supérieur de S<sup>t</sup>-Sulpice, 564<sup>2</sup>.
-

# TABLE DES DESTINATAIRES

## DES LETTRES PUBLIÉES

---

### I. ORDRE CHRONOLOGIQUE <sup>1</sup>

1618

- I A Élisabeth, Princesse d'Espagne, 1-2.
- II Au P. Marc-Antoine d'Arco, 3.
- III A Élisabeth, princesse d'Espagne, 3-4.

1619

- IV Au duc du Maine, 5-6.
- V Au même, 6-7.
- VI Au duc de Bouillon, 7-8.
- VII Au C<sup>al</sup> de La Rochefoucauld, 8-9.
- VIII A Élisabeth, princesse d'Espagne, 9-10.
- IX A Christine, princesse de Piémont, 10-11.
- X A Henriette de France (Madame), 11.
- XI A Madame de Montglat, 11-12.
- XII Au duc de Lesdiguières, 13.
- XIII A la duchesse de Lesdiguières, 14.
- XIV Au Pape Paul V, 15.
- XV Au Garde des sceaux Guillaume du Vair, 16.
- XVI Au Conseiller d'État Potier de Seaux, 17.
- XVII Au Premier Président Nicolas de Verdun, 18.
- XVIII Au Président Nicolas de Bellièvre, 19.
- XIX Au Président Pierre Séguier, 19-20.
- XX Au Président Jérôme de Haqueville, 20-21.
- XXI Au Procureur général Mathieu Molé, 21-22.
- XXII A l'Avocat général Louis Servin, 22-23.
- XXIII Au Garde des sceaux (Du Vair), 23-24.
- XXIV A Monsieur de La Curée, 24-26.

1. En cette table les titres qui, dans l'ouvrage, sont la reproduction du manuscrit, ont été ramenés à leur vérité historique.

- XXV (Louis Tronson) à un chef d'Ordre, 26-27.  
 XXVI A Henriette (Madame), 28.  
 XXVII A Élisabeth, princesse d'Espagne, 29.  
 XXVIII A la reine-mère, Marie de Médicis, 30.  
 XXIX A Christine, P<sup>cesse</sup> de Piémont, 31.  
 XXX A Madame de Saint-Georges, 32.  
 XXXI A Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 32-33.  
 XXXII Au même, 33.  
 XXXIII Au Comte de Soissons, 34.  
 XXXIV A la Comtesse de Soissons, 34-35.  
 XXXV Au Comte de Soissons, 35-36.  
 XXXVI Au même, 36.  
 XXXVII A Christine, princesse de Piémont, 37.  
 XXXVIII A la même, 37-38.  
 XXXIX A Victor-Amédée, prince de Piémont, 38-39.  
 XL A Christine, princesse de Piémont, 39-40.  
 XLI A la même, 40-41.  
 XLII A la reine-mère, 41-42.  
 XLIII A Henri II de Bourbon, Prince de Condé, 42.  
 XLIV A \*\*\*, président de Chambre au Parlement, 43.  
 XLV *Id.*, 44.  
 1620  
 XLVI A M. de Pesnol, 45.  
 XLVII A la reine-mère, 46.  
 XLVIII Au roi d'Espagne Philippe III, 46-47.  
 XLIX A Henriette (Madame), 48.  
 L A la reine-mère, 48-49.  
 LI A Élisabeth, princesse d'Espagne, 50.  
 LII A la reine-mère, 50-51.  
 LIII Au colonel d'Ornano, 51-52.  
 LIV A Christine, princesse de Piémont, 52-53.  
 LV A Victor-Amédée, prince de Piémont, 54-55.  
 LVI A Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 55.  
 LVII A la reine-mère, 56.  
 LVIII A Henriette (Madame), 57.  
 LIX Au premier président Nicolas de Verdun, 57-59.  
 LX A Madame de la Trimouille, 59-60.  
 LXI A la reine-mère, 60-61.  
 LXII A Élisabeth, princesse d'Espagne, 61-62.  
 LXIII A la reine-mère, 63-64.

- LXIV Au Pape Paul V, 64-65.  
 LXV A la reine-mère, 66.  
 LXVI A la même, 67.  
 LXVII A la même, 67-68.  
 LXVIII A la même, 68-69.  
 LXIX A la reine Anne d'Autriche, 69-70.  
 LXX Au duc d'Epéron, 70-71.  
 LXXI A la reine-mère, 71-72.  
 LXXII A M. du Jas, 72-73.  
 LXXIII A Elisabeth, princesse d'Espagne, 73.  
 LXXIV A la même, 74.  
 LXXV A la reine-mère, 74-75.  
 LXXVI A la même, 75-76.  
 LXXVII A la même, 76-77.  
 LXXVIII A la même, 77-78.  
 LXXIX A la même, 78-79.  
 LXXX A la même, 79.  
 LXXXI A la même, 79-80.  
 LXXXII A la même, 80-81.  
 LXXXIII A la même, 81.  
 LXXXIV A la même, 82.  
 LXXXV A la même, 82-83.  
 LXXXVI A Henriette (Madame), 83.  
 LXXXVII Au Pape Paul V, 83-84.  
 LXXXVIII Au Cardinal Ludovisio, 85-86.  
 LXXXIX Au Pape Paul V, 86-87.  
     XC A Charles-Emmanuel, duc de Savoie, 87-88.  
     XCI A Christine, princesse de Piémont, 88-89.  
     XCII Au Chancelier Sillery, 89-90.  
     XCIII Au duc du Maine, 99.  
     XCIV A Jacques I<sup>er</sup> roi d'Angleterre, 91.  
     XCV A la reine-mère, 91-92.  
     XCVI A M. de Marquemont, archevêque de Lyon, 92-93.  
 1621  
     XCVII A la reine mère, 95-96.  
     XCVIII A Elisabeth, princesse d'Espagne, 96-97.  
     XCIX Au duc de Lesdiguières, 97-100.  
     C Au Conseiller Odebert, 100-101.  
     CI A M. de Marquemont, archevêque de Lyon, 101.  
     CII A Claude de la Madeleine, évêque d'Autun, 102.

- CIII A Clause de Marchaumont, évêque de Châlons, 102-103.
- CIV A Sébastien Zamet, évêque de Langres, 103-104.
- CV A Louis Dinet, évêque de Mâcon, 104-105.
- CVI Au Cardinal Maurice de Savoie, 105-106.
- CVII A Elisabeth, princesse d'Espagne, 106-107.
- CVIII Au duc de Lesdiguières, 107-108.
- CIX Au marquis de Cœuvres, 108-109.
- CX Au Premier président Nicolas de Verdun, 109-110.
- CXI Au président Nicolas de Bellièvre, 111-112.
- CXII Au président Nicolas Potier de Blancmesnil, 111-112.
- CXIII Au président Nicolas Le Jay, 112.
- CXIV Au président Jérôme de Haqueville, 112-113.
- CXV A Elisabeth, princesse d'Espagne, 113.
- CXVI Au duc de Lesdiguières, 114.
- CXVII A Elisabeth, reine d'Espagne, 114-115.
- CXVIII Au duc du Maine, 116-117.
- CXIX A Christine, princesse de Piémont, 117-118.
- CXX Au premier président Nicolas de Verdun, 118-119.
- CXXI A l'Avocat général Louis Servin, 119-120.
- CXXII A la reine-mère, 120-121.
- CXXIII A Alof de Vignacourt, grand maître de Malte, 121-122.
- CXXIV A la reine-mère, 122-123.
- CXXV A la même, 123.
- CXXVI A la même, 124.
- CXXVII A Elisabeth, reine d'Espagne, 125.
- CXXVIII A Charles de Gonzague, duc de Nevers, 125-126.
- CXXIX Au duc du Maine, 127-128.
- CXXX A la reine-mère, 128.
- CXXXI A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 129.
- CXXXII A la reine mère, 130.
- CXXXIII A Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, 131.
- CXXXIV A Henri-Charles de Lorraine, duc de Guise, 132.
- CXXXV A Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, 132-134.
- CXXXVI A Elisabeth, reine d'Espagne, 134-135.
- CXXXVII A la reine-mère, 135-136.
- CXXXVIII A la duchesse de Montbazon, 136-137.



- CXXXIX Au chancelier Sillery, 137-138.  
 CXL A la Marquise de Montpezat, 139.  
 CCLI Au M<sup>is</sup> de Rosny, 139-140.  
 CXLII A M. de Vignoles, 140-141.  
 CXLIII A Elisabeth, reine d'Espagne, 141-142.  
 CXLIV Au duc de Sully, 142.  
 CXLV A la reine-mère, 143-144.  
 CXLVI A Louis Potier de Gesvres, 144-145.  
 CXLVII A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 146.  
 CXLVIII A la princesse de Condé, 146-147.  
 CXLIX Au Marquis de Mirebeau, 147-148.  
 CL A la reine-mère, 149-150.  
 CLI Au procureur général Mathieu Molé, 150-151.  
 CLII A la reine-mère, 151.  
 CLIII A la même, 152.  
 CLIV A la même, 152-153.  
 CLV A la connétable de Luynes, 153-155.  
 CLVI Au duc de Montbazou, 155.  
 CLVII A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 156.  
 CLVIII Au même, 157.  
 CLIX Au Comte de Soissons, 158.  
 CLX A la reine mère, 159-160.  
 CLXI Au Comte de Grandpré, 160-161.
- 1622
- CLXII A Henri de Bourbon (M. de Metz), 163-164.  
 CLXIII A Charles de Gonzague, duc de Nevers, 164-165.  
 CLXIV A la connétable de Luynes, 165.  
 CLXV Au chancelier Sillery, 166-167.  
 CLXVI Au Cardinal Ludovisio, 167-168.  
 CLXVII A la reine Anne d'Autriche, 168-169.  
 CLXVIII A la reine-mère, 169-170.  
 CLXIX A la même, 170-171.  
 CLXX A Charles, prince de Galles, 171-172.  
 CLXXI Au même, 172.  
 CLXXII Au Conseiller Brûlard, 173.  
 CLXXIII Au Conseiller Odebert, 174.  
 CLXXIV A Elisabeth, reine d'Espagne, 175.  
 CLXXV A la reine Anne d'Autriche, 176-177.  
 CLXXVI A Christine, princesse de Piémont, 177-178.  
 CLXXVII A la reine Anne d'Autriche, 178-179.

- CLXXVIII A la connétable de Luynes, 179-180.  
 CLXXIX A Charles de Valois, duc d'Angoulême, 180-181  
 CLXXX A la duchesse d'Angoulême, 181.  
 CLXXXI A la reine Anne d'Autriche, 181-182.  
 CLXXXII A M<sup>lle</sup> de Verneuil, 182-183.  
 CLXXXIII A la marquise de Verneuil, 183-184.  
 CLXXXIV A Henri de Bourbon, M. de Metz, 184.  
 CLXXXV A Gaston, duc d'Anjou, 185-186.  
 CLXXXVI A la marquise de Verneuil, 186.  
 CLXXXVII A la duchesse d'Angoulême, 186-187.  
 CLXXXVIII A M<sup>lle</sup> de Verneuil, 187.  
 CLXXXIX A la même, 188.  
     CXC A la reine Anne d'Autriche, 188-189.  
     CXCI A la connétable de Luynes, 189.  
     CXCII A la reine Anne d'Autriche, 189-190.  
     CXCIII A la même, 190.  
     CXCIV A la même, 191.  
     CXCv Au Président Jeannin, 191-192.  
     CXCVI A la reine-mère, 192-194.  
     CXCvII A la reine Anne d'Autriche, 194.  
     CXCvIII A Elisabeth, reine d'Espagne, 195.  
     CXCIX A la reine-mère, 196-197.  
     CC A la même, 197-198.  
     CCI Au premier président Nicolas de Verdun, 198-199.  
     CCII Au Président Pierre Séguier, 199-200.  
     CCIII Au Président Nicolas Le Jay, 200-201.  
     CCIV Au Président Nicolas de Bellière, 201-202.  
     CCV Au Président Jérôme de Haqueville, 202-203.  
     CCVI Au Président André Potier de Novion, 203-204.  
     CCVII Au Président de Mesmes, 204-205.  
     CCVIII A la reine Anne d'Autriche, 205-206.  
     CCIX A la même, 207-208.  
     CCX Au duc d'Épernon, 208.  
     CCXI A M. de Béthune, 209.  
     CCXII A la reine-mère, 210.  
     CCXIII A la même, 210-212.  
     CCXIV A la reine Anne d'Autriche, 212-213.  
     CCXV Au duc de Guise, 213-214.  
     CCXVI Au Président Jeannin, 214-215.  
     CCXVII A la reine-mère, 215-216.

- CCXVIII Au duc de Montbazon, 216-217.  
CCXIX A M. de Frontenac, 218-219.  
CCXX Au duc de Luxembourg, 219-220.  
CCXXI A la reine-mère, 220-221.  
CCXXII Au Comte de Grandpré, 221-222.  
CCXXIII Au premier président Nicolas de Verdun, 223-224.  
CCXXIV Au Président Nicolas de Bellièvre, 224-225.  
CCXXV Au Président Jérôme de Haqueville, 225.  
CCXXVI Au Président Nicolas Le Jay, 226.  
CCXXVII Au Président Pierre Séguier, 226-227.  
CCXXVIII Au Président Potier de Novion, 227-228.  
CCXXIX Au Président de Mesmes, 228.  
CCXXX A Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 229.  
CCXXXI A la reine Anne d'Autriche, 230.  
CCXXXII A la même, 231.  
CCXXXIII A la même, 231-232.  
CCXXXIV A M. de Bonneuil, 232.  
CCXXXV A Gaston, duc d'Anjou, 233.  
CCXXXVI Au colonel d'Ornano, 233-234.  
CCXXXVII Au premier président Nicolas de Verdun, 234.  
CCXXXVIII A l'avocat général Louis Servin, 235.  
CCXXXIX Au colonel d'Ornano, 236-237.  
CCXL Au duc de Luxembourg, 237.  
CCXLI Au même, 238.  
CCXLII Au Pape Grégoire XV, 238-239.  
CCXLIII A la reine Anne d'Autriche, 239-240.  
CCXLIV A Gaston, duc d'Anjou, 240.  
CCXLV Au colonel d'Ornano, 240-241.  
CCXLVI A la connétable de Montmorency, 241-242.  
CCXLVII Au duc de Luxembourg, 242.  
CCXLVIII A Monsieur de Fourcy, 243.  
CCXLIX A Monsieur Donon, 243-244.  
CCL A la reine-mère, 244-245.  
CCLI A la même, 245-246.  
CCLII A Henri de Bourbon (M. de Metz), 246-247.  
CCLIII Au comte de Saint-Paul, 247-248.  
CCLIV A la comtesse de Saint-Paul, 248-249.  
CCLV A la reine-mère, 249-250.  
CCLVI A la reine Anne d'Autriche, 250-251.  
CCLVII A la veuve Jumeau, 251.

- CCLVIII A Christine, princesse de Piémont, 251-252.  
 CCLIX A Charles de Valois, duc d'Angoulême, 252-253.  
 CCLX A la duchesse d'Angoulême, 253-254.  
 CCLXI Au comte de Soissons, 254-255.  
 CCLXII Au même, 255-256.  
 CCLXIII A M. le comte de Grandpré, 256-257.  
 CCLXIV A la reine-mère, 257.  
 CCLXV A la même, 257-258.  
 CCLXVI A la même, 259.  
 CCLXVII A la reine Anne d'Autriche, 259-260.  
 CCLXVIII Au duc de Montbazou, 260-261.  
 CCLXIX A la reine-mère, 261-262.  
 CCLXX A la reine Anne d'Autriche, 263.  
 CCLXXI A Henriette (Madame), 263-263.  
 CCLXXII A Gaston, duc d'Anjou, 263-264.  
 CCLXXIII A Monsieur de Frontenac, 264-265.  
 CCLXXIV A la reine Anne d'Autriche, 265.  
 CCLXXV A Monsieur de Fourcy, 266.  
 CCLXXVI Au premier président, Nicolas de Verdun, 266-267.  
 CCLXXVII Au Comte de Soissons, 267-268.  
 CCLXXVIII A la reine-mère, 268-269.  
 CCLXXIX A Bonneau, 269-270.  
 CCLXXX A la V<sup>e</sup> Jumeau, 270.  
 CCLXXXI Au colonel d'Ornano, 271.  
 CCLXXXII A la reine Anne d'Autriche, 271-272.  
 CCLXXXIII A la reine-mère, 273.  
 CCLXXXV A M. du Buys, 273-274.  
 CCLXXXVI A la reine Anne d'Autriche, 274-275.  
 CCLXXXVII A la même, 275-276.
- 1623
- CCLXXXVIII A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 277-278.  
 CCLXXXIX A Monsieur de Paleseau, 278-279.  
 CCXC A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 279-280.  
 CCXCI (Tronson) à M. de Frontenac, 280-281.  
 CCXCII A Madame de Rinvillle, 281-282.  
 CCXCIII A Gaston, duc d'Anjou, 282.  
 CCXCIV A Louis de Vignacourt Mendes de Vasconcelos,  
 grand Maître de Malte, 283.  
 CCXCV Au colonel d'Ornano, 284.  
 CCXCVI A Louis Testu, chevalier du guet, 284-285.

- CCXCVII Au premier président Nicolas de Verdun, 285.  
 CCXCVIII Au comte de Chiverny, 286-287.  
 CCXCIX A Monsieur de la Ville-aux-Clercs, 287.  
   CCC A Elisabeth, reine d'Espagne, 287-288.  
   CCCI Au M<sup>is</sup> de la Vieuville, 289.  
 CCCII A Monsieur de Monpipeau, 289-290.  
 CCCIII Au duc de Guise, 290-291.  
 CCCIV Au premier président Nicolas de Verdun, 291-292.  
 CCCV A Monsieur de La Champagne, 292-293.  
 CCCVI Au Maréchal de Saint-Geran, 293-294.  
 CCCVII A la reine-mère, 294-295.  
 CCCVIII A la même, 295-296.  
 CCCIX A la même, 296.  
 CCCX A la même, 297.  
 CCCXI A la même, 297-298.  
 CCCXII Au Pape Urbain VIII, 298-299.  
 CCCXIII A M. de Villadon, 299-300.  
 CCCXIV Au duc de Vendôme, 300-301.  
 CCCXV A M<sup>lle</sup> de Vendôme, 301-302.  
 CCCXVI A Urbain VIII, 302-303.  
 CCCXVII A M. de Razilly, 303-304.  
 CCCXVIII A M. de la Curée, 304.  
 CCCXIX Au duc de Mantoue, 305-306.  
 CCCXX Au même, 306-307.  
 CCCXXI Au M<sup>al</sup> de Saint-Geran, 307-308.  
 CCCXXII Au conseiller Dosse, 309-310.  
 CCCXXIII Au comte de Soissons, 311-312.  
 CCCXXIV Au connétable de Lesdiguières, 312.  
 CCCXXV Au chancelier Sillery, 313-314.  
 CCCXXVI A Victor-Amédée, prince de Piémont, 314.  
 CCCXXVII A Christine, princesse de Piémont, 315.  
 CCCXXVIII A Élisabeth, reine d'Espagne, 315-316.  
 CCCXXIX A Louis Mandes de Vasconcelos, grand maître de Malte, 316-317.  
 CCCXXX A Gaston, duc d'Anjou, 318.  
 CCCXXXI Au colonel d'Ornano, 318-319.  
 CCCXXXII Au Pape Urbain VIII, 319-320.  
 CCCXXXIII A Christine, princesse de Piémont, 321-322.  
 CCCXXXIV Au Pape Urbain VIII, 321-322.  
 CCCXXXV Au colonel d'Ornano, 322.

- CCCXXXVI Au cardinal François Barberini, 323-324.  
 CCCXXXVII Au cardinal de La Valette, 324.  
 CCCXXXVIII Au cardinal Maurice de Savoie, 325.  
 CCCXXXIX A Maurice de Nassau, prince d'Orange, 325-326.  
     CCCXL Au Pape Urbain VIII, 326-327.  
     CCCXLI A Gaston, duc d'Anjou, 327-328.  
     CCCXLII A Monsieur de la Chapelle, 328-329.  
     CCCXLIII A Monsieur de Béthune, 329-330.  
     CCCXLIV A Christine, princesse de Piémont, 331.  
     CCCXLV Au Pape Urbain VIII, 322-333.  
     CCCXLVI A. M. d'Alincourt, 333-334.  
     CCCXLVII (Tronson) à Monsieur de La Curée, 334-335.  
 CCCXLVIII A Christine, princesse de Piémont, 335-336.  
 CCCXLIX A Monsieur de Mortemart, 336-337.  
     CCCL Au Pape Urbain VIII, 337-339.  
     CCCLI Au cardinal François Barberin, 340-341.  
     CCCLII A M. de Béthune, 341-342.  
     CCCLIII A Christine, princesse de Piémont, 342.  
     CCCLIV A la même, 343.  
     CCCLV Au M<sup>is</sup> de Mosny, 344.  
     CCCLVI A M. d'Ambleville, 345.  
     CCCLVII A M. de Schomberg, 346.  
     CCCLVIII Au M<sup>is</sup> de Mosny, 347.  
     CCCLIX Au colonel d'Ornano, 347-348.  
     CCCLX A Élisabeth, reine d'Espagne, 348-349.  
     CCCLXI A Monsieur de Béthune, 349-351.  
     CCCLXII Au premier président Nicolas de Verdun, 351-352.  
     CCCLXIII A Christine, princesse de Piémont, 352-353.  
     CCCLXIV A Élisabeth, reine d'Espagne, 353-354.  
     CCCLXV A M. de Béthune, 354-356.  
     CCCLXVI Au Cardinal\*\*, 357.  
     CCCLXVII A Monsieur Dagnonville, 358.  
 CCCLXVIII A Monsieur de Béthune, 358-359.  
     CCCLXIX Au Pape Urbain VIII, 359.  
     CCCLXX A Élisabeth, reine d'Espagne, 360.  
     CCCLXXI A Monsieur Dagnonville, 360-361.  
     CCCLXXII A Monsieur de Béthune, 361-363.  
     CCCLXXIII Au Pape Urbain VIII, 363-364.  
     CCCLXXIV A Monsieur de Valençay, 364-365.  
     CCCLXXV A Monsieur de Béthune, 366.

- CCCLXXVI A Monsieur de Nanneville, 367.  
 1625
- CCCLXXVII A Monsieur de Béthune, 369-371.  
 CCCLXXVIII A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 372-373.  
 CCCLXXIX A Monsieur de Villars, 373-374.  
 CCCLXXX A Christine, princesse de Piémont, 374-375.  
 CCCLXXXI A Monsieur de Valençay, 375.  
 CCCLXXXII A Monsieur de Villars, 376.  
 CCCLXXXIII A Monsieur de Béthune, 377-378.  
 CCCLXXXIV A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 378-379.  
 CCCLXXXV Au Pape Urbain VIII, 379-380.  
 CCCLXXXVI A Monsieur de Béthune, 380-381.  
 CCCLXXXVII A Christine, princesse de Piémont, 381.  
 CCCLXXXVIII A Monsieur de La Croix, 382.  
 CCCLXXXIX A Monsieur de Frémigières, 382-383.  
 CCCXC A Christine, princesse de Piémont, 383.  
 CCCXCI A la même, 384.  
 CCCXCII A Monsieur de Béthune, 385.  
 CCCXCIII A Christine, princesse de Piémont, 386.  
 CCCXCIV Au Pape Urbain VIII, 386-387.  
 CCCXCV Au Cardinal François Barberini, 387-388.  
 CCCXCVI A M. de Béthune, 388-389.  
 CCCXCVII Au M<sup>is</sup> de Malvaize, 389-390.  
 CCCXCVIII A M. de Montbazon, 390-391.  
 CCCXCIX A Charles IV, duc de Lorraine, 391-392.  
 CD A Antoine de Paula, grand Maître de Malte, 392-393.  
 CDI A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 393.  
 CDII Au Cardinal de Richelieu, 394.  
 CDIII A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 395.  
 CDIV Au duc d'Épernon, 395-396.  
 CDV A Christine, princesse de Savoie, 396-397.  
 CDVI A l'archiduc Léopold, 397-398.  
 CDVII A Henriette, reine d'Angleterre, 398-399.  
 CDVIII A la même, 399-400.  
 CDIX A Madame de Senecey, 400-401.  
 CDX Au duc de Chevreuse, à MM. d'Effiat et de La Ville  
 aux Clercs, 401-403.  
 CDXI A Daniel du Plessis de la Mothe, évêque de Mende,  
 403-405.  
 CDXII A Henriette, reine d'Angleterre, 405-406.

- CDXIII A Monsieur de Chevreuse, 406-408.  
 CDXIV Au même, 409-410.  
 CDXV Au Président Nicolas Sanguin, 410-411.  
 CDXVI A l'avocat général Omer Talon, 411-412.  
 CDXVII Au Président Méliand, 412.  
 CDXVIII A M. de Montbazon, 413-414.  
 CDXIX Au Cardinal de Richelieu, 414.  
 CDXX A Monsieur de Sincère, 415.  
 CDXXI Au P. Marie de Noto, Général des Capucins, 416.  
 CDXXII Au P. Archange, provincial des Capucins de Paris, 417.  
 CDXXIII Au P. Léonard, gardien des Capucins de Paris, 417-418.  
 CDXXIV Au Cardinal Ludovisio, 418.  
 CDXXV Au même, 419-420.  
 CDXXVI A Jeanne-Baptiste de Bourbon, coadjutrice de Fontevrault, 420.  
 CDXXVII A Henriette, reine d'Angleterre, 421.  
 CDXXVIII A la même, 422.  
 CDXXIX A Henri de Nogaret, duc de Candale, 422-423.  
 CDXXX A la reine-mère, 423-424.  
 CDXXXI A M. de Toiras, 424-425.  
 CDXXXII Au Comte de Cramail, 425-426.  
 CDXXXIII A Henri II, duc de Montmorency, 426-427.  
 CDXXXIV A Monsieur de Villars, 429.  
 CDXXXV Au Président Pierre Séguier, 428-427.  
 CDXXXVI Au Procureur général Mathieu Molé, 429-430.  
 CDXXXVII Au Président Isaac Loysel, Sr de Brye, 430-431.  
 CDXXXVIII A Marie-Henriette de Bourbon, M<sup>me</sup> de Romorantin, 431-432.  
 CCXXXIX A Monsieur de Blainville, 432.  
 CDXL A Monsieur de Béthune, 433.  
 CDXLI Au maréchal de Saint-Géran, 434.  
 CDXLII Au même, 435.  
 CDXLIII Au Pape Urbain VIII, 436-437.  
 CDXLIV A M. de Béthune, 437-438.  
 1626  
 CDXLV Au duc de Guise, 439-440.  
 CDXLVI A Monsieur Édouard Grangier de Liverdis, 440.  
 ♣ CDXLVII A Monsieur de Marsillac, 441.



- CDXLVIII A Monsieur de Gouvernet, 442.  
 CDXLIX Au baron d'Anduze, 443.  
 CDL A Monsieur de Béthune, 443-444.  
 CDLI A Monsieur de La Fare, 444-445.  
 CDLII Au Président d'Oppède, 445-446.  
 CDLIII A M. de La Chayne, 446.  
 CDLIV Au duc de Guise, 447-448.  
 CDLV A M. de La Ville-aux-Clercs, 448.  
 CDLVI A Henriette, reine d'Angleterre, 449.  
 CDLVII A Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, 449-450.  
 CDLVIII A Louis Testu, chevalier du guet, 450-451.  
 CDLIX A M. d'Antomari, 451-452.  
 CDLX A M. de Montbazon, 453.  
 CDLXI A M. d'Hécourt, 452-454.  
 CDLXII Au même, 454-455.  
 CDLXIII A Henriette, reine d'Angleterre, 455-456.  
 CDLXIV A M. de Frontenac, 456-457.  
 CDLXV A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 458-459.  
 CDLXVI Au même, 459-460.  
 CDLXVII Au même, 460-461.  
 CDLXVIII Au même, 461-462.  
 CDLXIX A Christine, princesse de Piémont, 462-463.  
 CDLXX A Monsieur de Champigny, 463-464.  
 CDLXXI A Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, 465-467.  
 CDLXXII A Catherine-Henriette, duchesse d'Elbeuf, 467-468.  
 CDLXXIII Aux gouverneurs de province, 468.  
 CDLXXIV A Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, 469-470.  
 CDLXXV Au Président Robelin, 470-471.  
 CDLXXVI Au Conseiller Brûlart, 471-472.  
 CDLXXVII A M. de Rosny, 472-473.

## Lettres non datées.

- CDLXXVIII Au Pape, 475-476.  
 CDLXXIX Au Cardinal de Sourdis, 476-477.  
 CDLXXX Au Cardinal de Richelieu, 478.  
 CDLXXXI A Henri de Bourbon, M. de Metz, 478-479.  
 CDLXXXII Au même, 479-480.

- CDLXXXIII Au même, 480-481.  
 CDLXXXIV A Henri II de Bourbon, prince de Condé, 481-482.  
 CDLXXXV Au même, 482.  
 CDLXXXVI Au duc de Bellegarde, 482-483.  
 CDLXXXVII A un inconnu, 484.  
 CDLXXXVIII *Id.*, 484-485.  
 CDLXXXIX Au duc d'Épernon, 485.  
     CDXC Au duc de Chaulnes, 486-487.  
     CDXCI A Monsieur de Gesvres, 487-488.  
     CDXCII A Marie-Henriette de Bourbon, Madame de Romorentin, 488-489.  
     CDXCIII A Louis Testu, chevalier du guet, 489.  
     CDXCIV Au duc d'Angoulême, 490.  
     CDXCV A Monsieur de Monpipeau, 491.  
     CDXCVI A Monsieur de Vassé, 491-492.  
     CDXCVII Au Comte de Soissons, 492-493.  
     CDXCVIII Au même, 493-494.  
     CDXCIX A Monsieur de Montbazou, 494-495.  
         D A l'archevêque de Patras, 495-496.  
         DI A M. le Président de Riz, 496-497.  
         DII A Madame la Vidame d'Amiens, 498.

## II. ORDRE ALPHABÉTIQUE

### A

- Alincourt (M. d'), 333-4.  
 Ambleville (M. d'), 345.  
 Amiens (M<sup>me</sup> la Vidame d'), 498.  
 Anduze (baron d'), 443.  
 Angleterre. Cf. Charles I<sup>er</sup>, Jacques I<sup>er</sup>, Henriette-Marie.  
 Angoulême (Charles de Valois, duc d'), 180-1, 252-3, 490 (3 lettres).  
     — (duchesse d'), 181, 186-7, 253-4 (3 lettres).  
 Anjou (duc d'). Cf. Gaston.  
 Anne d'Autriche, 69-70, 168-9, 176-7, 178-9, 181-2, 188-9, 189-90;  
     190, 191, 205-6, 207-8, 212-3, 230, 231, 231-2, 239-40, 250-1, 263,  
     265, 274-5, 275 (21 lettres).  
 Antomari (M. d'), 451-2.  
 Archange (le P.), O. C., 417.

Arco (Marc Antonin del), S. J., 3.  
 Archevêques. Cf. Bordeaux, Lyon, Patras.  
 Autun. Cf. La Madeleine (Claude de).  
 Avocat général. Cf. Servin (Louis), Talon (Omer).

**B**

Barberin (François) C<sup>al</sup>, 323-4, 340-1, 387 (3 lettres).  
 Bellegarde (Roger de Saint-Lary, duc de), 132-4, 482-3 (2 lettres).  
 Bellièvre (Nicolas de), 19, 111-2, 201-2, 224-5 (4 lettres).  
 Béthune (Maximilien de). Cf. Sully.  
 — (Philippe de), 209, 329-30, 341, 349-50, 358-9, 361-3, 366,  
 369-70, 377-8, 380-1, 385, 388-9, 433, 437-8, 443-4 (15 lettres).  
 Blainville (M. de), 432.  
 Blancmesnil. Cf. Potier de...  
 Bonneuil (M. de), 232.  
 Bordeaux. Cf. Sourdis.  
 Bouillon (duc de), 7-8.  
 Bourbon (Henri II de). Cf. Condé.  
 — (Henri de). Cf. M. de Metz.  
 — (Jeanne-Baptiste de). Cf. Fontevrault (M<sup>me</sup> de).  
 — (Marie-Henriette de). Cf. Romorantin (M<sup>me</sup> de).  
 Brûlard (le Conseiller), 173, 471-3 (2 lettres).  
 Brye (Isaac Loysel, s<sup>r</sup> de), 430.

**C**

Candale (Henri de Nogaret, s<sup>r</sup> de), 422-3.  
 Capucins. Cf. PP. Archange, Léonard, Maire de Noto.  
 Cardinaux. Cf. Barberini (François), La Valette, Ludovisio, Maurice  
 de Savoie, Richelieu, Sourdis.  
 Châlons. Cf. Marchaumont (Clausse de).  
 Champigny (M. de), 463-4.  
 Charles I<sup>er</sup> roi d'Angleterre, comme Prince de Galles, 171-2, 172  
 (2 lettres).  
 Charles IV. Cf. Lorraine (duc de).  
 Charles-Emmanuel. Cf. Savoie (duc de).  
 Chaulnes (duc de), 486-7.  
 Chevreuse (duc de), 401-2, 406-8, 409-10 (3 lettres).  
 Christine. Cf. Piémont (Princesse de).  
 Chiverny (M. de), 287-8.

Clèves (Catherine de). Cf. Guise (douairière de).

Cœuvres (M<sup>is</sup> de), 108-9.

Condé (Henri II de Bourbon, prince de), 42, 129, 146, 156, 277-8, 279-80, 372-3, 378-9, 395, 458-9, 459-60, 460-1, 461-2, 481-2, 482, 484, 484-5 (17 lettres).

— (Princesse de), 146-7.

Cramail (M. de), 425-6.

## D

Dagnonville et Dagonville, 358, 360-1 (2 lettres).

De La Croix. Cf. La Croix (M. de).

Del Arco. Cf. Arco.

Dinet (Louis), évêque de Mâcon, 104.

Donon (M.), 243-4.

Dosse (le conseiller), 309-10.

Du Jas, 72-73.

Du Plessis de la Mothe (Daniel), évêque de Mende, 403-5.

Du Vair (Guillaume), garde des sceaux, 16, 23-4 (2 lettres).

## E

Effiat (M. d'), 401-3.

Elbeuf (Catherine-Henriette de Vendôme, duchesse d'), 301-2, 467-8 (2 lettres).

Elisabeth. Cf. Espagne (princesse d').

Epernon (duc d'), 70-1, 208, 395-6, 485 (4 lettres).

Espagne (Elisabeth, princesse et reine d'), 1-2, 3-4, 9-10, 29, 50, 61-2, 73, 74, 76-7, 106-7, 113, 114-5, 125, 134-5, 144-2, 175, 195, 287-8, 315-6, 348-9, 352-3, 360 (22 lettres).

Espagne (roi d'), Philippe III, 46-47.

Evêques. Cf. Autun, Boulogne, Châlons, Mâcon, Mende, Metz.

## F

Fontevrault (Jeanne-Baptiste de Bourbon, coadjutrice puis abbesse de), 420, 449-50 (2 lettres).

Fourcy (M. de), 243.

Fremigières (M. de), 383.

Frontenac (M. de), 218-9, 264-5, 280-1, 456-7 (4 lettres).

**G**

- Gaston (duc d'Anjou, plus tard d'Orléans), Monsieur, frère de Louis XIII, 181, 185-6, 233, 240, 243-4, 282, 318, 327-8 (8 lettres).  
 Gesvres (Louis Potier de), 144-5, 487-8 (2 lettres).  
 Gonzague (Charles de). Cf. Nevers (duc de).  
 Gouvernet (M. de), 442.  
 Grandpré (M. de), 160-1, 221-2, 256-7 (3 lettres).  
 Grangier de Liverdis, 440.  
 Grégoire XV, 238-9.  
 Guise (Henri-Charles de Lorraine, duc de), 132, 213-4, 439-40, 447-8 (4 lettres).  
 — (Catherine de Clèves, duchesse douairière de), 131, 469-70 (2 lettres).

**H**

- Haqueville (Jérôme de), 20-1, 112-3, 202-3, 225 (4 lettres).  
 Hecourt (M. d'), 453-4, 454-5 (2 lettres).  
 Henriette-Marie (Madame, puis reine d'Angleterre), 11-2, 28, 48, 57, 83, 262-3, 398-9, 399-400, 405-6, 421, 422, 449, 455-6 (13 lettres).

**J**

- Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, 91, 229 (2 lettres).  
 Jeannin (le Président), 191-2, 214-5 (2 lettres).  
 Jumeau (la veuve), 251, 270 (2 lettres).

**L**

- La Champagne (M. de), 292-3.  
 La Chapelle (M. de), 328-9.  
 La Chayne (M. de), 446.  
 La Croix (M. de), 382.  
 La Curée (M. de), 24-6, 304, 334 (3 lettres).  
 La Fare (M. de), 444-5.  
 La Madeleine (Claude de), évêque d'Autun, 102.  
 La Mothe. Cf. Du Plessis de (év. de Mende).  
 Langres. Cf. Zamet (Sébastien).  
 La Rochefoucauld (Card. de), 8-9.  
 La Trimouille (Madame de), 59-60.

- La Valette (C<sup>al</sup> de), 324.  
 La Vieuville (M<sup>is</sup> de la), 289.  
 La Ville-aux-Clercs, 287, 401-3, 448 (3 lettres).  
 Le Jay (Nicolas), 118, 200-1, 226 (3 lettres).  
 Léonard (le P.), 417-8.  
 Léopold (archiduc), 397-8.  
 Lesdiguières (duc et connétable de), 13, 97-100, 107-8, 114, 189, 312 (6 lettres).  
 — (duchesse de), 14.  
 Liverdis. Cf. Grangier.  
 Lorraine (Charles IV, duc de), 381-2.  
 — (Françoise de). Cf. Vendôme (duchesse de).  
 — (Henri-Charles). Cf. Guise (duc de).  
 Loysel (Isaac). Cf. Brye (s<sup>r</sup> de).  
 Ludovisio (C<sup>al</sup>), 85-6, 167-8, 418-9, 419-20 (4 lettres).  
 Luxembourg (duc de), 219-20, 237, 238, 242 (4 lettres).  
 Luynes (La connétable de), 153-5, 165, 179-80, 189 (4 lettres).  
 Lyon. Cf. Marquemont (archevêque de).

## M

- Mâcon. Cf. Dinet (Louis), év. de.  
 Maine (duc du), 5-6, 6-7, 90, 116-7, 127-8 (5 lettres).  
 Malte (grand maître de). Cf. Mendes de Vasconcelos, Paula (Antoine de), Vignacourt (Alof de).  
 Malvaise (M. de), 389-90.  
 Mantoue (Vincent, duc de), 305-6, 306-7 (2 lettres).  
 Marchaumont (Claude de). Cf. Châlons (évêque de), 102-3 (1 lettre).  
 Marie. Cf. Médicis.  
 Marquemont (Denis de), arch. de Lyon, 92-3, 101 (2 lettres).  
 Marsillac (M. de), 441.  
 Maurice de Savoie (Card.), 105-6, 325 (2 lettres).  
 Médicis (Marie de), 30, 41-42, 46, 48-49, 50-51, 56, 60-61, 63-64, 66, 67, 67-68, 68-69, 71-72, 74-75, 75-76, 76-77, 77-78, 79, 79-80, 80-81, 81, 82, 82-83, 91-92, 95-96, 120-121, 122-123, 123, 124, 128, 130, 135-136, 143-144, 149-150, 151, 152, 152-153, 159-160, 169-170, 170-171, 192-194, 196-197, 197-198, 210, 210-212, 215-216, 220-221, 244-245, 245-246, 249-250, 257, 257-258, 259, 261-2, 268-9, 273, 294-5, 296, 297, 297-8, 423-4 (61 lettres).  
 Méliand (le Président), 412.

- Mende (Daniel du Plessis de la Mothe, évêque de).  
 Mendes de Vasconcelos (Louis), grand Maître de Malte, 283, 316.  
 Mesmes (Président de), 204-5, 228.  
 Metz (M. de), Henri de Bourbon, M<sup>is</sup> de Verneuil, 163-5, 184, 246-7,  
 478-9, 479-80, 480-1 (6 lettres).  
 Mirebeau (M<sup>is</sup> de), 147-8.  
 Molé (Mathieu), procureur-général, 21-2, 150-1, 429-30 (3 lettres).  
 Montafié (Anne de). Cf. Soissons (C<sup>sse</sup> de).  
 Montbazon (duc de), 216-7, 260-1, 390-1, 494-5 (6 lettres).  
 — (duchesse de), 186-7.  
 Montglat (M<sup>me</sup> de), 12-3.  
 Montmorency (Henri de), connétable, 426-7.  
 — (M<sup>me</sup> de), 241-2.  
 Montpezat (duchesse de), 136-7.  
 Montpipeau (M. de), 289-90, 491 (2 lettres).  
 Mortemart (M. de), 336-7.  
 Mosny (M. de), 344, 347 (2 lettres).

## N

- Nanneville (M. de), 367.  
 Nassau (Maurice de). Cf. Orange (Prince d').  
 Nevers (Charles de Gonzague, duc de), 125-6, 164-5 (2 lettres).  
 Nogaret (Henri de). Cf. Candale.  
 Noto (Marie de), Général des Capucins, 416.  
 Novion (Potier de), 203-4, 227-8 (2 lettres).

## O

- Odebert (Le Conseiller), 100-1, 174 (2 lettres).  
 Oppède (Le Président d'), 445-6.  
 Orange (Maurice de Nassau, prince d'), 235-6.  
 Ornano (Le colonel d'), 51-2, 233-4, 236-7, 240-1, 271, 284, 318-9, 332,  
 347-8 (9 lettres).

## P

- Patras (archevêque de), 495-6.  
 Paul V, 15, 64-5, 83-4, 86-7 (4 lettres).  
 Paula (Antoine de), Grand Maître de Malte, 393-4.  
 Philippe III, roi d'Espagne, 46-7.

Piémont (Christine de France, princesse de), 10-1, 31, 37, 37-8, 39-40, 40-1, 52-3, 88-9, 117-8, 177-8, 251-2, 315, 331, 335-6, 342, 343, 352-3, 374-5, 383, 384, 386, 396-7, 462-3 (23 lettres).

Piémont (Victor-Amédée, prince de), 38-9, 54-5, 314 (3 lettres).

Potier de Blancmesnil, 111-2.

— Cf. Gesvres.

— Cf. Novion.

— de Sceaux, 17.

Président (le premier). Cf. Verdun (Nicolas de).

Présidents de Chambres du Parlement. Cf. Bellièvre, de Hacqueville, Jeannin, Le Jay, Méliand, de Mesmes, Oppède, Potier de Blancmesnil, de Gesvres, de Novion, de Seaux, de Ris, Robelin, Sanguin, Séguier.

## R

Razilly (M. de), 303.

Richelieu (Cardinal de), 394, 414, 478 (3 lettres).

Rinville (M. de), 281-2.

Ris (Président de), 496-7.

Robelin (Président), 470-1.

Romorantin (M<sup>me</sup> de) (Henriette-Marie de Bourbon), 431-2, 488-9 (2 lettres).

Rosny (M<sup>is</sup> de), 139-40, 472-3 (2 lettres).

## S

Saint-Georges (M<sup>me</sup> de), 32.

Saint-Géran (M<sup>al</sup> de), 293-4, 307-8, 434, 435 (4 lettres).

Saint-Lary (Roger de). Cf. Bellegarde (duc de).

Saint-Paul (C<sup>te</sup> de), 247-8.

— (C<sup>sse</sup> de), 248-9.

Sanguin (Nicolas), 410-1.

Savoie (Charles-Emmanuel, de), 32-3, 33, 55, 87-8 (4 lettres).

— Cf. Maurice (Cardinal de).

Schomberg (M<sup>al</sup> de), 346.

Seaux. Cf. Potier (de).

Séguier (Pierre), 19-20, 199-200, 226-7, 428-9 (4 lettres).

Sénecey (M<sup>me</sup> de), 400-1.

Servin (Louis), 22-3, 119-20, 235 (3 lettres).

Sillery, 89-90, 137-8, 166-7, 313-4 (4 lettres).

Sincère (M. de), 415.



Soissons (Charles de Bourbon, C<sup>te</sup> de), 34, 35-6, 36, 158, 254-5, 255-6, 267-8, 311-2, 492-3, 493-4 (10 lettres).

— (Anne de Montafié, C<sup>ss</sup>e de), 34-5.

Sourdis (C<sup>al</sup> de), 476-7.

Sully (Maximilien de Béthune, duc de), 142.

### T

Talon (Omer), 411-2.

Testu (Louis), chevalier du guet, 284-5, 450, 489 (3 lettres).

Toiras (M. de), 424-5.

### U

Urbain VIII, 319-20, 326-7, 332-3, 337-8, 359, 363-4, 379-80, 386-7, 436-7 (9 lettres).

### V

Valençay (M. de), 364-3, 375 (2 lettres).

Valois (Charles de). Cf. Angoulême (duc d').

Vasconcelos. Cf. Mendès de...

Vassé (M. de), 491-2.

Vendôme (César, duc de), 300-1.

— (Françoise de Lorraine, duchesse de), 465-7.

— (Henriette-Catherine de), duchesse d'Elbeuf, 301-2, 467-8 (2 lettres).

Verdun (Nicolas de), 18, 57-9, 109-10, 118-9, 198-9, 223-4, 234, 266-7, 285, 291-3, 351-2 (11 lettres).

Verneuil (M<sup>lle</sup> de), 182-3, 187, 188 (3 lettres).

— (M<sup>is</sup> de). Cf. (M. de) Metz.

— (M<sup>ise</sup> de), 183-4, 186 (2 lettres).

Victor-Amédée. Cf. Piémont (Prince de).

Vidame. Cf. Amiens (M<sup>me</sup> la Vidame d').

Vignacourt (Alof de), 121-2.

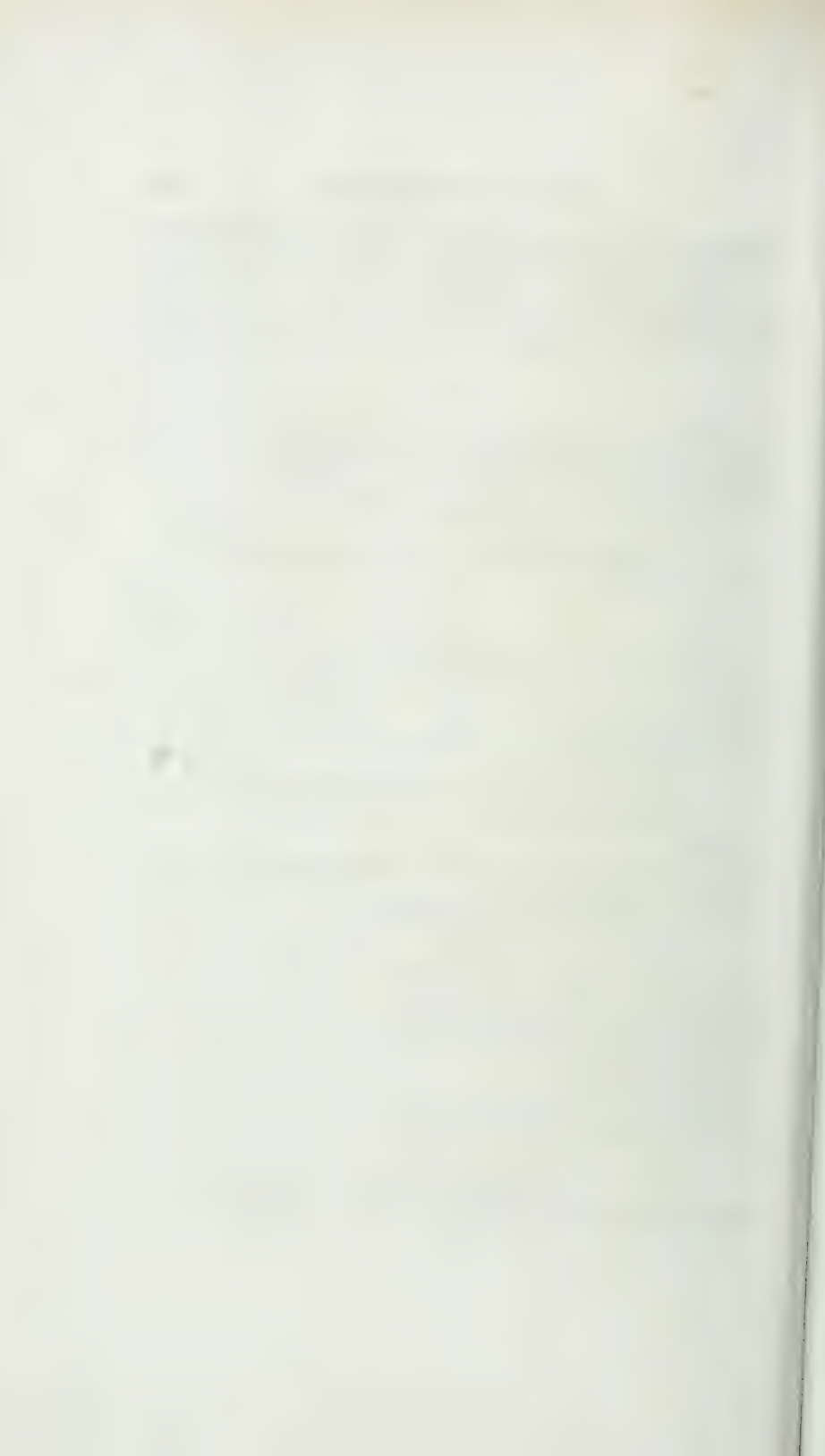
Vignoles (M. de), 140-1.

Villadon (M. de), 299-300.

Villars (M. de), 373-4, 376, 427 (3 lettres).

### Z

Zamet (Sébastien), év. de Langres, 102-3.



## TABLE DES MATIÈRES

---

AVERTISSEMENT..... 1-XXXII

### Lettres de Louis XIII.

Années 1617 et 1618.....	1-4
Année 1619.....	5-44
— 1620.....	45-93
— 1621.....	95-161
— 1622.....	163-276
— 1623.....	277-309
— 1624.....	311-368
— 1625.....	369-438
— 1626.....	439-473

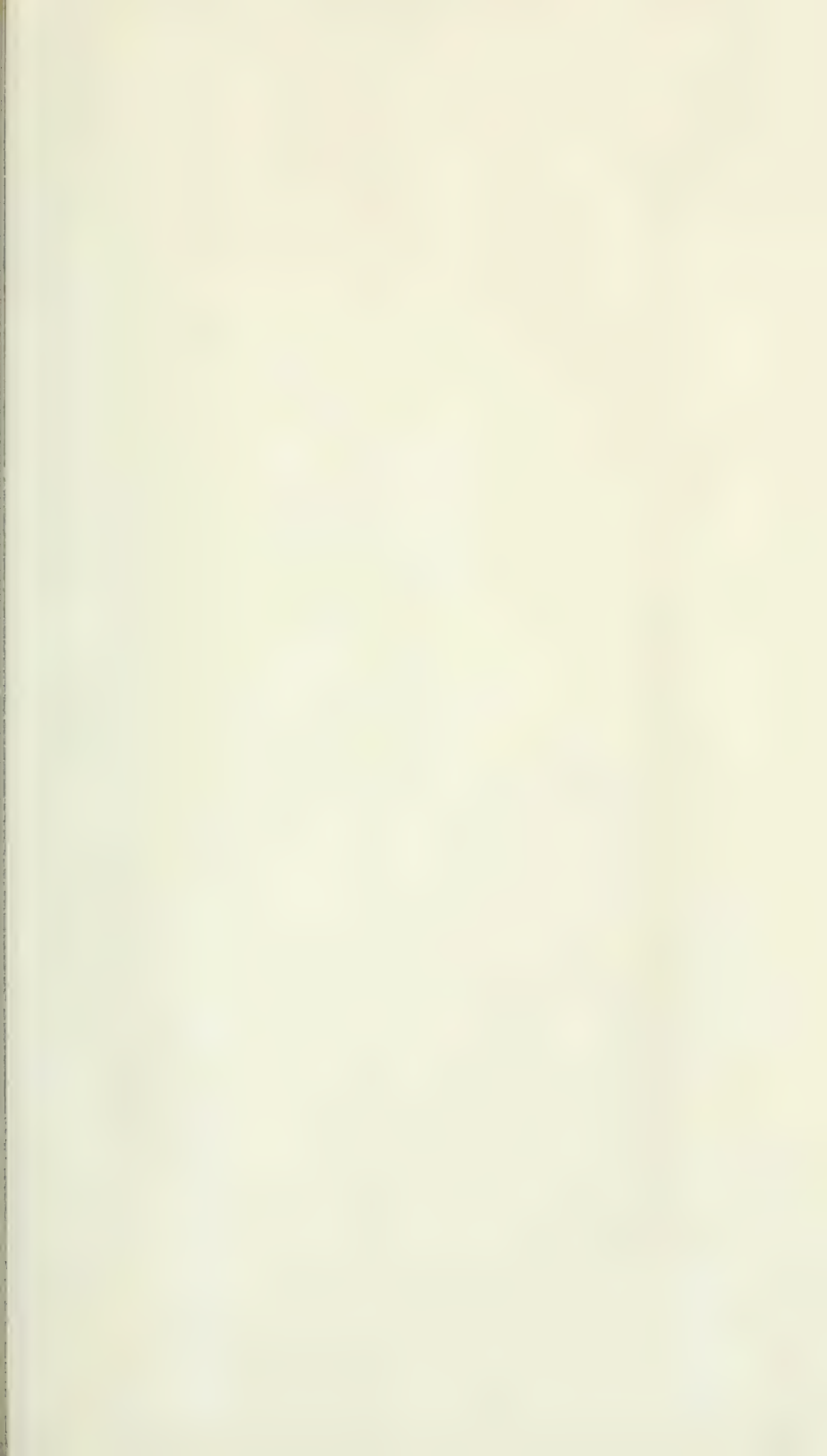
### Lettres non datées.

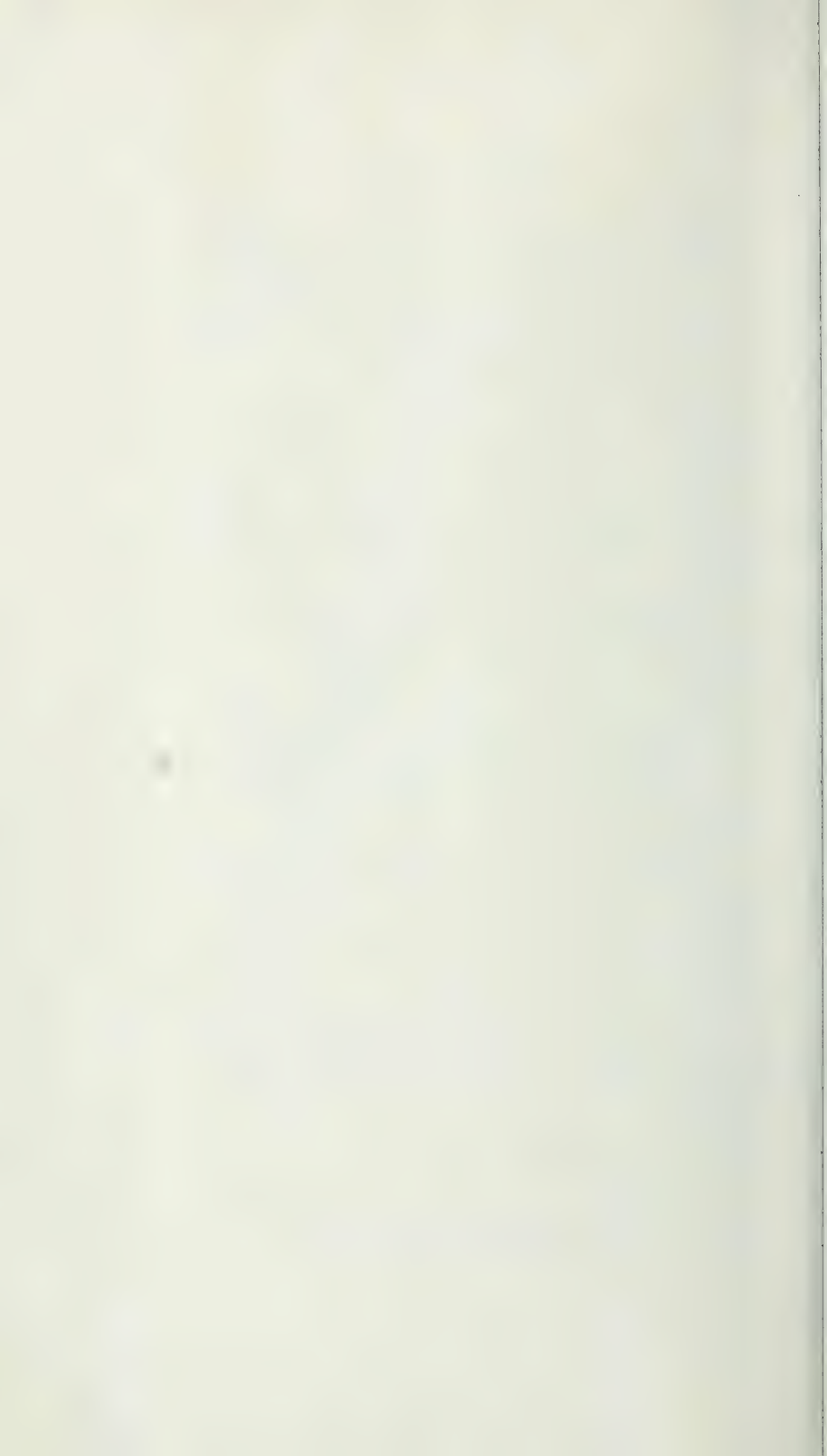
1. Au Pape et aux Cardinaux.....	475-478
2. Aux Princes du sang.....	478-485
3. A des particuliers.....	485-498

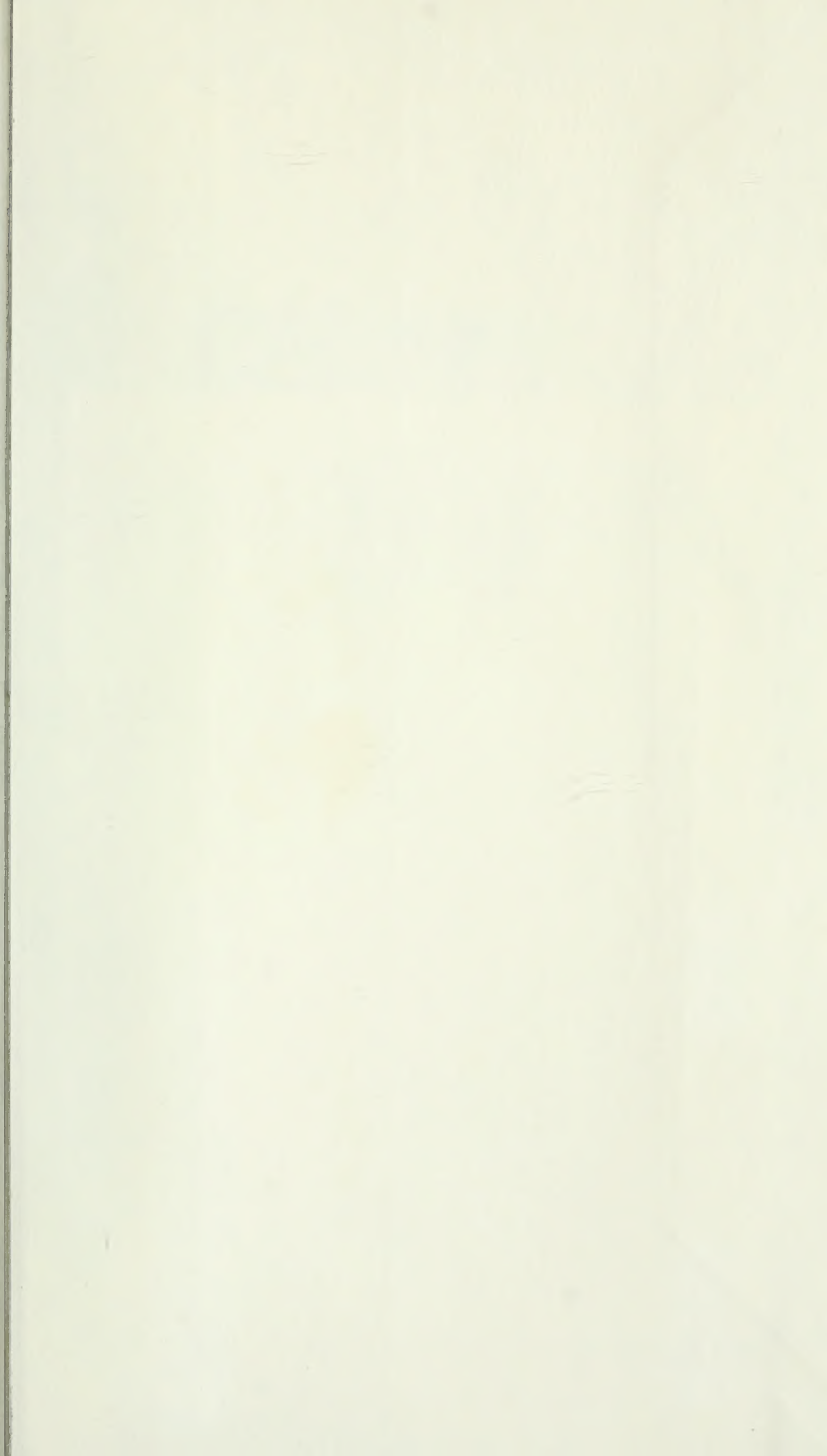
### APPENDICES.

I. Sur les négociations d'Angleterre (juillet 1625)....	499-512
1. Instructions du S <sup>r</sup> de Bais.....	499-501
2. Mémoire de Richelieu sur son voyage.....	501-503
3. Mémoires envoyés d'Angleterre par Charles du Tremblay.....	503-504
4. Mémoires de Richelieu sur la mission de La Fontaine-Vernouillet.....	504-505
5. Instructions de La Fontaine-Vernouillet.....	506-512
II. Seconde arrestation et mort du M <sup>al</sup> d'Ornano....	513-523
III. Détails sur la mort de Chalais et la disgrâce de Louis Tronson.....	524-525

IV. Additions.....	528-539
1. Lettre de Marie de Médicis à son fils.....	528
2. Acte signé par François de Montifault.....	529
3. Généalogie de Saveuse.....	529-530
4. Maison de Henriette-Marie de France en 1625.....	530-533
5. Lettres autographes de Charles I <sup>er</sup> et du C <sup>te</sup> de Tillières sur l'ambassade de La Fontaine- Vernouillet.....	534-535
6. Deux lettres du roi sur l'arrestation du M <sup>al</sup> d'Ornano.....	535-538
7. Monsieur chez Richelieu à Limours.....	538-539
V. Table de concordance des Lettres du manuscrit B déjà publiées dans l' <i>Annuaire de la Société d'his-   toire de France</i> .....	540-546
VI. Formulaire des Lettres de la main du roi.....	547-560
1. Subscriptions, souscriptions et inscriptions des Lettres que le Roy escrit de sa main dans son Royaume.....	546-554
2. Forme de laquelle le Roy use aux Lettres Patentes.....	554
3. Subscriptions, souscriptions et inscriptions que le Roy a accoustumé de mettre aux Lettres qu'il escrit de sa main hors le Royaume.....	554-560
VII. Notes généalogiques sur les familles Tronson et Sève.....	560-571
VIII. Corrections.....	572-574
Index alphabétique.....	575-630
Table chronologique.....	631-664
Table des correspondants de Louis XIII :	
1. Ordre des dates.....	665-678
2. Ordre alphabétique.....	678-685







Réseau de bibliothèques

Université d'Ottawa

Echéance

Library Network

University of Ottawa

Date Due

*24 hrs.*

13 NOV. 2000

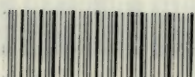
FEB 22 2003

U0 SEP 24 2008

U0 OCT 02 2008

U011 OCT 2009





a39003 001106797b

DC 123 . 8 . A15 1914 V2  
LOUIS XIII, ROI DE FRA  
LETTRES DE LA MAIN DE

CE DC 0123 . 8  
.A15 1914 V002  
COO LOUIS XIII, LETTRES DE L  
ACC# 1066788

